

Institut national de la statistique
et de la démographie (INSd)



RÉSULTATS

CINQUIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITATION

MONOGRAPHIE DE LA
REGION DU NORD



Décembre 2022

Ministère de l'économie, des finances et de la prospective

Secrétariat général

Institut national de la statistique et de la démographie



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

MONOGRAPHIE DE LA REGION DU NORD

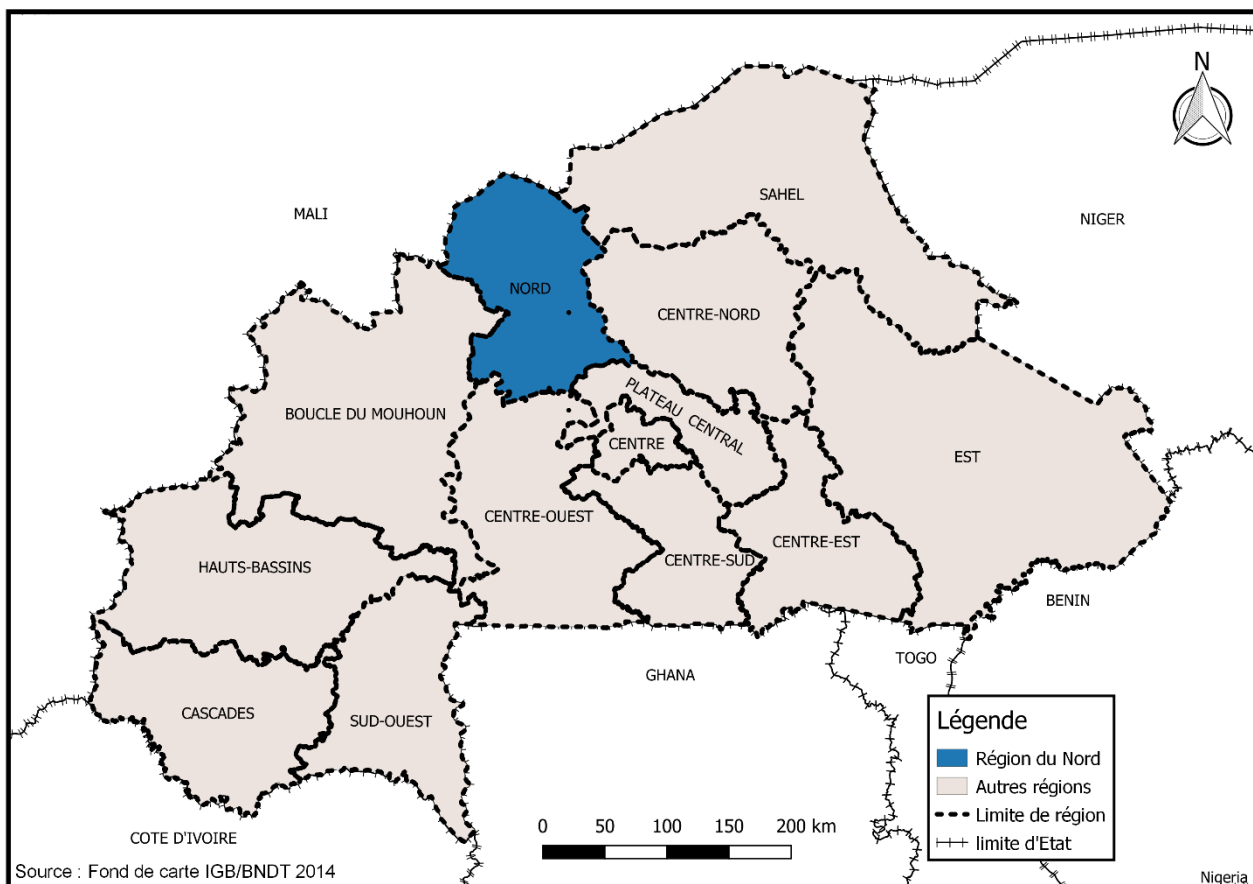


Réalisé avec l'appui de :



DECEMBRE 2022

Carte n° 1: Carte des régions administratives du Burkina Faso



AVANT - PROPOS

Le Burkina Faso a besoin de données actualisées, fiables, exhaustives et désagrégées de toutes les unités administratives du pays pour le suivi des politiques nationales de développement et de ses engagements internationaux. Pour leur bon fonctionnement en tant qu'entités de développement, les unités administratives créées dans le cadre de la décentralisation ont besoin de données statistiques. L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) est la structure de référence en matière de production statistique. Depuis 2005, il est déconcentré dans trois régions à savoir l'Est, le Sahel et les Hauts-Bassins.

Le cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5^e RGPH) réalisé en 2019 offre l'occasion de répondre en partie aux besoins sans cesse croissants, de données statistiques dans divers domaines. En effet, le recensement permet de fournir des informations sur la population, du niveau national jusqu'à la plus petite unité administrative qu'est le village/secteur.

Ainsi, les monographies régionales et communales, au nombre de 13 et 2 respectivement, élaborées par l'INSD dans le cadre de l'analyse des résultats définitifs, constituent une source importante de données statistiques. Elles fournissent des informations aux décideurs nationaux et locaux, aux partenaires techniques et financiers, à la société civile et à tout autre acteur du développement, au niveau régional et provincial dans divers domaines de la vie des populations.

Nous espérons que cette publication suscitera davantage chez les acteurs de la vie sociale et économique de l'intérêt pour les statistiques. Chaque utilisateur pourra y trouver des points de repère et des références pour le guider et l'informer de l'évolution de la situation économique et sociale. Les acteurs communaux/régionaux y trouveront des informations pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de programmes et projets de développement de leur commune/région.

En plus des monographies régionales et communales, 16 rapports thématiques compilés en 4 volumes, des tableaux statistiques, une plaquette des principaux indicateurs, un atlas sociodémographique, un fichier des localités et des projections démographiques sont produits et mis à la disposition des utilisateurs. Nous leur en souhaitons un bon usage.

Le Directeur Général



Boureima OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Economie et des Finances

The image shows a blue circular official stamp of the Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD). The stamp contains the text 'INSD' at the top, 'Institut National de la Statistique et de la Démographie' around the perimeter, and 'Le Directeur Général' in the center. A blue ink signature is written over the stamp.

TABLE DES MATIERES

AVANT – PROPOS	iii
TABLE DES MATIERES	v
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES GRAPHIQUES	<b.xi< b=""></b.xi<>
LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE	xiii
LISTE DES CARTES	xv
SIGLES ET ABREVIATIONS	xvii
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF	3
1.1. PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE	3
1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE	5
CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	7
2.1. ETAT DE LA POPULATION	7
2.2. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE	11
CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION	15
3.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA RELIGION	15
3.2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LES LANGUES PARLEES	17
3.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA NATIONALITE	21
CHAPITRE 4 : NIVEAU D'INSTRUCTION, ALPHABETISATION ET SCOLARISATION	25
4.1. ALPHABETISATION	27
4.2. INSTRUCTION	31
4.3. SCOLARISATION	33
CHAPITRE 5 : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE	37
5.1. ETAT MATRIMONIAL	39
5.2. NUPTIALITE	43
CHAPITRE 6 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DE LA POPULATION	47
6.1. VOLUME ET STRUCTURE DE LA MAIN-D'ŒUVRE	51
6.2. MAIN D'ŒUVRE OCCUPEE	53
6.3. POPULATION AU CHOMAGE	57
6.4. POPULATION HORS MAIN-D'ŒUVRE	59
6.5. DEPENDANCE ECONOMIQUE	63
6.6. TRAVAIL DES JEUNES	63
CHAPITRE 7 : NATALITE, FECONDITE ET MORTALITE	67
7.1. NATALITE	69
7.2. FECONDITE	69
7.3. MORTALITE	73
CHAPITRE 8 : MIGRATION	75
8.1. MIGRATION INTERNE	77
8.2. ECHANGES MIGRATOIRES AVEC L'EXTERIEUR	83
8.3. PRETENTION A MIGRER ET TRANSFERT D'ARGENT	85
CHAPITRE 9 : HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION	89
9.1. PREVALENCE DU HANDICAP	91
9.2. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES PERSONNES HANDICAPEES	95
9.3. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE	95
9.4. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE ET MILIEU DE RESIDENCE	99

9.5. MULTI HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION HANDICAPEE DE 5 ANS OU PLUS.....	99
9.6. STATUT SCOLAIRE DES PERSONNES HANDICAPEES	101
9.7. ALPHABETISATION DES PERSONNES HANDICAPEES.....	103
9.8. ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES HANDICAPEES	105
CHAPITRE 10 : POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE	107
10.1. DONNEES GLOBALES	107
10.2. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR GROUPE D'AGE.....	109
10.3. POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE ET MILIEU DE RESIDENCE.....	111
10.4. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR PROVINCE.....	111
10.5. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE DANS LES COMMUNES.....	113
CHAPITRE 11 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES.....	117
11.1. EFFECTIF ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES	119
11.2. EFFECTIFS ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES PAR PROVINCE	119
11.3. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE.....	121
11.4. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE SELON LA PROVINCE	123
11.5. AUTRES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DU CHEF DE MENAGE	123
11.6. EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS	125
CHAPITRE 12 : CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION.....	127
12.1. TYPE D'HABITATION	129
12.2. MODE D'ECLAIRAGE.....	131
12.3. SOURCE D'ENERGIE POUR LA CUISSON.....	133
12.4. PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON.....	135
12.5. TYPE D'AISSANCE	137
12.6. MODE D'EVACUATION DES ORDURES	139
12.7. PRINCIPAL MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES	141
12.8. BIENS D'EQUIPEMENT.....	143
12.9. BIENS DE DEPLACEMENT	145
CONCLUSION GENERALE	147
BIBLIOGRAPHIE	149
ANNEXES	151

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1: Répartition de l'effectif de population par milieu de résidence selon le sexe en 2019	7
Tableau 2.2 : Répartition (%) des effectifs de la population par province selon le sexe	8
Tableau 2.3: Répartition (%) des effectifs de la population et rapport de masculinité selon la commune.....	9
Tableau 2.4 : Effectif de la population par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe	11
Tableau 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le sexe.....	16
Tableau 3.2: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principale langue parlée selon le milieu de résidence	18
Tableau 3.3: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées par sexe et par province	19
Tableau 3.4: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées par sexe et par province (suite et fin).....	19
Tableau 3.5: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principales langues parlées selon le groupe d'âge	20
Tableau 3.6: Répartition (%) de la population par nationalité selon le milieu de résidence	21
Tableau 4.1: Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence et le sexe	27
Tableau 4.2: Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe ...	27
Tableau 4.3: Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon la langue d'alphabétisation	28
Tableau 4.4: Taux d'alphabétisation (%) par province selon le groupe d'âge spécifique	29
Tableau 4.5: Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe.....	31
Tableau 4.6: Répartition (%) de la population résidente de 6 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe.....	31
Tableau 4.7: Taux d'instruction de la population des groupes d'âge spécifiques par province selon le sexe	32
Tableau 4.8: Taux d'instruction des personnes potentiellement actives par province selon le sexe	32
Tableau 4.9: Taux d'instruction de la population de 6 ans ou plus par commune selon le sexe	32
Tableau 4.10: Répartition par statut scolaire de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) selon le milieu de résidence et le sexe.....	34
Tableau 4.11: Répartition (%) de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) par commune selon le statut scolaire	34
Tableau 4.12: Répartition (%) de la population scolaire de 3 ans ou plus par commune selon le niveau d'études atteint.....	35
Tableau 5.1: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe	39
Tableau 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le milieu de résidence	40
Tableau 5.3: Répartition (%) de la population par groupe d'âge selon l'état matrimonial et le sexe	40
Tableau 5.4: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province et sexe selon l'état matrimonial	42
Tableau 5.5: Nuptialité des hommes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus.....	44
Tableau 5.6: Nuptialité des femmes à partir de la proportion des célibataires de 12 ans ou plus	45
Tableau 6.1: Répartition de la population en âge de travailler par province selon la situation d'occupation	51
Tableau 6.2: Taux d'activité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe	52
Tableau 6.3: Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe.....	53
Tableau 6.4: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par commune selon le sexe	54
Tableau 6.5: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe	55
Tableau 6.6: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon le secteur d'activité.....	55
Tableau 6.7: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon la situation dans l'occupation principale	56
Tableau 6.8: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle	

par province selon le milieu de résidence.....	57
Tableau 6.9: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par commune selon le sexe	57
Tableau 6.10: Taux de chômage (%) au sens du BIT de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe	58
Tableau 6.11: Taux de chômage (%) au sens du BIT et taux combiné du chômage par niveau d'instruction selon le sexe.....	59
Tableau 6.12: Répartition (%) de la population de 15 ans et plus au chômage par province selon le statut au chômage.....	59
Tableau 6.13: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe	60
Tableau 6.14: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe	61
Tableau 6.15: Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par province selon le milieu de résidence	61
Tableau 6.16: Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par sexe selon le niveau d'instruction	62
Tableau 6.17 : répartition (en %) de la population résidente de 15-24 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence.....	64
Tableau 6.18: répartition des actifs occupés de 15-24 ans par province selon le niveau d'instruction.....	64
Tableau 6.19 : répartition (%) de la population résidente de 15-35 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence.....	65
Tableau 6.20 : répartition des actifs occupés de 15-35 ans par province selon le niveau d'instruction.....	65
Tableau 7.1: Taux brut de natalité (‰) par milieu de résidence et province.....	69
Tableau 7.2: Répartition (%) des femmes par groupe d'âge selon le nombre d'enfants nés vivants et le nombre moyen d'enfants nés vivants.....	70
Tableau 7.3: Répartition (‰) des taux de fécondité par groupe d'âge selon le milieu de résidence	71
Tableau 8.1: Statut migratoire des résidents par sexe (Syntaxe).....	77
Tableau 8.2: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes durée-de-vie.....	77
Tableau 8.3: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes récents.....	78
Tableau 8.4: Statut migratoire selon le milieu de résidence (syntaxe)	79
Tableau 8.5: Répartition (%) de la population du Nord par statut migratoire selon la province et le sexe	79
Tableau 8.6: Répartition des migrants intra province par sexe	79
Tableau 8.7: Répartition des migrants inter province par sexe dans le Nord.....	80
Tableau 8.8: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Yatenga.....	80
Tableau 8.9: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Passoré.....	81
Tableau 8.10: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Loroum.....	81
Tableau 8.11: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Zondoma.....	81
Tableau 8.12: Matrice migratoire interprovinciale de la région du Nord	81
Tableau 8.13: Répartition des résidents du Nord selon la région de naissance	82
Tableau 8.14: Répartition des natifs du Nord résidant au Burkina Faso selon la région de destination	82
Tableau 8.15: Répartition des immigrants par type de migration internationale par province selon le sexe	83
Tableau 8.16: Répartition (%) des immigrants durée-de-vie et des émigrants des 5 dernières années par groupe d'âge selon le sexe.....	84
Tableau 8.17: Répartition des résidents du Nord nés hors du Burkina selon le pays de naissance	84
Tableau 8.18: Répartition des émigrés du Nord par pays de destination selon la province	85
Tableau 8.19: Répartition des potentiels émigrants internationaux dans le Nord selon le sexe.....	86
Tableau 8.20: Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence.....	86
Tableau 8.21: Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois selon la province	87
Tableau 9.1: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le sexe et le milieu de résidence	99
Tableau 9.2: Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par sexe et par milieu de résidence selon le multi handicap	100

Tableau 9.3: Répartition (%) des personnes handicapées de 6-16 ans par province et par sexe selon le statut scolaire	101
Tableau 9.4: Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par milieu de résidence et par sexe selon le statut scolaire	102
Tableau 9.5: Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus par milieu de résidence et par sexe selon l'état matrimonial	105
Tableau 10.1: Répartition (%) de la population par âge, groupe d'âge et par sexe selon la possession d'acte de naissance	109
Tableau 10.2: Répartition (%) de la population par commune selon la possession d'acte de naissance....	113
Tableau 10.3: Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'acte de naissance	114
Tableau 11.1: Effectifs et taille moyenne des ménages par milieu de résidence	119
Tableau 11.2: Effectifs et taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence	119
Tableau 11.3: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon le milieu de résidence et le sexe	122
Tableau 11.4: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon la province et le milieu de résidence.....	123
Tableau 11.5: Répartition (%) des chefs de ménage par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon le milieu de résidence.....	124
Tableau 11.6: Répartition (%) des chefs de ménage par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon la province	125
Tableau 11.7: Evolution de quelques indicateurs	126
Tableau 12.1 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le milieu de résidence	129
Tableau 12.2 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon la province	129
Tableau 12.3 : Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon le milieu de résidence..	131
Tableau 12.4 : Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon la province	131
Tableau 12.5 : Proportion des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon le milieu de résidence	133
Tableau 12.6 : Proportion (%) des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon la province	133
Tableau 12.7 : Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence.....	135
Tableau 12.8 : Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon la province	136
Tableau 12.9 : Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon le milieu de résidence	137
Tableau 12.10 : Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon la province	137
Tableau 12.11 : Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence	139
Tableau 12.12 : Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon la province	139
Tableau 12.13 : Répartition des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence	141
Tableau 12.14 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la province	141
Tableau 12.15 : Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon le milieu de résidence	143
Tableau 12.16 : Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon la province.....	143
Tableau 12.17: Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon le milieu de résidence	145
Tableau 12.18 : Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon la province.....	145

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2. 1: Evolution des effectifs de la population par milieu de résidence de 1985 à 2019	8
Graphique 2. 2: Evolution de la densité (hbts/km ²) de la population de 1985 à 2019	10
Graphique 2. 3: Pyramide des âges des effectifs de la population du Nord par groupe d'âge	12
Graphique 2. 4: Pyramide des âges de la population urbaine et rurale	13
Graphique 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le milieu de résidence	16
Graphique 3.2: Répartition (%) de la population des communautés religieuses par province	17
Graphique 3.3: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principale langue couramment parlée	18
Graphique 3.4: Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon le sexe	21
Graphique 3.5: Répartition (%) de la population par nationalité étrangère selon le milieu de résidence	22
Graphique 3.6: Répartition (%) de la population étrangère par province selon la nationalité	22
Graphique 3.7: Pyramide des âges des résidents étrangers	23
Graphique 4.1: Evolution des taux d'alphabétisation (%) par province	29
Graphique 5.1: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe	39
Graphique 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province selon l'état matrimonial	42
Graphique 5.3: Répartition (%) des personnes mariées par type de mariage selon le sexe	43
Graphique 5.4: Répartition (%) des personnes mariées par milieu de résidence et type de mariage	44
Graphique 6.1: Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence	51
Graphique 6.2: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence	53
Graphique 6.3: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence	60
Graphique 6.4: Taux de dépendance (%) par province selon le milieu de résidence	63
Graphique 6.5: Proportion (%) des jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi selon le sexe	64
Graphique 6.6: jeunes de 15-35 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi par sexe	65
Graphique 7.1: Courbe de l'évolution de la fécondité cumulée	70
Graphique 7.2: Courbes de la fécondité du moment selon le milieu de résidence	71
Graphique 7.3 : Indice synthétique de fécondité par province	72
Graphique 7.4 : Indice synthétique de fécondité par milieu de résidence	72
Graphique 9.1: Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par province selon le sexe	92
Graphique 9.2: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées de 5 ans ou plus dans la région du Nord	96
Graphique 9.3: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées de 5 ans ou plus dans la province du Passoré	96
Graphique 9.4: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées de 5 ans ou plus dans la province du Yatenga	97
Graphique 9.5: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées de 5 ans ou plus dans la province du Loroum	97
Graphique 9.6: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées de 5 ans ou plus dans la province du Zondoma	98
Graphique 9.7: Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par province et par sexe selon le multi handicap	100
Graphique 9.8: Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation par province et par sexe	103
Graphique 9.9 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation, par milieu de résidence et par sexe	104
Graphique 10.1: Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif	107
Graphique 10.2: Répartition (%) de la population par milieu de résidence selon la possession d'un acte de naissance	111

Graphique 10.3: Répartition (%) de la population par province selon le statut de possession d'un acte de naissance	112
Graphique 11.1: Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence	120
Graphique 11.2: Répartition (%) des chefs de ménage par sexe selon la province.....	121

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A. 1: Répartition par groupe d'âge et par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région du Nord en 2019	151
Tableau A. 2: Répartition par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région des Nord par province en 2019	151
Tableau A. 3: Possession d'un acte de naissance par âge et milieu de résidence	151
Tableau A. 4: Possession d'un acte de naissance par âge et province de résidence	152
Tableau A. 5: Répartition (%) des densités dans les communes	155
Tableau A. 6: Effectif et taille moyenne des ménages selon la commune	155
Tableau A. 7: Répartition (%) des unités d'habitation par type d'habitat selon la commune	157
Tableau A. 8 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'éclairage selon la commune	158
Tableau A. 9 : Répartition (%) des unités d'habitation par source d'énergie pour la cuisson selon la commune	159
Tableau A. 10: Répartition (%) des unités d'habitation par source d'approvisionnement en eau de boisson selon la commune	160
Tableau A. 11 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'aisance selon la commune	161
Tableau A. 12: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des ordures selon la province	162
Tableau A. 13: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la commune	163
Tableau A. 14: Possession (%) de bien d'équipement par commune	164
Tableau A. 15: Possession (%) de bien de déplacement par commune	165
Tableau A. 16: proportion (%) des étrangers par région	166

LISTE DES CARTES

Carte n° 1 : Carte des régions administratives du Burkina Faso	i
Carte n° 2 : Carte des provinces et communes de la région du Nord	5
Carte n° 3 : Carte de densité des populations (hbts/km ²) des communes de la région du Nord	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

BIT	Bureau international du travail
F	Féminin
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
M	Masculin
ODD	Objectifs de développement durable
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
SONABEL	Société nationale d'électricité du Burkina Faso
CEDEAO	Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest
IEC	Information éducation et communication
CCC	Communication pour le changement de comportement

INTRODUCTION GENERALE

La région du Nord constitue l'une des treize (13) régions administratives du Burkina Faso. Elle est composée de quatre (04) provinces (le Loroum, le Passoré, le Yatenga et le Zoundama) et compte quatre (04) communes urbaines (Ouahigouya, Yako, Gourcy et Titao) et 27 communes rurales. Elle est également décomposée en 914 villages et 34 secteurs. Ouahigouya est la capitale régionale.

Au plan géographique, la région du Nord couvre une superficie de 16 414 Km², soit 6,01 % du territoire national. Elle fait frontière avec la République du Mali au Nord et cinq (5) autres régions du Burkina Faso que sont la région du Sahel au Nord-Est, la région du Centre-Nord à l'Est, les régions du Plateau Central et du Centre-Ouest au Sud et la région de la Boucle du Mouhoun à l'Ouest.

Au plan économique, la région du Nord est confrontée à des conditions climatiques difficiles avec des populations fortement orientées vers l'agriculture, l'élevage et le commerce. Il ressort des analyses que la région du Nord cumule les indicateurs les moins reluisants de l'activité économique : faibles taux d'occupation (27,6%), forts taux de chômage (11,9%), forts taux d'inactivité (68,7%), forte proportion de jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi (58,2%). La région présente également un fort rapport de dépendance économique qui se situe à 596,8%, c'est-à-dire que 100 personnes dans l'emploi prennent en charge au moins 596 personnes contre 325 au niveau national.

Au plan démographique, la région du Nord compte 1 722 115 habitants selon les résultats du cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5e RGPH), réalisé en 2019, soit 8,4% de la population totale du Burkina Faso. Ouahigouya, chef-lieu de la région, avec une population de 199 436 habitants en 2019, est la commune la plus peuplée de la région du Nord. La ville de Ouahigouya est la quatrième (4e) plus grande ville du Burkina Faso en termes démographiques avec une population de 124 587 soit 2,3% de l'ensemble de la population urbaine du pays.

Du point de vue statistique, il existe très peu d'études socioéconomiques et démographiques sur la région du Nord. Ainsi, la présente étude monographique² se propose, à partir des données du 5e RGPH, de mettre à la disposition des décideurs (du niveau national et régional), des chercheurs, des étudiants et des utilisateurs divers, des données sociodémographiques et économiques récentes et détaillées sur les provinces et les communes de la région du Nord.

Cette étude est structurée en douze (12) chapitres comme suit : (i) présentation du cadre physique et administratif de la région; (ii) état et structure de la population; (iii) caractéristiques socioculturelles de la population ; (iv) niveau d'instruction, alphabétisation et scolarisation ; (v) état matrimonial et nuptialité de la population ; (vi) activité économique de la population ; (vii) fécondité ; (viii) migration ; (ix) handicap au sein de la population ; (x) possession d'un acte de naissance ; (xi) caractéristiques des ménages et (xii) caractéristiques de l'habitation.

¹ Annuaire statistique 2020 de l'administration du territoire

² Cette monographie sur la région du Nord est la deuxième du genre, la première a été produite en 2009 à partir des données du recensement de 2006.

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

INTRODUCTION

Le découpage actuel de la région du Nord découle de la loi N° 013-2001/AN du 02 juillet 2001 portant création des régions. La région du Nord est l'une des treize (13) régions du Burkina Faso. Le Chef-lieu de la région est Ouahigouya, ville située à 181 km de Ouagadougou qui est la capitale du pays. Ce chapitre présente le cadre physique et administratif de la région.

1.1. PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE

1.1.1. RELIEF ET SOLS

Le relief et le sol sont des facteurs qui permettent de comprendre l'implantation des hommes dans certaines zones de la région. Ils peuvent expliquer la forte concentration par endroit et le sous-peuplement de certaines terres.

1.1.2. RELIEF

La région du nord présente un relief constitué d'une succession de plaines et de plateaux dont les altitudes varient de 200 à 400 mètres et qu'on rencontre dans toutes les quatre provinces. Par endroit, le relief est légèrement perturbé par des élévations collinaires dont l'altitude moyenne est comprise entre 300 et 400 mètres. Cependant, quelques-unes peuvent atteindre 600 mètres (Pic de Komkoulibo dans le Passoré avec près de 630 mètres) (Conseil régional du Nord, 2018, 17).

1.1.2.1. SOLS

La région du Nord dispose de plusieurs types de sols dont les plus représentatifs sont :

- **les lithosols sur cuirasse** : ce sont des sols superficiels, très peu épais avec un recouvrement gravillonnaire, présents dans toute la région où ils occupent 33,3 % de la superficie ;
- **les sols ferrugineux tropicaux lessivés ou appauvris** : ils sont profonds et se caractérisent par une texture sableuse en surface et argilo-sableuse dès les 40 à 50 cm. C'est le type de sol le plus dominant dans la région. Il occupe 39,4 % de la superficie totale ;
- **les sols peu évolués d'érosion gravillonnaire** : ils ont une épaisseur restreinte avec une texture graveleuse à sableuse. Ils ont une faible capacité de rétention en eau. Ces sols occupent 19,2 % de la superficie de la région. Ils sont localisés dans toutes les provinces. Sur la superficie totale occupée par ce type de sol dans la région, la province du Loroum occupe la plus grande portion avec 53,2 %, le Passoré occupe 3,9 %, le Yatenga compte 42,8 % et le Zondoma avec la plus faible superficie compte 0,1 % ;

Ces types de sols sont pour la plupart caractéristiques de sols pauvres. Ils ne permettent pas une conservation des eaux et une meilleure productivité agricole. Ils sont sensibles à l'érosion éolienne et hydrique.

1.1.2.2. CLIMAT

La région du Nord connaît un climat de type soudano-sahélien marqué par deux grandes saisons : une courte saison pluvieuse allant généralement de juin à septembre (4 mois) et une longue saison sèche d'octobre à mai (8 mois). Les précipitations y sont insuffisantes et irrégulières avec une pluviométrie annuelle de l'ordre de 600 à 900 mm (Conseil régional du Nord, 2018). Les températures moyennes annuelles sont comprises entre 17°C et 36°C, soit une amplitude thermique de 19° C.

1.1.3. VEGETATION, FAUNE ET FLORE

Dans la région du Nord, on distingue principalement trois types de végétation :

- une savane arborée dans la zone méridionale ;
- une végétation typiquement sahélienne avec des arbres et arbustes épineux au centre ;
- une savane steppique dominée par des herbacées et une savane arbustive et de la brousse tigrée en îlots dispersés au nord (Conseil régional du Nord, 2018).

La végétation est fortement dégradée dans la région du fait de l'action anthropique et des effets des changements climatiques. En dépit de ces facteurs de dégradation, la région du Nord présente quelques potentialités forestières non négligeables notamment les 2 forêts classées dans la province du Passoré (Niouma et Toécé) et la zone internationale de conservation des oiseaux migrateurs (ZICO) de Banh ;

La région est peu fournie en ressources fauniques. La faune y est actuellement représentée surtout par des oiseaux sédentaires (Pintades, Perdrix, Cailles, Canards armés, Pigeons sauvages) ou migrateurs. Par endroits on peut rencontrer des lièvres, phacochères, hyènes, chacals, céphalophes et crocodiles. L'exploitation faunique est de plus en plus rare dans la région due au manque de gibier (Conseil régional du Nord, 2018).

Cette situation semble s'expliquer par les facteurs anthropiques (pression démographique, feux de brousse, méthodes culturales et d'élevage) et naturels (dégradation du couvert végétal).

Tout comme la faune, les ressources halieutiques demeurent faibles dans la région. Ces ressources sont essentiellement localisées sur le Nakambé et ses affluents et sur certains barrages et retenues d'eau tels que le barrage de Kanazoé, le barrage de Taonsgo, etc. Le caractère temporaire des cours d'eau limite le développement des ressources halieutiques qui sont composées essentiellement de tilapia, claria, schilbé, synodontus, d'auchenoglanis, etc.

1.1.4. HYDROGRAPHIE

Dans la région du Nord, le réseau hydrographique se répartit sur trois bassins principaux que sont : le Mouhoun inférieur au Sud, le Nakambé au Centre et à l'Est et le Sourou au Nord. Ce sont les affluents du fleuve Nakambé qui la draine essentiellement. Ce réseau hydrographique naturel a été renforcé par de nombreuses retenues d'eau dont 13 importants barrages essentiellement à but agricole. On dénombre au total 161 retenues d'eau en 2016 dont seulement 12 sont permanents (Conseil régional du Nord, 2018). L'importance des ressources en eau varie d'une zone à une autre en fonction des éléments géomorphologiques en présence. *

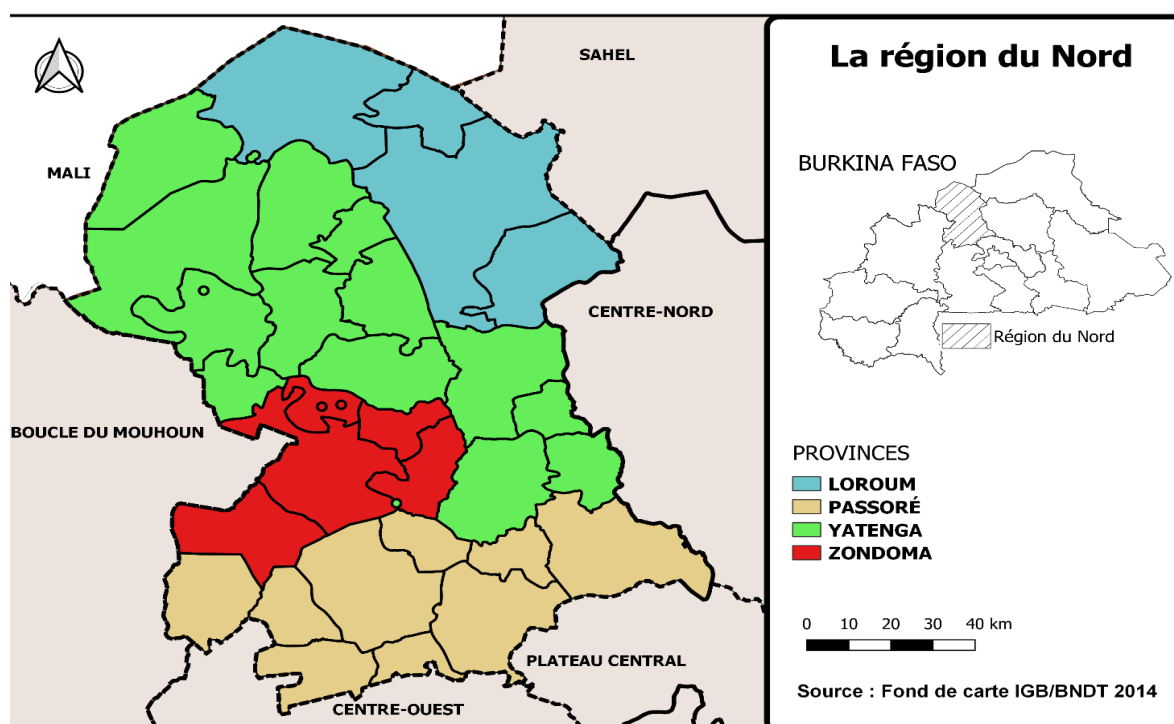
1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE

Créée par la loi N° 2001-013/AN du 02 juillet 2001 portant création des régions, la région du Nord regroupe les provinces du Loroum, du Passoré, du Yatenga et du Zondoma qui ont respectivement pour chefs-lieux, les villes de Titao, Yako, Ouahigouya et Gourcy.

Les provinces du Passoré et du Yatenga sont les plus anciennes entités administratives. Elles sont nées du découpage administratif du pays en 30 provinces en 1984. Les deux autres (le Loroum et le Zondoma) résultent de la réorganisation du pays en 45 provinces en 1996 par la loi N°09/96/ADP du 24/04/1996 portant création et dénomination de 15 nouvelles provinces. Ces provinces sont nées de la scission du Yatenga.

Les provinces sont également subdivisées en communes et les communes en villages. Ainsi, la province du Passoré comporte 9 communes, le Yatenga 13 communes, le Loroum 4 communes et le Zondoma 5 communes.

Carte n° 2 : Carte des provinces et communes de la région du Nord



CONCLUSION

La région du Nord, de par son cadre physique, semble d'emblée naturellement défavorisée. En effet, elle présente des contraintes physiques telles que : le phénomène de l'érosion qui entraîne un appauvrissement continu des sols, l'irrégularité et la faiblesse de la pluviométrie et une faune en voie de disparition.

Cependant, la disponibilité de ressources humaines a permis de transformer certaines contraintes en atouts. Ainsi, peut-on constater l'existence d'organisations agricoles crédibles à même de porter le développement agricole et l'existence de potentialités aménageables et irrigables au niveau de secteur agricole.

CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Le présent chapitre aborde le volume de la population de la région du Nord. Pour rendre compte de ses spécificités, sa composition selon le genre ainsi que sa structure par âge, sa répartition spatiale et sa densité par commune sont présentées et analysées.

Collecte des données

Les principales variables utilisées dans cette partie sont l'âge, le sexe, la région, la province, la commune, le milieu de résidence, les superficies. Les superficies proviennent de l'annuaire statistique 2020 de la région du Nord. Les données collectées sur l'âge proviennent des questions suivantes : « quelle est la date de naissance de (nom) » ? inscrivez le jour, le mois et l'année de naissance ; si l'année de naissance est inconnue, « quel est l'âge en années révolues de (nom) » ? Quant au sexe, l'agent recenseur devrait demander au chef de ménage si l'individu est un homme ou une femme et cocher la modalité correspondante.

Définition des concepts

Age

L'âge est l'une des caractéristiques de la structure de la population. C'est l'intervalle de temps exprimé en année révolue qui sépare la date de naissance d'un individu de la date de son dernier anniversaire, c'est-à-dire l'âge atteint à cet anniversaire.

Densité de population

La densité d'une population est le rapport de l'effectif de la population à la superficie de l'unité géographique considérée. Elle s'exprime en nombre d'habitants au Km².

Rapport de masculinité

Le rapport de masculinité est l'effectif d'hommes rapporté à celui des femmes. Partant de 100 femmes comme base, on calcule le nombre d'hommes correspondant dans une population donnée. Ce nombre d'hommes pour 100 femmes est le rapport de masculinité.

2.1. ETAT DE LA POPULATION

L'effectif de la population de la région du Nord s'élève à 1 722 115 habitants en 2019. Elle se compose de 822 742 hommes et de 899 373 femmes. Selon le milieu de résidence et à l'image du pays, l'effectif de la population rurale de la région du Nord est nettement plus important que celui de la population urbaine. De même, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, quel que soit le milieu de résidence (tableau 2.1)

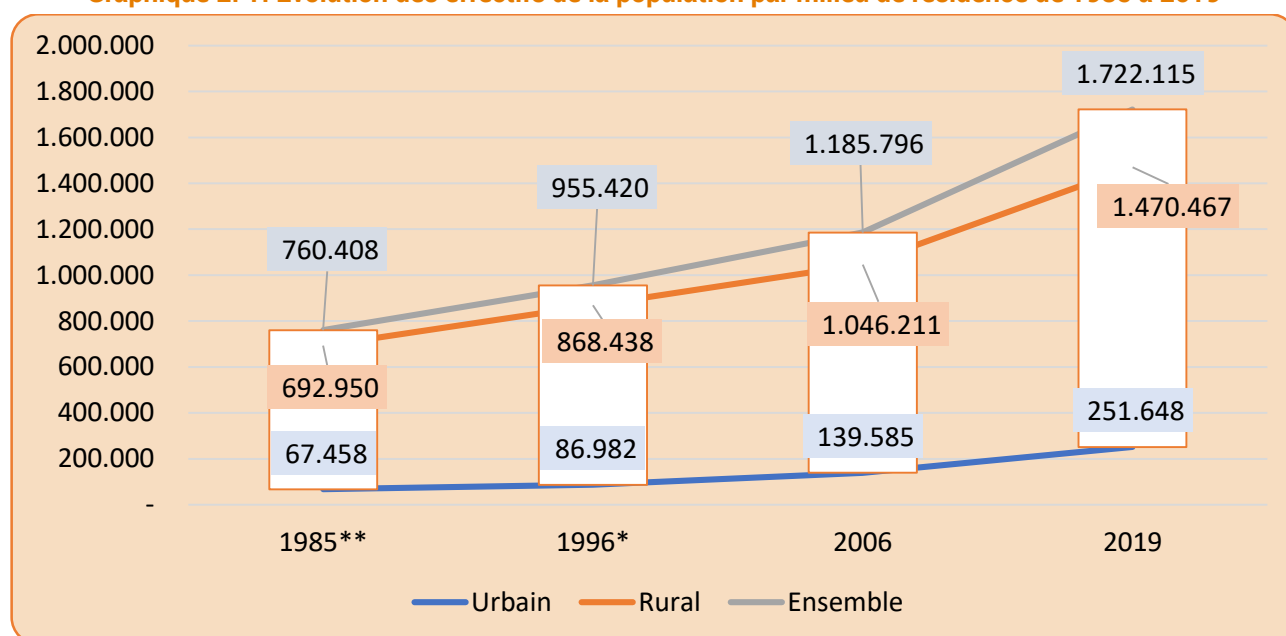
Tableau 2.1: Répartition de l'effectif de population par milieu de résidence selon le sexe en 2019

Milieu de résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	121 888	129 760	251 648
Rural	700 854	769 613	1 470 467
Ensemble	822 742	899 373	1 722 115

En termes d'évolution des effectifs, la population de la région du Nord est restée en constante hausse depuis 1985. Elle est passée de 760 408 habitants en 1985 à 1 185 796 habitants en 2006 pour atteindre 1 722 115 habitants en 2019.

Considérant le milieu de résidence, l'effectif de la population de la région du Nord résidant en milieu urbain est passé de 67 458 habitants en 1985 à 251 648 habitants en 2019. L'effectif de la population du milieu urbain a augmenté plus rapidement qu'en milieu rural. En effet, il a été multiplié par 3,7 en 34 ans en ville tandis qu'en milieu rural l'effectif de population a été multiplié par 2,1. Néanmoins, la population vivant dans le milieu rural reste très importante, quel que soit le recensement (graphique 2.1).

Graphique 2. 1: Evolution des effectifs de la population par milieu de résidence de 1985 à 2019



*reconstitution de la région à partir des provinces de 1996

**reconstitution de la région à partir des départements de 1985

La répartition des effectifs de population au niveau des provinces donne 198 192 habitants pour le Loroum, 240 018 habitants pour le Zondoma, 457 930 habitants pour le Passoré et 825 975 habitants pour le Yatenga. Près de la moitié (48,0%) de la population de la région du Nord réside dans la province du Yatenga.

A l'image de la région, les femmes sont plus nombreuses que les hommes au niveau des provinces. En effet, les rapports de masculinité varient entre 88,1 hommes pour 100 femmes dans le Zondoma à 95,2 hommes pour 100 femmes dans le Loroum. Au niveau régional, ce rapport est de 91,5 hommes pour 100 femmes (tableau 2.2).

Tableau 2.2 : Répartition (%) des effectifs de la population par province selon le sexe

Province	Sexe			Poids de chaque Province (%)	Rapport de masculinité
	Homme	Femme	Ensemble		
Loroum	96 647	101 545	198 192	11,5	95,2
Passoré	212 580	245 350	457 930	26,6	86,6
Yatenga	401 110	424 865	825 975	48,0	94,4
Zondoma	112 405	127 613	240 018	13,9	88,1
Ensemble	822 742	899 373	1 722 115	100,0	91,5

Au niveau des communes, c'est Ouahigouya qui concentre le plus de population de la région avec une proportion de 11,6%. Elle est suivie de Yako (6,8%), de Gourcy (6,8%) et de Titao avec 6,1% de la population.

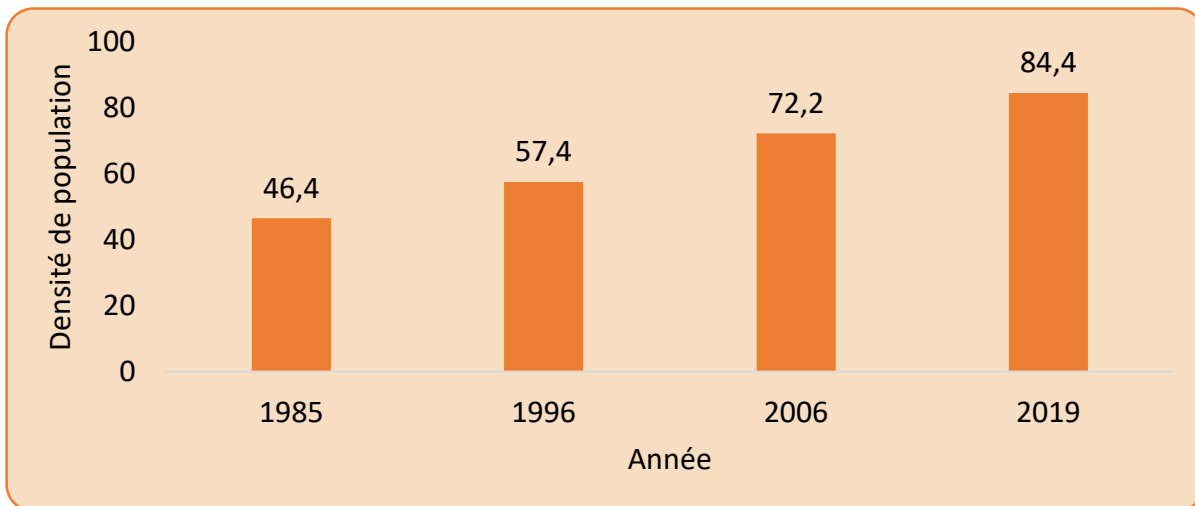
Les communes de Kain et de Leba sont les moins peuplées de la région avec des poids démographiques de 0,7% et 0,8% respectivement. Les rapports de masculinité indiquent une supériorité numérique des femmes dans l'ensemble des communes de la région à l'exception des communes de Thiou et de Banh qui présentent respectivement 101 et 103,5 hommes pour 100 femmes (tableau 2.3).

Tableau 2.3: Répartition (%) des effectifs de la population et rapport de masculinité selon la commune

Commune	Effectifs	Poids de chaque commune (%)	Rapport de masculinité
Banh	38 521	2,2	103,5
Ouindigui	32 855	1,9	91,3
Sollé	21 839	1,3	92,0
Titao	104 977	6,1	94,2
Arbolé	60 270	3,5	84,3
Bagaré	33 334	1,9	84,7
Bokin	81 194	4,7	89,4
Gomponsom	27 074	1,6	86,7
Kirsi	29 816	1,7	87,4
La-Todin	39 128	2,3	83,1
Pilimpikou	23 445	1,4	83,9
Samba	46 247	2,7	82,3
Yako	117 422	6,8	89,9
Barga	51 248	3,0	92,6
Kain	11 778	0,7	98,2
Kalsaka	78 184	4,5	91,8
Kossouka	26 926	1,6	93,0
Koumbri	61 818	3,6	93,9
Namissiguima	58 830	3,4	93,4
Ouahigouya	199 436	11,6	96,5
Oula	62 832	3,6	94,1
Rambo	46 957	2,7	89,0
Séguénéga	98 637	5,7	92,9
Tangaye	39 262	2,3	96,4
Thiou	66 589	3,9	101,0
Zogore	23 478	1,4	90,1
Bassi	34 424	2,0	89,8
Boussou	32 993	1,9	85,7
Gourcy	117 761	6,8	87,1
Leba	13 562	0,8	88,8
Tougo	41 278	2,4	91,3
NORD	1 722 115	100,0	91,5

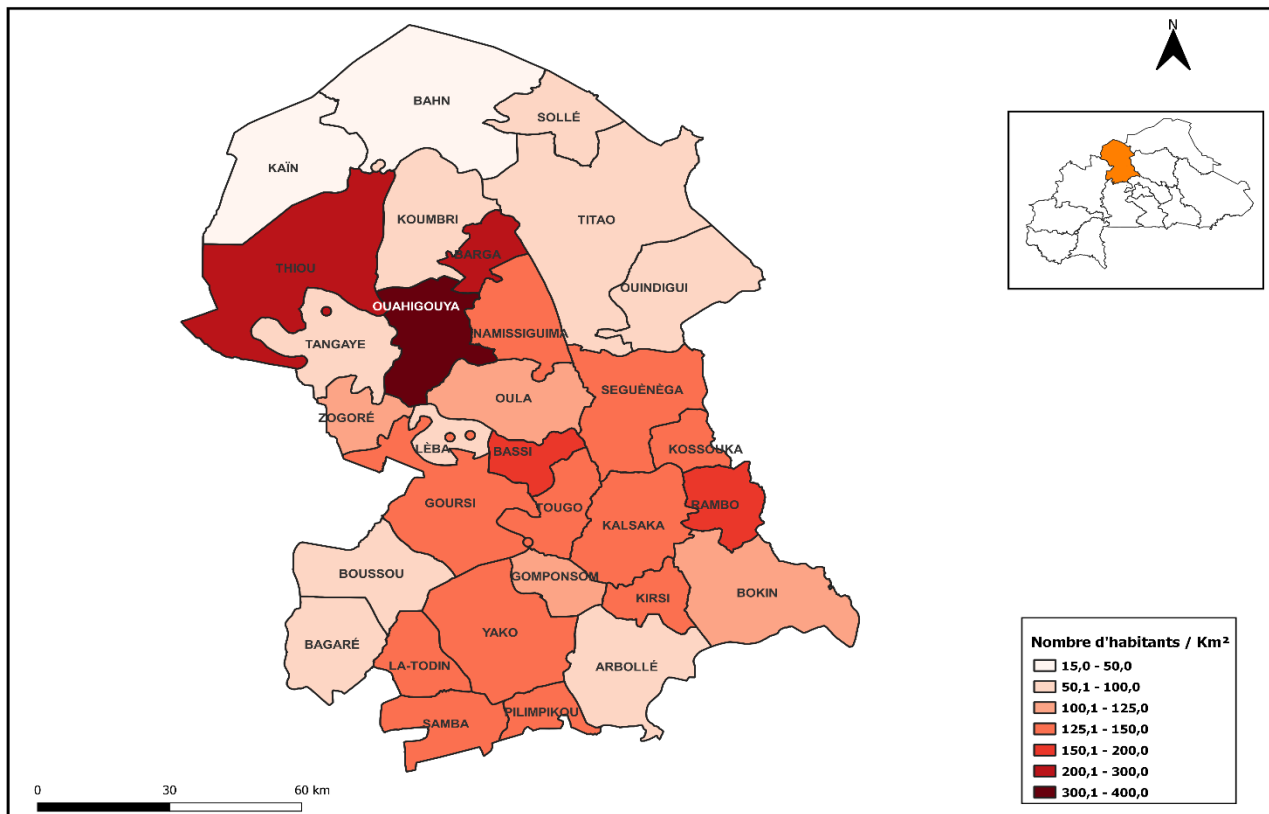
Depuis 1985, la densité de la population est en constante hausse dans la région. Elle est passée de 46,4 habitants au kilomètre carré (hbts/km²) en 1985 à 72,2 hbts/km² en 2006 puis à 84,4 hbts/km² en 2019 (graphique 2.2).

Graphique 2. 2: Evolution de la densité (hbts/km²) de la population de 1985 à 2019



Les communes de la région du Nord présentent une forte variation de la densité de population. Les densités les plus faibles sont observées dans les communes de Kain, de Banh et de Leba avec chacune moins de 50 habitants au km². Les communes de Rambo, Bassi et Namissiguima présentent des densités comprises entre 150 et 200 hbts/km². Quant aux communes les plus densément peuplées, on retrouve la commune de Barga et de Ouahigouya avec plus de 200 hbts/km². La province du Loroum présente les communes à faibles densités qui varient de 15 hbts/km² dans la commune de Kain dans le Yatenga à moins de 100 hbts/km² dans la commune de Ouindigui dans le Loroum (carte n°3).

Carte n° 3 : Carte de densité des populations (hbts/km²) des communes de la région du Nord



2.2. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE

La structure par sexe et par âge de la population de la région du Nord présente des effectifs élevés aux jeunes âges à l'image de celle du pays. Plus l'âge de la population augmente, plus l'effectif diminue. L'analyse selon le milieu de résidence présente les mêmes tendances observées au niveau de la région.

L'âge moyen de la population de la région du Nord est de 21,2 ans et est légèrement plus élevé chez les femmes (21,9 ans) que chez les hommes (20,5 ans). En outre, la population urbaine est en moyenne plus âgée (22,1 ans) que celle en milieu rural (21,1 ans).

Quant à l'âge médian, il est de 15,0 ans dans la région du Nord et est légèrement plus élevé chez les femmes (16,0 ans) que chez les hommes (14,0 ans). L'âge médian aussi est plus élevé chez les femmes que chez les hommes, quel que soit le milieu de résidence (tableau 2.4).

Tableau 2.4 : Effectif de la population par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe

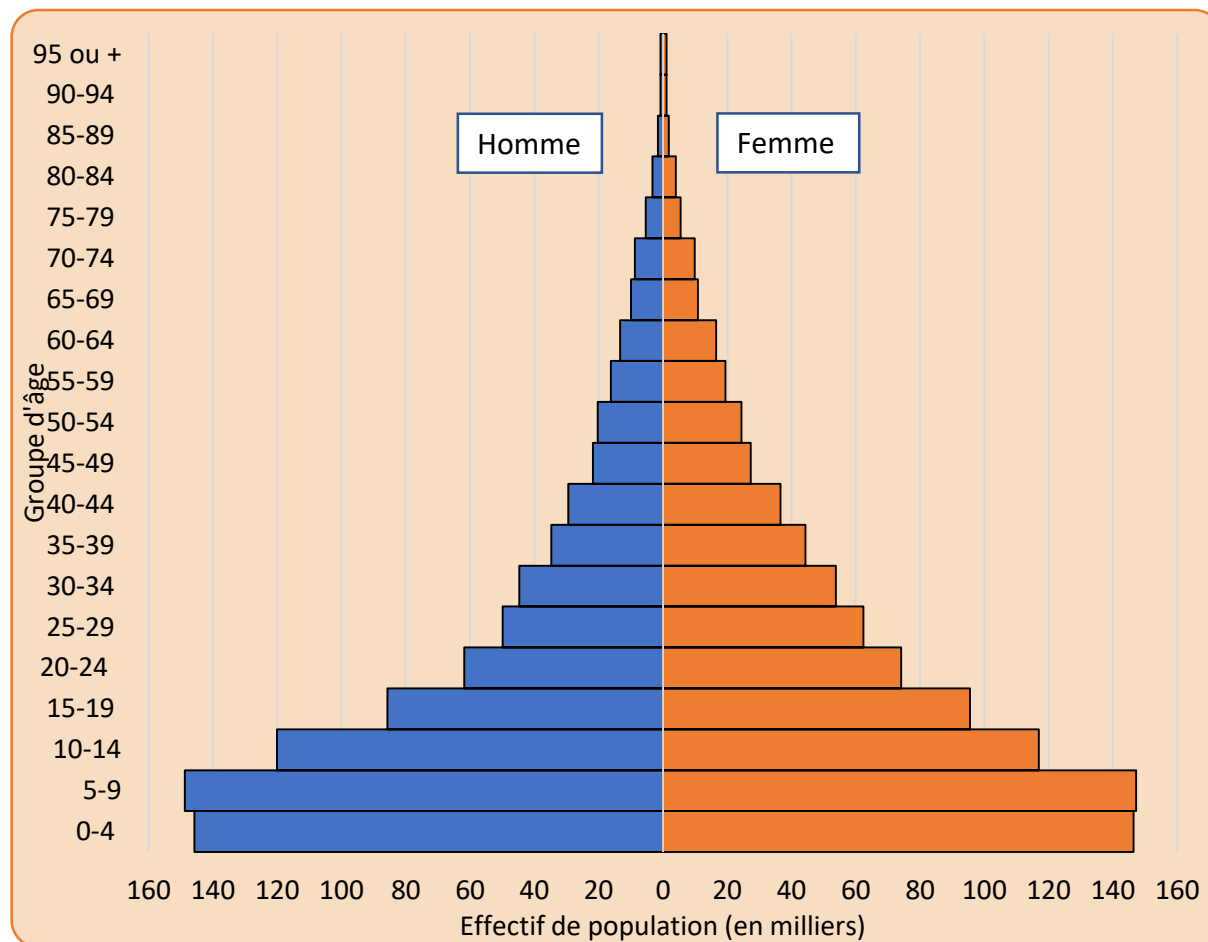
Groupe d'âge	Rural			Urbain			Ensemble		
	Masculi	Fémini	Ensembl	Masculi	Fémini	Ensembl	Masculi	Fémini	Ensembl
0-4	127 739	128 28	256 020	18 053	18 104	36 157	145 792	146 38	292 177
5-9	131 584	129 21	260 798	17 138	18 010	35 148	148 722	147 22	295 946
10-14	104 204	99 525	203 729	15 870	17 390	33 260	120 074	116 91	236 989
15-19	71 691	79 011	150 702	14 072	16 541	30 613	85 763	95 552	181 315
20-24	50 097	60 660	110 757	11 683	13 496	25 179	61 780	74 156	135 936
25-29	40 644	51 969	92 613	9 175	10 398	19 573	49 819	62 367	112 186
30-34	35 748	44 768	80 516	8 915	9 020	17 935	44 663	53 788	98 451
35-39	27 764	37 796	65 560	6 995	6 559	13 554	34 759	44 355	79 114
40-44	23 942	31 753	55 695	5 477	4 787	10 264	29 419	36 540	65 959
45-49	17 754	23 760	41 514	3 977	3 513	7 490	21 731	27 273	49 004
50-54	17 133	21 517	38 650	3 134	2 907	6 041	20 267	24 424	44 691
55-59	13 985	17 052	31 037	2 229	2 394	4 623	16 214	19 446	35 660
60-64	11 583	14 591	26 174	1 728	2 011	3 739	13 311	16 602	29 913
65-69	8 803	9 491	18 294	1 161	1 435	2 596	9 964	10 926	20 890
70-74	7 709	8 567	16 276	1 001	1 363	2 364	8 710	9 930	18 640
75-79	4 740	4 719	9 459	613	812	1 425	5 353	5 531	10 884
80-84	2 865	3 450	6 315	344	527	871	3 209	3 977	7 186
85-89	1 426	1 585	3 011	169	229	398	1 595	1 814	3 409
90-94	724	943	1 667	91	134	225	815	1 077	1 892
95 ou +	719	961	1 680	63	130	193	782	1 091	1 873
Total	700 854	769 61	1 470 46	121 888	129 76	251 648	822 742	899 37	1 722 115
Age moyen	20,2	21,9	21,1	22,0	22,1	22,1	20,5	21,9	21,2
Age médian	14,2	16,0	15,4	18,5	18,5	18,5	14,0	16,0	15,0

La pyramide des âges des effectifs de la population de la région du Nord ressemble à celle du pays, modèle des pays en développement avec une base large (niveau élevé de fécondité) et un sommet effilé (niveau élevé de mortalité). Elle met en évidence la jeunesse de la population de la région du Nord. On observe également dans l'ensemble, une décroissance assez régulière des effectifs sauf dans le groupe d'âge 5-9 ans.

Les allures des escaliers sont assez régulières (sauf à 10-14 ans) chez les femmes. Quelques creux

sont observés chez les hommes à partir de 10-14 ans jusqu'à 20-24 ans. Ces creux observés de part et d'autre peuvent traduire l'effet de l'exode rural au sein de ces groupes d'âge. Avant 15 ans, il y a plus de garçons que de filles et au-delà de cet âge, les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

Graphique 2. 3: Pyramide des âges des effectifs de la population du Nord par groupe d'âge

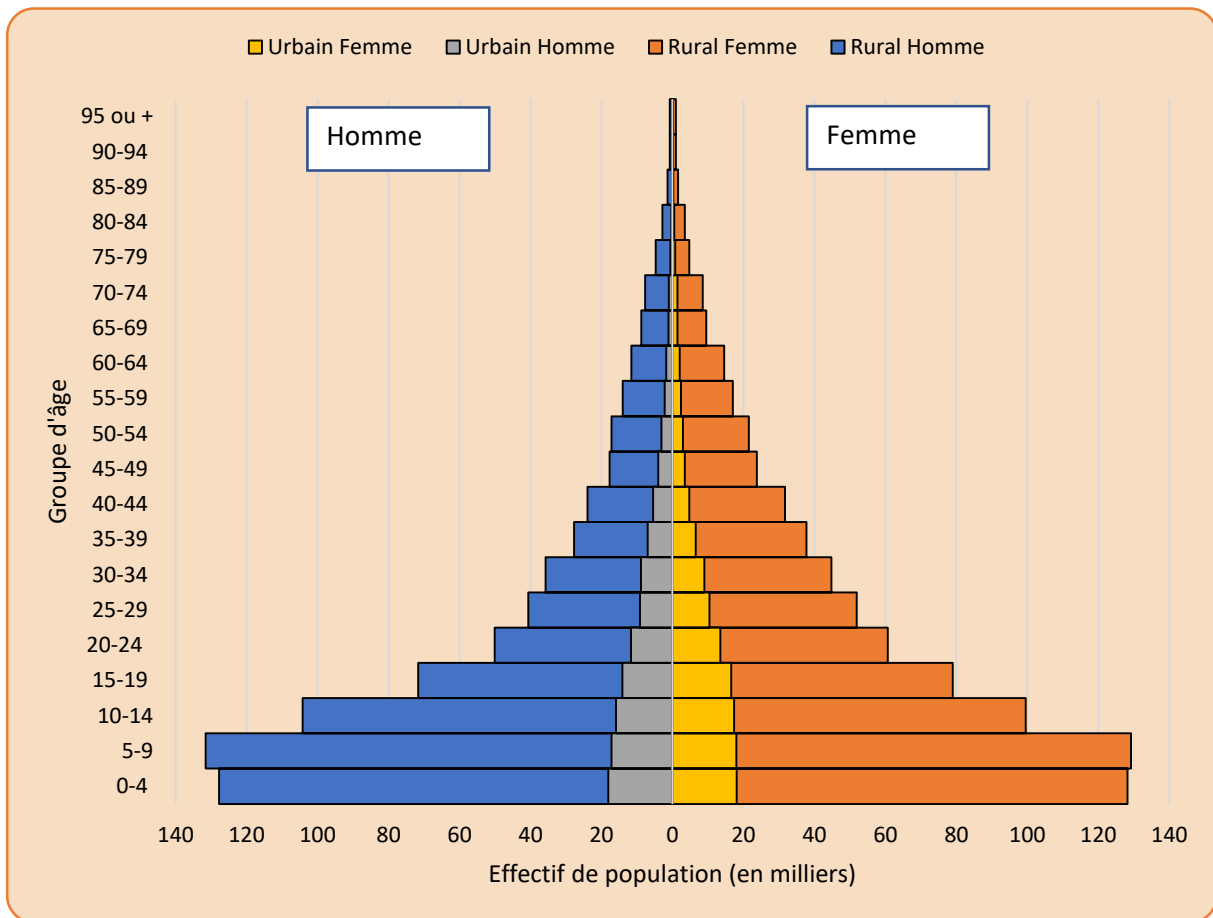


La structure par âge des populations rurale et urbaine de la région du Nord est présentée par le graphique 2.4. La pyramide du milieu rural indique une population plus nombreuse avec ses barres longues. Sa base élargie traduit aussi une forte jeunesse de cette population.

La population urbaine est moins importante (avec ses barres plus courtes) que celle rurale. Elle présente des effectifs de population assez identiques des groupes d'âge 0-4 ans et 5-9 ans et particulièrement chez les femmes.

A partir de 35 ans, le milieu urbain présente une prédominance de l'effectif des hommes sur celui des femmes jusqu'à 54 ans. Cette situation pourrait s'expliquer par le phénomène de l'exode rural et les sites miniers.

Graphique 2. 4: Pyramide des âges de la population urbaine et rurale



CONCLUSION

Ce chapitre sur l'état et la structure de la population de la région du Nord a permis de mettre en évidence le volume de celle-ci, qui est en hausse constante au fil du temps selon les recensements. Cette population est très jeune dans sa majorité à l'image de celle du pays avec un âge moyen de 21,2 ans. La province du Loroum présente des densités de population inférieures à 100 hbts/km² dans toutes ses communes. La densité maximale est de 370,7 hbts/km² et s'observe à Ouahigouya, chef-lieu de la région. La population de la région du Nord est à majorité féminine avec un rapport de masculinité de 91,5 hommes pour 100 femmes.

CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Les caractéristiques socioculturelles, en plus de permettre une bonne identification des individus et des groupes sociaux, constituent des facteurs déterminants des comportements socioéconomiques et démographiques des populations. Leur prise en compte dans les politiques de développement est une nécessité.

Cette section a pour objectif de présenter la composition de la population de la région du Nord selon quelques caractéristiques socioculturelles que sont la religion, la langue parlée et la nationalité.

Collecte des données

Les questions posées lors du 5^e RGPH pour appréhender les caractéristiques socioculturelles de la population sont les suivantes : Quelle est la religion de (NOM) ? Quelle est la nationalité de (NOM) ? Quelle est la principale langue couramment parlée par (NOM) ?

Définition des concepts

Pour une meilleure compréhension, il est nécessaire de définir certains concepts se rapportant aux caractéristiques socioculturelles.

Religion

La religion est l'ensemble des croyances et des dogmes définissant le rapport de l'homme avec le sacré. C'est l'ensemble des pratiques et des rites propres à chacune de ces croyances. Dans le cadre de cette analyse, on regroupe la population résidente selon les religions suivantes : le catholicisme, le protestantisme, l'islam, l'animisme (ou religion traditionnelle) et les sans religions. Au cours du 5^e RGPH, pour les enfants de moins de six ans, il leur a été affecté la religion de leur mère ou celle de la personne ayant en charge l'enfant si la mère n'est pas dans le ménage.

Langue parlée

Il s'agit de la principale langue couramment parlée par l'individu. Elle peut être une langue locale ou étrangère. Cette information a été collectée pour les personnes résidentes âgées de 3 ans et plus.

Nationalité

La nationalité est l'appartenance juridique d'une personne à la population d'un Etat. C'est aussi un groupement d'individus de même origine ou partageant une histoire et des traditions communes. Dans le présent recensement, la nationalité désigne le pays d'appartenance de la personne recensée. L'analyse distingue la nationalité burkinabè des autres nationalités.

3.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA RELIGION

Le comportement d'un individu, voire de la population en général, est souvent dicté par des valeurs sociales, notamment ses croyances et attitudes religieuses. Il est donc important de connaître la répartition de la population résidente selon la religion.

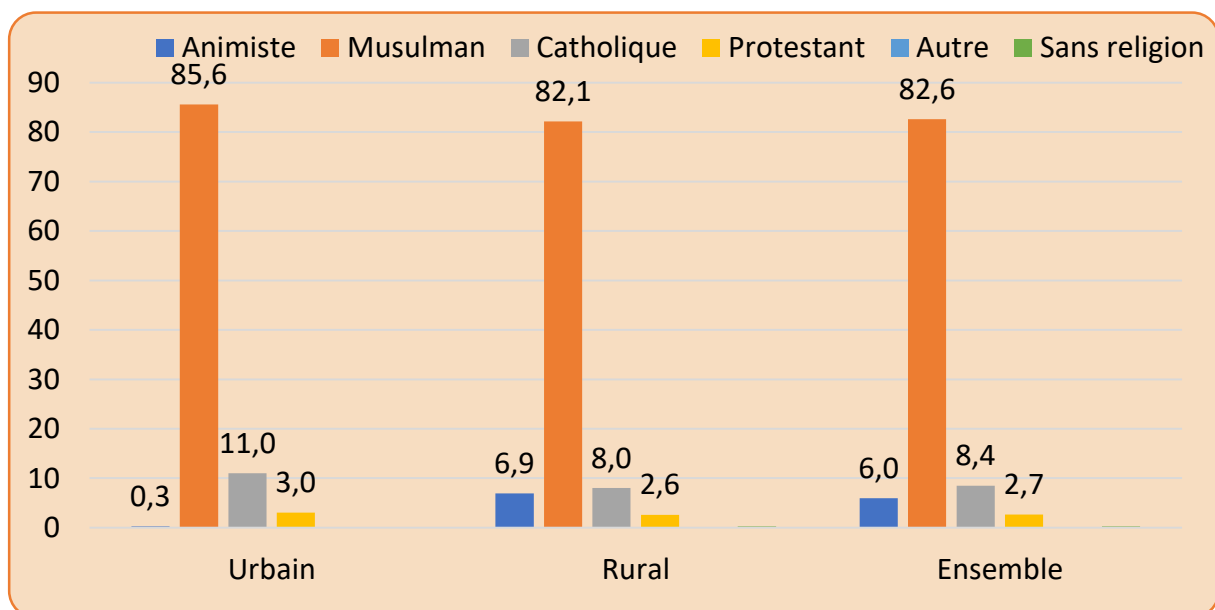
Dans la région du Nord, les musulmans sont les plus nombreux et représentent 82,2% de la population. Les catholiques, les animistes et les protestants suivent avec respectivement 8,4%, 6,0% et 2,7% de la population. Les modalités "sans religion" et "autres religions" sont faiblement représentées. Leurs proportions sont quasiment les mêmes au niveau des hommes et des femmes. On enregistre 83,1 % d'hommes et 82,2% de femmes musulmans, 8,1% d'hommes et 8,8% de femmes catholiques et 6,1% d'hommes et 5,9% de femmes animistes (tableau 3.1).

Tableau 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le sexe

Religion	Masculin	Féminin	Ensemble
Animiste	6,1	5,9	6,0
Musulman	83,1	82,2	82,6
Catholique	8,1	8,8	8,4
Protestant	2,4	2,9	2,7
Autre	0,0	0,0	0,0
Sans religion	0,3	0,2	0,3
Total	100,0	100,0	100,0

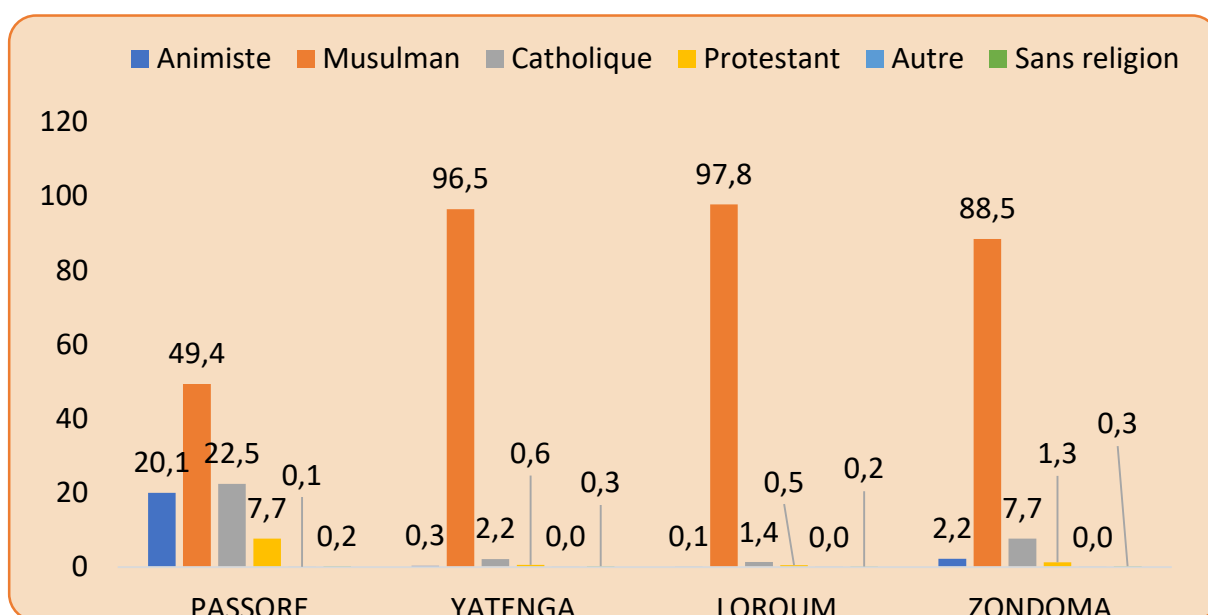
Le graphique 3.1 indique que, quel que soit le milieu de résidence, la religion musulmane reste la plus dominante au sein de la population de la région du Nord. Ainsi, les musulmans représentent 82,1 % de la population en milieu rural et 85,6 % en milieu urbain. Quant aux catholiques, ils sont plus représentés en milieu urbain (11,0%) qu'en milieu rural (8,0%). Par contre, les animistes sont moins nombreux en milieu urbain (0,3%) qu'en milieu rural (6,9%).

Graphique 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le milieu de résidence



Les musulmans sont plus représentés dans les provinces du Loroum et du Yatenga comparativement aux provinces du Zondoma et du Passoré. En effet, la population de la province du Loroum compte 97,8 % de musulmans. Elle est suivie du Yatenga (96,5%), du Zondoma (88,5 %) et du Passoré (49,4 %). Quant à la communauté catholique, elle est plus présente dans la province du Passoré (22,5 %) et du Zondoma (7,7 %) que dans le Yatenga et le Loroum où on enregistre moins de 3 % de la population. Pour ce qui est de la religion animiste, elle est plus représentée dans les provinces du Passoré (20,1 %) et du Zondoma (2,2 %). L'illustration de ces résultats est faite par le graphique 3.2

Graphique 3.2: Répartition (%) de la population des communautés religieuses par province



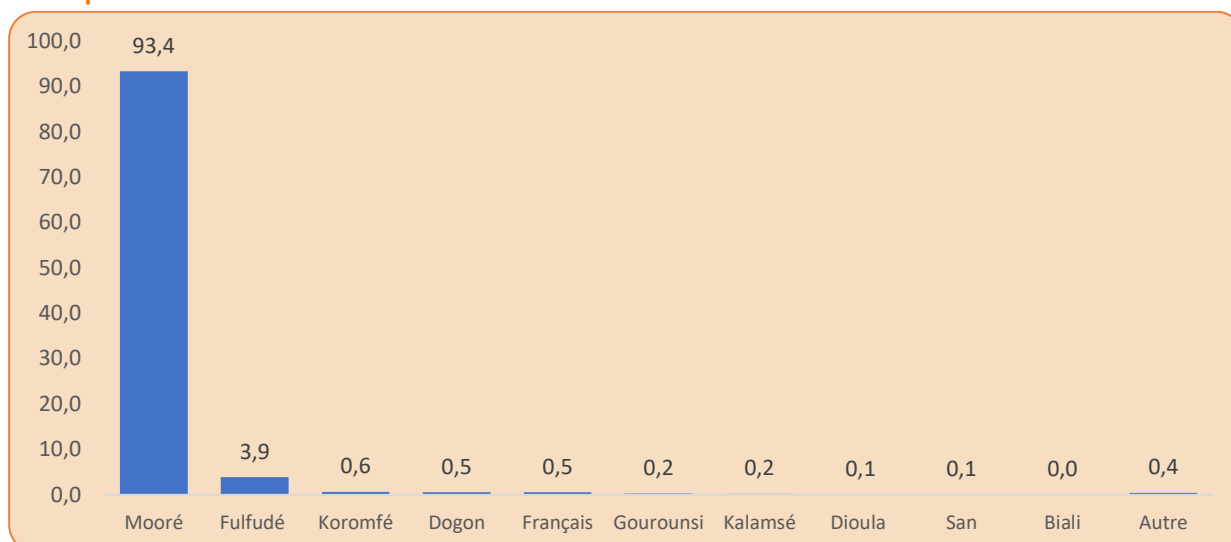
3.2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LES LANGUES PARLEES

La langue parlée, en tant que moyen de communication et d'échanges, est un élément de rapprochement entre individus, groupes de personnes, communautés, nations, etc. Elle constitue également un moyen de reconnaissance ou d'affirmation de son identité, notamment culturelle.

La langue est aussi le moyen par lequel on réalise les activités d'information, d'éducation et de communication pour le changement de comportement (IEC/CCC). Il est donc important de connaître non seulement l'importance numérique des principales langues parlées, mais aussi la distribution de ces dernières selon diverses variables (milieu de résidence, région de résidence, etc.). Les principales langues parlées d'une région sont souvent utilisées dans les programmes de développement pour sensibiliser les populations bénéficiaires.

Dans la région du Nord, l'analyse de la langue principale couramment parlée montre que la langue mooré est de loin la plus parlée avec 93,4% de locuteurs qui l'utilisent comme principale langue couramment parlée. Elle est suivie du fulfuldé avec une proportion de 3,9%. Les autres langues regroupant un certain nombre de langues locales et étrangères sont parlées par 3 % de la population de la région (graphique 3.3).

Graphique3.3: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principale langue couramment parlée



Une analyse selon le milieu de résidence montre des disparités dans la répartition des populations par principale langue couramment parlée dans la région du Nord. Quel que soit le milieu de résidence, le mooré demeure la principale langue parlée par environ 93% de la population. Par ailleurs, le fulfuldé qui est la deuxième langue de la région est plus parlée en milieu rural (4,2 %) qu'en milieu urbain (2,3 %) ; quant au français et au koromfé, elles sont plus parlées en ville qu'en campagne (2,5 % et 1,4 % respectivement contre 0,2 % et 0,5%) (tableau 3.2).

Tableau 3.2: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principale langue parlée selon le milieu de résidence

Principales langues parlées	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Mooré	91,2	92,1	91,6	93,3	94,0	93,7	93,0	93,7	93,4
Fulfuldé (ou peulh)	2,5	2,1	2,3	4,4	3,9	4,1	4,1	3,6	3,9
Koromfé	1,4	1,3	1,4	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
Dogon (ou kaado)	0,1	0,2	0,2	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5
Français	2,5	2,0	2,2	0,3	0,2	0,2	0,6	0,5	0,5
Gourounsi	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2
Kalamsé	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Dioula (ou bambara)	0,6	0,7	0,6	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
San (ou samogho ou samo)	0,4	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Biali	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
Autre	1,2	1,2	1,2	0,3	0,3	0,3	0,5	0,4	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

M=Masculin ; F=Féminin

Les principales langues les plus couramment parlées par la population de la région du Nord présentent une diversité selon la province de résidence. Le mooré reste la langue la plus couramment parlée dans toutes les provinces de la région avec des proportions allant de 83% de la population dans le Loroum à 97% dans le Zondoma. Cette langue est suivie de très loin par le fulfuldé (1,7% dans Passoré à 7,9% dans le Loroum) et le français qui est parlé par moins de 1% de la population quelle que soit la province de résidence (tableau 3.3 et 3.4).

Tableau 3.3: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées par sexe et par province

Principales langues parlées	PASSORE			YATENGA		
	M	F	M + F	M	F	M + F
Mooré	96,4	96,7	96,5	92,2	92,9	92,5
Fulfudé (ou peulh)	1,8	1,6	1,7	5,1	4,6	4,8
Français	0,6	0,4	0,5	0,8	0,6	0,7
San (ou samogho ou samo)	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Dioula (ou bambara)	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Moba	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
Autre	1,0	1,1	1,1	1,6	1,6	1,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

M=Masculin ; F=Féminin

Tableau 3.4: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées par sexe et par province (suite et fin)

Principales langues parlées	LOROUM			ZONDOMA			ENSEMBLE		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Mooré	82,7	84,1	83,4	96,7	97,2	97,0	93,0	93,7	93,4
Fulfudé (ou peulh)	8,3	7,6	7,9	2,3	2,0	2,1	4,1	3,6	3,9
Français	0,2	0,1	0,1	0,5	0,3	0,4	0,6	0,5	0,5
San (ou samogho ou samo)	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Dioula (ou bambara)	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Moba	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Birifor	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Biali	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Autre	8,4	8,0	8,2	0,2	0,2	0,2	1,9	1,9	1,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

M=Masculin ; F=Féminin

On constate d'une manière générale que parmi les principales langues couramment parlées dans la région du Nord, le mooré est la langue dominante. En effet, plus de 92% de la population du Nord parlent couramment le mooré quel que soit le groupe d'âge considéré. Elle est suivie par la langue fulfuldé (ou peulh) avec 3,9% de l'ensemble de la population de la région. Par ailleurs, très peu de la population (2,0 %) parlent d'autres langues.

On note cependant qu'à partir du groupe d'âge 15-35 ans, la proportion de la population parlant le mooré augmente légèrement en passant de 92,6% dans le groupe d'âge 15-35 ans à 95,1% dans le groupe d'âges des plus de 60 ans contrairement à la langue fulfuldé qui connaît une baisse en passant de 4,1% à 3,0% (tableau 3 4).

Tableau 3.5: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principales langues parlées selon le groupe d'âge

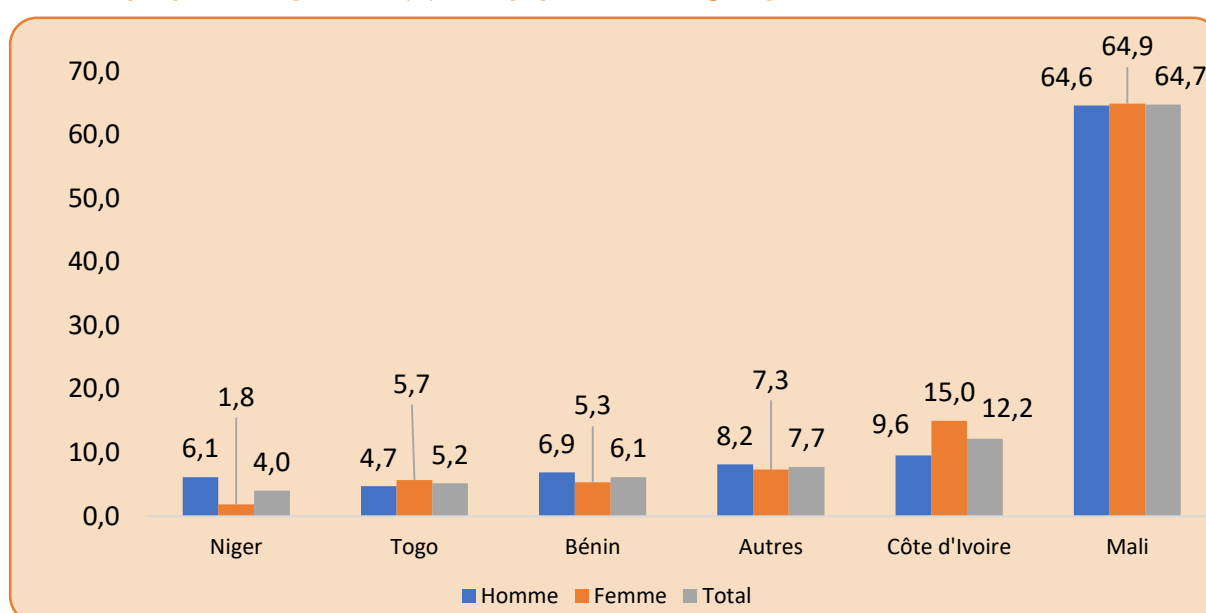
Principales langues parlées	3-14	15-35	36-59	60 ou +	Ensemble
Mooré	93,6	92,6	93,5	95,1	93,4
Fulfudé (ou peulh)	3,8	4,1	3,8	3,0	3,9
Koromfé	0,7	0,6	0,6	0,5	0,6
Dogon (ou kaado)	0,6	0,6	0,5	0,4	0,5
Français	0,3	0,8	0,5	0,1	0,5
Gourounsi	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3
Kalamsé	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2
Dioula (ou bambara)	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
San (ou samogho ou samo)	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1
Biali	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Autres langues	0,3	0,6	0,4	0,3	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA NATIONALITE

Le Burkina Faso, à l'instar d'autres pays, accueille pour diverses raisons, des personnes de nationalité étrangère. En l'absence d'un fichier de population, le recensement est l'une des meilleures sources d'information sur la population étrangère.

Dans la région du Nord, la quasi-totalité des résidents sont de nationalité burkinabé (99,92 % contre 0,08% pour les étrangers). Parmi les étrangers résidant dans la région, près de deux tiers proviennent du Mali (64,7%), suivi de la Côte d'Ivoire (12,2%) et du Bénin (6,1%). Les ressortissants de ces trois pays représentent 83,0% de la population étrangère. Les autres nationalités ne représentent que 17% de la population étrangère (graphique 3.4).

Graphique3.4: Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon le sexe



En considérant les différentes nationalités résidant dans la région du Nord selon le milieu de résidence, 0,2% de la population urbaine est de nationalité étrangère contre 0,06% en milieu rural (tableau 3.5).

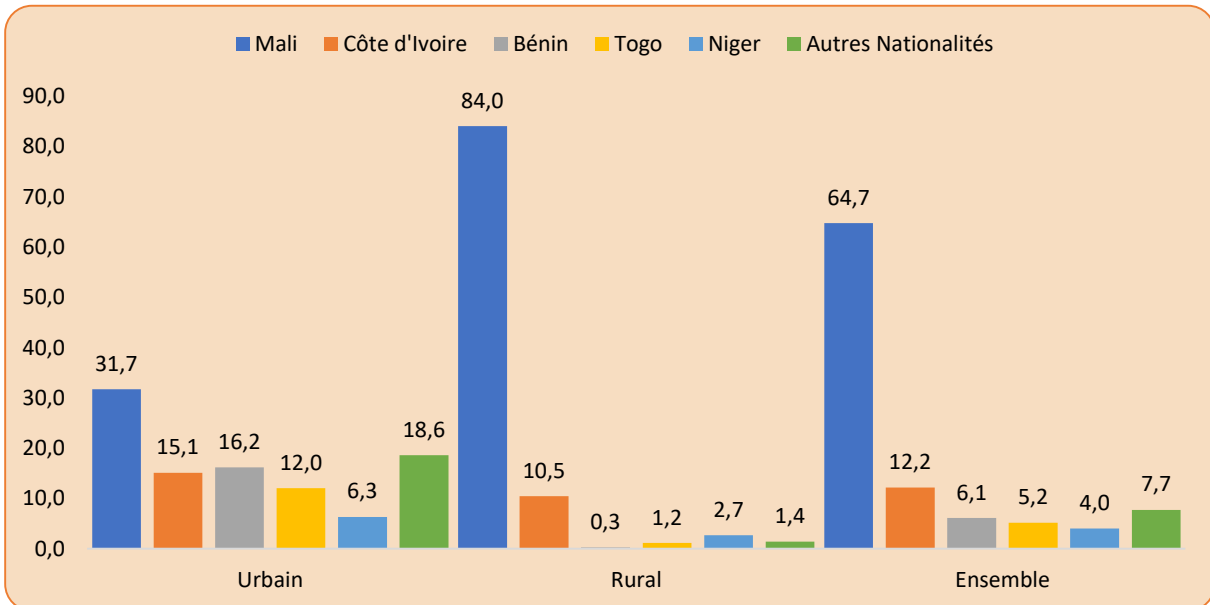
Tableau 3.6: Répartition (%) de la population par nationalité selon le milieu de résidence

Nationalité	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Burkina Faso	99,80	99,94	99,92
Mali	0,06	0,05	0,05
Côte d'Ivoire	0,03	0,01	0,01
Bénin	0,03	0,00	0,01
Togo	0,03	0,00	0,00
Niger	0,01	0,00	0,00
Autres Nationalité	0,04	0,00	0,01
Total	100,00	100,00	100,00

En considérant les nationalités étrangères résidant dans la région du Nord, on constate que

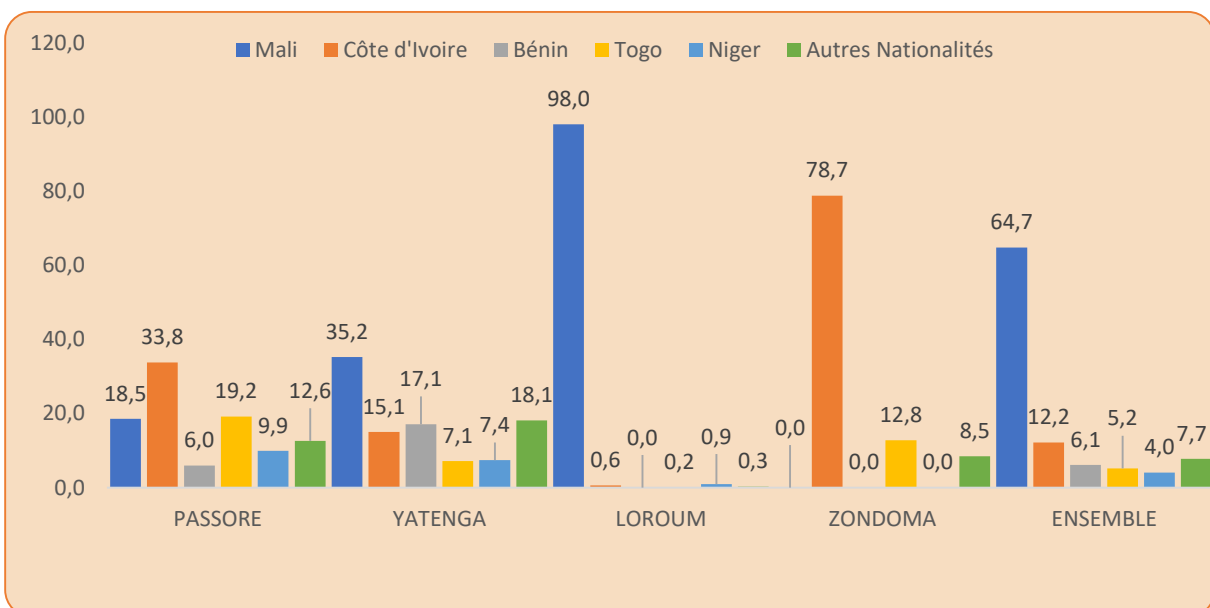
parmi celles qui résident en milieu urbain, 31,7 % sont des Maliens, suivis par les Béninois (16,2 %), les Ivoiriens (15,1 %), les Togolais (12,0 %) et les Nigériens (6,3 %). Cependant, en milieu rural, après les Maliens (84,0 %), ce sont les Ivoiriens qui suivent avec 10,5 % (graphique 3.5).

Graphique 3.5: Répartition (%) de la population par nationalité étrangère selon le milieu de résidence



Parmi les principales nationalités étrangères résidant dans les provinces de la région du Nord, les maliens sont les plus représentés dans la province du Loroum (98%) et du Yatenga (35,2 %). La seconde nationalité la plus représentée dans la région est la Côte d'Ivoire (12,2 %) et est plus présente dans la province du Zondoma (78,7 %), suivi du Passoré (33,8 %) et du Yatenga avec 15,1 % de la population étrangère. Quant aux Béninois qui ne représentent que 6,1 % de l'ensemble des étrangers dans la région, ils sont présents dans le Yatenga (17,1 %) et le Passoré (6,0 %) (Graphique 3.6).

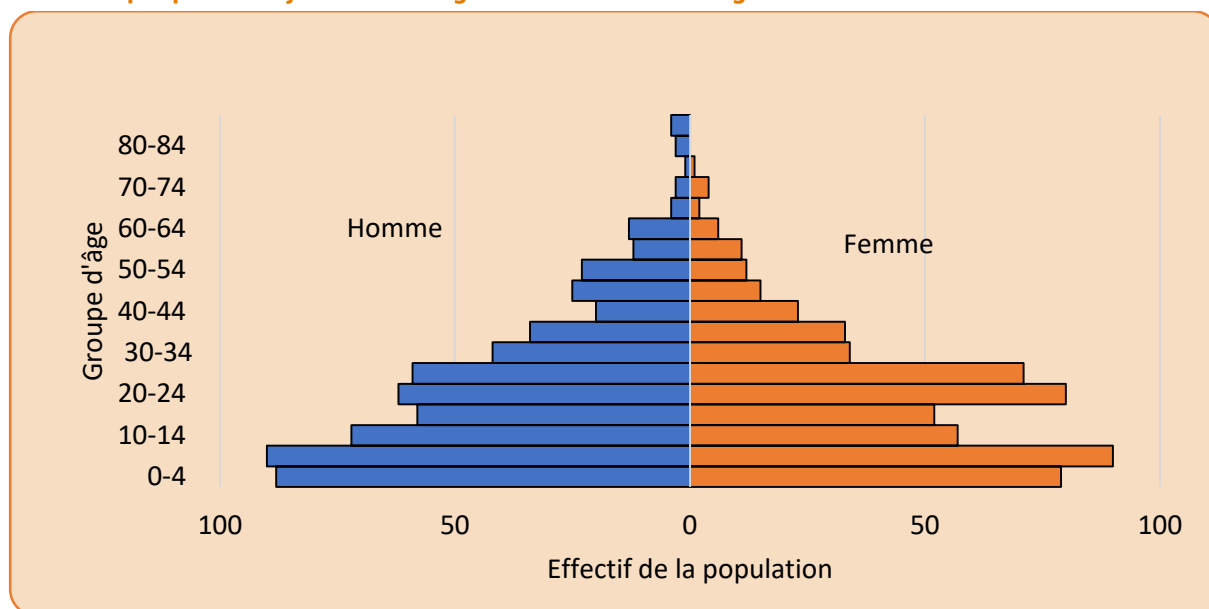
Graphique 3.6: Répartition (%) de la population étrangère par province selon la nationalité



La pyramide des âges des résidents étrangers indique une allure irrégulière différente de

celle des Burkinabè. Cette irrégularité se traduit par des creux (0-4 ans et 75-79 ans), synonyme d'une faible proportion d'individus et des saillies (5-9 ans et 20-29 ans) traduisant une proportion élevée d'individus surtout dans la population féminine. La population étrangère est beaucoup plus adulte. La répartition par sexe indique qu'entre 20-29 ans, les hommes sont moins représentés que les femmes (Graphique 3.9).

Graphique 3.7: Pyramide des âges des résidents étrangers



CONCLUSION

L'analyse des données sur les caractéristiques socioculturelles montre que dans la région du Nord, 82,6 % de la population sont musulmans, 6,0 % sont animistes et 8,4 % sont catholiques. Les principales langues couramment parlées sont le mooré (93,4 %), le fulfuldé (3,9%) et le koromfé (0,6 %). Les Burkinabè représentent 99,9% de la population totale résidant dans la région du Nord. Parmi la population étrangère, les Maliens sont les plus nombreux (64,7 %) suivis des Ivoiriens (12,2 %), des Béninois (6,1 %), des Togolais (5,2 %) et des Nigériens (4,2 %).*

CHAPITRE 4 : NIVEAU D'INSTRUCTION, ALPHABÉTISATION ET SCOLARISATION

INTRODUCTION

L'éducation constitue un des leviers majeurs sur lequel les pays d'Afrique Subsaharienne peuvent agir pour tirer profit d'un point de vue économique, de la part importante de sa jeunesse. Elle est également reconnue comme un droit fondamental que les Etats devront garantir à leurs citoyens. Il est donc important d'analyser la situation de l'éducation afin d'informer et d'éclairer les décideurs, les administrateurs, les gestionnaires, les planificateurs et l'ensemble de la communauté éducative.

Collecte des données

Le 5^e RGPH, réalisé en 2019, a permis de collecter des informations sur l'éducation à savoir l'alphabétisation, la scolarisation et le niveau d'instruction de la population. Ces informations ont été recueillies sur les personnes âgées de 3 ans ou plus.

La question sur l'alphabétisation était posée en ces termes :

« Est-ce que (NOM) sait lire et écrire couramment dans une langue quelconque ? ».

L'information sur la scolarisation a été recueillie à travers trois questions principalement :

- « (NOM) a-t-il déjà fréquenté ou fréquente-t-il actuellement l'école formelle ? ».

- « En quelle classe est (NOM) actuellement ? » ;

- « Quel est le diplôme le plus élevé obtenu par (NOM) ? ».

Concernant le niveau d'instruction, il a été appréhendé à travers la question suivante : « quelle est la dernière classe achevée avec succès ? ».

Définition des concepts

Alphabétisation

Selon l'UNESCO, une personne est dite alphabétisée si « elle sait lire, écrire et comprendre un texte simple relatif à des faits de sa vie quotidienne ».

La définition adoptée dans le cadre du 5^e RGPH ne prend en compte que les critères de « savoir lire » et de « savoir écrire ». Ainsi, la définition de l'alphabétisé adoptée dans le cadre du présent recensement est moins restrictive et donc conduit à une estimation d'un niveau d'alphabétisation plus élevé que sur la base de la définition de l'UNESCO. Toutefois, il convient de souligner qu'il s'agit de la même définition adoptée au cours des recensements précédents, ce qui permet d'assurer une comparabilité dans le temps de l'ampleur de l'alphabétisation.

Dans le présent rapport, le niveau d'alphabétisation de la population est analysé à partir du taux d'alphabétisation en mettant l'accent sur la population de 15 ans ou plus.

Scolarisation

Le terme scolarisation décrit, dans cette analyse, le « processus qui consiste à doter des enfants et des jeunes de connaissances et dans le cadre du système d'enseignement formel » (Kobiané, 2006, p.62). C'est une acception large de la scolarisation qui prend en compte plusieurs dimensions : i) l'accès à l'éducation qui différencie les personnes qui ont déjà été dans le système

éducatif (qu'ils y soient toujours ou qu'ils n'y soient plus à un moment donné) de celles qui n'ont jamais été à l'école ; ii) la fréquentation scolaire qui est le fait d'être ou non dans une structure d'enseignement formel au moment du recensement ; iii) le parcours scolaire qui permet d'apprécier la progression au sein du système éducatif (achèvement des différents cycles, redoublements, réussite aux examens, abandons, etc.

Population scolaire

Elle désigne l'ensemble des personnes qui fréquentent une structure d'enseignement scolaire formelle. Ce sont les élèves et étudiants.

Population scolarisable ou en âge d'être scolarisée

Elle correspond aux populations des groupes d'âge officiels de fréquentation à un cycle d'enseignement. Elle est utilisée comme dénominateur pour le calcul des taux de scolarisation.

La lettre de politique éducative de 2009 portant organisation du système éducatif burkinabè, fixe les groupes d'âge officiels de fréquentation par cycle d'enseignement. Ce sont :

- 3- 5 ans pour le préscolaire
- 6-11 ans pour l'enseignement primaire,
- 12-15 ans pour l'enseignement post-primaire
- 16- 18 ans pour l'enseignement secondaire
- 19- 24 ans pour l'enseignement supérieur.

Instruction

Elle est la capacité pour un individu de savoir lire, écrire et expliquer un texte. A la différence de l'alphabétisation, l'instruction renvoie au système formel et est échelonnée en degrés ou cycles.

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) d'un cycle d'enseignement donné est le rapport du nombre d'élèves de ce cycle quel que soit leur âge et de l'effectif de la population d'âge officiel de fréquentation à ce cycle. Il peut donc de ce fait être supérieur à 100.

Le Taux Net de Scolarisation (TNS) est le rapport de l'effectif de la population d'âge officiel d'un cycle d'enseignement donné, scolarisée à ce cycle et de l'effectif total de la population du même âge.

Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

C'est le rapport entre le nombre total des étudiants et la population totale multipliée par 100 000. Cet indicateur mesure l'importance de l'accès à l'enseignement supérieur.

Taux d'alphabétisation

Il est le pourcentage de la population de 15 ans et plus qui sait lire et écrire dans une langue donnée, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne. Il est calculé également pour des groupes d'âge spécifiques.

Taux d'instruction

C'est le rapport entre le nombre total des personnes instruites (niveau primaire ou plus) de 6 ans ou plus et le nombre total des personnes âgées de 6 ans ou plus.

4.1. ALPHABÉTISATION

Le taux d’alphabétisation de la population âgée de 15 ans ou plus s’élève à 23,4% dans la région du Nord. Ce taux varie selon le milieu de résidence et le sexe. Ainsi, dans le milieu urbain, ce sont 49,2% des personnes de 15 ans ou plus qui sont alphabétisées contre seulement 18,3% en milieu rural, soit moins de la moitié du taux d’alphabétisation du milieu urbain. Selon le sexe, on remarque également que, plus de 29,2% des hommes de 15 ans ou plus sont alphabétisés contre moins de 18,5% des femmes dans cette région. De plus, l’analyse du taux d’alphabétisation suivant la province de résidence met en évidence de légères inégalités. En effet, il varie 25,1% dans le Passoré à 18,0% dans le Loroum (tableau 4.1).

Tableau 4.1: Taux d’alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence et le sexe

Province	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Passoré	57,9	47,4	52,2	28,1	17,8	22,2	31,2	20,5	25,1
Yatenga	63,3	52,9	58,1	21,4	12,0	16,3	29,2	18,7	23,6
Loroum	31,8	19,1	25,0	21,3	10,1	15,3	24,2	12,6	18,0
Zoundoma	48,9	36,2	41,9	24,7	14,2	18,8	29,1	18,1	22,9
Nord	55,3	43,6	49,2	23,7	13,9	18,3	29,2	18,5	23,4

Le taux d’alphabétisation varie également selon la commune de résidence dans la région du Nord. En effet, les communes de Ouahigouya (45,1%), de Yako (31,6%) et de La-Todin (29,3%) sont les communes qui enregistrent les taux d’alphabétisation les plus élevés. A l’inverse, Barga, Sollé, Séguénéga, Koumbri, Rambo, Kalsaka et Tougo sont les communes qui présentent les taux les plus faibles avec moins de 15% de personnes alphabétisées chacune. L’analyse selon le sexe montre que les femmes sont moins alphabétisées comparativement aux hommes et ce, quelle que soit la commune considérée dans la région (tableau 4.2).

Tableau 4.2: Taux d’alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Arbolé	26,2	16,7	20,7
Bagaré	29,5	18,3	22,9
Bokin	28,9	18,2	22,9
Gomponsom	25,1	16,8	20,4
Kirsi	26,1	15,5	20,1
La-Todin	36,9	24,0	29,3
Pilimpikou	26,8	14,4	19,4
Samba	32,1	18,4	23,8
Yako	36,6	27,5	31,6
Total Passoré	31,2	20,5	25,1
Barga	14,4	7,8	10,8
Kain	22,7	10,3	16,2
Kalsaka	18,9	10,6	14,4
Kossouka	23,3	13,5	18,0
Koumbri	18,4	9,3	13,5
Namissiguima	29,4	14,6	21,4

Commune	Sexe			Ensemble
	Masculin	Féminin		
Ouahigouya	50,6	39,9		45,1
Oula	23,0	14,5		18,5
Rambo	18,3	9,6		13,5
Séguénéga	17,5	9,9		13,4
Tangaye	24,4	13,4		18,6
Thiou	19,8	11,5		15,6
Zogoré	30,4	15,0		21,8
Total Yatenga	29,2	18,7		23,6
Banh	24,9	12,5		18,7
Ouindigui	22,3	12,1		16,7
Sollé	17,6	6,8		11,7
Titao	25,7	13,8		19,3
Total Loroum	24,2	12,6		18,0
Bassi	24,0	12,9		17,9
Boussou	30,1	16,5		22,2
Gourcy	33,3	22,2		27,1
Léba	32,2	19,7		25,2
Tougo	19,7	10,8		14,9
Total Zondoma	29,1	18,1		22,9
Nord	29,2	18,5		23,4

Dans la région, seulement 4,0% de la population de 15 ans ou plus sont alphabétisés dans une des langues nationales. Le taux d’alphabétisation des personnes de 15 ans ou plus en langues nationales est plus élevé chez les hommes (5,0 %) que chez les femmes (3,1 %). On note que 22,7% des personnes de 15 ans ou plus dans cette région sont alphabétisées dans au moins une langue étrangère. Ce taux est de 28,4% chez les hommes contre 17,9 % chez les femmes (tableau 4.3).

Tableau 4.3: Taux d’alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon la langue d’alphabétisation

Province	Langues nationales			Langues étrangères			Ensemble		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Passoré	5,4	3,5	4,3	30,3	19,8	24,3	31,2	20,5	25,1
Yatenga	4,9	3,1	3,9	28,5	18,0	22,9	29,2	18,7	23,6
Loroum	5,9	2,9	4,3	23,2	11,8	17,1	24,2	12,6	18,0
Zondoma	4,3	2,7	3,4	28,5	17,5	22,3	29,1	18,1	22,9
Nord	5,0	3,1	4,0	28,4	17,9	22,7	29,2	18,5	23,4

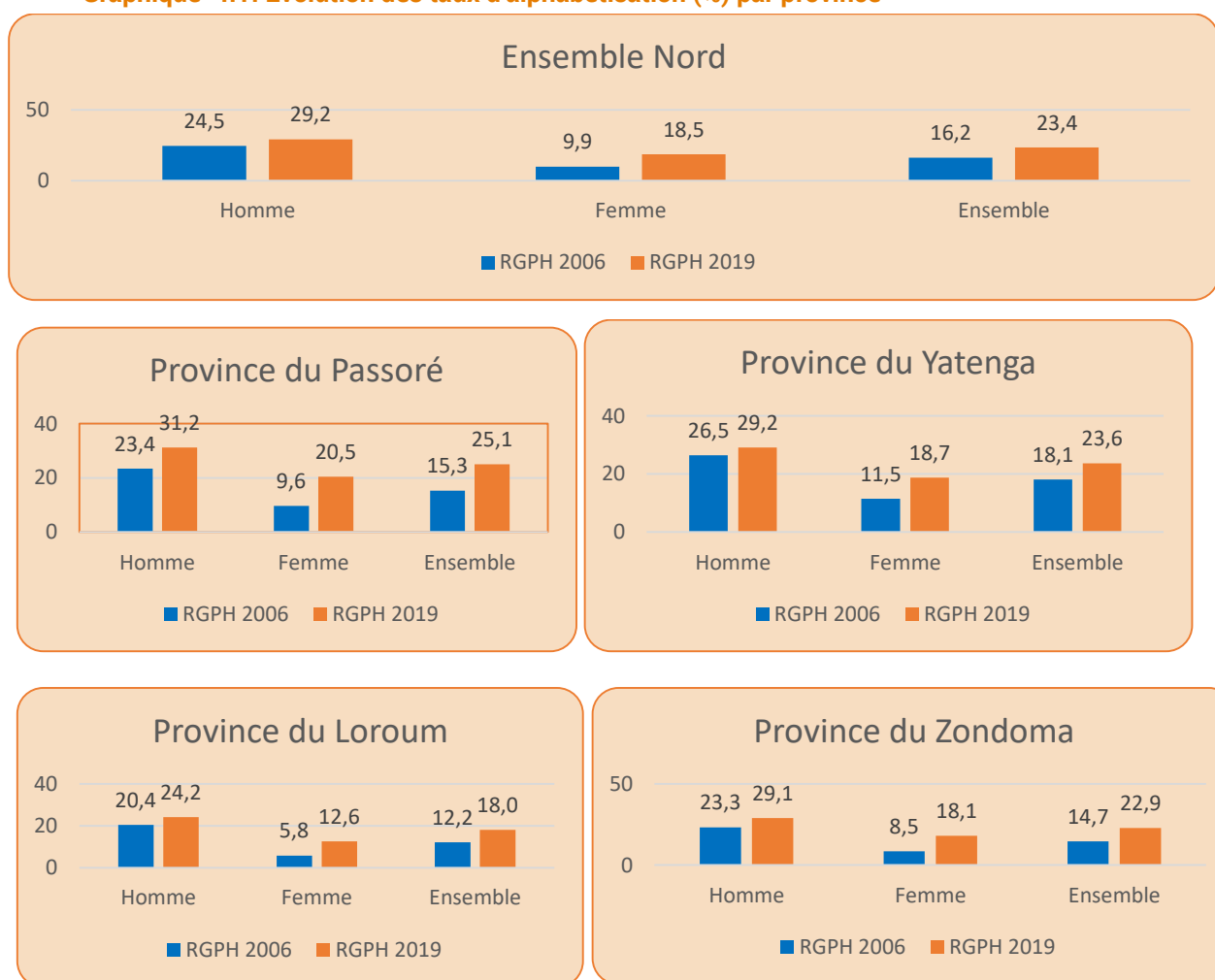
Suivant les groupes d’âge spécifiques, le taux d’alphabétisation s’élève à 42,4 % chez les personnes âgées de 15-24 ans, 32,5 % chez celles âgées de 15-35 ans, 25,9% chez celles de 15-64 ans et à 13,0 % chez les individus âgés de 25 ans ou plus dans la région du Nord. Le taux d’alphabétisation est plus élevé chez les hommes que chez les femmes, quel que soit le groupe d’âge considéré. L’analyse suivant les provinces de résidence montre que le Loroum présente les taux les plus faibles pour tous les groupes d’âge spécifiques contrairement au Passoré qui a les niveaux les plus élevés d’alphabétisation dans la région (tableau 4.4).

Tableau 4.4: Taux d'alphabétisation (%) par province selon le groupe d'âge spécifique

Province	Groupe d'âge											
	15-24			15-35			15-64			25 ans ou plus		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Passoré	55,5	48,8	51,9	44,5	33,6	38,4	33,8	22,3	27,2	16,6	6,9	10,9
Yatenga	44,2	34,5	39,0	36,9	26,1	31,1	30,6	19,9	24,9	21,0	9,8	15,1
Loroum	38,7	27,1	32,6	31,0	18,3	24,2	25,4	13,3	18,9	15,9	4,6	9,8
Zoundoma	46,9	40,6	43,5	38,7	28,5	33,1	31,1	19,6	24,7	18,9	6,8	12,0
Nord	47,1	38,4	42,4	38,4	27,6	32,5	30,9	19,9	24,9	19,1	8,0	13,0

Le taux d'alphabétisation a connu une augmentation entre 2006 et 2019 en passant de 16,2 % en 2006 à 23,4 % en 2019 dans la région du Nord. Cette augmentation a été plus importante chez les femmes que chez les hommes pour l'ensemble de la région. Toutefois, à l'intérieur de chaque province, ces différences selon le sexe sont plus importantes que celles entre provinces. Dans quasiment toutes les provinces de la région, les écarts entre les hommes et les femmes sont d'environ 10 points de pourcentage. Ces disparités entre provinces et à l'intérieur de celles-ci selon le sexe sont illustrées par le graphique 4.1.

Graphique 4.1: Evolution des taux d'alphabétisation (%) par province



4.2. INSTRUCTION

La répartition de la population résidente de 3 ans ou plus par niveau d'instruction laisse observer une prépondérance des personnes sans aucun niveau d'instruction. Pour l'ensemble de la région, 65,1 % des personnes n'ont aucun niveau d'instruction et 23,0 % ont le niveau primaire. Seulement 0,6% des habitants âgés de 3 ans ou plus ont atteint le niveau supérieur. La proportion des femmes n'ayant aucun niveau d'instruction est aussi plus élevée chez les femmes (69,2 %) que chez les hommes (60,7 %).

L'analyse du niveau d'instruction suivant le milieu de résidence met en évidence un désavantage du milieu rural par rapport au milieu urbain. En effet, le pourcentage des personnes sans niveau d'instruction est plus élevé en milieu rural (68,6 %) qu'en milieu urbain (45,4 %). Cet écart est plus important au niveau des femmes avec 23,2 points de pourcentage.

La proportion des personnes de 3 ans ou plus ayant le niveau primaire s'élève à 23,0% pour l'ensemble de la région et à 25,6 % et 22,6 % respectivement en milieu urbain et en milieu rural (tableau 4.5).

Tableau 4.5: Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Aucun	41,1	49,4	45,4	64,1	72,6	68,6	60,7	69,2	65,1
Primaire	27,3	24,0	25,6	25,7	19,8	22,6	25,9	20,4	23,0
Post-primaire	15,6	16,7	16,2	7,7	6,4	7,0	8,9	7,9	8,4
Secondaire	12,4	8,4	10,3	2,1	1,1	1,6	3,6	2,2	2,9
Supérieur	3,6	1,5	2,5	0,4	0,1	0,2	0,9	0,3	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le niveau d'instruction des personnes de 6 ans ou plus présente les mêmes tendances et inégalités que celui des 3 ans ou plus. En effet, on note une prépondérance des personnes sans niveau d'instruction et un plus faible accès à l'instruction en milieu rural (64,3 %) qu'en milieu urbain (39,9 %). Par ailleurs, quel que soit le milieu de résidence, la proportion des personnes sans niveau d'instruction est plus élevée chez les femmes que chez les hommes (tableau 4.6).

Tableau 4.6: Répartition (%) de la population résidente de 6 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Aucun	35,0	44,5	39,9	58,9	69,1	64,3	55,2	65,4	60,6
Primaire	29,9	26,1	27,9	29,3	22,3	25,6	29,4	22,8	25,9
Post-primaire	17,3	18,5	17,9	8,9	7,3	8,0	10,2	9,0	9,5
Secondaire	13,8	9,3	11,5	2,4	1,2	1,8	4,2	2,4	3,3
Supérieur	4,0	1,6	2,8	0,5	0,1	0,3	1,0	0,4	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Parmi les personnes de 10 ans ou plus de la région du Nord, 36,4% sont instruites, c'est-à-dire, ont au moins le niveau primaire. Ce taux d'instruction est de 27,1% chez les individus de 15 ans ou plus

et de 14,4% chez ceux de 25 ans ou plus. Quel que soit le groupe d'âge considéré et la province, le taux d'instruction est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Les taux les plus faibles s'observent dans la province du Loroum, quel que soit le groupe d'âge spécifique considéré. Les meilleurs taux d'instruction dans la région s'observent dans le Passoré pour les groupes de 10 ans ou plus (42,0%) et celui des 15 ans ou plus (30,1%). Par contre dans le groupe des 25 ans ou plus, c'est la province du Yatenga qui présente les meilleurs taux d'instruction avec 16,3 % (tableau 4.7).

Tableau 4.7: Taux d'instruction de la population des groupes d'âge spécifiques par province selon le sexe

Province	10 ans ou plus			15 ans ou plus			25 ans ou plus		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Passoré	49,3	36,2	42,0	37,9	24,2	30,1	20,2	8,3	13,2
Yatenga	40,3	29,5	34,7	33,4	21,3	27,0	22,7	10,6	16,3
Loroum	32,3	21,1	26,4	26,3	14,4	20,0	15,3	4,8	9,6
Zondoma	44,7	32,1	37,8	35,0	20,9	27,1	20,7	7,4	13,2
Nord	42,5	31,0	36,4	34,1	21,4	27,1	21,1	8,9	14,4

Chez les jeunes de 15-24 ans, le taux d'instruction est de 50,7 %, avec un niveau plus élevé chez les hommes (57,2%) que chez les femmes (45,0 %). Le taux d'instruction est de 38,7 % et 29,1 % respectivement chez les jeunes de 15-35 ans et chez les personnes de 15-64 ans. Les femmes sont plus défavorisées que les hommes en matière d'accès à l'instruction quelle que soit la province considérée. La province du Loroum présente les taux d'instruction les plus faibles de la région (Tableau 4.8).

Tableau 4.8: Taux d'instruction des personnes potentiellement actives par province selon le sexe

Province	15-24 ans			15-35 ans			15-64 ans		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Passoré	67,5	57,4	62,1	54,7	39,7	46,4	41,3	26,3	32,7
Yatenga	53,1	40,3	46,2	43,7	30,2	36,4	35,3	22,7	28,6
Loroum	45,6	31,9	38,4	36,0	21,4	28,1	28,0	15,2	21,1
Zondoma	60,0	47,8	53,4	49,1	33,3	40,4	37,9	22,7	29,4
Nord	57,2	45,0	50,7	46,4	32,2	38,7	36,4	23,0	29,1

Les taux d'instruction les plus élevés s'observent dans les communes de Ouahigouya (57,2%), de Yako (52,9 %) et de La-Todin (50,9 %) alors que les taux les plus faibles sont enregistrés dans les communes de Sollé (15,5 %) et de Kain (19,9 %). On constate que, quelle que soit la commune, le taux d'instruction est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (tableau 4.9).

Tableau 4.9: Taux d'instruction de la population de 6 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Arbolé	48,9	37,8	42,8
Bagaré	46,6	36,7	41,1
Bokin	48,8	36,7	42,3
Gomponsom	50,7	39,3	44,5
Kirsi	46,6	34,2	39,9
La-Todin	58,2	45,0	50,9
Pilimpikou	52,6	37,4	44,2
Samba	56,2	41,4	47,9
Yako	58,4	48,2	52,9

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Total Passoré	52,9	41,0	46,4
Barga	28,2	19,9	23,8
Kain	23,8	16,2	19,9
Kalsaka	34,0	24,4	28,9
Kossouka	42,7	30,3	36,2
Koumbri	31,6	22,3	26,7
Namissiguima	45,6	31,9	38,4
Ouahigouya	61,4	53,1	57,2
Oula	42,3	33,7	37,8
Rambo	31,1	22,1	26,3
Séguénéga	32,6	24,1	28,1
Tangaye	37,3	27,5	32,2
Thiou	29,7	22,6	26,1
Zogoré	47,1	33,1	39,6
Total Yatenga	42,0	32,6	37,1
Banh	25,9	17,7	21,9
Ouindigui	32,1	23,4	27,5
Sollé	19,8	11,7	15,5
Titao	36,1	25,3	30,5
Total Loroum	32,3	22,5	27,2
Bassi	43,4	31,1	36,8
Boussou	49,8	37,0	42,8
Gourcy	52,5	40,7	46,1
Léba	48,3	37,7	42,6
Tougo	36,6	27,3	31,7
Total Zoundoma	47,8	36,4	41,7
Nord	44,8	34,6	39,4

4.3. SCOLARISATION

4.3.1. STATUT SCOLAIRE DES ENFANTS EN AGE DE SCOLARISATION OBLIGATOIRE (6-16 ANS)

L'analyse du statut scolaire des enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans)³ suivant le milieu de résidence et le sexe montre que 36,4 % des enfants de la région n'ont jamais fréquenté l'école. Cette proportion est de 20,1 % en milieu urbain contre 38,9 % en milieu rural et légèrement plus élevée chez les filles que chez les garçons, quel que soit le milieu de résidence.

La déscolarisation concerne 18,8 % des enfants de 6-16 ans de la région. Elle est légèrement plus élevée en milieu rural (18,9 %) qu'en milieu urbain (17,8%) et touche plus les garçons (19,8 %) que

³ Loi N°013-2007/AN portant Loi d'orientation de l'éducation

les filles (17,7 %).

Le poids des enfants scolarisés s'élève à 44,8% pour l'ensemble de la région du Nord et est nettement plus élevé en milieu urbain (62,1 %) qu'en milieu rural (42,2 %). Les écarts entre les filles et les garçons sont faibles, quel que soit le milieu de résidence (tableau 4.10).

Tableau 4.10: Répartition par statut scolaire de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) selon le milieu de résidence et le sexe

Statut scolaire	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Jamais fréquenté	18,9	21,2	20,1	38,4	39,4	38,9	36,0	36,8	36,4
Déscolarisé	18,6	17,2	17,8	20,0	17,8	18,9	19,8	17,7	18,8
Scolarisé	62,5	61,6	62,1	41,6	42,8	42,2	44,2	45,5	44,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les communes de Yako (16,4%), de La-Todin (18,1%), de Ouahigouya (19,3%), de Samba (19,4%), de Pilimpikou (24,4%) et Gomponsom (24,7%) présentent les pourcentages d'enfants jamais scolarisés les plus faibles et les pourcentages d'enfants scolarisés les plus élevés.

A contrario, ce sont les communes de Sollé (77,8%), de Kain (74,7%) et de Banh (67,8%) qui enregistrent les pourcentages d'enfants jamais scolarisés les plus élevés et les pourcentages d'enfants scolarisés les plus faibles (tableau 4.11).

Tableau 4.11: Répartition (%) de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) par commune selon le statut scolaire

Commune	Statut scolaire			
	Jamais fréquenté	Déscolarisé	Scolarisé	Total
Arbolé	26,7	18,6	54,7	100,0
Bagaré	33,7	13,3	53,0	100,0
Bokin	28,2	24,0	47,8	100,0
Gomponsom	24,7	7,7	67,6	100,0
Kirsi	30,8	19,7	49,5	100,0
La-Todin	18,1	14,7	67,2	100,0
Pilimpikou	24,4	8,4	67,2	100,0
Samba	19,4	17,1	63,5	100,0
Yako	16,4	19,9	63,7	100,0
Total Passoré	23,5	17,8	58,7	100,0
Barga	57,6	20,3	22,1	100,0
Kain	74,7	23,7	1,6	100,0
Kalsaka	48,8	19,6	31,6	100,0
Kossouka	38,0	23,7	38,3	100,0
Koumbri	55,6	24,0	20,4	100,0
Namissiguima	37,2	22,0	40,8	100,0
Ouahigouya	19,3	18,4	62,3	100,0
Oula	30,8	19,1	50,1	100,0
Rambo	52,5	19,1	28,4	100,0
Séguénéga	48,8	17,3	33,9	100,0
Tangaye	45,7	28,2	26,1	100,0
Thiou	59,7	19,9	20,4	100,0

Commune	Statut scolaire			
	Jamais fréquenté	Déscolarisé	Scolarisé	Total
Zogoré	35,2	18,1	46,7	100,0
Total Yatenga	41,2	20,1	38,7	100,0
Banh	67,8	23,4	8,8	100,0
Ouindigui	55,6	24,1	20,3	100,0
Sollé	77,8	21,2	1,0	100,0
Titao	52,9	18,4	28,7	100,0
Total Loroum	58,0	20,2	21,8	100,0
Bassi	37,8	13,7	48,5	100,0
Boussou	30,1	8,4	61,5	100,0
Gourcy	28,7	17,3	54,0	100,0
Léba	28,3	24,8	46,9	100,0
Tougo	42,8	16,1	41,1	100,0
Total Zondoma	32,4	15,7	51,9	100,0
Nord	36,4	18,8	44,8	100,0

4.3.2. NIVEAU D'INSTRUCTION DE LA POPULATION SCOLAIRE

Dans l'ensemble des communes de la région du Nord, on note un faible développement de l'enseignement préscolaire. En effet, parmi les élèves âgés de 3 ans ou plus, la proportion de ceux qui sont au préscolaire varie d'un minimum de 0,1% dans la commune de Bassi à un maximum de 2,5% à Ouahigouya.

L'enseignement primaire est le plus développé, avec une proportion de 67,4% pour l'ensemble de la région. Entre les communes, le poids des élèves du primaire varie d'un minimum de 26,6 % à Kain à un maximum de 83,0% à Barga. A partir du cycle primaire, le poids des élèves par cycle diminue au fur et à mesure qu'on avance dans le système éducatif dans toutes les communes, pour atteindre des niveaux très faibles au supérieur (tableau 4.12).

Tableau 4.12: Répartition (%) de la population scolaire de 3 ans ou plus par commune selon le niveau d'études atteint

Commune	Niveau d'étude atteint					Total
	Préscolaire	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	
Arbolé	1,0	66,8	23,5	8,0	0,7	100,0
Bagaré	0,3	71,1	22,9	4,9	0,9	100,0
Bokin	0,5	67,7	24,2	6,9	0,7	100,0
Gomponsom	0,4	76,0	19,8	3,4	0,4	100,0
Kirsi	0,4	72,3	22,0	4,4	0,9	100,0
La-Todin	0,6	65,8	24,5	8,0	1,1	100,0
Pilimpikou	0,4	72,9	21,7	4,2	0,8	100,0
Samba	0,3	70,7	23,4	4,9	0,7	100,0
Yako	1,9	64,4	23,1	9,4	1,2	100,0
Total Passoré	0,9	68,1	23,1	7,0	0,9	100,0

Commune	Niveau d'étude atteint					
	Pré-scolaire	Primaire	Post- primaire	Secondaire	Supérieur	Total
Barga	0,2	83,0	14,5	1,9	0,4	100,0
Kain	0,0	26,6	50,6	20,3	2,5	100,0
Kalsaka	0,3	77,0	18,3	4,0	0,4	100,0
Kossouka	0,3	74,1	21,1	4,1	0,4	100,0
Koumbri	0,3	73,9	21,6	3,8	0,4	100,0
Namissiguima	0,4	76,1	17,4	5,4	0,7	100,0
Ouahigouya	2,5	51,7	26,1	15,7	4,0	100,0
Oula	0,5	78,1	18,3	2,6	0,5	100,0
Rambo	1,0	72,6	20,9	4,7	0,8	100,0
Séguénéga	0,4	72,5	20,8	5,6	0,7	100,0
Tangaye	0,2	72,5	22,4	4,3	0,6	100,0
Thiou	0,1	64,0	28,0	7,1	0,8	100,0
Zogoré	0,2	75,7	20,0	3,8	0,3	100,0
Total Yatenga	1,3	64,9	22,6	9,2	2,0	100,0
Banh	0,3	41,0	36,1	19,9	2,7	100,0
Ouindigui	0,2	68,7	24,2	6,0	0,9	100,0
Sollé	0,0	61,3	24,6	11,0	3,1	100,0
Titao	0,6	68,0	22,8	7,7	0,9	100,0
Total Loroum	0,5	66,4	23,8	8,3	1,0	100,0
Bassi	0,1	80,1	17,2	2,3	0,3	100,0
Boussou	0,2	73,0	21,0	5,3	0,5	100,0
Gourcy	1,0	69,3	21,4	7,1	1,2	100,0
Léba	0,7	71,4	23,7	3,5	0,7	100,0
Tougo	0,4	78,3	18,2	2,6	0,5	100,0
Total Zoundoma	0,6	72,4	20,6	5,5	0,9	100,0
Nord	1,0	67,4	22,5	7,7	1,4	100,0

CONCLUSION

Des informations collectées lors du 5^e RGPH, il ressort que dans la région du Nord, le taux d'alphabétisation de la population de 15 ans ou plus s'élève à 23,4%. Aussi, on note que 65,2% des personnes âgées de 3 ans ou plus n'ont aucun niveau d'instruction et 23,0% ont le niveau primaire tandis que seulement 0,6% ont atteint le niveau supérieur.

Parmi les enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans), seulement 44,8% sont scolarisés alors que 36,4% de ces enfants n'ont jamais fréquenté l'école.

Le niveau de la scolarisation demeure peu satisfaisant surtout au préscolaire et au supérieur. L'accès à l'éducation est plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain. Il est également plus faible chez les femmes que chez les hommes.

CHAPITRE 5 : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

INTRODUCTION

L'étude de l'état matrimonial permet de connaître la situation de la population par rapport au mariage. La nuptialité a un intérêt dans la mesure où celle-ci a une incidence sur la dynamique de population par l'intermédiaire de la fécondité. D'après le dictionnaire démographique multilingue, l'étude de la nuptialité comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence, au sein des populations, de mariages ou unions légitimes, c'est-à-dire entre individus de sexe différent, instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume, et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières.

Collecte des données

Les questions relatives à l'état matrimonial et à la nuptialité, formulées dans le questionnaire, ont été posées aux individus âgés de 12 ans et plus lors de la collecte des données du recensement de 2019. La question permettant de traiter l'état matrimonial et la nuptialité a été formulée de la manière suivante : Est-ce que (NOM) vit avec une (des) femme(s) (un homme) ?

Définition des concepts

Etat matrimonial

L'état matrimonial est la situation d'un homme ou d'une femme par rapport au mariage ou à la vie en union. Les personnes interrogées ont répondu à la question en référence à la situation au moment du recensement. La question portant sur le type de mariage est une question supplémentaire qui vient clarifier le type de mariage contracté par les répondants. Par ailleurs, le mariage représente qu'une modalité de l'état matrimonial.

Le mariage

Selon le code des personnes et de la famille, le mariage est la célébration d'une union entre un homme et une femme et repose sur les principes de l'égalité des droits et des devoirs entre époux. Ce code distingue deux types de mariage : le mariage informel et le mariage formel. Le premier s'observe pour toute célébration nuptiale autre que celle à l'état civil (coutumier et religieux) et le second seulement dans le cas de célébration nuptiale à l'état civil (légal).

Cependant, pour tenir compte des réalités sociales et des pratiques courantes le 5^e RGPH a pris en compte l'ensemble des types d'unions, à savoir célibataire, marié, veuf, divorcé, en union libre.

Est mariée ou en union

Dans le cadre de cette étude, est mariée ou en union libre, toute personne âgée de 12 ans et plus qui, au moment de la collecte des données, n'est pas célibataire et qui a déclaré être mariée ou en union. D'après cette définition, le mariage peut être célébré civilement, religieusement ou selon les rites coutumiers.

Par ailleurs, le mariage ne représentait qu'une modalité de l'état matrimonial. Le concept d'état matrimonial désignant la situation conjugale d'une personne : célibataire, marié, veuf, divorcé, en union libre.

Est célibataire

Toute personne âgée de 12 ans ou plus, qui n'est pas mariée, qui n'a jamais été mariée et qui a déclaré être célibataire au moment de la collecte des données.

Est veuf ou veuve

Toute personne âgée de 12 ans ou plus qui, au moment de la collecte des données, n'est pas célibataire et a déclaré être veuf ou veuve. D'après cette définition, l'union a été rompue par suite du décès de l'un des conjoints. Toutefois, un polygame dont l'une des épouses est décédée demeure toujours marié.

Toute personne de 12 ans ou plus qui a rompu tous les liens (légaux, coutumiers ou religieux) qui l'unissaient avec son conjoint ou sa conjointe et qui ne s'est pas remariée est considérée comme **divorcée**. Cependant, un polygame divorcé d'avec l'une de ses épouses demeure marié. Toute personne de 12 ans et plus qui a été abandonnée ou qui est *séparée* de son conjoint ou de sa conjointe légalement ou non, mais dont le divorce n'a pas été prononcé est considérée comme étant en séparation. Toutefois, un homme polygame séparé de l'une de ses épouses demeure marié. On peut aussi retenir que les personnes classées comme "**séparés**" comprennent les personnes séparées de mariage légal aussi bien que ceux de mariages reconnus socialement.

Est considérée comme en **union libre** toute personne de 12 ans et plus vivant avec une autre de sexe différent sans que le mariage civil, coutumier ou religieux ait été célébré.

Nuptialité

L'étude de la nuptialité comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence au sein des populations, de mariages ou unions légitimes, c'est-à-dire d'unions entre individus de sexes différents instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières (d'après le dictionnaire démographique multilingue).

Age médian au premier mariage

L'âge médian au premier mariage est l'âge auquel a lieu le mariage dont le rang est égal à la moitié du nombre total de mariages.

Age moyen au premier mariage

C'est une moyenne pondérée des âges au mariage avec l'hypothèse que les mariages se répartissent uniformément entre deux anniversaires successifs.

Célibat définitif

C'est la proportion des célibataires dont la probabilité de se marier est supposée nulle.

Quotient de nuptialité : C'est la probabilité pour les célibataires d'âge x de se marier avant l'âge suivant $x+1$.

5.1. ETAT MATRIMONIAL

On note dans l'ensemble de la région du Nord que près de 6 personnes sur 10 de la population âgée de 12 ans ou plus (58,0 %) ont déclaré être mariées contre environ 36,8 % de célibataires. Les veufs, les divorcés et les unions libres sont faiblement représentés avec respectivement 4,0 % ; 0,5 % et 0,7 %.

Cependant, il existe des disparités de l'état matrimonial selon le sexe. En effet, la proportion des hommes célibataires (47,0%) est supérieure à celle des femmes célibataires (28,1 %). La situation inverse est observée au niveau des mariés, des veufs, des divorcés et des unions libres où les femmes sont en plus grande proportion par rapport aux hommes.

Les ruptures d'union sont très faibles de manière générale (moins de 1%), ce qui dénote d'une certaine stabilité des liens du mariage dans la région.

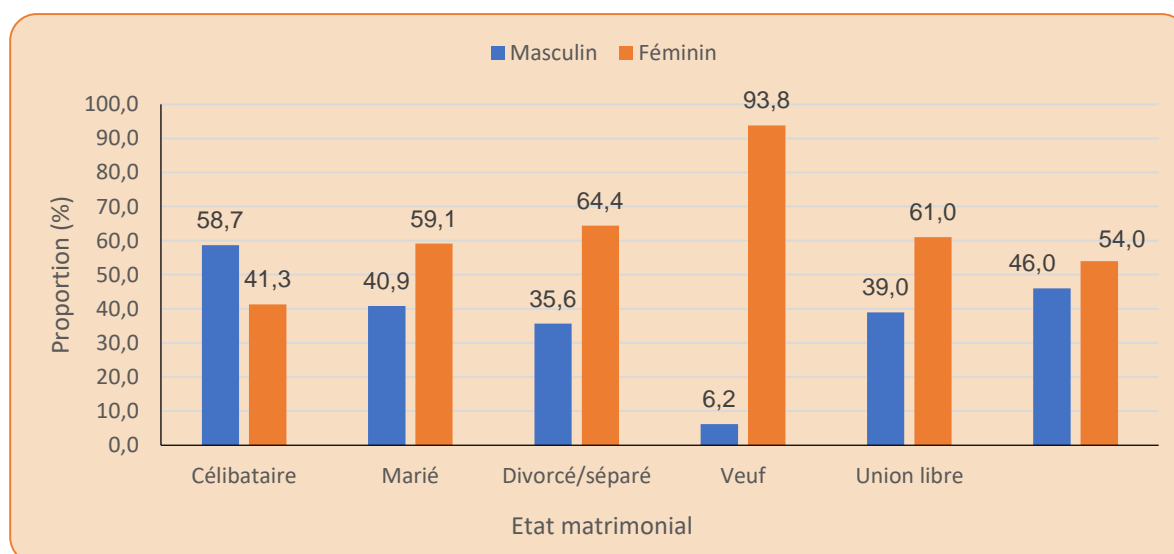
Le veuvage est cependant plus représenté chez les femmes (7,0 %) qu'au niveau des hommes (0,5%) (Tableau 5.1).

Tableau 5.1: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe

Etat matrimonial	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	47,0	28,1	36,8
Marié	51,5	63,5	58,0
Divorcé/séparé	0,4	0,6	0,5
Veuf (ve)	0,5	7,0	4,0
Union libre	0,6	0,8	0,7
Total	100,0	100,0	100,0

En considérant la répartition de chaque état matrimonial par sexe, en dehors des célibataires, où les hommes sont majoritaires (58,7 %), les femmes sont majoritairement représentées dans toutes les autres catégories de l'état matrimonial (Graphique 5.2).

Graphique 5.1: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe



5.1.1. ETAT MATRIMONIAL ET MILIEU DE RESIDENCE

La distribution de la population âgée de 12 ans ou plus met en évidence des inégalités par état matrimonial entre le milieu urbain et le milieu rural.

La proportion des célibataires est plus élevée en milieu urbain (44,9 %) qu'en milieu rural (35,2 %). Cependant, les mariés sont plus représentés en milieu rural (59,5 %) qu'en milieu urbain (50,0 %). Les divorcés/séparés et les unions libres sont plus présents en milieu urbain avec respectivement 0,5 % et 1,1 % contre 0,4 % et 0,7 % en milieu rural. Par contre, les veufs/veuves sont un peu moins représentés en milieu urbain (3,4 %) qu'en milieu rural (4,1 %) (Tableau 5.2).

Tableau 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le milieu de résidence

Etat matrimonial	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Célibataire	44,9	35,2	36,8
Marié	50,0	59,5	58,0
Divorcé/séparé	0,5	0,4	0,5
Veuf	3,4	4,1	4,0
Union libre	1,1	0,7	0,7
Total	100,0	100,0	100,0

5.1.2. ETAT MATRIMONIAL ET AGE

D'une manière générale, on constate que l'état matrimonial est également influencé par l'âge. Ainsi, le célibat est plus constaté au sein des jeunes tandis que le mariage et les unions libres sont plus représentés dans la population adulte.

La proportion des célibataires diminue progressivement avec l'âge. Elle passe de plus de 98 % pour les 12-14 ans à environ 2 % pour les 60 ans ou plus. La proportion des mariés quant à elle augmente avec l'âge suivi d'une baisse à partir de 40 ans chez les femmes et de 60 ans au niveau des hommes. Les ruptures d'union suite à la perte du conjoint augmentent également avec l'âge. Cependant, elles sont plus nombreuses à partir des âges avancés et représentent 46,8 % des femmes âgées de 60 ans ou plus.

L'analyse selon le sexe indique aussi que la proportion des célibataires hommes est supérieure à celle des femmes, quel que soit l'âge. Il en est de même pour les veuves comparativement aux veufs, quel que soit l'âge (tableau 5.3).

Tableau 5.3: Répartition (%) de la population par groupe d'âge selon l'état matrimonial et le sexe

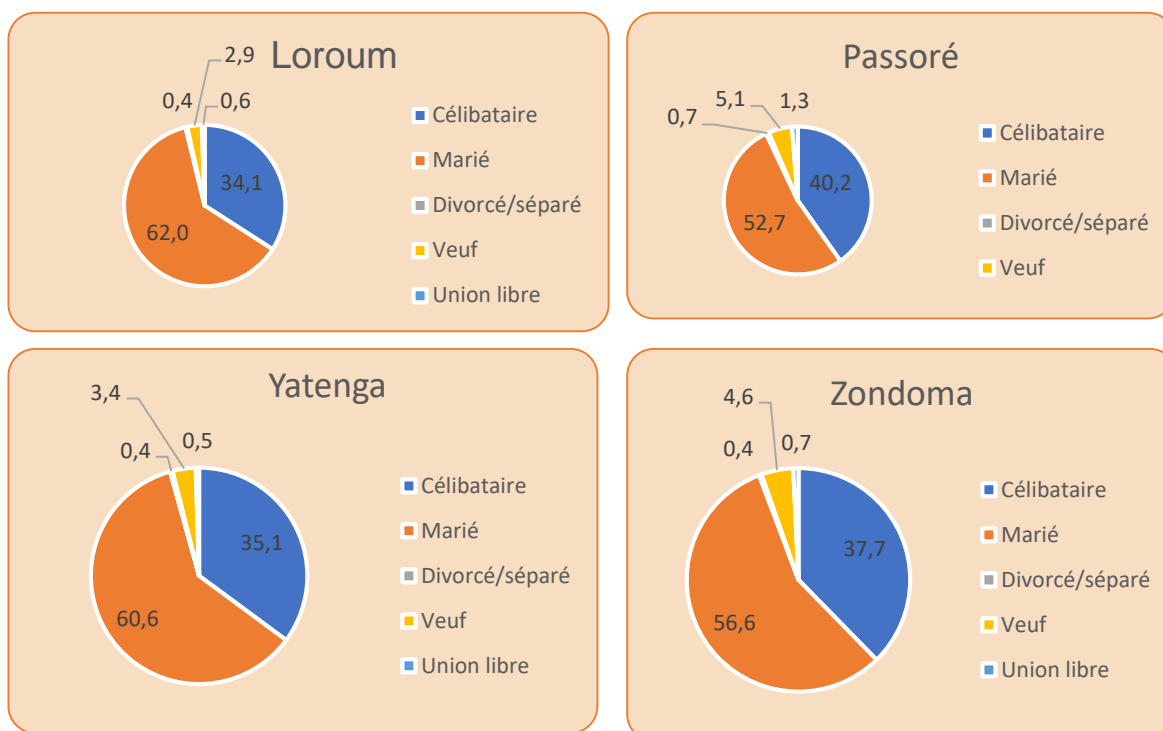
Groupe d'âge	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)/Séparé(e)	Veuf/Veuve	Union libre	Total
Masculin						
12-14	99,1	0,7	0,0	0,0	0,2	100,0
15-19	97,1	2,6	0,0	0,0	0,3	100,0
20-24	71,6	27,6	0,2	0,0	0,6	100,0
25-29	32,5	65,8	0,4	0,1	1,2	100,0
30-34	14,6	83,4	0,7	0,2	1,1	100,0
35-39	7,1	90,8	0,7	0,3	1,1	100,0
40-44	4,6	93,4	0,8	0,5	0,7	100,0
45-49	3,2	94,7	0,7	0,6	0,8	100,0

Groupe d'âge	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)/Séparé(e)	Veuf/Veuve	Union libre	Total
50-54	2,8	94,7	0,7	1,1	0,7	100,0
55-59	2,0	95,5	0,6	1,3	0,6	100,0
60 ou +	1,9	93,5	0,5	3,5	0,6	100,0
Ensemble	46,9	51,5	0,4	0,6	0,6	100,0
Féminin						
12-14	98,4	1,4	0,0	0,0	0,2	100,0
15-19	66,2	32,9	0,1	0,1	0,7	100,0
20-24	22,1	76,1	0,4	0,2	1,2	100,0
25-29	7,6	90,3	0,5	0,5	1,1	100,0
30-34	3,9	93,1	0,7	1,2	1,1	100,0
35-39	2,3	93,9	0,8	2,1	0,9	100,0
40-44	1,6	91,6	1,0	5,0	0,8	100,0
45-49	1,4	88,1	0,9	8,7	0,9	100,0
50-54	1,4	79,9	1,0	16,9	0,8	100,0
55-59	1,6	73,5	1,0	23,1	0,8	100,0
60 ou +	2,0	49,5	0,9	46,8	0,8	100,0
Ensemble	28,1	63,5	0,6	7,0	0,8	100,0
Ensemble						
12-14	98,8	1,0	0,0	0,0	0,2	100,0
15-19	80,8	18,6	0,1	0,0	0,5	100,0
20-24	44,5	54,2	0,3	0,1	0,9	100,0
25-29	18,7	79,4	0,5	0,3	1,1	100,0
30-34	8,7	88,8	0,7	0,7	1,1	100,0
35-39	4,4	92,5	0,8	1,3	1,0	100,0
40-44	2,9	92,4	0,9	3,0	0,8	100,0
45-49	2,2	91,0	0,8	5,2	0,8	100,0
50-54	2,0	86,6	0,9	9,8	0,7	100,0
55-59	1,8	83,5	0,8	13,2	0,7	100,0
60 ou +	2,0	69,8	0,7	26,8	0,7	100,0
Ensemble	36,8	58,0	0,5	4,0	0,7	100,0

5.1.3. Etat matrimonial et province

La situation matrimoniale présente des disparités entre provinces dans la région du Nord. En effet, la proportion des célibataires est plus élevée dans la Passoré (40,2 %) et plus faible dans le Loroum (34,1%). Quant aux mariés, ils sont plus représentés dans le Loroum (62,0 %). Le veuvage également est relativement plus important dans le Passoré (5,1 %) et plus faible dans le Loroum (2,9 %) (Graphique 5.2).

Graphique 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province selon l'état matrimonial



Dans toutes les provinces de la région du Nord, la proportion des célibataires est toujours plus élevée chez les hommes que chez les femmes, quelle que soit la province. En revanche, les proportions des mariés et des veufs sont plus importantes chez les femmes que chez les hommes (Tableau 5.4).

Tableau 5.4: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province et sexe selon l'état matrimonial

Province/Sexe	Célibataire	Marié	Divorcé /séparé	Veuf	Union libre	Total	
Loroum	Homme	44,2	54,6	0,3	0,4	0,5	100,0
	Femme	25,0	68,8	0,4	5,2	0,6	100,0
	Ensemble	34,1	62,1	0,4	2,9	0,5	100,0
Passoré	Homme	51,5	46,3	0,5	0,7	1,0	100,0
	Femme	31,3	57,7	0,8	8,7	1,5	100,0
	Ensemble	40,2	52,7	0,7	5,1	1,3	100,0
Yatenga	Homme	44,5	54,2	0,3	0,5	0,5	100,0
	Femme	26,7	66,3	0,5	6,0	0,5	100,0
	Ensemble	35,1	60,6	0,4	3,4	0,5	100,0
Zoundoma	Homme	48,8	49,6	0,4	0,6	0,6	100,0
	Femme	28,7	62,2	0,4	7,9	0,8	100,0
	Ensemble	37,7	56,6	0,4	4,6	0,7	100,0

5.2. NUPTIALITE

La nuptialité des célibataires (primo-nuptialité) peut être caractérisée par des indicateurs résumant son calendrier et son intensité. L'âge moyen au premier mariage et l'âge médian au premier mariage résumant le calendrier de la primo-nuptialité. L'intensité du phénomène est estimée par la fréquence du célibat définitif.

La nuptialité des célibataires varie selon certaines variables sociodémographiques, dont le sexe. Cette section analyse les types de mariage (légal, coutumier et religieux au sein de la sous-population des mariés) contractés dans la région et la nuptialité des célibataires selon le sexe.

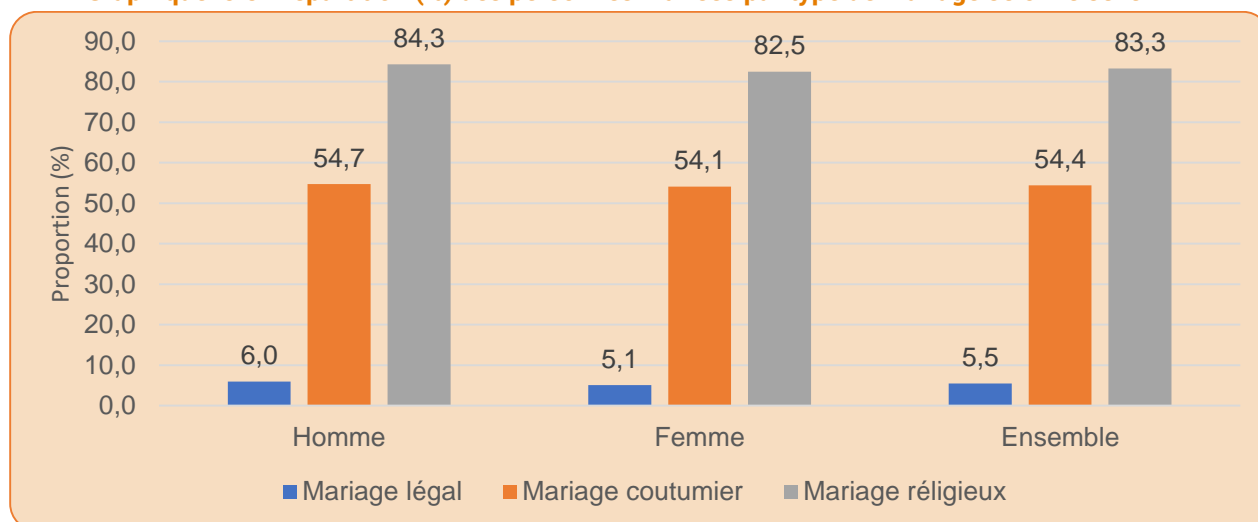
5.2.1. NUPTIALITE PAR TYPE DE MARIAGE

Le type de mariage le plus contracté dans la région du Nord est le mariage religieux qui a été célébré par 83,3 % des personnes mariées. Il est suivi du mariage coutumier qui est célébré par 54,4 % des personnes mariées et du mariage légal qui ne concerne que 5,5 % des mariés (cf. graphique 5.3).

La tendance des formes de mariage contracté selon le sexe est similaire à celle observée au niveau régional. Cependant, les proportions chez les hommes sont relativement plus élevées à celles des femmes, quel que soit le type de mariage.

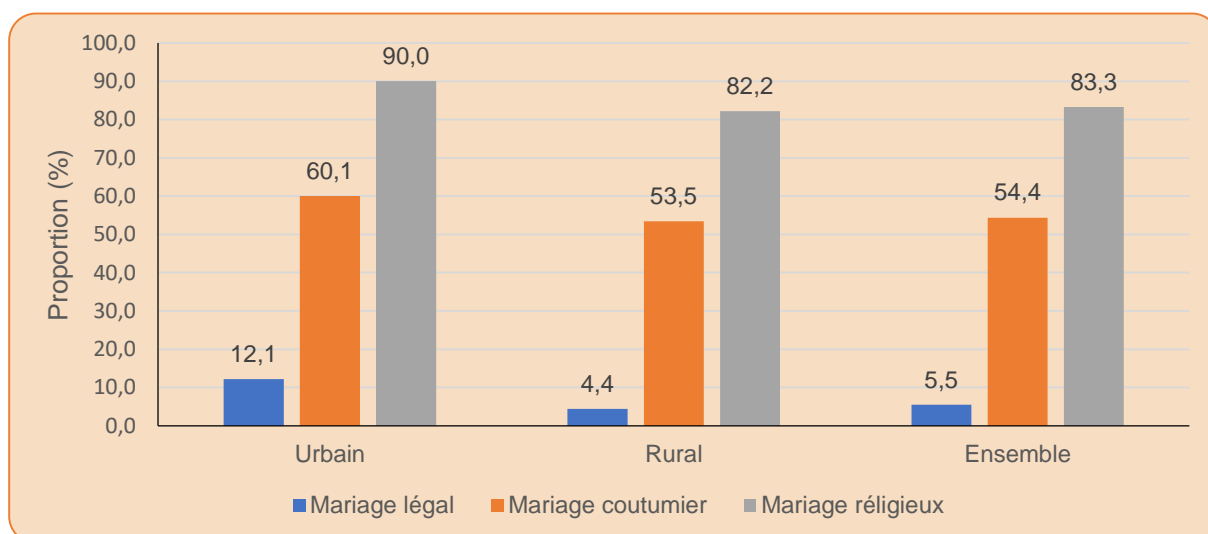
Dans la société burkinabè, et d'une manière générale celle africaine, les us et les coutumes régissent le comportement et la vie communautaire. Le mariage ou l'union matrimoniale est la base et le fondement de la famille. Et le mariage confère à l'individu qui le contracte une reconnaissance et une considération au sein de la société. Ainsi, cet aspect explique la prépondérance du mariage religieux et coutumier constatée au sein de la population des mariés.

Graphique 5.3: Répartition (%) des personnes mariées par type de mariage selon le sexe



L'analyse des types de mariages selon le milieu de résidence indique des proportions de mariés du milieu urbain supérieures à celles du milieu rural, quel que soit le type de mariage. La proportion du mariage légal est deux (02) fois plus élevée en milieu urbain comparé au milieu rural (cf. graphique 5.4).

Graphique 5.4: Répartition (%) des personnes mariées par milieu de résidence et type de mariage



5.2.2. PRIMO-NUPTIALITE PAR SEXE

La table de nuptialité du moment est la table de nuptialité d'une cohorte fictive qui subirait à chaque âge la nuptialité observée durant l'année étudiée.

Dans la région du Nord, on peut dire qu'elle est précoce, car l'âge moyen au premier mariage des hommes est de 26 ans (il est de 26,9 ans pour l'ensemble du pays). Cet âge a légèrement diminué (moins de 0,3 point) par rapport à 2006 (26,3 ans).

Aussi, à 25,1 ans, la moitié des hommes de la région ont déjà contracté un mariage. Comparé à 2006, cet âge médian a aussi baissé de 0,1 point (25 ans en 2006). En outre, la primo-nuptialité des hommes s'observe jusqu'à l'âge de 54 ans. Le célibat définitif est atteint à 55 ans avec une proportion de 2,5%. L'âge au célibat définitif a connu un recul par rapport à 2006 où il était constaté à 45 ans avec un taux de 2,5%. Entre 15 et 55 ans, 97,5 % des célibataires se sont mariés (Tableau 5.5).

Tableau 5.5: Nuptialité des hommes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus

Age x	Célibataires C _x	Mariages M(x,x+a)	Quotients a _n (x)(‰)
15	1000	130	130
20	870	354	406,897
25	516	300	581,395
30	216	117	541,667
35	99	44	444,444
40	55	17	309,091
45	38	8	210,526
50	30	5	166,667
55	25		
Age moyen	26 ans		
Age médian	25,1 ans		
Célibat définitif	2,5 %		

Tout comme chez les hommes, la nuptialité des femmes dans la région du Nord est caractérisée par sa précocité. En effet, l'âge moyen au premier mariage est de 19,8 ans (contre 19,4 ans en 2006) et la moitié des femmes se marient avant 19,1 ans (contre 17 ans en 2006). La comparaison avec 2006 indique un léger recul de l'âge au premier mariage chez les filles malgré le caractère précoce

du phénomène. Par ailleurs, les femmes contractent leur premier mariage jusqu'à l'âge de 44 ans révolus. Le célibat définitif quant à lui est atteint à 45 ans avec une proportion de 1,5%. Cela dénote d'une forte intensité de la nuptialité chez les femmes à l'instar des hommes. Cependant, il faut mentionner une hausse significative de la proportion du célibat définitif par rapport à 2006 (0,5%) chez les femmes (Tableau 5.6).

Tableau 5.6: Nuptialité des femmes à partir de la proportion des célibataires de 12 ans ou plus

Age x	Célibataires Cx	Mariages M(x,x+a)	Quotients $a_n(x)$ (‰)
12	1000	102	102
15	898	471	524,499
20	427	304	711,944
25	123	74	601,626
30	49	20	408,163
35	29	10	344,828
40	19	4	210,526
45	15		
Age moyen	19,8 ans		
Age médian	19,1 ans		
Célibat définitif	1,5 %		

CONCLUSION

En définitive, l'analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité des populations de la région du Nord a montré que dans la population de 12 ans ou plus, les célibataires représentent 36,8 % contre 58,0 % de mariés, 4,0 % de veufs, 0,5 % de divorcés/séparés et 0,7 % d'unions libres.

En ce qui concerne la nuptialité dans la région, les analyses ont révélé la forte intensité du phénomène et la précocité de son calendrier. En effet, le célibat définitif est de 1,5 % chez les femmes contre 2,5 % chez les hommes. L'âge moyen au premier mariage chez les hommes est de 26 ans tandis qu'il est de 19,8 ans chez les femmes.

CHAPITRE 6 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Au Burkina Faso, plusieurs politiques, projets et programmes de développement visant l'amélioration de la qualité de vie des populations se sont succédés. Pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de ces politiques économiques, une connaissance adéquate des caractéristiques économiques de la population est nécessaire.

En effet, les caractéristiques des acteurs économiques évoluent et diffèrent selon les domaines d'activité, les habitudes culturelles, le milieu de résidence, le contexte ou la tendance du moment. Une analyse plus fine de ces acteurs permet de mieux cerner la force productive de la région et les principales activités qui occupent la population dans l'emploi.

Collecte des données

Dans le cadre du recensement général de la population de 2019 du Burkina Faso, les données relatives à l'activité économique ont été collectées à partir des questions suivantes :

- Est-ce que (NOM) a travaillé au moins une heure durant les sept derniers jours contre une rémunération ?
- Même si NOM n'a pas travaillé au cours des 7 derniers jours, a-t-il/ avait-il un emploi rémunéré ?
- NOM a-t-il cherché un emploi au cours des 30 derniers jours ?
- NOM sera-t-il disponible pour travailler ?
- Quelle est l'occupation principale qui a pris à (NOM) le plus de temps au cours de ces 7 jours ?
- Quelle est (ou était) la situation de (NOM) dans cette occupation ?
- Que fait principalement l'entreprise ou l'établissement au sein de laquelle ou duquel (NOM) travaille ou a travaillé ?

Ce chapitre aborde en premier lieu le volume et la structure de la main-d'œuvre puis traite de la main-d'œuvre occupée et celle au chômage. Il s'intéresse ensuite à la population hors main-d'œuvre avant de faire un focus sur le travail des jeunes.

Définition des concepts

Afin de permettre une meilleure compréhension du contenu de l'analyse sur les caractéristiques économiques de la population à partir des données du 5e RGPH, il importe de présenter et définir les principaux concepts utilisés.

Période de référence

Une période de référence est une plage de temps à laquelle se rapportent les questions ou les renseignements collectés. Pour l'activité économique, la période de référence est la semaine ayant précédé la date de passage de l'agent recenseur. Les renseignements sur l'activité économique de la population se rapportent essentiellement à cette période d'une semaine (7 jours).

Activités économiques

On entend par activité économique le travail exercé par une personne dans le but de produire ou de participer à la production des biens et des services économiques. La personne qui exerce une activité économique perçoit généralement en contrepartie de son activité une rémunération en espèce ou en nature.

Population en âge de travailler

Au 5^e RGPH, la population concernée par les questions sur le travail ou l'activité économique est âgée de 5 ans ou plus. Cependant, il n'a pas été fixé une limite d'âge supérieure de sortie d'activité pour tenir compte de certaines catégories de travailleurs. C'est le cas par exemple des « paysans » dont l'âge de sortie d'activité n'est pas toujours connu : ils ne cessent de travailler que lorsqu'ils sont totalement épuisés.

Au Burkina Faso, on considère qu'une personne est en âge de travailler lorsqu'elle est majeure (18 ans ou plus selon le code des personnes et de la famille). Cependant, le Bureau international du travail (BIT) suggère l'âge de 15 ans comme âge minimum à considérer dans la définition de la population en âge de travailler, mais laisse la liberté aux pays de la réviser en fonction de leur réalité. Pour permettre une comparabilité des résultats avec ceux des autres pays, la population en âge de travailler retenue est celle âgée de 15 ans ou plus, conformément aux recommandations du BIT.

Main-d'œuvre (ou population active)

La main-d'œuvre est la population disponible sur le marché de l'emploi, c'est-à-dire l'ensemble des personnes des deux sexes en âge de travailler et disponibles pour le travail. Elle comprend ceux qui travaillent effectivement (population dans l'emploi) et ceux qui sont sans travail, mais qui en cherchent et qui sont disponibles pour travailler (population au chômage). La main-d'œuvre au sens du 5^e RGPH comprend les personnes qui déclarent exercer une activité rémunérée ; être apprenti, stagiaire rémunéré ; être aides familiales (même sans rémunération) ; être élève, étudiant ou retraité, mais exerçant une activité ; être chômeur (sans emploi et à la recherche d'un emploi).

Population dans l'emploi

La population dans l'emploi (population active occupée) est l'ensemble des personnes disposant d'un emploi permanent (même si elles sont en vacances, malades, en grève ou en arrêt provisoire de travail, etc.) et celles qui n'ont pas un emploi permanent, mais qui ont travaillé au cours de la période de référence de 7 jours.

Au 5^e RGPH, les agriculteurs et leurs aides familiales sont considérés comme occupés même si la semaine de référence se situait dans une période de non-activité pour des raisons saisonnières. Ainsi, après les récoltes, l'agriculteur qui n'exerce aucune activité économique est considéré comme occupé.

Population au chômage

C'est l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus qui n'ont pas travaillé pendant la période de référence, qui n'ont pas d'emploi, mais qui en ont recherché au cours des 30 derniers jours précédant l'interview et qui sont disponibles pour travailler au cours des 15 jours suivants.

Population hors main-d'œuvre

La population hors main-d'œuvre est une catégorie résiduelle formée des personnes qui ne sont ni pourvues d'un emploi, ni au chômage. Elle est composée de personnes dépourvues d'un emploi

durant la période de référence et qui cherchent un emploi, mais ne sont pas disponibles, d'individus qui ne cherchent pas un emploi, mais sont disponibles à travailler et ceux qui ne cherchent pas un emploi et ne sont pas disponibles.

Elle englobe toutes les personnes qui, en raison d'un handicap physique, ne sont pas en mesure de travailler et toutes celles qui, pour des raisons de convenance personnelle, par exemple les études, les responsabilités familiales ou un âge avancé, ne désirent pas travailler.

Statut dans l'emploi

C'est la situation d'une personne par rapport à son occupation actuelle ou antérieure s'il s'agit d'une personne qui a déjà travaillé. Il s'agit de la position de cette personne dans l'exercice de l'activité.

Occupation principale

La détermination de l'emploi principal peut poser des problèmes dans le cas où l'enquêté exerce plusieurs emplois. Au 5^e RGPH, l'emploi principal est celui qui est déclaré comme tel par le répondant. Dans le cas où l'enquêté exerce plusieurs emplois et qu'il a un doute pour déterminer son emploi principal, c'est celui auquel la personne consacre le plus de temps qui est considéré comme l'occupation principale. Si le critère de temps ne permet toujours pas d'identifier l'emploi principal, alors il est retenu celui qui lui procure le revenu le plus important. Les modalités de la variable occupation principale disponibles dans la base de données du 5^e RGPH sont les métiers, professions, poste ou fonction (Niveau 5) de la Classification internationale type des professions de 2008 (CITP-08), nomenclature des métiers et professions. Cependant, sont considérés dans la présente analyse de l'activité économique les grands groupes (Niveau 1) de la « Nomenclature des métiers et professions ».

Branche d'activité

La branche d'activités renvoie à l'ensemble des établissements ou des unités de production engagés dans le même type d'activités ou dans des types d'activités similaires. C'est un regroupement de toutes les unités de production homogènes fabriquant ou produisant le même produit ou la même catégorie de produits.

Secteur d'activité

Un secteur d'activité est un groupe d'établissements ou d'entreprises ayant la même activité principale. La classification par grands secteurs (primaire, secondaire et tertiaire) permet de mesurer l'importance et l'évolution de l'activité desdits établissements ou entreprises.

Taux d'activité

Ce taux est le rapport de la population pourvue d'un emploi et celle des chômeurs à la population de 15 ans ou plus. Il s'exprime en pourcentage et indique le niveau général de participation de la population de 15 ans ou plus au marché du travail. Le taux net d'activité montre aussi l'importance relative de la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et de services.

Taux d'inactivité

Le taux d'inactivité désigne la proportion en pourcentage de la population hors main-d'œuvre. Ce taux s'obtient en divisant l'effectif de la population hors main-d'œuvre par la population de 15 ans ou plus.

Ratio emploi-population

Le ratio emploi-population est le rapport en pourcentage entre la population pourvue d'un emploi (population dans l'emploi) et la population active. Un ratio élevé signifie qu'une proportion

importante de la population active est employée, tandis qu'un ratio faible signifie qu'une proportion importante de la population active ne participe pas directement aux activités du marché productif, car elle est au chômage.

Taux de chômage

Le taux de chômage représente la proportion en pourcentage de la population active qui n'est pas pourvue d'un emploi. La population au chômage comprend toutes les personnes dépourvues d'un emploi, mais disponibles à travailler (immédiatement ou dans les 15 jours) et qui ont recherché du travail (dans les 30 derniers jours). Il est le nombre total des chômeurs du pays rapporté à la population active correspondante.

Taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle

Le taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle est un taux de chômage assoupli qui inclut dans la population au chômage, la main-d'œuvre potentielle. Cette dernière représente les personnes en âge de travailler qui sont hors de la main-d'œuvre et (i) qui ont recherché de l'emploi au cours des 30 derniers jours, mais ne sont pas disponibles pour travailler dans les 15 jours (les demandeurs d'emploi non disponibles) ; ou (ii) qui n'ont pas recherché de l'emploi au cours des 30 derniers jours, mais sont disponibles pour travailler dans les 15 jours (les demandeurs potentiels disponibles).

Taux de dépendance

Dans le cadre de l'analyse des caractéristiques économiques de la population à partir des données du 5e RGPH, le taux de dépendance économique est déterminé en rapport avec la définition de la population en âge de travailler. Dans ce cas, la population à charge est constituée des personnes qui ne sont pas en âge de travailler, des chômeurs et des personnes hors main-d'œuvre. Ce taux s'obtient donc en rapportant à la population active occupée, l'ensemble des personnes (i) âgées de moins de 15 ans, (ii) hors mains-d'œuvre et (iii) celles qui sont au chômage. Il correspond au nombre de personnes à charge pour 100 personnes occupées.

6.1. VOLUME ET STRUCTURE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Dans cette section, il sera fait une présentation analytique d'ensemble, par province et par commune de la participation (ou non) de la population à l'activité économique selon ses caractéristiques démographiques (âge et sexe).

Dans la région du Nord, les individus occupés représentent 27,6 % contre 3,7 % pour les chômeurs et 68,7 % pour les hors main-d'œuvre. Selon les provinces, la proportion des personnes occupées dans la population totale en âge de travailler est très faible dans la province du Zondoma où seulement 16,2 % sont des actifs occupés (tableau 6.1).

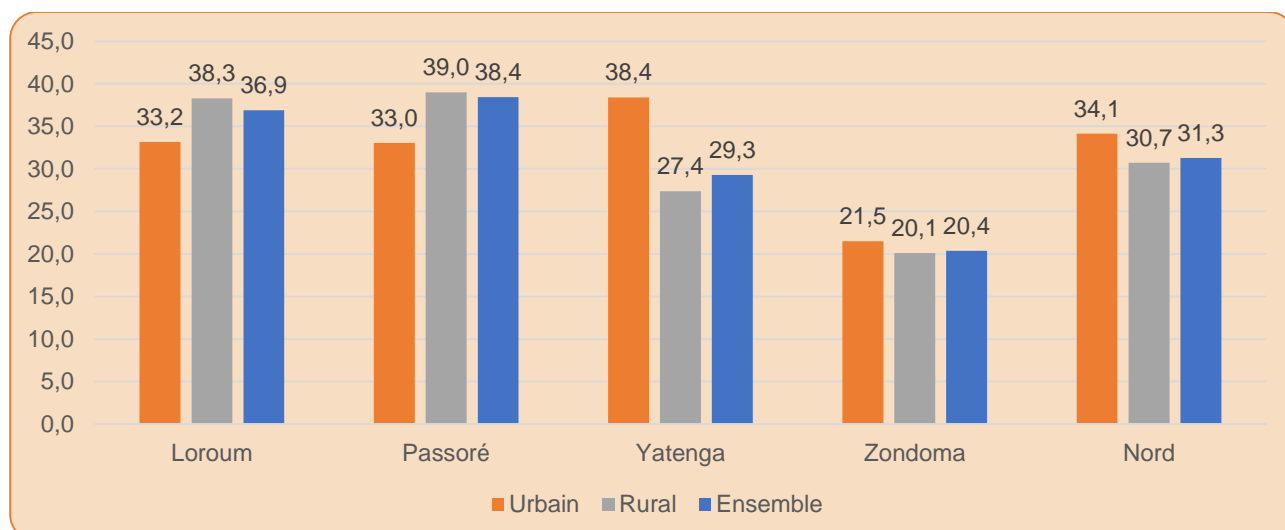
Tableau 6.1: Répartition de la population en âge de travailler par province selon la situation d'occupation

Province	Situation d'occupation			
	Occupés	Chômeurs	Hors main-d'œuvre	Total
Loroum	33,5	3,4	63,1	100,0
Passoré	35,3	3,1	61,6	100,0
Yatenga	25,3	4,0	70,7	100,0
Zondoma	16,2	4,2	79,6	100,0
Nord	27,6	3,7	68,7	100,0

Dans l'ensemble de la région du Nord, le taux d'activité est de 31,3% soit 34,1 % en milieu urbain et 30,7% en milieu rural. Cela signifie que 31,3 % de la population de 15 ans ou plus constitue une main-d'œuvre disponible et que cette main-d'œuvre est plus représentée en milieu urbain qu'en milieu rural.

Au niveau des provinces, le Loroum et le Passoré présentent respectivement des taux d'activité plus élevés en milieu rural (38,3% et 39,0 %) qu'en milieu urbain (33,2 % et 33,0 %). Pour le Yatenga et le Zondoma, le taux d'activités est plus élevé en milieu urbain (graphique 6.1).

Graphique 6.1: Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence



Suivant le sexe des individus, on observe que dans les différentes provinces et communes de la région, le taux d'activité est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Ainsi, au niveau de la région, les actifs (occupés et chômeurs) sont prépondérants chez les hommes (37,7 %) par rapport aux femmes (26,0 %).

Au niveau des communes, Bagaré (63,8 %), Banh (55,5 %) et Kirsi (52,0 %) ont des taux d'activités les plus élevés de la région. A l'inverse, les communes de Tougo (16,4 %), de Samba (18,2 %) et de Gourcy (18,0 %) détiennent les taux les plus faibles dans la région (tableau 6.2).

Tableau 6.2: Taux d'activité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Banh	59,4	51,5	55,5
Ouindigui	37,5	28,1	32,3
Sollé	46,3	38,8	42,2
Titao	38,7	27,9	32,9
Total Loroum	42,3	32,1	36,9
Arbolé	49,1	44,3	46,3
Bagaré	66,3	62,1	63,8
Bokin	32,9	23,5	27,7
Gomponsom	51,1	37,1	43,1
Kirsi	54,6	50,0	52,0
La-Todin	45,7	39,1	41,9
Pilimpikou	44,1	40,8	42,2
Samba	22,0	15,8	18,2
Yako	44,2	30,9	36,9
Total Passoré	43,3	34,8	38,4
Barga	37,5	26,3	31,4
Kain	32,9	30,9	31,9
Kalsaka	31,6	22,0	26,3
Kossouka	30,7	13,9	21,7
Koumbri	37,0	29,3	32,9
Namissiguima	34,7	17,7	25,5
Ouahigouya	46,3	22,4	34,1
Oula	31,2	24,1	27,5
Rambo	33,3	28,9	30,8
Seguenega	30,2	21,0	25,2
Tangaye	36,9	19,1	27,4
Thiou	33,0	19,4	26,0
Zogore	30,7	21,7	25,7
Total Yatenga	36,9	22,6	29,3
Bassi	32,9	26,4	29,3
Boussou	31,4	19,5	24,5
Gourcy	25,6	12,0	18,0
Leba	27,6	16,0	21,1
Tougo	19,9	13,5	16,4
Total Zonoma	26,5	15,5	20,4
Total Nord	37,7	26,0	31,3

Au sein de la population en âge de travailler, les groupes d'âge les plus actifs sont ceux de 25 à 59 ans pour l'ensemble des deux sexes, de 20 à 64 ans pour les hommes et de 25 à 49 ans pour les femmes. Ces groupes d'âge ont des taux d'activité tous supérieurs à 30 %. Les taux d'activité les plus élevés sont observés au niveau du groupe d'âge 35 à 39 ans autant chez les hommes (50,0 %), chez les femmes (33,3 %) que dans l'ensemble (40,6 %). Les générations les plus jeunes ainsi que les plus anciennes enregistrent les taux d'activité les plus faibles (moins de 20 %) de façon globale (tableau 6.3).

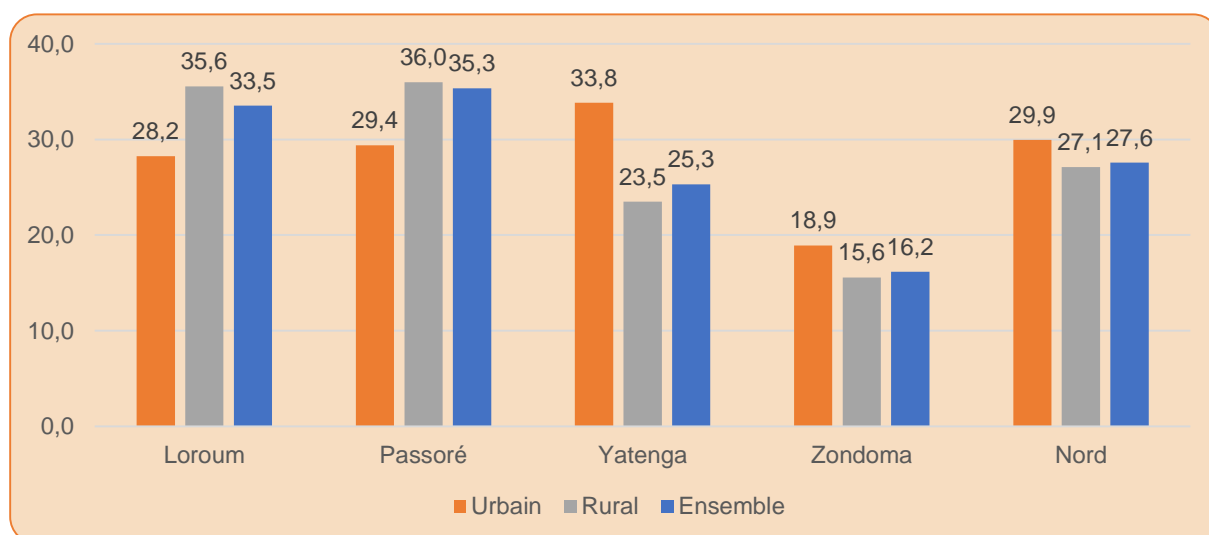
Tableau 6.3: Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	21,0	18,7	19,8
20-24	32,1	25,3	28,4
25-29	43,2	30,4	36,1
30-34	48,6	32,7	39,9
35-39	50,0	33,3	40,6
40-44	49,7	31,9	39,8
45-49	49,4	30,9	39,1
50-54	46,0	27,2	35,7
55-59	43,9	25,1	33,6
60-64	39,2	19,4	28,2
65 ou +	26,9	12,4	19,2
Total	37,7	26,0	31,3

6.2. MAIN D'ŒUVRE OCCUPEE

Le ratio emploi-population mesure la capacité d'une économie à créer des emplois par rapport à la population en âge de travailler. Dans l'ensemble de la région du Nord, on enregistre un ratio emploi-population de 27,6 %. Le milieu rural présente les ratios les plus importants dans les provinces du Loroum (35,6 %) et du Passoré (36,0 %). A l'inverse, dans les provinces du Yatenga et du Zondoma, c'est le milieu urbain qui présente les taux les plus élevés avec respectivement 33,8 % et 18,9 %. Dans la région, 29,9 % de la population de 15 ans ou plus est occupée en milieu urbain contre 27,1 % en milieu rural. Il ressort également que la province du Passoré a un ratio plus élevé (35,3 %) contre la province du Zondoma (16,2 %) qui présente le plus faible niveau (graphique 6.3).

Graphique 6.2: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence



Une analyse des données par commune selon le sexe montre que dans la majorité des cas, le ratio emploi-population chez les hommes est plus important que chez les femmes. On note ainsi que les hommes sont plus occupés (33,6 %) que les femmes (22,6 %) dans la région du Nord. Ce résultat demeure valable dans l'ensemble des communes prises individuellement. Beaucoup plus prononcé dans les communes de Ouahigouya, de Namissiguima, de Tangaye et de Gourcy, le ratio-emploi

chez les hommes est au moins égal au double chez les femmes.

L'analyse des ratios emploi-population sans distinction de sexe révèle que les communes de Tougo (10,6 %), de Gourcy (15,1 %) et de Leba (15,5 %) toutes de la province du Zondoma ont les ratios les moins élevés tandis que Bagaré (61,3 %) et Banh (52,9 %) ont les ratios les plus élevés de la région (tableau 6.4).

Tableau 6.4: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Banh	56,2	49,6	52,9
Ouindigui	32,6	23,6	27,6
Sollé	42,1	35,8	38,6
Titao	35,1	25,1	29,7
Total Loroum	38,5	29,2	33,5
Arbolé	46,5	42,7	44,3
Bagaré	63,7	60,6	61,9
Bokin	30,6	22,0	25,8
Gomponsom	44,8	31,6	37,2
Kirsi	52,2	48,1	49,9
La-Todin	43,7	37,1	39,8
Pilimpikou	34,4	30,6	32,2
Samba	19,9	14,7	16,8
Yako	40,0	27,0	32,9
Total Passoré	39,9	31,9	35,3
Barga	34,0	24,1	28,6
Kain	32,0	30,5	31,2
Kalsaka	26,2	18,2	21,8
Kossouka	26,9	10,0	17,8
Koumbri	33,0	25,7	29,1
Namissiguima	28,4	13,1	20,1
Ouahigouya	42,6	18,4	30,3
Oula	27,9	21,4	24,5
Rambo	29,4	25,8	27,4
Seguenega	24,3	15,3	19,5
Tangaye	31,7	14,8	22,7
Thiou	28,8	16,4	22,4
Zogore	29,1	20,8	24,5
Total Yatenga	32,6	18,9	25,3
Bassi	27,5	21,8	24,4
Boussou	25,5	14,5	19,1
Gourcy	22,2	9,4	15,1
Leba	21,1	11,0	15,5
Tougo	13,0	8,6	10,6
Total Zondoma	21,7	11,8	16,2
Total Nord	33,6	22,6	27,6

Les ratios emploi-population demeurent moins élevés aux jeunes âges et aux âges avancés. De 16,1 % dans la tranche d'âge 15-19 ans, ils augmentent régulièrement jusqu'à atteindre 36,6 % dans la tranche d'âge 35-39 ans avant d'entamer une baisse pour s'établir à 18,4 % dans la tranche de 60 ans ou plus. Des ratios moins élevés aux âges extrêmes sont aussi constatés dans les deux sexes.

On note également que, les hommes sont plus occupés que les femmes quel que soit le groupe d'âge considéré (tableau 6.5).

Tableau 6.5: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	17,0	15,4	16,1
20-24	26,5	20,7	23,4
25-29	37,9	25,7	31,1
30-34	44,1	28,7	35,6
35-39	45,8	29,4	36,6
40-44	45,7	28,5	36,1
45-49	45,9	28,1	36,0
50-54	42,7	24,7	32,9
55-59	41,3	23,5	31,5
60-64	37,2	18,2	26,6
65 ou +	25,9	11,8	18,4
Total	33,6	22,6	27,6

La grande majorité de la main-d'œuvre occupée, soit 77,9%, exerce dans le secteur primaire suivi du secteur tertiaire (15,1%) et enfin du secteur secondaire (6,4%). Cette proportion élevée des personnes occupées dans le secteur primaire traduit la prééminence des activités agrosylvopastorales dans la région. Le secteur secondaire qui représente les activités de production et de transformation de produit fini ou semi-fini est considérablement faible dans la région du Nord. Ainsi donc, la capacité de l'industrie à créer de l'emploi est très faible dans la région. Le secteur tertiaire regroupant les activités de services est aussi peu développé dans la région.

Selon les provinces, le secteur primaire est majoritairement représenté et varie de 68,5% dans le Zoundouma à 95,1% dans le Loroum. Quant au secteur tertiaire, il est plus développé dans le Zoundouma et quasi inexistant dans le Loroum (3,7 %) (tableau 6.6).

Tableau 6.6: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon le secteur d'activité

Province	Secteur d'activité				Total
	Primaire	Secondaire	Tertiaire	ND	
Loroum	95,1	1,0	3,7	0,2	100
Passoré	80,9	6,2	12,4	0,5	100
Yatenga	72,9	7,6	18,9	0,6	100
Zoundouma	68,5	8,7	22,1	0,7	100
Nord	77,9	6,4	15,1	0,5	100

Dans la région du Nord, parmi les personnes occupées, près de la moitié (48,5 %) sont des travailleurs indépendants. Elles sont suivies des « aides familiales » (40,2 %) et les salariés qui ne représentent que 7,6 % de cette population.

Selon les provinces, la proportion des travailleurs indépendants varie de 32,2 % dans le Loroum à 57,5 % dans le Zoundouma. Quant aux aides familiales, leurs proportions varient de 26,4 % dans le Zoundouma à 64,3 % dans le Loroum (Tableau 6.7).

Tableau 6.7: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon la situation dans l'occupation principale

Province	Situation dans l'occupation				
	Indépendants	Salariés	Aides familiaux	Autres	Total
Loroum	32,2	1,6	64,3	1,9	100
Passoré	46,9	5,6	44,9	2,6	100
Yatenga	52,4	10,0	32,8	4,8	100
Zonoma	57,5	11,6	26,5	4,4	100
Nord	48,5	7,6	40,3	3,6	100

6.3. POPULATION AU CHOMAGE

Le taux de chômage au sens du BIT (population au chômage) demeure relativement élevé avec 11,9 % pour la région du Nord contre 7,1 % pour l'ensemble du pays ainsi que le taux de chômage combiné (population au chômage + main-d'œuvre potentielle) qui est très élevé (53,6 %) comparativement au niveau national (34,1 %).

En fonction des provinces de la région, le taux de chômage le plus faible s'observe dans la province du Passoré tandis que le Zondoma présente le taux le plus élevé avec 20,6 %. Selon la définition du BIT, une personne active sur cinq (20,6 %) est au chômage dans la province du Zondoma contre 8,0 % dans le Passoré. En intégrant la main-d'œuvre potentielle (taux combiné), trois personnes actives sur quatre (74,5 % de la population active) du Zondoma sont au chômage contre 39,4 % dans le Passoré.

Ces indicateurs montrent également que le chômage est relativement plus faible en milieu rural par rapport au milieu urbain dans les provinces du Yatenga et du Zondoma tandis que la situation inverse s'observe dans le Loroum et le Passoré, quelle que soit la définition du chômage retenue (BIT ou taux combiné) (tableau 6.8).

Tableau 6.8: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par province selon le milieu de résidence

Province	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Loroum	14,9	7,2	9,1	52,4	46,6	48,1
Passoré	11,0	7,8	8,0	50,0	38,2	39,4
Yatenga	11,9	14,1	13,6	42,7	59,1	56,2
Zondoma	12,0	22,6	20,6	66,2	76,1	74,5
Nord	12,3	11,8	11,9	48,9	54,5	53,6

Le chômage touche plus les femmes (13,2 % pour le taux BIT et 58,8 % pour le taux combiné) que les hommes (10,8 % pour le taux BIT et 48,2 % pour le taux combiné) dans l'ensemble de la région du Nord. Ce résultat demeure valable dans les quatre provinces et dans presque deux tiers (2/3) des communes. En effet, il y a les communes comme Barga, Kain, Rambo, Zogoré dans le Yatenga, Bagaré, Bokin, Kirsi et Samba dans le Passoré, Banh et Sollé dans le Loroum où les femmes sont relativement moins au chômage que les hommes. Le taux de chômage BIT dépasse les 25% chez les femmes dans les communes de Tougo, Leba, Kossouka, Seguenega, Namissiguima, Boussou et Pilimpikou.

Selon les communes, Togou a les taux les plus élevés (35,5 % au sens du BIT et 84,1 % comme taux combiné), tandis que les communes de Kain (2,1 %) et de Bagaré (3,0 %) présentent les taux les plus faibles au sens du BIT (tableau 6.9).

Tableau 6.9: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par commune selon le sexe

Commune	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	M	F	M+F	M	F	M+F
Banh	5,3	3,7	4,6	31,6	31,0	31,3
Ouindigui	13,0	15,9	14,4	56,3	65,4	61,1
Sollé	9,1	7,9	8,5	37,8	38,9	38,4
Titao	9,3	10,1	9,6	47,0	54,9	50,9
Total Loroum	8,9	9,3	9,1	44,8	51,4	48,1

Commune	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	M	F	M+F	M	F	M+F
Arbolé	5,3	3,6	4,4	24,9	25,1	25,0
Bagaré	3,8	2,4	3,0	16,1	16,8	16,5
Bokin	7,1	6,7	6,9	44,2	51,5	47,9
Gomponsom	12,4	14,8	13,6	40,8	51,0	46,2
Kirsi	4,4	3,7	4,0	24,2	23,8	24,0
La-Todin	4,5	5,2	4,9	31,9	36,3	34,4
Pilimpikou	22,0	25,0	23,7	43,7	50,1	47,5
Samba	9,2	7,1	8,1	56,6	63,1	60,3
Yako	9,4	12,6	10,9	38,6	52,3	45,6
Total Passoré	7,9	8,2	8,0	36,0	42,2	39,4
Barga	9,4	8,5	9,0	45,1	53,2	49,2
Kain	2,8	1,5	2,1	46,0	45,3	45,6
Kalsaka	17,1	17,3	17,2	62,1	69,5	65,9
Kossouka	12,3	28,0	17,8	60,8	79,7	69,4
Koumbri	10,8	12,5	11,6	47,9	53,0	50,5
Namissiguima	18,2	25,8	21,1	57,3	75,4	66,1
Ouahigouya	7,8	18,0	11,2	35,0	63,3	47,6
Oula	10,5	11,1	10,8	54,8	58,0	56,3
Rambo	11,8	10,7	11,2	45,0	46,2	45,6
Seguenega	19,3	27,3	22,9	59,4	69,9	64,7
Tangaye	14,1	22,5	17,2	53,0	73,0	62,6
Thiou	12,6	15,6	13,8	58,4	70,9	64,2
Zogore	5,2	4,0	4,6	48,1	53,5	50,8
Total Yatenga	11,6	16,6	13,6	49,1	63,9	56,2
Bassi	16,2	17,4	16,8	64,2	68,3	66,3
Boussou	18,8	25,7	22,0	61,6	74,3	68,5
Gourcy	13,2	21,4	16,3	66,6	83,1	75,1
Leba	23,3	31,4	26,7	69,7	81,9	76,1
Tougo	34,8	36,4	35,5	81,6	86,4	84,1
Total Zoundama	18,1	24,0	20,6	68,5	80,1	74,5
Total Nord	10,8	13,2	11,9	48,2	58,8	53,6

Le chômage touche principalement les générations les plus jeunes. On constate une baisse du taux de chômage en fonction des groupes d'âge. Les groupes d'âge les plus jeunes sont donc ceux qui recherchent le plus activement un emploi. Les taux les moins élevés sont ainsi observés dans le groupe d'âge 65 ans ou plus qui comprend les retraités (4,0 % dans l'ensemble, 3,8 % chez les hommes et 4,4 % chez les femmes). Par contre, les taux les plus élevés sont observés dans les groupes d'âges de 15-19 ans avec 18,5 % (tableau 6.10).

Tableau 6.10: Taux de chômage (%) au sens du BIT de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe			
	Masculin	Féminin	Ensemble	
15-19		19,1	17,8	18,5
20-24		17,3	18,1	17,7
25-29		12,2	15,4	13,7
30-34		9,4	12,3	10,7
35-39		8,4	11,7	9,9
40-44		8,0	10,9	9,3
45-49		7,1	9,1	8,0

Groupe d'âge	Sexe			Ensemble
	Masculin	Féminin		
50-54		7,1	9,1	8,0
55-59		6,0	6,6	6,3
60-64		5,3	6,0	5,6
65 ou +		3,8	4,4	4,0
Total		10,8	13,2	11,9

En fonction du niveau d'instruction, le chômage est moins important chez les individus ayant le niveau supérieur (7,9 %) et chez ceux ayant le niveau secondaire (9,9 %). Chez les femmes, les taux de chômage sont relativement plus élevés que chez les hommes, quel que soit le niveau d'instruction. Le taux de chômage baisse avec le niveau d'instruction (tableau 6.11).

Tableau 6.11: Taux de chômage (%) au sens du BIT et taux combiné du chômage par niveau d'instruction selon le sexe

Niveau d'instruction	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	M	F	M+F	M	F	M+F
Aucun	10,2	12,5	11,4	48,8	58,7	54,2
Primaire	13,1	18,3	14,6	49,9	63,7	54,8
Post-primaire	13,2	16,3	14,4	51,2	62,2	56,1
Secondaire	9,4	10,7	9,9	38,9	46,5	41,8
Supérieur	6,9	11,2	7,9	25,1	39,1	28,8
Total	10,8	13,2	11,9	48,2	58,8	53,6

En 2019, dans la région du Nord, les chômeurs en quête de leur 1er emploi représentent 98,3 % des chômeurs et ceux qui ont déjà travaillé ne représentent que 1,7 %. La province du Zondoma (99,1 %) détient la plus grande proportion de chômeurs en quête de leur premier emploi contre 93,0 % pour le Loroum (tableau 6.12).

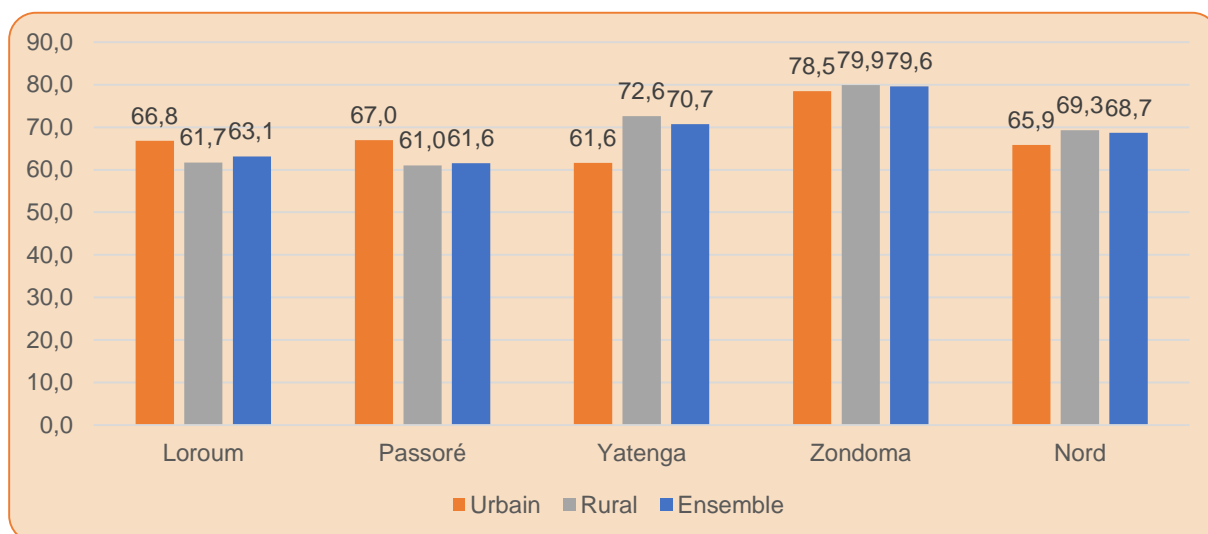
Tableau 6.12: Répartition (%) de la population de 15 ans et plus au chômage par province selon le statut au chômage

Province	Statut au chômage		Total
	Chômeur ayant déjà travaillé	Chômeur en quête du 1 ^{er} emploi	
Loroum	7,0	93,0	100
Passoré	1,3	98,7	100
Yatenga	1,2	98,8	100
Zondoma	0,9	99,1	100
Nord	1,7	98,3	100

6.4. POPULATION HORS MAIN-D'ŒUVRE

La proportion de la population hors main-d'œuvre est de 68,7 %. Cette proportion qui désigne le taux d'inactivité est plus élevée dans la province du Zondoma (79,6 %) contre 61,6 % pour le Passoré. Aussi ce taux est plus élevé en milieu urbain dans le Passoré et le Loroum. A l'opposé, le milieu rural présente des taux plus élevés dans le Yatenga et le Zondoma (graphique 6.3).

Graphique 6.3: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence



Les communes de Tougo (83,6 %), de Gourcy (82,0 %) et de Samba (81,8 %) sont les plus affectées par l'inactivité où au moins quatre personnes sur cinq sont hors main- d'œuvre. En revanche, les communes les moins affectées sont Kirsi (48,0 %), Banh (44,5 %) et Bagaré (36,2%) avec moins d'une personne sur deux qui est affectée par l'inactivité.

Cet indicateur montre également que les femmes (74,0 %) sont plus concernées par l'inactivité que les hommes (62,3 %) dans l'ensemble de la région du Nord, et ce, quelle que soit la commune considérée (Tableau 6.13).

Tableau 6.13: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Banh	40,6	48,5	44,5
Ouindigui	62,5	71,9	67,7
Sollé	53,7	61,2	57,8
Titao	61,3	72,1	67,1
Total Loroum	57,7	67,9	63,1
Arbolé	50,9	55,7	53,7
Bagaré	33,7	37,9	36,2
Bokin	67,1	76,5	72,3
Gomponsom	48,9	62,9	56,9
Kirsi	45,4	50,0	48,0
La-Todin	54,3	60,9	58,1
Pilimpikou	55,9	59,2	57,8
Samba	78,0	84,2	81,8
Yako	55,8	69,1	63,1
Total Passoré	56,7	65,2	61,6
Barga	62,5	73,7	68,6
Kain	67,1	69,1	68,1
Kalsaka	68,4	78,0	73,7
Kossouka	69,3	86,1	78,3
Koumbri	63,0	70,7	67,1
Namissiguima	65,3	82,3	74,5
Ouahigouya	53,7	77,6	65,9

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Oula	68,8	75,9	72,5
Rambo	66,7	71,1	69,2
Seguenega	69,8	79,0	74,8
Tangaye	63,1	80,9	72,6
Thiou	67,0	80,6	74,0
Zogore	69,3	78,3	74,3
Total Yatenga	63,1	77,4	70,7
Bassi	67,1	73,6	70,7
Boussou	68,6	80,5	75,5
Gourcy	74,4	88,0	82,0
Leba	72,4	84,0	78,9
Tougo	80,1	86,5	83,6
Total Zondoma	73,5	84,5	79,6
Total Nord	62,3	74,0	68,7

Les taux d'inactivité par groupe d'âge sont plus élevés aux jeunes âges (15-19 ans et 20-24 ans) et aux âges avancés (60-64 ans et 65 ans ou plus) comparativement aux âges intermédiaires où ils sont moins élevés et relativement stables autour de 60 % pour les âges compris entre 25 et 49 ans. Ils suivent la même tendance dans les deux sexes. Aussi ces taux restent plus élevés chez les femmes par rapport aux hommes, et ce, quel que soit le groupe d'âge considéré (tableau 6.14).

Tableau 6.14: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	79,0	81,3	80,2
20-24	67,9	74,7	71,6
25-29	56,8	69,6	63,9
30-34	51,4	67,3	60,1
35-39	50,0	66,7	59,4
40-44	50,3	68,1	60,2
45-49	50,6	69,1	60,9
50-54	54,0	72,8	64,3
55-59	56,1	74,9	66,4
60-64	60,8	80,6	71,8
65 ou +	73,1	87,6	80,8
Total	62,3	74,0	68,7

Parmi la population hors main-d'œuvre de la région, 84,3 % résident en milieu rural contre 15,7 % pour le milieu urbain. Dans toutes les provinces de la région, le milieu rural concentre la majorité de la population hors main-d'œuvre et varie de 70,7 % dans le Loroum à 89,7 % dans le Passoré (Tableau 6.15).

Tableau 6.15: Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par province selon le milieu de résidence

Province	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Loroum	29,3	70,7	100,0
Passoré	10,3	89,7	100,0
Yatenga	15,2	84,8	100,0
Zondoma	17,5	82,5	100,0

Nord	15,7	84,3	100,0
------	------	------	-------

Dans la région du Nord, 72,9 % de la population hors main-d'œuvre est sans instruction. Cette proportion est plus élevée chez les femmes (78,1 %) que chez les hommes (65,4 %). Les individus de niveau supérieur sont faiblement représentés dans la population hors main-d'œuvre autant chez les hommes (1,0 %) que chez les femmes (0,4 %) (Tableau 6.16).

Tableau 6.16: Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par sexe selon le niveau d'instruction

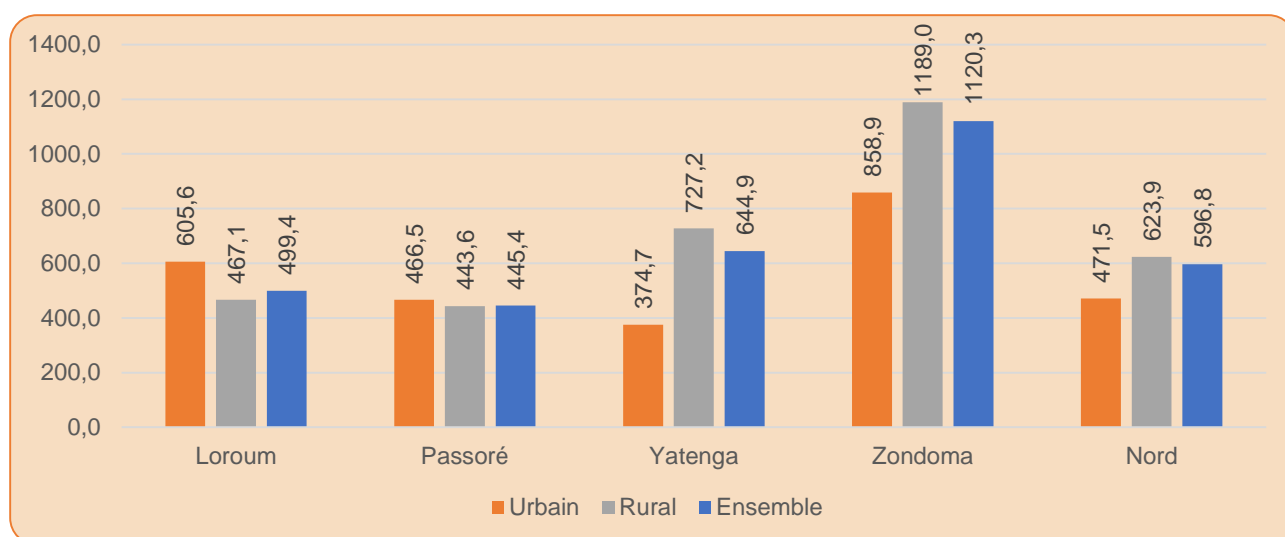
Sexe	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Primaire	Post- primaire	Secondaire	Supérieur	
Masculin	65,4	12,4	14,4	6,8	1,0	100,0
Féminin	78,1	7,0	11,1	3,4	0,4	100,0
Total	72,9	9,2	12,5	4,8	0,6	100,0

6.5. DEPENDANCE ECONOMIQUE

Le taux de dépendance économique de la région du Nord est l'un des plus élevés avec 596,8 % contre 325,2 % pour l'ensemble du pays. Cela traduit le fait qu'un actif occupé a en charge près de 6 personnes qui sont soit hors main-d'œuvre, soit âgées de moins de 15 ans. Cette charge demeure également prépondérante en milieu rural (623,9 %) comparativement au milieu urbain (471,5 %) dans l'ensemble de la région.

Dans la province du Zondoma, la charge par actif occupé est la plus élevée (1120,3 %) tandis que le Passoré présente le taux de dépendance le plus bas (445,4 %) de la région (Graphique 6.4).

Graphique 6.4: Taux de dépendance (%) par province selon le milieu de résidence



6.6. TRAVAIL DES JEUNES

Cette section s'intéresse de manière spécifique à la jeunesse qui constitue le fer de lance de l'économie. Cependant, la notion de jeune n'est pas sans équivoque. Elle est analysée sous deux angles : les jeunes de 15-24 ans et ceux de 15-35 ans afin de permettre aux utilisateurs de l'une ou l'autre option de disposer d'informations sur la participation économique des jeunes.

Parmi les jeunes âgés de 15-24 ans résidents dans la région du Nord, 76,5 % sont hors main-d'œuvre. Cette proportion est plus importante en milieu urbain (82,3%) qu'en milieu rural (75,3 %).

Quant aux actifs occupés, ils ne représentent que 19,2 % des jeunes de 15-24 ans. Aussi, la proportion des occupés âgés de 15-24 ans est plus importante chez les hommes (21,0 %) que chez les femmes (17,7 %). Elle demeure également moins élevée en milieu urbain (13,5 %) qu'en milieu rural (20,4 %) (Tableau 6.17).

Tableau 6.17 : répartition (en %) de la population résidente de 15-24 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence

Statut d'occupation	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Occupés	17,1	10,4	13,5	21,8	19,3	20,5	21,0	17,7	19,2
Chômeurs	4,5	4,0	4,2	4,7	3,8	4,2	4,7	3,9	4,3
Hors main-d'œuvre	78,4	85,6	82,3	73,5	76,9	75,3	74,3	78,4	76,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

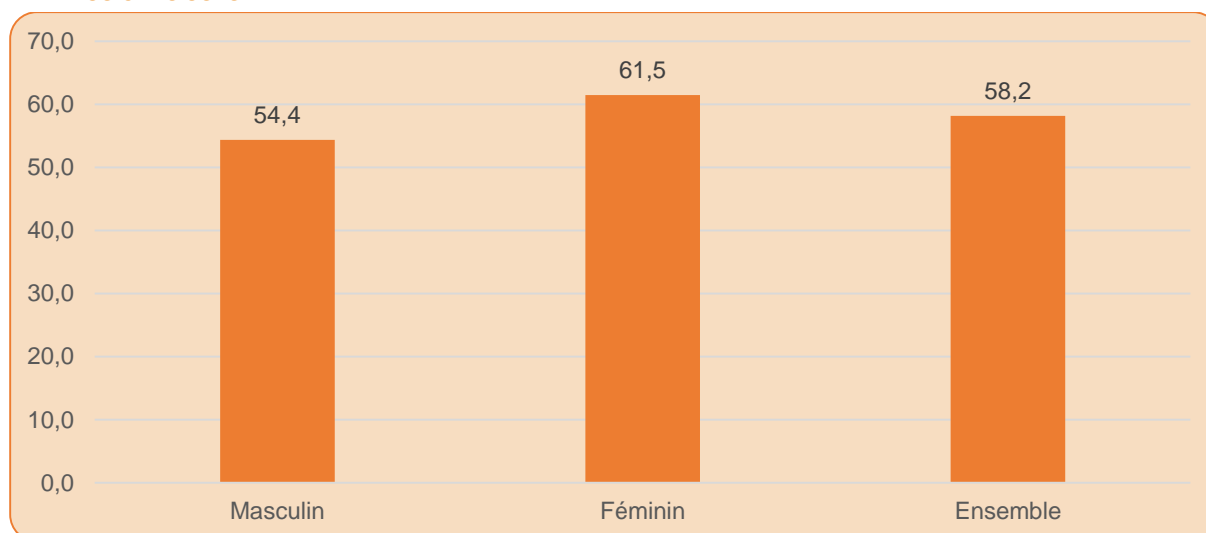
Les actifs occupés de 15-24 ans dans la région représentent 19,2 %. Suivant leur niveau d'instruction, plus de la moitié (59,6 %) des jeunes actifs occupés sont sans niveau d'instruction. Les jeunes ayant un niveau secondaire (4,3 %) ou supérieur (0,6 %) y sont faiblement représentés.

Tableau 6.18: répartition des actifs occupés de 15-24 ans par province selon le niveau d'instruction

Province	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	
Loroum	64,5	15,1	15,0	4,9	0,5	100,0
Passoré	53,6	18,9	22,3	4,5	0,7	100,0
Yatenga	61,0	18,1	16,2	4,1	0,6	100,0
Zondoma	52,6	25,6	17,7	3,1	1,0	100,0
Nord	58,6	18,4	18,1	4,3	0,6	100,0

La population âgée de 15-24 ans qui ne se trouve ni dans le système éducatif et n'exerçant aucune activité économique constitue 58,2 % des jeunes de ce groupe. L'analyse selon le sexe montre que les jeunes femmes sont plus concernées par ce phénomène, car 61,5 % d'entre elles vivent dans cette situation contre 54,4 % pour les hommes (Graphique 6.5).

Graphique 6.5: Proportion (%) des jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi selon le sexe



Plus de deux tiers des jeunes de 15-35 ans (70,0 %) sont hors main-d'œuvre et 4,4 % sont des chômeurs. Les occupés sont relativement plus représentés chez les hommes (29,4 %) par rapport aux femmes (21,8 %). Les tendances restent les mêmes quel que soit le milieu de résidence et elles sont marquées par une situation défavorable aux femmes (Tableau 6.19).

Tableau 6.19 : répartition (%) de la population résidente de 15-35 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence

Statut d'occupation	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Occupés	34,1	17,5	25,2	28,3	22,7	25,2	29,4	21,8	25,2
Chômeurs	4,7	4,9	4,8	4,8	3,9	4,3	4,7	4,1	4,4
Hors main-d'œuvre	61,2	77,6	70,0	66,9	73,4	70,5	65,9	74,1	70,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

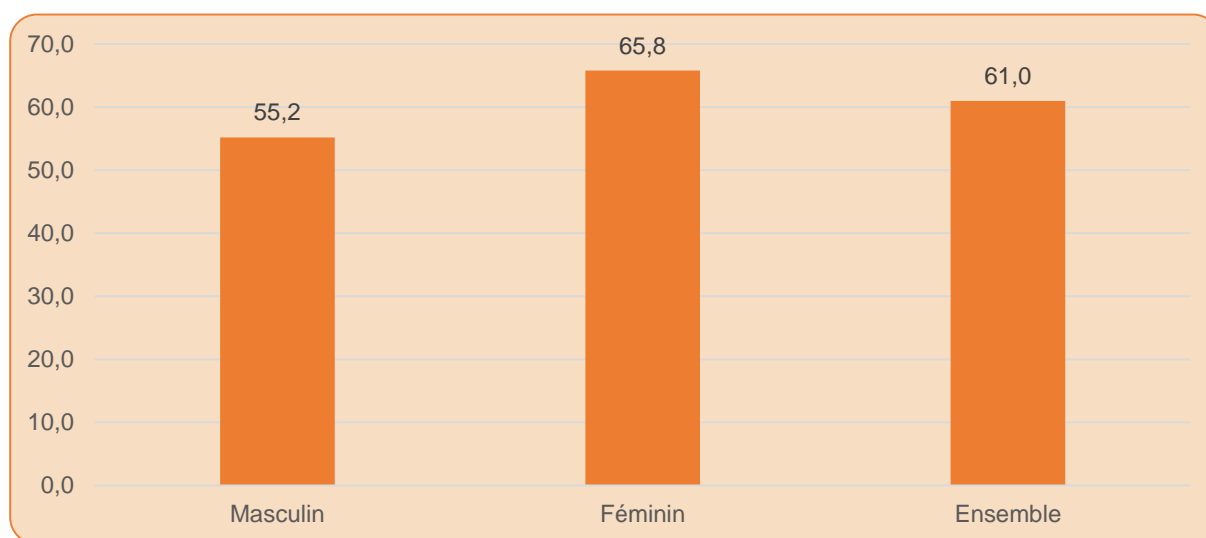
Selon les provinces, la proportion des jeunes actifs occupés de 15-35 ans sans aucun niveau d'instruction varie de 57,8 % dans le Zondoma à 73,1 % dans le Loroum. Cette situation est tributaire du faible niveau d'instruction de la population globale dans la région et dans le pays (Tableau 6.20).

Tableau 6.20 : répartition des actifs occupés de 15-35 ans par province selon le niveau d'instruction

Province	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	
Loroum	73,1	11,9	10,2	3,9	0,9	100
Passoré	64,5	14,0	13,5	5,6	2,4	100
Yatenga	63,3	14,3	12,7	7,3	2,4	100
Zondoma	57,9	17,8	11,5	8,8	4,0	100
Nord	64,6	14,2	12,5	6,4	2,3	100

Les jeunes de 15-35 ans qui ne sont ni dans le système éducatif, ni dans l'emploi constituent 61,0 % des jeunes de ce groupe d'âge. La désagrégation par sexe indique que les jeunes femmes sont plus affectées par ce phénomène (65,8 % contre 55,2 % pour les hommes).

Graphique 6.6: jeunes de 15-35 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi par sexe



CONCLUSION

En somme, dans la région du Nord, les individus occupés représentent 27,6 % contre 3,7 % pour les chômeurs et 68,7 % pour les personnes hors main-d'œuvre. Le taux d'activité s'élève à 31,3%, avec un niveau plus élevé en milieu urbain (34,1%) qu'en milieu rural (30,7 %).

Dans la région, le secteur primaire, largement dominé par les activités agropastorales, regroupe 77,9 % des actifs occupés. Le secteur tertiaire qui comprend principalement le commerce et les activités de service vient en deuxième position avec 15,1 % des actifs occupés. Selon la situation dans l'occupation principale, les travailleurs indépendants (48,5 %) sont plus représentés que les aides familiales (40,2 %) et les salariés qui ne représentent que 7,6 % de l'ensemble.

Le taux de chômage au sens du BIT est de 11,9 %, tandis que le taux de chômage combiné atteint 53,6 %. Le taux de chômage est relativement plus faible en milieu rural par rapport au milieu urbain, et ce, quelle que soit la définition de chômage retenue (BIT ou taux combiné). Aussi, le chômage touche les femmes plus que les hommes. Ce résultat demeure valable dans les quatre provinces et dans la plupart des communes.

CHAPITRE 7 : NATALITE, FECONDITE ET MORTALITE

INTRODUCTION

La connaissance des indicateurs de fécondité est importante pour la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement. Composante principale de la dynamique démographique, la fécondité détermine la structure par âge de la population et génère des besoins sociaux et économiques spécifiques à court, moyen et long terme. C'est pourquoi elle a toujours fait l'objet d'attention particulière de la part des chercheurs, des décideurs et d'acteurs de la société civile engagés dans les domaines de la santé de la reproduction y compris la planification familiale.

La question de la mortalité a toujours marqué les programmes et politiques nationaux, régionaux et internationaux et demeure une préoccupation majeure de santé publique dans les pays en voie de développement. En effet, la mortalité est l'un des trois phénomènes clés de la dynamique démographique aux côtés de la fécondité et de la migration. Elle reflète le degré de développement d'un pays (pour le cas particulier de la mortalité des enfants). Le niveau de mortalité agirait sur la transition démographique en tant que variable d'ajustement de la fécondité.

Dans le cadre de ce travail, l'accent est mis sur la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans, problématique d'intérêt pour le Burkina Faso. Cette mortalité à l'enfance est désagrégée en plusieurs composantes à savoir : la mortalité infantile, pour les enfants de moins d'un an ; la mortalité juvénile pour les enfants de 1 à 4 ans révolus ou 1 à 5 ans exacts ; et la mortalité infanto-juvénile ou mortalité des enfants qui s'intéresse aux enfants de moins de cinq (5) ans.

Collecte des données

La natalité, la fécondité et de la mortalité des enfants de moins de cinq ans ont été saisies à travers les questions suivantes :

- Combien d'enfants en tout sont nés vivants de (NOM) par sexe ?
- Parmi tous les enfants nés vivants de (NOM), combien sont encore en vie par sexe ?
- Combien d'enfants de (NOM) sont nés vivants au cours des 12 derniers mois par sexe ?

Ces questions étaient adressées aux femmes âgées de 10 ans et plus.

Définition des concepts

Natalité

La natalité désigne la fréquence des naissances vivantes au sein de la population au cours d'une année.

Femme en âge de procréer

Les femmes en âge de procréer sont les femmes dont l'âge est compris entre 15-49 ans.

Fécondité

Elle désigne la fréquence des naissances vivantes au sein des femmes en âge de procréer.

Taux brut de natalité (TBN)

Il indique le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1000 habitants. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif de la population résidente moyenne

au dénombrement.

Taux de fécondité par groupe d'âge TF (x, x+a)

Il indique le nombre de naissances vivantes survenues au cours d'une année chez les femmes par groupe d'âge pour 1000 femmes de ce groupe d'âge de femmes en âge de procréer.

Il est obtenu pour un groupe d'âge donné de femmes, en rapportant les naissances vivantes issues des femmes du groupe d'âge à l'effectif des femmes du même groupe d'âge.

Indice synthétique de fécondité (ISF)

C'est le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des 12 derniers mois ayant précédé le recensement.

Il est obtenu en faisant la somme des taux de fécondité par âge observé au cours des 12 derniers mois multipliés par l'amplitude des groupes d'âge.

Mortalité infantile (${}_1q_0$)

C'est le risque pour un enfant qui naît de décéder avant son premier anniversaire.

Mortalité juvénile (4q1)

C'est la probabilité de décéder entre 1 et 5 ans.

Mortalité infanto-juvénile (5q0)

C'est le risque pour un enfant de décéder entre 0 et 5 ans.

7.1. NATALITE

La natalité influence positivement la croissance démographique : plus (ou moins) les naissances sont nombreuses, plus (ou moins) la croissance démographique est importante. Elle sera appréhendée par le taux brut de natalité.

Dans l'ensemble, la région du Nord présente un taux brut de natalité de 39,4 ‰. La désagrégation par milieu de résidence donne un taux brut de natalité de 35,8 ‰ en milieu urbain contre 40,7 ‰ pour le milieu rural. Ainsi, le taux de natalité demeure plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain.

L'analyse du taux par province montre que le taux de fécondité est plus élevé dans les provinces du Yatenga (49,5‰) et du Loroum (49,1‰) et plus faible dans celles du Zondoma (34,2‰) et du Passoré (34,7‰) (tableau 7.1).

Tableau 7.1: Taux brut de natalité (‰) par milieu de résidence et province

	TBN (‰)
Milieu de résidence	
Urbain	35,8
Rural	40,7
Province	
Loroum	49,1
Passoré	34,7
Yatenga	49,5
Zondoma	34,2
Ensemble	39,4

7.2. FECONDITE

Tout comme la natalité, la fécondité influence la croissance démographique. Elle est appréhendée par le taux global de fécondité et l'indice synthétique de fécondité. A la différence du taux brut de natalité, ces éléments donnent une mesure exacte de la force du phénomène, car ils éliminent le rôle joué par la taille de la population.

7.2.1. Structure par âge de la fécondité cumulée

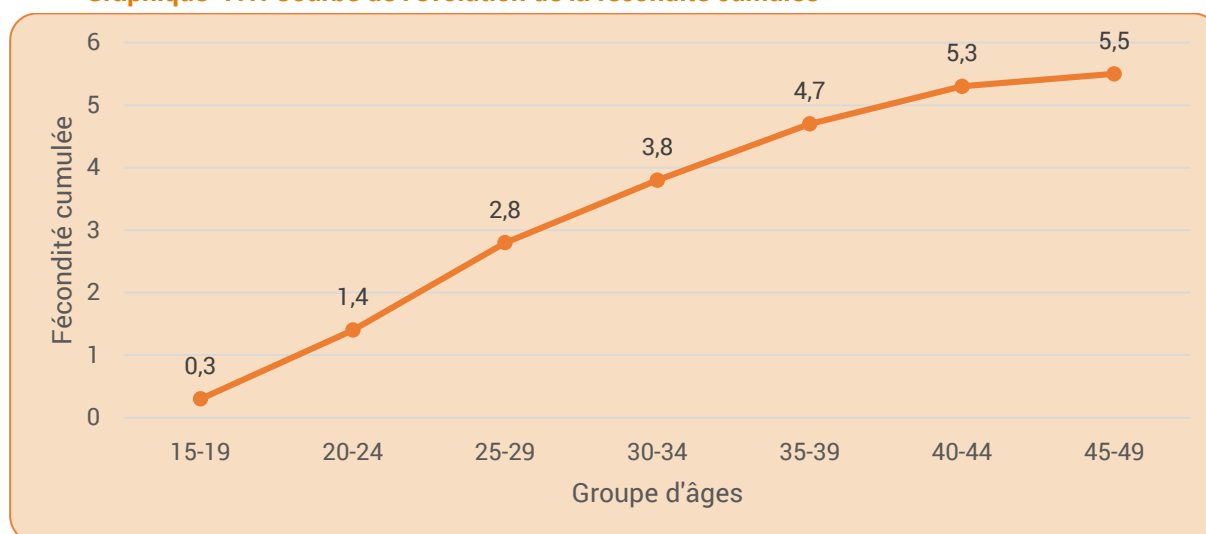
On note que le nombre d'enfants nés vivants passe en moyenne de 0,3 pour les femmes de 15-19 ans à 5,5 pour celles de 45-49 ans. On observe en moyenne un enfant de plus en passant d'un groupe d'âge à un autre entre 15 et 44 ans.

Ceci est la traduction d'une fécondité forte et permanente. Aussi, cette forte fécondité se traduit-elle par le fait que, plus de 20 % des femmes de 15-19 ans ont eu au moins un enfant né vivant. On remarque que plus de 70% des femmes de 20-24 ans ont eu au moins une naissance vivante, et plus de 56% des femmes de 25-29 ans ont eu au moins 3 enfants nés vivants (graphique 7.1).

Tableau 7.2: Répartition (%) des femmes par groupe d'âge selon le nombre d'enfants nés vivants et le nombre moyen d'enfants nés vivants

Groupe d'âge	Nombre d'enfants nés vivants							Total	Parité
	0	1	2	3	4	5	6 et plus		
15-19	79,4	15,7	3,7	0,9	0,3	0,1	0	100,0	0,3
20-24	28,9	27,0	25,4	11,9	4,3	1,8	0,6	100,0	1,4
25-29	10,2	12,2	21,2	25,7	17,5	8,3	4,8	100,0	2,8
30-34	5,6	5,8	11,3	18,5	22,1	19,3	17,4	100,0	3,8
35-39	3,4	3,7	7,6	12,8	17,2	21,1	34,1	100,0	4,7
40-44	3,1	3,1	5,8	9,5	13,3	17,7	47,4	100,0	5,3
45-49	3,1	3,1	5,3	9,1	11,6	16,1	51,8	100,0	5,5

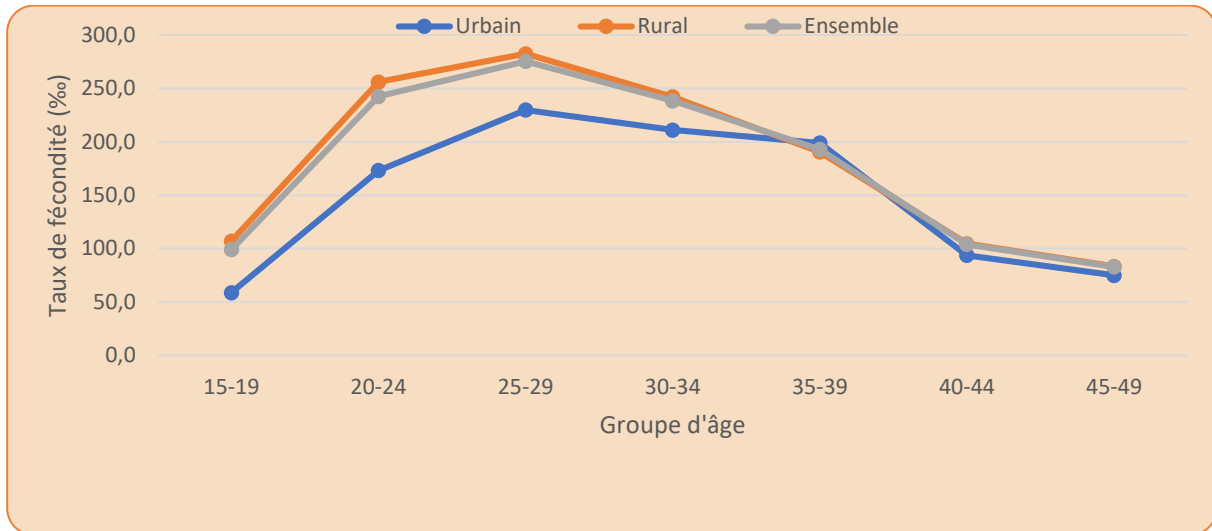
Graphique 7.1: Courbe de l'évolution de la fécondité cumulée



7.2.2. Structure par âge de la fécondité du moment

La courbe du taux de fécondité est croissante jusqu'à 29 ans et ensuite décroissante. Les femmes âgées de 20-24 ans, 25-29 ans et 30-34 ans ont les taux de fécondité du moment les plus élevés (supérieurs à 200,0 ‰). Les taux de fécondité compris entre 100 et 200,0 ‰ concernent les femmes du groupe d'âge 35-39 ans. Les deux derniers groupes d'âge présentent des taux inférieurs à 100‰.

Graphique 7.2: Courbes de la fécondité du moment selon le milieu de résidence



La structure de la fécondité par âge selon le milieu de résidence présente quelques spécificités. En effet, quel que soit le groupe d'âge considéré, le milieu rural présente des taux de fécondité plus élevés par rapport au milieu urbain. Ces taux vont de 83,4 ‰ à 282,4‰ en milieu rural tandis qu'ils passent de 58,9 ‰ à 229,8‰ en milieu urbain (tableau 7.3).

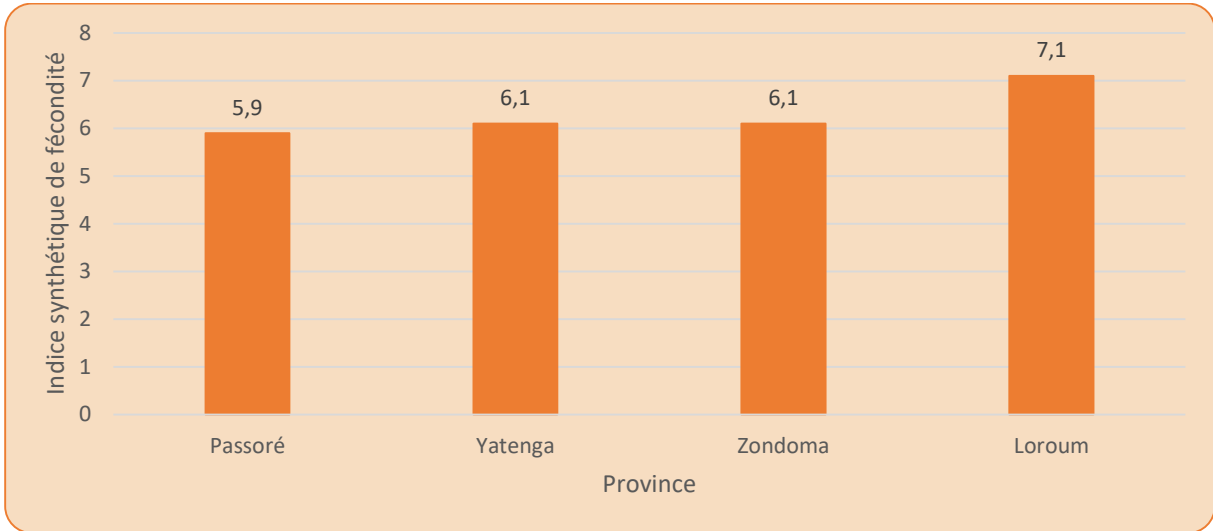
Tableau 7.3: Répartition (%) des taux de fécondité par groupe d'âge selon le milieu de résidence

Groupe d'âge	Taux de fécondité		
	Urbain	Rural	Ensemble
15-19	58,9	107,1	99,2
20-24	173,2	256,0	242,6
25-29	229,8	282,4	275,4
30-34	211,1	242,1	238,3
35-39	198,9	190,6	192,9
40-44	93,7	104,7	103,9
45-49	75,0	83,4	83,0

7.2.3. Indice synthétique de fécondité

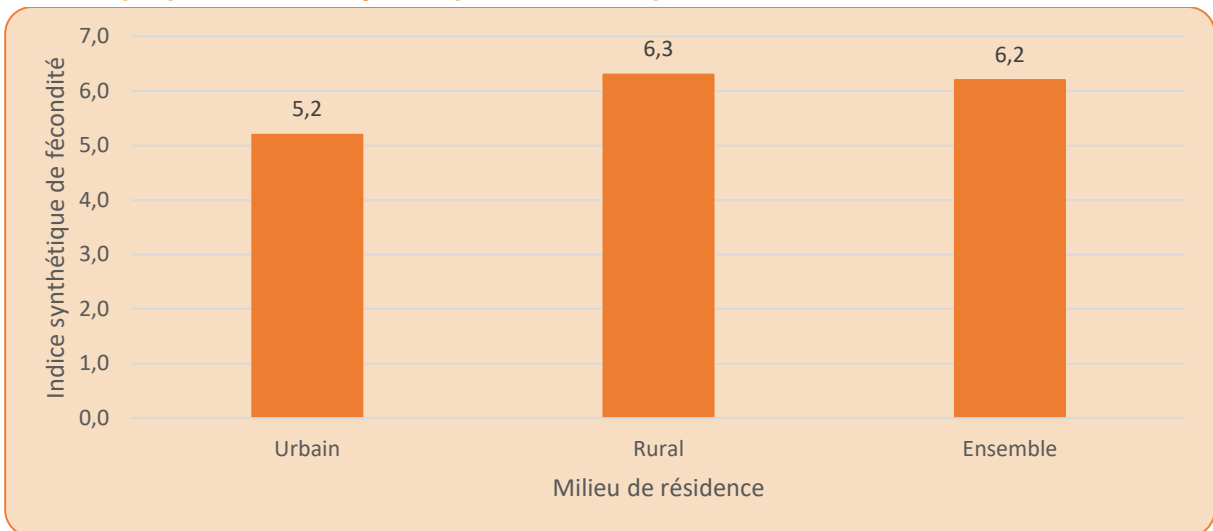
Les résultats du 5e RGPH présentent pour la région un niveau de fécondité assez élevé, avec un indice synthétique de fécondité (ISF) de 6,2 enfants par femme. L'ISF est plus élevé dans la province du Loroum (7,1) et plus faible dans celle du Passoré (5,9).

Graphique 7.3 : Indice synthétique de fécondité par province



Selon le milieu de résidence, le nombre moyen d'enfants par femme en milieu rural est de 6,3 contre 5,2 en milieu urbain.

Graphique 7.4 : Indice synthétique de fécondité par milieu de résidence



7.3. MORTALITE

La présente section sur la mortalité aborde essentiellement le niveau de mortalité des enfants de moins de cinq ans. En 2019, le quotient de mortalité infantile s'élève à 48,0‰ dans la région du Nord. C'est dire que 40 enfants nés vivants sur 1000 meurent avant leur premier anniversaire. Le quotient de mortalité juvénile qui mesure le risque de décès entre le premier et le cinquième anniversaire s'élève à 28,7‰. Quant au quotient de mortalité infanto-juvénile (chez les enfants dont l'âge est compris entre 0 et 5 ans), il est de 75,2‰ dans la région. La désagrégation de ces quotients de mortalité par sexe laisse observer que les garçons meurent plus que les filles entre leur naissance et leur premier anniversaire tandis que c'est l'inverse qui est observé entre le premier et le cinquième anniversaire. Le quotient de mortalité infanto-juvénile montre que globalement, les garçons meurent plus que les filles entre leur naissance et leur cinquième anniversaire.

Tableau 7.4 : Quotient de mortalité dans l'enfance par sexe

Quotients de mortalité (‰)	Masculin	Féminin	Ensemble
Quotient de mortalité infantile (1q0)	51,7	44,5	48,0
Quotient de mortalité juvénile (4q1)	27,9	29,4	28,7
Quotient de mortalité infanto-juvénile (5q0)	78,2	72,6	75,2

CONCLUSION

En somme, la région du Nord présente un taux brut de natalité de 39,4 ‰ et un ISF de 6,2 enfants par femme. La fécondité y est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. Par ailleurs, l'ISF est plus élevé dans la province du Loroum et plus faible dans celle du Passoré.

Concernant la mortalité des enfants, le quotient de mortalité infantile s'élève à 48,0‰ dans la région. Quant au quotient de mortalité infanto-juvénile, il y est de 75,2‰. La désagrégation par sexe laisse observer que les garçons meurent plus que les filles entre leur naissance et leur cinquième anniversaire.

CHAPITRE 8 : MIGRATION

INTRODUCTION

L'objectif de ce chapitre est d'analyser, d'une part, les mouvements des populations à l'intérieur de la région du Nord, entre la région du Nord et les autres régions du Burkina Faso, entre cette région et le reste du monde et d'autre part, les prétentions migratoires ainsi que le transfert d'argent.

La région du Nord, située entre les zones climatiques Sahélienne et Soudano-Sahélienne, connaît des précipitations insuffisantes et irrégulières, avec des sols qui sont pour la plupart caractéristiques de sols pauvres. La végétation y est fortement dégradée et la région est peu fournie en ressources fauniques. Par ailleurs, les aléas climatiques (réchauffement de la terre, inondations, l'instabilité des saisons pluvieuses et sévérité des saisons sèches) sont des réalités qui impactent négativement les activités de production dans la région. De ce fait, elle est une région d'émigration et les départs se font en direction des autres régions du Burkina Faso et d'autres pays (Côte d'Ivoire, Mali, etc.).

Collecte des données

Les variables qui permettent d'étudier les migrations dans le cadre du 5e RGPH sont au nombre de sept, à savoir :

- ✓ le lieu de naissance : cette variable permet de saisir les migrants durée-de-vie ;
- ✓ la dernière résidence à l'étranger : elle permet de saisir les migrants de retour de l'étranger ;
- ✓ le lieu de résidence il y a un an : cette variable permet de saisir les immigrants (internes et internationaux) récents (au cours des 12 derniers mois) ;
- ✓ le lieu de résidence au recensement de 2006 : cette variable permet d'appréhender la migration intercensitaire ;
- ✓ la date de départ à l'étranger au cours des 5 dernières années : cette variable permet de saisir les émigrants internationaux au cours des cinq dernières années ;
- ✓ prétention à migrer : cette variable permet de saisir l'intention de l'individu à aller résider hors du Burkina Faso au cours des 12 mois qui suivent le dénombrement du 5^e RGPH ;
- ✓ transfert de fonds : cette variable permet d'évaluer les transferts des fonds reçus par les ménages de la part des Burkinabè résidant à l'étranger.

Définition des concepts

Migration

Avant toute analyse, il est important de noter les problèmes inhérents à la définition et aux mesures de la migration qui font d'elle un phénomène difficile à saisir tant du point de vue théorique que pratique. En effet, toute définition de ce phénomène prend en compte des dimensions temporelles et spatiales d'où une diversité de méthodes d'approche. Cette diversité entraîne des difficultés de comparaison des résultats des études migratoires.

Le dictionnaire démographique multilingue⁴ définit la migration ou le mouvement migratoire comme un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ, à un certain lieu de destination, ou lieu d'arrivée. De façon générale, la migration (ou mouvement migratoire) peut être définie comme le changement

⁴ Louis Henry, Dictionnaire démographique multilingue, seconde édition unifiée, volume français du 12 juin 2012.

du lieu de résidence habituelle pour une durée minimale conventionnelle. Le plus souvent, la définition de la migration prend en compte deux critères clés que sont le temps et l'espace. Pour ce qui est du temps, il correspond généralement à une durée d'au moins six mois effectifs ou avec l'intention de passer au moins six mois hors de sa localité de résidence habituelle. Quant au critère d'espace, il s'agit du franchissement de frontières administratives (villages, communes, départements, provinces, régions, pays, etc.). Par exemple, un même individu peut être un migrant aux yeux du chercheur qui étudie l'évolution de la population d'une province, et ne pas être un migrant pour un autre observateur qui analyse le mouvement démographique au niveau national. De façon opérationnelle, dans la présente étude, sera considérée comme migration tout déplacement d'un individu d'une entité administrative (la commune étant la plus petite entité considérée) vers une autre pour un séjour d'au moins six mois ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois.

Migration interne

La migration interne (ou intérieure) est une migration qui s'effectue à l'intérieur des frontières d'un pays ou d'un territoire. Dans le cas du Burkina Faso, il s'agit de tous les déplacements s'effectuant entre entités administratives et ayant occasionné un séjour au lieu d'arrivée d'une durée d'au moins six mois (ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois). La migration interne peut s'effectuer entre régions du pays, il s'agit alors de migration inter-régionale. A l'intérieur d'une région, la migration peut s'effectuer entre provinces, c'est la migration intra-régionale ou inter-provinciale. L'on peut également considérer les communes à l'intérieur des provinces, il s'agit des migrations intra-provinciales ou inter-communales.

Migration externe ou internationale

Une migration est dite internationale lorsqu'elle porte sur des changements de résidence habituelle entre pays. Dans le cas du Burkina Faso, la migration internationale concerne tous les échanges migratoires avec le reste du monde. L'émigration regroupe les sorties du territoire national vers l'étranger tandis que l'immigration concerne les entrées dans le pays.

Par exemple, dans le cadre de ce recensement, sont considérés comme émigrés :

- ✓ les personnes parties depuis plus de 6 mois à l'extérieur du pays ;
- ✓ les personnes parties depuis moins de 6 mois, mais avec l'intention de rester plus de 6 mois à l'extérieur du pays ;
- ✓ les personnes parties depuis plus de 6 mois à l'extérieur du pays mais qui, au moment du recensement sont revenues pour une raison quelconque (et qui restent moins de 6 mois, où avec l'intention de rester moins de 6 mois) avec l'intention de retourner à l'étranger et d'y rester pour une durée d'au moins 6 mois ;
- ✓ les personnes parties depuis moins de 6 mois, mais qui au moment du recensement sont revenues pour une raison quelconque (et qui restent moins de 6 mois, où avec l'intention de rester moins de 6 mois) avec l'intention de retourner à l'étranger et d'y rester pour une durée d'au moins 6 mois.

Migration durée de vie

La migration durée-de-vie est définie en mettant en rapport le lieu de naissance et le lieu de résidence à une date de référence. Le migrant durée-de-vie est tout individu qui réside dans une entité administrative autre que son lieu de naissance. De façon opérationnelle, elle concerne les individus dont la commune (respectivement, province, région de résidence) au moment du recensement est différente de leur commune (respectivement, province, région et pays) de

naissance.

Migration récente

La migration récente est la migration effectuée au cours des 12 mois ayant précédé le dénombrement du 5^e RGPH. Elle a trait aux individus dont le lieu de résidence à la date du dénombrement de 2019 est différent de celui il y a un an avant le dénombrement.

Solde migratoire

C'est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées dans une zone géographique donnée et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période donnée, c'est-à-dire la différence entre l'immigration et l'émigration.

8.1. MIGRATION INTERNE

Cette section analyse les mouvements des populations à l'intérieur de la région du Nord ainsi que les échanges de populations de celle-ci avec les autres régions du Burkina Faso. D'où viennent les résidents de la région du nord ? Où vont les natifs de cette région ? Elle met aussi en exergue les échanges migratoires entre les provinces de la région du Nord.

Parmi les résidents de la région du nord, 14,7% sont des migrants, dont 8,4% de migrants internes et 6,3% de migrants internationaux. Selon le sexe, 13,3% des hommes sont des migrants tandis que chez les femmes 15,9% sont des migrantes. Pour la migration interne, les femmes (10,7%) sont les plus enclines au phénomène que les hommes (5,9%). Quant aux échanges migratoires avec l'extérieur du territoire, 7,4% des hommes et 5,3% des femmes sont des migrants internationaux. Par ailleurs, plus de 85% des résidents de ladite régions sont des non migrants (tableau 8.1).

Tableau 8.1: Statut migratoire des résidents par sexe (Syntaxe)

Statut migratoire	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Non migrants	654 160	86,7	696 169	84,1	1 350 329	85,3
Migrants internationaux	56 108	7,4	43 530	5,3	99 638	6,3
Migrants internes	44 343	5,9	88 251	10,6	132 594	8,4
Total migrant	100 451	13,3	131 781	15,9	232 232	14,7
Total	754 611	100,0	827 950	100,0	1 582 561	100,0

Le rapport de masculinité des migrants internes durée-de-vie montre qu'il y a plus de femmes que d'hommes migrants internes durée-de-vie parmi les résidents de la région du nord. Pour l'ensemble de la région, le rapport de masculinité est de loin en faveur des femmes avec 89,1 hommes migrantes internes durée-de-vie pour 100 femmes migrantes internes durée-de-vie. Il en est ainsi pour tous les groupes d'âge et, globalement, le rapport de masculinité des migrants internes durée-de-vie décroît avec l'âge.

Tableau 8.2: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes durée-de-vie

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble		RM
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
1-4	4 682	11,7	4 972	6,0	9 654	7,8	94,2
5-9	4 886	12,2	6 335	7,6	11 221	9,1	77,1

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble		RM
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
10-14	4 653	11,6	6 444	7,8	11 097	9,0	72,2
15-19	5 001	12,5	9 496	11,4	14 497	11,8	52,7
20-24	4 531	11,3	11 072	13,3	15 603	12,7	40,9
25-29	3 635	9,1	9 249	11,1	12 884	10,5	39,3
30-34	3 956	9,8	8 548	10,3	12 504	10,2	46,3
35-39	2 729	6,8	6 464	7,8	9 193	7,5	42,2
40-44	1 817	4,5	5 113	6,2	6 930	5,6	35,5
45-49	1 337	3,3	3 551	4,3	4 888	4,0	37,7
50-54	909	2,3	3 081	3,7	3 990	3,2	29,5
55-59	654	1,5	2 288	2,8	2 942	2,4	28,6
60-64	469	1,2	1 988	2,4	2 457	2,0	23,6
65-69	319	0,8	1 321	1,6	1 640	1,3	24,1
70-74	246	0,6	1 264	1,5	1 510	1,2	19,5
75-79	152	0,4	679	0,8	831	0,7	22,4
80-84	91	0,2	540	0,7	631	0,5	16,9
85 ou +	94	0,2	557	0,7	651	0,5	16,9
Total	40 161	100,0	82 962	100,0	123 123	100,0	48,4

La répartition des migrants internes récents montre que, dans l'ensemble, les femmes sont plus concernées que les hommes. En effet, le rapport de masculinité indique qu'il y a 79,5 hommes migrants internes récents pour 100 femmes migrantes internes récentes (tableau 8.3). Selon les tranches d'âges, on note que les femmes sont dominantes dans tous les groupe d'âge, excepté le groupe d'âge 1-4 ans où le rapport de masculinité est de 100,5.

Tableau 8.3: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes récents

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble		RM
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
1-4	1 653	12,3	1 645	9,7	3 298	10,8	100,5
5-9	1 811	13,4	2 063	12,2	3 874	12,7	87,8
10-14	1 650	12,2	1 933	11,4	3 583	11,8	85,4
15-19	1 816	13,5	2 630	15,5	4 446	14,6	69,0
20-24	1 687	12,5	2 247	13,2	3 934	12,9	75,1
25-29	1 185	8,8	1 586	9,3	2 771	9,1	74,7
30-34	1 232	9,1	1 428	8,4	2 660	8,7	86,3
35-39	795	5,9	947	5,6	1 742	5,8	83,9
40-44	462	3,4	674	4,0	1 136	3,7	68,5
45-49	369	2,7	429	2,5	798	2,6	86,0
50-54	246	1,8	387	2,3	633	2,1	63,6
55-59	177	1,3	265	1,5	442	1,5	66,8
60-64	132	1,1	236	1,4	368	1,2	55,9
65-69	96	0,7	165	1,0	261	0,9	58,2
70-74	69	0,5	139	0,8	208	0,7	49,6
75-79	52	0,4	84	0,5	136	0,4	61,9
80-84	26	0,2	49	0,3	75	0,2	53,1
85 et plus	27	0,2	65	0,4	92	0,3	41,5
Total	13 485	100,0	16 972	100,0	30 457	100,0	79,5

L'analyse du tableau 8.4 fait apparaître que 14,7% de la population de la région du Nord sont des migrants. Selon le milieu de résidence, il ressort que 12,6% des résidents du milieu rural sont des migrants. Cette proportion est de 27,0% en milieu urbain.

Tableau 8.4: Statut migratoire selon le milieu de résidence (syntaxe)

Statut migratoire	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Non migrants	168 066	73,0	1 182 263	87,4	1 350 329	85,3
Migrants	62 229	27,0	170 003	12,6	232 232	14,7
Total	230 295	100,0	1 352 266	100,0	1 582 561	100,0

Dans la région du Nord, la répartition de la population par statut migratoire dans chaque province montre que c'est dans la province du Passoré que les proportions des migrants sont les plus élevées. Aussi, quelle que soit la province, c'est chez les femmes que la proportion de migrants est la plus élevée (tableau 8.5).

Tableau 8.5: Répartition (%) de la population du Nord par statut migratoire selon la province et le sexe

Province de résidence	Sexe	Statut migratoire		Total
		Non migrants	Migrants	
Loroum	Masculin	88,8	11,2	100,0
	Féminin	87,3	12,7	100,0
	Total	1 42 534	19 425	161 959
Passoré	Masculin	82,1	17,9	100,0
	Féminin	80,7	19,3	100,0
	Total	351 525	80 656	432 181
Yatenga	Masculin	89,0	11,0	100,0
	Féminin	86,2	13,8	100,0
	Total	667 210	94 908	762 118
Zoncoma	Masculin	85,7	14,3	100,0
	Féminin	81,6	18,4	100,0
	Total	189 060	37 243	226 303
Ensemble	Masculin	86,7	13,3	100,0
	Féminin	84,1	15,9	100,0
	Total	1 350 329	232 232	1 582 561

La répartition des migrants intra province révèle qu'il y a plus de femmes migrantes que d'hommes migrants quelle que soit la province. Ainsi la répartition des migrants durée de vie laisse apparaître une prédominance féminine dans toutes les provinces de la région. La même tendance est observée pour la migration interne récente même si les écarts sont moins importants (tableau 8.6).

Tableau 8.6: Répartition des migrants intra province par sexe

Type de migration	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Loroum						
Migrants internes durée-de-vie	4 050	33,9	7 887	66,1	11 937	100,0
Migrants internes récents	2 345	46,8	2 662	53,2	5 007	100,0
Passoré						

Type de migration	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Migrants internes durée-de-vie	9 162	30,9	20 482	69,1	29 644	100,0
Migrants internes récents	2 195	42,2	3 004	57,8	5 199	100,0
Yatenga						
Migrants internes durée-de-vie	23037	35,4	41 958	64,6	64 995	100,0
Migrants internes récents	8 254	45,0	10 103	55,0	18 357	100,0
Zonдома						
Migrants internes durée-de-vie	3 912	23,6	12 635	76,4	16 547	100,0
Migrants internes récents	691	36,5	1 203	63,5	1 894	100,0

La répartition des migrants inter province, c'est-à-dire les échanges migratoires entre les différentes provinces de la région, montre une prédominance féminine tant pour les migrants internes durée de vie que pour les migrants internes récents (tableau 8.7).

Tableau 8.7: Répartition des migrants inter province par sexe dans le Nord

Type de migration	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Migrants internes durée-de-vie	1 335	40,0	2 001	60,0	3 336	100,0
Migrants internes récents	1 433	39,5	2 198	60,5	3 631	100,0

La province du Yatenga présente un solde migratoire négatif de -202. La répartition du flux migratoire durée de vie dans cette province montre que sur les 13 communes de la province, 7 sont déficitaires (solde migratoire négatif) et 6 sont excédentaires (solde migratoire positif) (tableau 8.8). Les communes de Ouahigouya et de Séguénéga sont de loin les plus affectées par les entrées des populations (4 282 et 2 068 respectivement). Par contre, le déficit est plus fort dans les communes de Kain (-401) et Koumbri (-228)

Tableau 8.8: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Yatenga

Commune	Entrants	Sortants	Solde
Barga	2 707	2 732	-25
Kain	365	766	-401
Kalsaka	3 766	3 542	224
Kossouka	2 518	2 316	202
Koumbri	2 461	2 689	-228
Namissiguima	4 774	4 940	-166
Ouahigouya	31 735	27 453	4282
Oula	2 623	2 615	8
Rambo	2 738	2 793	-55
Séguénéga	5 822	3 754	2068
Tangaye	2 348	1 829	519
Thiou	1 512	1 535	-23
Zogoré	1 626	1 709	-83

En termes de solde migratoire durée-de-vie, la province du Passoré est excédentaire avec un solde

de 95. Parmi les 9 communes que compte cette province, 4 sont déficitaires, avec un déficit plus poussé dans la commune de Yako alors que 5 sont excédentaires.

Tableau 8.9: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Passoré

Commune	Entrants	Sortants	Solde
Arbolé	3 322	3 056	266
Bagaré	1 710	1 763	-53
Bokin	4 434	4 231	203
Gomponsom	2 423	2 492	-69
Kirsi	2 058	1 847	211
La-Todin	2 916	2 712	204
Pilimpikou	1 134	1 120	14
Samba	2 492	2 584	-92
Yako	9 155	9 744	-589

Tableau 8.10: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Loroum

Commune	Entrants	Sortants	Solde
Banh	349	799	-450
Ouindigui	1 157	4 076	-2919
Sollé	622	1 223	-601
Titao	9 809	6 453	3356

Dans la province du Zondoma où le solde migratoire est positif (166), 2 communes sur les 5 que compte la province ont des soldes négatifs. Les 3 autres présentent des soldes positifs avec un excédent plus élevé dans la commune de Gourcy.

Tableau 8.11: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Zondoma

Commune	Entrants	Sortants	Solde
Bassi	3 422	3 337	85
Boussou	1 834	1 869	-35
Gourcy	7 593	7 477	116
Leba	1 736	1 700	36
Tougo	1 962	1 992	-30

Les personnes nées et résidentes dans la région du Nord représentent 88,6% des natifs de cette région. Parmi les 4 provinces de la région du Nord, le Passoré présente l'indice de rétention le plus élevé (99,1%) alors que le Loroum présente l'indice le plus faible (96,4%). 3,3% des natifs Loroum résident dans la province du Yatenga. En comparant les différentes provinces de la région du Nord, la province du Yatenga est celle qui accueille le plus de natifs des autres provinces de la région.

Tableau 8.12: Matrice migratoire interprovinciale de la région du Nord

Province de naissance	Province de résidence					Total	Poids (%) des natifs résidant dans la province
	Loroum	Passoré	Yatenga	Zondoma			
Loroum	96,4	0,0	3,3	0,3	100,0	96,4	
Passoré	0,0	99,1	0,5	0,4	100,0	99,1	
Yatenga	0,4	0,4	98,5	0,7	100,0	98,6	
Zondoma	0,0	0,7	1,6	97,7	100,0	97,7	
Total	10,5	26,9	48,3	14,3	100,0	88,6	

Les natifs de la région du Nord représentent 95,2% de l'ensemble de la population résidente de la région. C'est dire que seulement 4,8% des résidents de cette région sont nés hors de la région. Parmi ces résidents nés hors de la région, 1,7% sont nés hors du pays. Les régions du Centre (0,6%),

du Centre-Nord (0,6%) et du Sahel (0,5%) sont les principales régions de naissance des résidents du Nord nés au Burkina Faso mais hors de la région.

Tableau 8.13: Répartition des résidents du Nord selon la région de naissance

Région de naissance	Effectif	Proportion (%)
Boucle du Mouhoun	5 426	0,3
Cascades	1 409	0,1
Centre	8 914	0,6
Centre-Est	1 315	0,1
Centre-Nord	8 720	0,5
Centre-Ouest	5 772	0,4
Centre-Sud	1 230	0,1
Est	982	0,1
Haut-Bassins	4 925	0,3
Nord	1 505 896	95,1
Plateau Central	2 283	0,1
Sahel	7 639	0,5
Sud-Ouest	1 128	0,1
Hors du Burkina Faso	26 922	1,7
Total	1 582 561	100,0

A l'instar des populations des autres régions ou des autres pays qui résident dans la région du nord, les natifs de celle-ci migrent également vers d'autres régions du Burkina Faso et à l'étranger.

Globalement, sur 100 personnes nées dans la région du nord et résidant au Burkina Faso, jusqu'à 11,4% partent s'installer dans les autres régions du pays. On remarque ainsi que la région du Centre est la principale destination des natifs de la région du Nord résidant au Burkina (4,7%) ; suivent ensuite les régions des Hauts-Bassins (2,4%) et de la Boucle du Mouhoun (1,3%). Les autres régions accueillent moins de natifs du Nord.

Tableau 8.14: Répartition des natifs du Nord résidant au Burkina Faso selon la région de destination

Région de destination	Effectifs	Proportion (%)
Boucle du Mouhoun	21 758	1,3
Cascades	11 510	0,7
Centre	80 181	4,7
Centre-Est	1 112	0,1
Centre-Nord	4 638	0,2
Centre-Ouest	15 298	0,9
Centre-Sud	1 072	0,1
Est	1 288	0,1
Haut-Bassins	41 590	2,4
Nord	1 505 896	88,6
Plateau Central	4 657	0,3
Sahel	1 787	0,1
Sud-Ouest	8 091	0,5
Total	1 698 878	100,0

8.2. ECHANGES MIGRATOIRES AVEC L'EXTERIEUR

Cette partie met en exergue les mouvements de population entre la région du Nord et les autres pays du monde, particulièrement les pays d'Afrique. Les lieux de naissance des résidents de la région du Nord et les pays de destination des natifs de cette région sont examinés ainsi que les immigrés durée-de-vie et les émigrations des 5 dernières années selon les groupes d'âge.

La répartition des immigrés par province et par type de migration montre que, quelle que soit la province, les immigrés de type dernière résidence à l'étranger sont de loin les plus nombreux que les autres. Leur nombre est plus important dans les provinces du Passoré (49 237) et du Yatenga (24 003). Ils sont suivis par les immigrés durée de vie.

Tableau 8.15: Répartition des immigrants par type de migration internationale par province selon le sexe

Type de migration internationale	Masculin	Féminin	Ensemble
Loroum			
Migrations durée-de-vie	957	1 023	1 980
Migrations récentes	288	242	530
Migrations dernières résidence à l'étranger	4 466	2 233	6 699
Passoré			
Migrations durée-de-vie	5 589	6 192	11 781
Migrations récentes	697	719	1 416
Migrations dernières résidence à l'étranger	25 956	23 281	49 237
Yatenga			
Migrations durée-de-vie	3 498	3 723	7 221
Migrations récentes	595	443	1 038
Migrations dernières résidence à l'étranger	14 918	9 085	24 003
Zonoma			
Migrations durée-de-vie	2 683	3 257	5 940
Migrations récentes	319	370	689
Migrations dernières résidence à l'étranger	10 764	8 925	19 689

La répartition des immigrés durée-de-vie par groupe d'âge (tableau 8.16) montre que, dans la région du Nord, la proportion des immigrés durée-de-vie est plus élevée dans le groupe d'âge 5-9 ans quel que soit le sexe. A partir de ce groupe d'âge, cette proportion décroît de manière régulière avec l'âge. Cette tendance demeure, quel que soit le sexe. Quant aux émigrations des 5 dernières années, il en ressort que les tranches d'âges des jeunes ont les plus fortes proportions. A partir de 35 ans, les proportions des émigrés sont faibles et décroissent. Selon le sexe, on note que les femmes émigrent plus que les hommes avant l'âge de 20 ans, mais à partir de cet âge, la tendance s'inverse. L'examen des rapports de masculinité laisse observer que chez les immigrés durée-de-vie, les hommes sont moins que les femmes. Par contre, chez les émigrés, les rapports de masculinité sont très élevés, mettant ainsi en évidence une prédominance des hommes dans tous les groupes d'âge.

Tableau 8.16: Répartition (%) des immigrants durée-de-vie et des émigrants des 5 dernières années par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Immigrants durée-de-vie				Emigrants des 5 dernières années			
	Homme	Femme	Ensemble	RM	Homme	Femme	Ensemble	RM
1-4	10,0	9,7	9,8	92,6	4,0	14,6	5,5	169,1
5-9	21,7	20,6	21,1	94,8	2,2	9,5	3,2	141,9
10-14	18,5	18,2	18,3	91,1	5,0	5,2	5,0	587,3
15-19	12,5	14,1	13,3	80,0	19,0	22,3	19,5	525,5
20-24	8,4	8,7	8,6	86,8	22,1	16,1	21,3	847,1
25-29	6,9	7,7	7,3	80,6	16,2	12,1	15,6	823,2
30-34	7,6	7,0	7,3	97,0	11,2	8,1	10,8	852,0
35-39	5,3	5,3	5,3	89,5	7,0	4,9	6,7	883,9
40-44	3,3	3,4	3,4	86,7	5,3	2,6	4,9	1249,4
45-49	2,3	2,2	2,2	96,1	3,1	1,7	2,9	1150,0
50-54	1,5	1,3	1,4	97,9	2,1	1,1	1,9	1138,2
55-59	0,8	0,8	0,8	96,4	1,1	0,6	1,0	1063,2
60-64	0,5	0,4	0,5	113,6	0,7	0,6	0,7	726,3
65-69	0,2	0,2	0,2	78,8	0,3	0,1	0,3	2066,7
70-74	0,2	0,2	0,2	52,9	0,3	0,2	0,3	1080,0
75-79	0,1	0,1	0,1	87,5	0,1	0,0	0,1	1800,0
80-84	0,1	0,1	0,1	90,9	0,0	0,0	0,0	NA
85 ou +	0,1	0,0	0,1	133,3	0,3	0,3	0,3	775,0
Total	100,0	100,0	100,0	89,7	100,0	100,0	100,0	616,2

La Côte d'Ivoire reste le principal pays de naissance des résidents dans de la région du Nord nés hors du Burkina Faso. Sur un effectif total de 26 922 résidents nés hors du pays, 24 291 sont nés en Côte d'Ivoire. Le Mali occupe la deuxième place dans le rang, avec un effectif de 1 886 natifs. Très peu de résidents sont nés dans les autres continents (40). Une désagrégation au niveau province montre la même structure que celle de la région, dans le même ordre des volumes (tableau 8.17).

Tableau 8.17: Répartition des résidents du Nord nés hors du Burkina selon le pays de naissance

Yatenga		Zoncoma		Région du Nord	
Pays de naissance	Effectif	Pays de naissance	Effectif	Pays de naissance	Effectif
Côte d'Ivoire	5 997	Côte d'Ivoire	5 810	Côte d'Ivoire	24 291
Mali	792	Mali	72	Mali	1 886
Niger	100	Ghana	26	Ghana	143
Bénin	94	Togo	7	Niger	135
Autres pays CEDA0	176	Autres pays CEDA0	14	Autres pays CEDA0	340
Autres pays d'Afrique	47	Autres pays d'Afrique	6	Autres pays d'Afrique	87
Pays autres continents	15	Pays autres continents	5	Pays autres continents	40
Total	7 221	Total	5 940	Total	26 922

Loroum		Passoré	
Pays de naissance	Effectif	Pays de naissance	Effectif
Côte d'Ivoire	1 018	Côte d'Ivoire	11 466
Mali	931	Mali	91
Niger	8	Ghana	63
Syrie	6	Togo	45
Autres pays CEDA0	7	Autres pays CEDA0	78
Autres pays d'Afrique	5	Autres pays d'Afrique	22
Pays autres continents	5	Pays autres continents	16

Les pays de destinations des émigrés de la région du Nord sont principalement la Côte d'Ivoire, le Mali et la Guinée. Une tendance ancienne et similaire à celle du niveau national demeure. En effet, la Côte d'Ivoire reçoit à elle seule 84,2% des émigrés de la région. Elle est suivie du Mali et de la Guinée avec respectivement 8,1% et 3,9% des émigrés. Une répartition de ces derniers selon la province montre que la tendance observée au niveau régional demeure également dans les provinces. Cependant, on enregistre, globalement, très peu d'émigrés ayant pour destination les autres pays d'Afrique. Il en est de même pour les autres continents du monde (tableau 8.18).

Tableau 8.18: Répartition des émigrés du Nord par pays de destination selon la province

Loroum			Passoré			Yatenga		
Pays de destination	Effectifs	Proportions (%)	Pays de destination	Effectifs	Proportions (%)	Pays de destination	Effectifs	Proportions (%)
Côte d'Ivoire	719	45,7	Côte d'Ivoire	11 159	97,7	Côte d'Ivoire	3 624	63,0
Mali	452	28,8	Mali	102	0,9	Mali	1 094	19,0
Guinée	272	17,3	Sénégal	26	0,3	Guinée	549	9,5
Autres pays CEDEAO	88	5,6	Autres pays CEDEAO	46	0,4	Autres pays CEDEAO	275	4,9
Autres pays Afrique	29	1,8	Autres pays Afrique	38	0,3	Autres pays Afrique	100	1,7
Pays autres continents	12	0,8	Pays autres continents	47	0,4	Pays autres continents	111	1,9
Total	1 572	100,0	Total	11 418	100,0	Total	5 753	100,0

Zoundoma			Région du Nord		
Pays de destination	Effectifs	Proportions (%)	Pays de destination	Effectifs	Proportions (%)
Côte d'Ivoire	2 799	93,2	Côte d'Ivoire	18 301	84,2
Mali	105	3,5	Mali	1 753	8,1
Sénégal	23	0,8	Guinée	854	3,9
Autres pays CEDEAO	40	1,4	Autres pays CEDEAO	465	2,1
Autres pays Afrique	16	0,5	Autres pays Afrique	181	0,8
Pays autres continents	19	0,6	Pays autres continents	191	0,9
Total	3 002	100,0	Total	21 745	100,0

8.3. PRETENTION A MIGRER ET TRANSFERT D'ARGENT

Cette section s'intéresse aux intentions de la population de la région du Nord à migrer dans les 12 prochains mois qui suivent le recensement de 2019 et aux transferts d'argent de l'extérieur vers la région, notamment au niveau ménage. Concernant les transferts, il s'est agi de questionner les ménages sur le fait d'avoir reçu ou non un transfert d'argent au cours des 12 derniers mois de la part d'un Burkinabè vivant à l'extérieur.

Au total, 17 048 personnes résidant dans la région du Nord ont l'intention de migrer dans les 12 prochains mois qui suivent le dénombrement du 5^e RGPH. Ce sont les hommes qui désirent plus émigrer que les femmes. C'est surtout ceux n'ayant jamais migré qui projettent migrer. Ils constituent 85,8% des potentiels émigrés. Selon les provinces, la proportion des non-migrants parmi les prétendants à l'émigration est plus élevée dans le Loroum, suivi du Passoré (tableau 8.19).

Tableau 8.19: Répartition des potentiels émigrants internationaux dans le Nord selon le sexe

Statut migratoire interne	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Loroum						
Non migrant	1 671	88,3	631	86,8	2 302	93,6
Migrant interne	61	11,7	96	13,2	157	6,4
Total	1 732	100	727	100	2 459	100,0
Passoré						
Non migrant	2 897	89,3	1 969	86,0	4 866	87,9
Migrant interne	348	10,7	320	14,0	668	12,1
Total	3 245	100	2 289	100	5 534	100
Yatenga						
Non migrant	3 893	84,8	2 052	76,4	5 945	81,7
Migrant interne	696	15,2	633	23,6	1 329	18,3
Total	4 589	100	2 685	100	7 274	100
Zoncoma						
Non migrant	947	87,3	567	81,5	1 514	85,0
Migrant interne	138	12,7	129	18,5	267	15,0
Total	1 085	100,0	696	100,0	1 781	100,0
Région du Nord						
Non migrant	9 408	88,3	5 219	81,6	14 627	85,8
Migrant interne	1 243	11,7	1 178	18,4	2 421	14,2
Total	10 651	100,0	6 397	100,0	17 048	100,0

La proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent au cours des 12 derniers mois avant le dénombrement est de 10,2% dans la région du Nord contre 7,7% au plan national. Selon le milieu de résidence, la proportion des ménages urbains ayant reçu un transfert d'argent est de 8,3% tandis que celle des ménages ruraux est de 10,6% (tableau 8.20).

Tableau 8.20: Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence

Milieu de résidence	Nombre total de ménage	Ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois	
		Effectif	Proportion (%)
Urbain	48 531	4 016	8,3
Rural	224 496	23 733	10,6
Ensemble	273 027	27 749	10,2

En considérant les différentes provinces de la région du Nord, la proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè de l'étranger au cours des 12 derniers mois est plus élevée dans la province du Passoré (13,7%). En revanche, elle est plus faible dans la province du

Yatenga (tableau 8.21).

Tableau 8.21 : Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois selon la province

Province	Nombre total de ménage	Ménages ayant reçu un transfert d'argent au cours des 12 derniers mois	
		Effectif	Proportion (%)
Loroum	26 750	3 038	11,4
Passoré	71 325	9 754	13,7
Yatenga	137 803	11 207	8,1
Zonoma	37 149	3 750	10,1
Total	273 027	27 749	10,2

CONCLUSION

L'examen des mouvements migratoires dans la région du Nord a montré que 14,7% des résidents sont des migrants. Il ressort également que 95,2% des résidents de cette région sont des natifs. Ces résidents viennent aussi bien de l'intérieur du pays que de l'extérieur. La migration inter-provinciale se fait plus de la province du Loroum vers les autres, car échangeant jusqu'à 3,3% de ses natifs avec les autres provinces de la région.

Concernant l'intention de migrer dans les 12 mois qui suivent le dénombrement, on retient que 17 048 personnes résidant dans la région du nord ont cette intention. C'est surtout ceux n'ayant jamais migré qui ont cette intention, ils représentent 85,8% des potentiels émigrés.

Au titre du transfert d'argent, 10,2% des ménages de la région ont reçu un transfert d'argent de l'extérieur au cours des 12 derniers mois avant le dénombrement du recensement 2019.

CHAPITRE 9 : HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Les personnes handicapées constituent l'un des groupes vulnérables les plus marginalisés au sein des sociétés, avec une faible participation à l'éducation, à la santé, à l'emploi, ou plus généralement aux activités sociales. Ces discriminations sont la résultante à la fois de l'indisponibilité de services prenant en compte leurs besoins spécifiques, de l'inadéquation et de la mauvaise qualité des services existants, mais aussi de la stigmatisation dont les personnes handicapées sont victimes.

L'agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD) dont l'ambition est de « ne laisser personne de côté » intègre pleinement le handicap dans une perspective inclusive et participative des politiques de développement. Il répond ainsi aux attentes énoncées dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) adoptée en 2006 par les Nations Unies et entrée en vigueur en 2008. Le Burkina Faso fait partie des 177 pays ayant ratifié la CDPH et ayant souscrit aux ODD dont au total, 13 cibles incluent les personnes handicapées.⁵

Au Burkina Faso, des dispositions existent en vue de l'amélioration des conditions de la personne handicapée. Plusieurs textes juridiques⁶ ont été adoptés, beaucoup de programmes ont été élaborés et plusieurs institutions de la place s'intéressent à ce groupe. En complément de ces dispositifs, les personnes handicapées sont organisées en associations œuvrant pour la promotion de leur inclusion sociale. Les principales sont l'Antenne Locale d'Humanité et Inclusion (anciennement appelé Handicap international), la Fédération Burkinabè des Associations pour la Promotion des Personnes Handicapées (FEBAH), l'Association des Parents et Amis d'Enfants encéphalopathes (APEE), l'Association pour la Promotion des Femmes Handicapées (APFH), l'Association Être Comme les Autres (ECLA).

La bonne inclusion des personnes handicapées dans les politiques de développement implique de disposer de données de qualité permettant la connaissance des populations concernées, de leurs besoins spécifiques, des actions à mettre en œuvre pour y répondre et leur suivi. Plus spécifiquement, l'analyse de cette thématique concerne : (i) la prévalence du handicap au niveau régional ; (ii) ses variations selon les types de limitations fonctionnelles ; (iii) les caractéristiques sociodémographiques des personnes handicapées selon les entités de résidence.

Collecte de données

La détermination du handicap dans le 5^e RGPH suit les principes et recommandations des Nations Unies concernant les recensements de la population et des logements. L'évaluation du handicap chez un individu est faite à partir des réponses fournies à six questions concernant les difficultés

⁵ Les cibles mentionnant clairement les personnes handicapées sont : la cible 4.5 relative à l'égalité des chances de l'ODD4 (qui vise l'éducation de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie pour tous) ; la cible 8.5 relative au plein emploi et au travail décent de l'ODD8 (qui vise la croissance économique, le plein emploi productif et le travail décent pour tous) ; la cible 10.2 relative à l'autonomisation et l'intégration de l'ODD10 (qui vise la réduction des inégalités entre les pays et en leur sein) ; la cible 11.2 relative aux transports sûrs, accessibles et viables de l'ODD11 : (qui vise l'accessibilité pour tous à des villes et établissements humains sûrs, résilients et durables) ; et la cible 17.18 relative au recueil de données de l'ODD17 (qui porte sur les partenariats pour la réalisation des ODD).

⁶ La Zatu n° 86-005/CNR/PRES du 16 Janvier 1986 portant adoption de mesures sociales en faveur des personnes handicapées ; Le Kiti n° 86-149 du 30 Avril 1986 portant dispositions à prendre en faveur des handicapés dans la construction des bâtiments ; Le décret n° 94-44 du 2 Février 1994 portant fixation des conditions de délivrance de la carte d'invalidité aux personnes handicapées. Constitution du 11 juin 1991 en son article 18, la loi N° 13/96/ADP du 15 Novembre 1995, la loi N°13/96/ADP du 9 mai 1996, la loi N°20/96/ADP du 10 Juillet 1996, et la loi N° 43/96/ADP du 13 Novembre 1996.

à réaliser les activités de base (ou fonctions) suivantes : voir, entendre, marcher ou monter des escaliers, se souvenir ou se concentrer, prendre soin de soi, communiquer (expression et réception). Il n'est pas attendu du répondant qu'il identifie par lui-même son handicap. C'est l'analyste qui fait cette classification à partir des réponses fournies par les personnes qui déclarent éprouver « beaucoup de difficultés » ou qu'elles « ne parviennent pas du tout » à réaliser une certaine action au moins pour une des six questions posées sur le fonctionnement.

La détermination de la limitation fonctionnelle à partir des six questions de la brève série du Groupe de Washington ne permet pas de prendre en compte les différents aspects du modèle social du handicap. Il est complété, comme dans le cas du 5^e RGPH, par des questions relatives à la participation des individus telles que sur l'éducation ou l'emploi. Ces questions permettent d'examiner l'influence de l'environnement sur la relation entre le fonctionnement individuel et la participation (Groupe de Washington, 2020).

Les questions relatives à la limitation de fonctionnement sur ces six domaines posés aux personnes interrogées lors du recensement sont :

1. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à voir, même s'il/elle porte des lunettes ?
2. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à entendre, même à l'aide d'une prothèse auditive ?
3. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à marcher ou à monter des marches ?
4. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à se souvenir ou à se concentrer ?
5. (Nom) a-t-il /elle des difficultés à prendre soin de lui-même, à effectuer des activités comme se laver ou à s'habiller ?
6. En utilisant sa langue habituelle (usuelle), (Nom) a-t-il/elle des difficultés à communiquer (par exemple à comprendre ou se faire comprendre par les autres) ?

Les questions sur la vision, l'audition et la motricité ont été posées pour les personnes âgées de 2 ans et plus, et celles sur la mémoire/concentration, la capacité de prendre soin de soi, et la communication à l'attention de celles âgées de 5 ans ou plus.

Définition des concepts

Handicap

Est en situation de handicap, une personne qui réduit ses activités dans un environnement donné, du fait d'une déficience ou d'une limitation. Le handicap fait référence à la fois à ces troubles présents chez l'individu, et à l'interaction entre ces troubles et l'environnement, qui peut aussi être la cause de ces restrictions. La situation de handicap entendu comme restriction de participation sociale a ainsi pour origine un problème de santé ou un trouble du fonctionnement organique (Espagnac, 2015).

Personne handicapée

Selon les Nations Unies (2006), il s'agit d'une personne qui présente une (ou des) incapacité(s) physique, mentale, intellectuelle ou sensorielle durable, et dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. Dans le cadre du 5^e RGPH, les personnes considérées comme handicapées sont celles pour lesquelles il a été répondu « beaucoup de difficultés » ou « ne peut pas du tout » à au moins une des six questions relatives au fonctionnement.

Limitation fonctionnelle

La logique qui sous-tend la classification du handicap par la CIF est que les maladies, accidents ou malformations peuvent être la cause de dysfonctionnements ou lésions des organes, des tissus ou du cerveau (tels que paralysie, la malvoyance, le trouble neuronal, etc.) donnant lieu à des

déficiences. La détérioration des fonctions motrices, sensorielles ou mentales qui peuvent découler de ces déficiences constituent les limitations fonctionnelles (Espagnac, 2015).

Limitations fonctionnelles multiples ou multi handicap

Les limitations fonctionnelles font référence aux personnes pour lesquelles il a été répondu « beaucoup de difficultés » ou « ne peut pas du tout » pour au moins deux des six questions de la brève série de questions du Groupe de Washington. Ce terme est utilisé ici comme synonyme de multi handicap qui fait référence à l'association de diverses déficiences ou limitations associées. Le multi handicap est ainsi analysé dans ce rapport chez les individus qui ont déclaré une limitation fonctionnelle pour au moins deux domaines de fonctionnement.

Domaines de fonctionnement

Les limitations fonctionnelles sont classées en domaines fonctionnels qui sont la vision, l'audition, la mobilité, la mémoire et la concentration, la capacité de prendre soin de soi et la communication.

Prévalence du handicap

La prévalence du handicap est le rapport entre le nombre de personnes identifiées comme handicapées dans une population donnée et l'effectif total de cette population. Ce rapport présente la prévalence globale du handicap au sein de la population de 5 ans ou plus.

$$\text{Prévalence du handicap} = \frac{\text{Nombre de personnes handicapées dans une population donnée}}{\text{Effectif de cette population}} \times 100$$

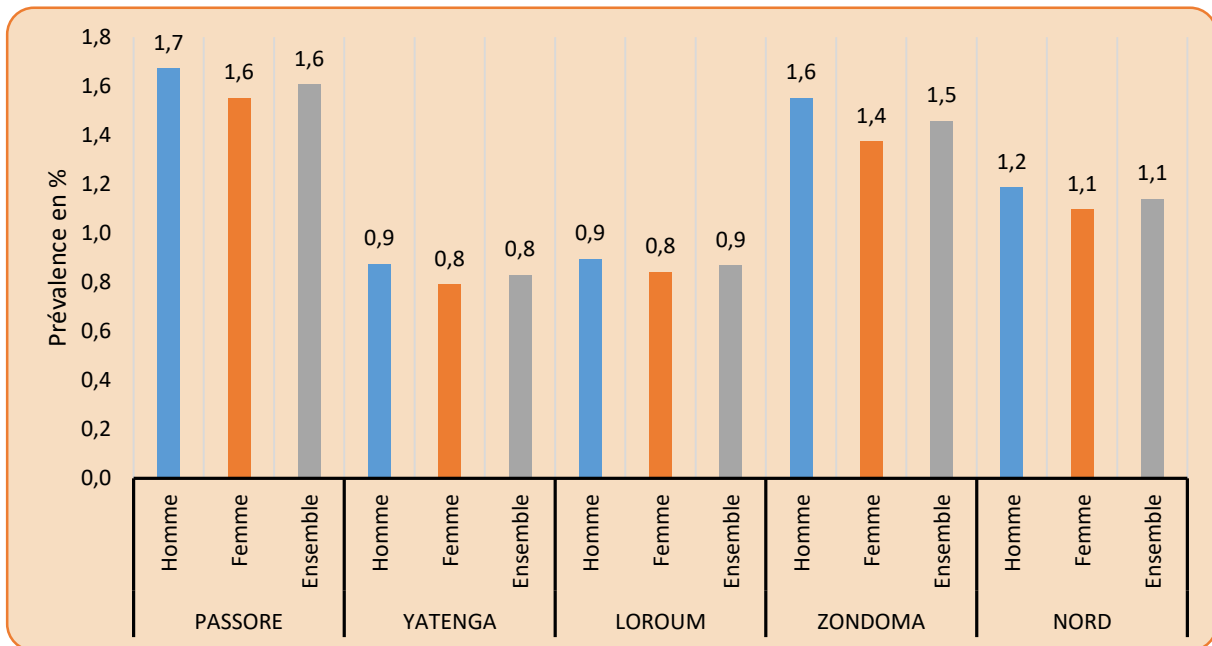
9.1. PREVALENCE DU HANDICAP

La prévalence globale du handicap au sein de la population de 5 ans ou plus dans la région du Nord est de 1,1%, soit un effectif de 16 474⁷ personnes handicapées (8 115 hommes, 8 359 femmes). A l'intérieur de chaque province, cette prévalence varie peu entre les sexes.

L'analyse comparative entre les provinces met en évidence une prévalence plus élevée (1,6%) dans les provinces du Passoré et du Zondoma (graphique 9.1). Les plus faibles prévalences s'observent dans les provinces du Yatenga (0,8%) et du Loroum (0,9%).

⁷ Effectif corrigé à partir des données de population du thème Etat et Structure

Graphique 9.1: Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par province selon le sexe



Le handicap touche différemment le milieu urbain et le milieu rural (tableau 9.2). En effet, la prévalence est un peu plus élevée en milieu rural (1,2%) qu'en milieu urbain (1,0%).

Tableau 9.1 : Prévalence du handicap dans la population de 5 ans ou plus par milieu de résidence

Milieu de résidence	Prévalence (%)
Urbain	1,0
Rural	1,2

L'analyse selon le groupe d'âge (tableau 9.3) indique une augmentation des niveaux de handicap avec l'âge. En effet, de 0,4% chez les enfants âgés de 5 à 9 ans, la prévalence du handicap passe à 10,3% parmi les personnes de 75-79 ans pour atteindre 24,0% chez les personnes âgées de 85 ans ou plus.

L'analyse suivant le sexe laisse apparaître une hausse régulière des taux de prévalence du handicap à mesure que l'âge augmente, et ce, quel que soit le sexe. C'est à partir de 40 ans que le taux de prévalence dépasse le niveau régional chez les hommes (1,2%) et à partir de 45 ans chez les femmes (1,2%). A partir de 80 ans, les taux de prévalence sont très élevés et dépassent même 10% aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 9.2 : Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par groupe d'âge et par sexe

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	0,4	0,3	0,4
10-14	0,4	0,4	0,4
15-19	0,5	0,4	0,5
20-24	0,6	0,5	0,5
25-29	0,6	0,5	0,5
30-34	0,8	0,6	0,7
35-39	1,0	0,7	0,9
40-44	1,2	1,0	1,1
45-49	1,5	1,2	1,3
50-54	2,0	1,9	1,9
55-59	2,4	2,3	2,3
60-64	3,4	3,8	3,6
65-69	5,1	4,3	4,7
70-74	9,1	7,9	8,5
75-79	10,8	9,8	10,3
80-84	16,6	15,4	15,9
85 ou +	23,9	24,0	24,0
Nord	1,2	1,1	1,1

9.2. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES PERSONNES HANDICAPEES

L'analyse suivant le groupe d'âge indique des proportions plus élevées de personnes handicapées dans les groupes d'âges de 5-9 ans (6,7%) et à partir de 60 ans. L'on observe peu de disparités suivant le sexe.

L'âge moyen des personnes handicapées est de 52,5 ans et leur âge médian de 57,0 ans. L'analyse suivant le sexe montre que les hommes handicapés sont plus jeunes que les femmes handicapées. En effet, l'âge moyen est respectivement de 51,3 ans pour les hommes handicapés et 53,7 ans pour les femmes handicapées. Quant à l'âge médian, il est de 55,0 ans pour les hommes handicapés et de 59,0 ans pour les femmes handicapées (tableau 9.3).

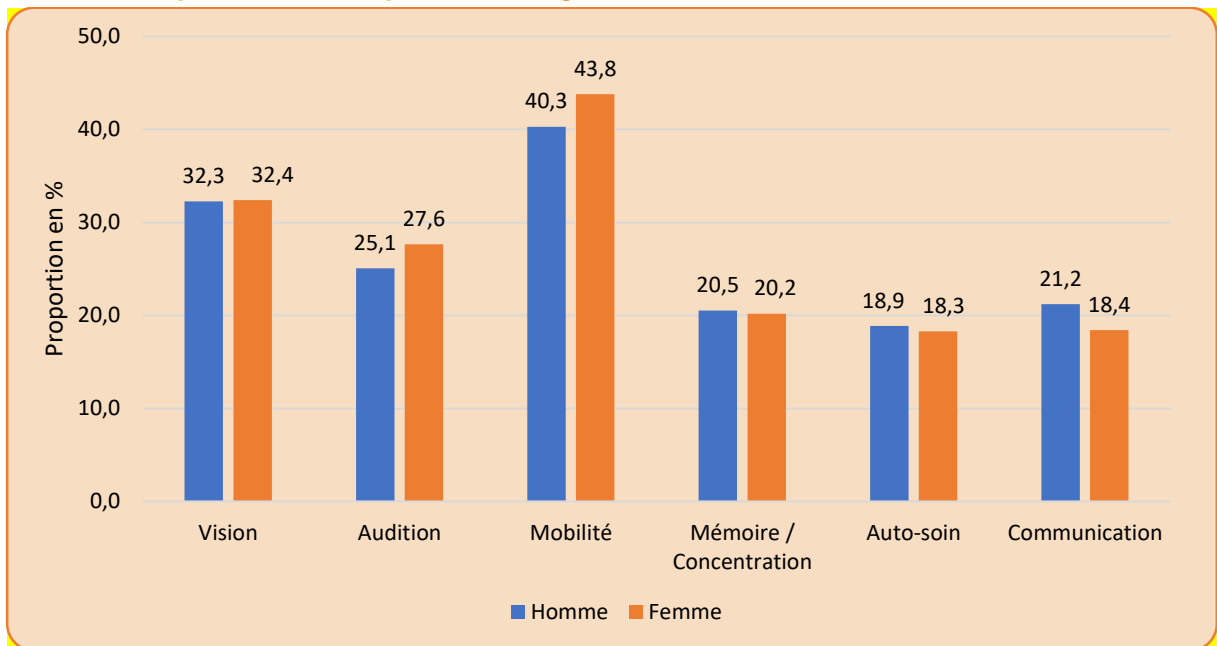
Tableau 9.3: Répartition (%) des personnes handicapées de 5 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	3,6	3,1	6,7
10-14	3,0	2,6	5,6
15-19	2,8	2,4	5,1
20-24	2,1	2,2	4,3
25-29	1,8	1,7	3,6
30-34	2,2	2,0	4,2
35-39	2,2	2,0	4,2
40-44	2,1	2,3	4,4
45-49	2,0	2,0	3,9
50-54	2,4	2,9	5,3
55-59	2,4	2,7	5,1
60-64	2,8	3,9	6,7
65-69	3,1	2,9	6,0
70-74	4,9	4,8	9,8
75-79	3,6	3,4	6,9
80-84	3,3	3,8	7,1
85 ou +	4,8	6,1	10,9
Total	49,2	50,8	100,0
Age moyen	51,3	53,7	52,5
Age médian	55,0	59,0	57,0

9.3. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE

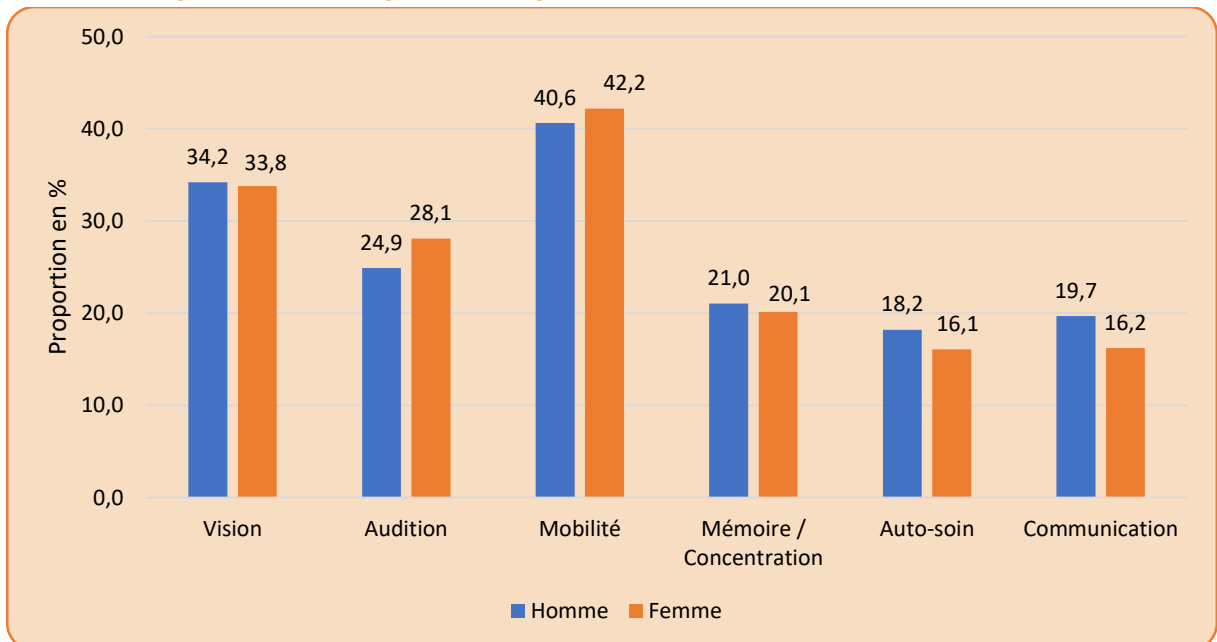
L'analyse révèle une prédominance des limitations fonctionnelles relatives à la mobilité et à la vision au sein de la population des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus dans la région du Nord quel que soit le sexe. Les proportions du handicap moteur et du handicap auditif sont plus importantes chez les femmes handicapées que chez les hommes handicapés. A l'inverse, la proportion du handicap communicationnel est plus élevée chez les hommes handicapés que chez les femmes handicapées. Quant aux autres types de limitations fonctionnelles (vision, mémoire/concentration et auto-soin), les pourcentages varient peu suivant le sexe (graphique 9.2).

Graphique 9.2: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées de 5 ans ou plus dans la région du Nord



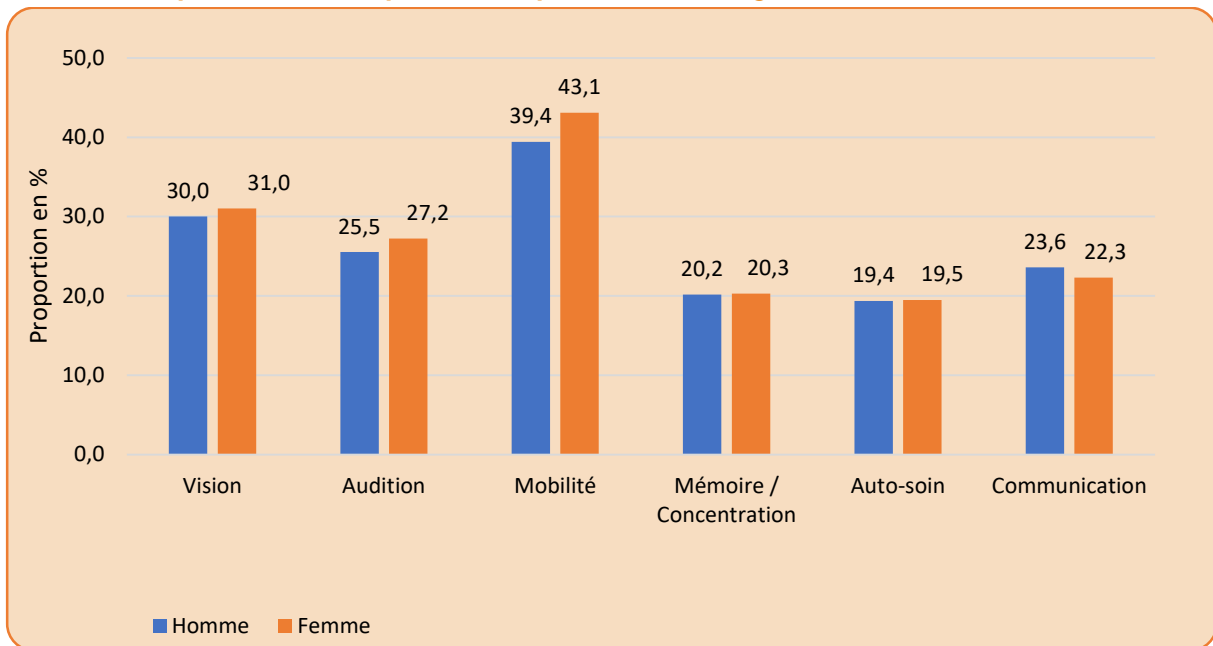
Dans la province du Passoré, les proportions du handicap moteur et du handicap auditif sont plus importantes chez les femmes que chez les hommes. Quant aux autres types de limitations fonctionnelles, les proportions sont plus élevées chez les hommes que chez les femmes.

Graphique 9.3: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées de 5 ans ou plus dans la province du Passoré



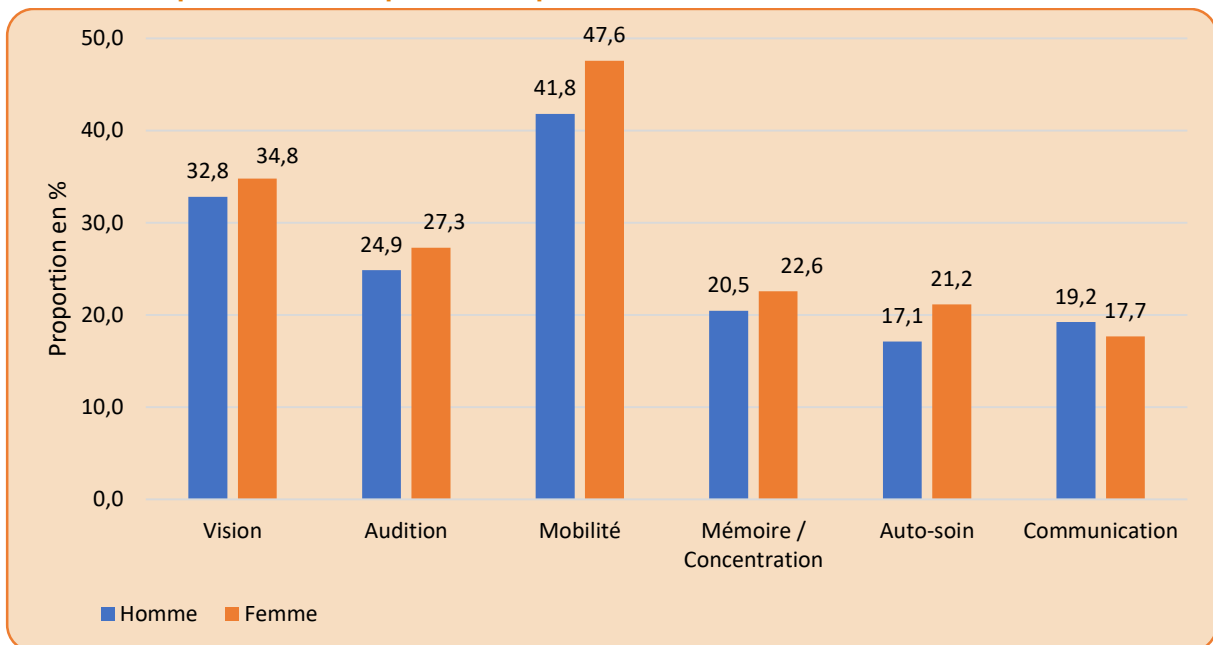
Concernant la province du Yatenga, les proportions du handicap moteur, visuel et auditif sont plus importantes chez les femmes handicapées que chez les hommes handicapés. A l'inverse, la proportion du handicap communicationnel est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Quant aux autres types de limitations fonctionnelles (mémoire/concentration et auto-soin), les pourcentages varient peu suivant le sexe (graphique 9.2).

Graphique 9.4: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées de 5 ans ou plus dans la province du Yatenga



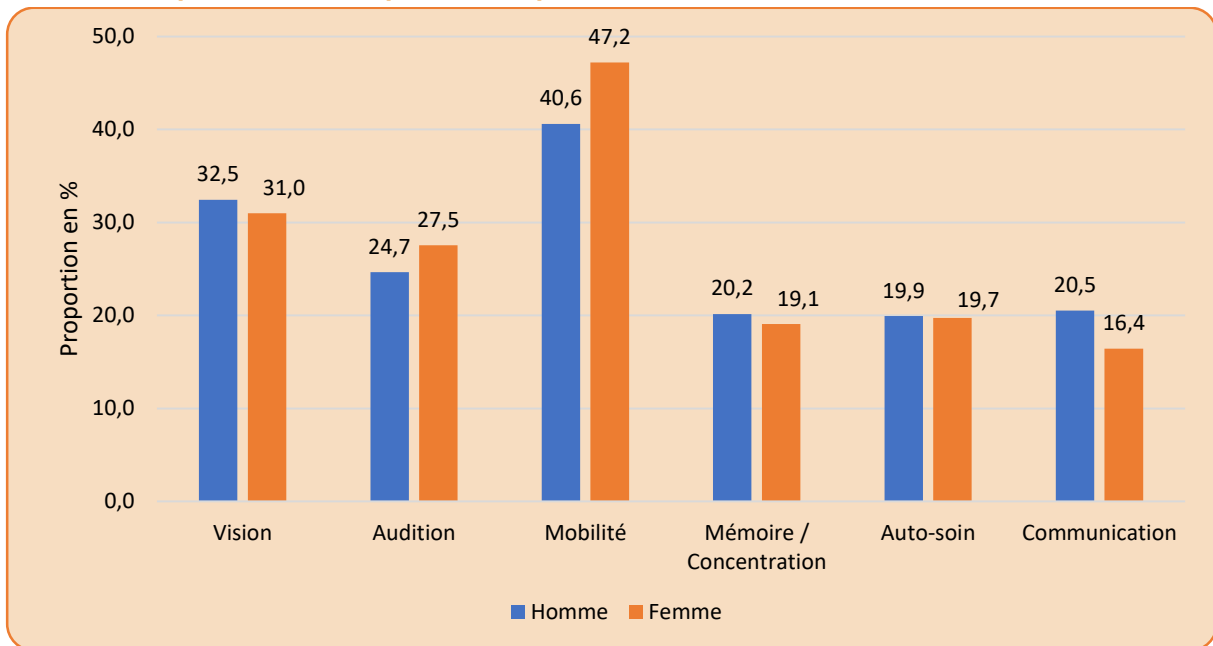
Dans la province du Loroum, seul le handicap communicationnel présente des proportions plus élevées chez les hommes que chez les femmes. Tous les autres types de handicap ont des proportions plus élevées chez les femmes que les hommes.

Graphique 9.5: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées de 5 ans ou plus dans la province du Loroum



Dans la province du Zondoma, les proportions du handicap moteur et du handicap auditif sont plus importantes chez les femmes que chez les hommes. Quant aux autres types de limitations fonctionnelles, les proportions sont plus élevées chez les hommes que chez les femmes.

Graphique 9.6: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées de 5 ans ou plus dans la province du Zondoma



9.4. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE ET MILIEU DE RESIDENCE

L'examen selon le milieu de résidence montre les mêmes tendances que ce qui a été observé précédemment au niveau régional et provincial. Le handicap moteur et visuel reste dominant, quel que soit le milieu de résidence. Le pourcentage de femmes handicapées moteur est plus élevé en milieu urbain (49,3%) qu'en milieu rural (43,0%) comparés à ceux des hommes (44,4% en milieu urbain contre 39,7% en milieu rural). Par contre, pour le handicap visuel, le pourcentage est plus important en milieu rural (32,6%) qu'en milieu urbain (30,8%).

Tableau 9.1: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le sexe et le milieu de résidence

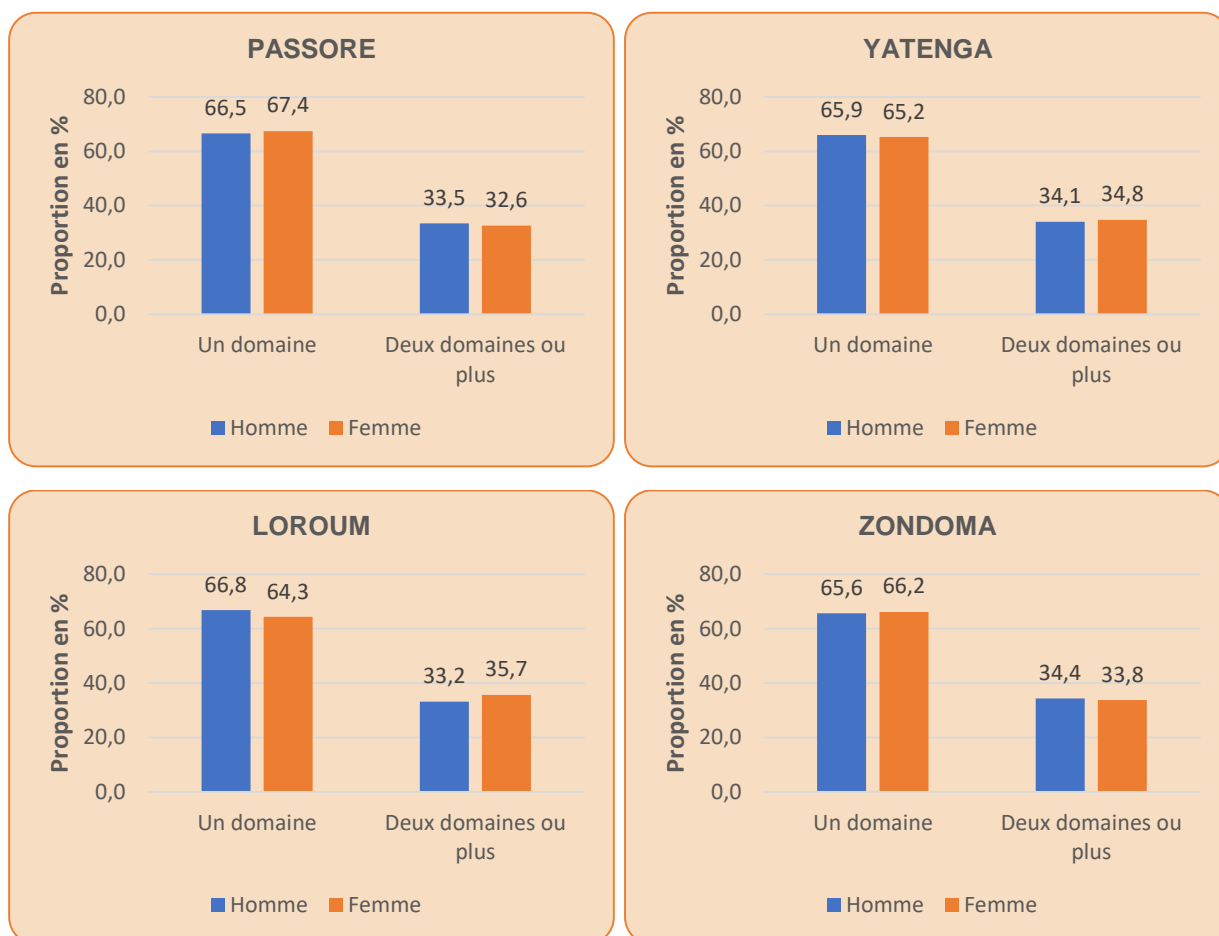
Milieu de résidence	Sexe	Vision	Audition	Mobilité	Mémoire concentration	Auto soin	Communication
Urbain	Masculin	29,1	21,6	44,4	22,0	20,9	21,8
	Féminin	32,5	23,6	49,3	20,1	18,8	16,8
	Ensemble	30,8	22,6	46,9	21,0	19,8	19,2
Rural	Masculin	32,7	25,6	39,7	20,3	18,6	21,1
	Féminin	32,4	28,2	43,0	20,2	18,2	18,7
	Ensemble	32,6	26,9	41,4	20,2	18,4	19,9
Ensemble	Masculin	32,3	25,1	40,3	20,5	18,9	21,2
	Féminin	32,4	27,6	43,8	20,2	18,3	18,4
	Ensemble	32,3	26,4	42,1	20,3	18,6	19,8

9.5. MULTI HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION HANDICAPEE DE 5 ANS OU PLUS

Cette section présente la répartition des personnes handicapées de 5 ans ou plus de la région du Nord selon qu'ils sont ou non dans une situation de multi handicap. La population en situation de multi handicap dans cette région est moins importante comparativement à la population concernée par une seule limitation fonctionnelle.

L'analyse selon la province et le sexe (graphique 9.5) montre que les écarts sont peu entre les hommes et les femmes. La proportion des hommes ayant un multi handicap parmi l'ensemble des hommes handicapés varie d'un minimum de 33,2% dans la province du Loroum à un maximum de 34,4% dans la province du Zondoma. Chez les femmes, cette proportion varie d'un minimum de 32,6% dans la province du Passoré à un maximum de 34,8% dans la province du Yatenga.

Graphique 9.7: Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par province et par sexe selon le multi handicap



L'analyse de la situation de multi handicap selon le milieu de résidence (tableau 9.5) montre que pour l'ensemble de la région, la proportion du multi handicap est la même chez les hommes handicapés que chez les femmes handicapées. En milieu urbain, cette proportion est plus élevée chez les hommes handicapés que chez les femmes handicapées. Cependant, c'est l'inverse qui est observé en milieu rural.

Tableau 9.2: Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par sexe et par milieu de résidence selon le multi handicap

Milieu de résidence	Sexe	Nombre de domaines de limitations fonctionnelles		
		Un domaine	Deux domaines ou +	Total
Urbain	Masculin	65,6	34,4	100,0
	Féminin	67,8	32,2	100,0
	Ensemble	66,8	33,2	100,0
Rural	Masculin	66,2	33,8	100,0
	Féminin	66,0	34,0	100,0
	Ensemble	66,1	33,9	100,0
Ensemble	Masculin	66,2	33,8	100,0
	Féminin	66,2	33,8	100,0
	Ensemble	66,2	33,8	100,0

9.6. STATUT SCOLAIRE DES PERSONNES HANDICAPEES

Cette partie traite de la fréquentation scolaire des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus ainsi que de l’alphabétisation de celles âgées de 15 ans ou plus. L’éducation est un droit fondamental. Au Burkina Faso, l’âge scolaire obligatoire est de 6-16 ans. Tout enfant doit être maintenu dans le système scolaire jusqu’à 16 ans sans distinction de sexe ni de statut social. Cette recommandation n’est pas effective pour tous les enfants surtout pour certains groupes spécifiques.

9.6.1. STATUT SCOLAIRE ET PROVINCE DE RESIDENCE

L’examen du statut scolaire des personnes handicapées âgées de 6 à 16 ans de la région du Nord montre que 66,7% d’entre eux n’ont jamais fréquenté l’école, 14,3% sont déscolarisés et seulement 18,9% sont scolarisés c’est-à-dire qu’elles sont à l’école au moment du recensement de 2019. L’analyse suivant le sexe, montre que les femmes sont les plus défavorisées en matière de scolarisation, comparées aux hommes.

L’analyse du statut de scolarisation suivant la province de résidence montre que la fréquentation scolaire des personnes handicapées de 6 à 16 ans de la province du Loroum est la plus faible de la région. Dans cette province, seulement 9,3% de ces personnes sont scolarisées alors que 79,3% ne sont pas encore allés à l’école. A l’opposé, c’est dans le Passoré que la scolarisation est la plus importante, avec 24,7% d’enfants handicapés de 6 à 16 ans qui sont scolarisés. Alors que les hommes sont plus scolarisés que les femmes dans les provinces du Passoré et du Zoundoma, c’est l’inverse qui est observé dans les deux autres provinces de la région (tableau 9.6).

Tableau 9.3: Répartition (%) des personnes handicapées de 6-16 ans par province et par sexe selon le statut scolaire

Province	Sexe	Statut scolaire			Total
		N'a jamais fréquenté	Déscolarisé	Fréquente actuellement	
Passoré	Masculin	61,4	14,1	24,5	100,0
	Féminin	61,3	13,7	25,0	100,0
	Ensemble	61,3	14,0	24,7	100,0
Yatenga	Masculin	68,3	15,3	16,4	100,0
	Féminin	73,9	16,7	9,4	100,0
	Ensemble	70,8	16,0	13,2	100,0
Loroum	Masculin	75,6	12,2	12,2	100,0
	Féminin	83,3	10,6	6,1	100,0
	Ensemble	79,3	11,4	9,3	100,0
Zoundoma	Masculin	67,4	13,8	18,8	100,0
	Féminin	62,2	12,2	25,6	100,0
	Ensemble	64,9	13,0	22,1	100,0
Nord	Masculin	65,9	14,4	19,7	100,0
	Féminin	67,7	14,3	18,0	100,0
	Ensemble	66,7	14,4	18,9	100,0

9.6.2. STATUT SCOLAIRE ET MILIEU DE RESIDENCE

L'analyse du statut de scolarisation suivant le milieu de résidence indique que la scolarisation est nettement plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural. Alors que 30,0% des enfants handicapés de 6-16 ans étaient scolarisés en milieu urbain en 2019, cette proportion était de 17,6% en milieu rural. Par ailleurs, la proportion des enfants qui ne sont jamais allés à l'école s'élève à 68,3% en milieu rural contre 53,2% en milieu urbain.

Aussi, les hommes sont mieux scolarisés que les femmes, surtout en milieu urbain.

Tableau 9.4: Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par milieu de résidence et par sexe selon le statut scolaire

Milieu de résidence	Sexe	Statut scolaire			Total
		N'a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquente actuellement	
Urbain	Masculin	46,5	14,1	39,4	100,0
	Féminin	59,6	19,2	21,2	100,0
	Ensemble	53,2	16,7	30,1	100,0
Rural	Masculin	67,9	14,4	17,7	100,0
	Féminin	68,7	13,7	17,6	100,0
	Ensemble	68,3	14,1	17,6	100,0

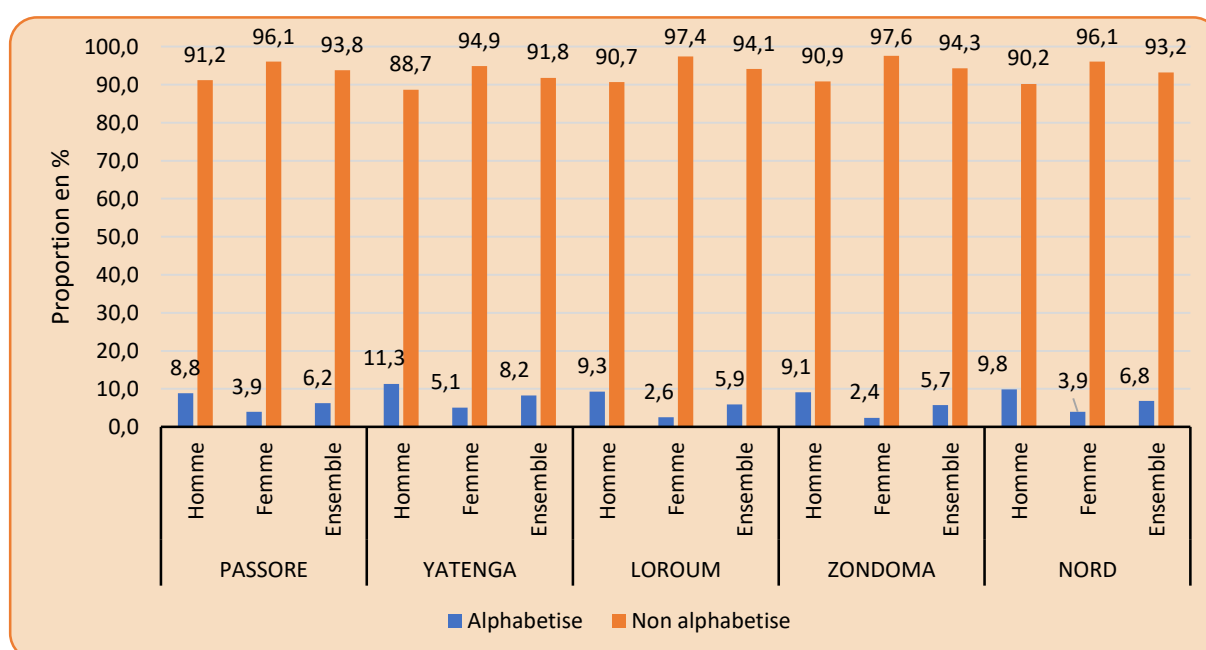
9.7. ALPHABETISATION DES PERSONNES HANDICAPEES

9.7.1. ALPHABETISATION ET PROVINCE DE RESIDENCE

Dans la région du Nord, la proportion de personnes handicapées de 15 ans qui sait lire et écrire dans une langue quelconque est très faible (6,3%). Suivant le sexe, les hommes handicapés sont plus alphabétisés que les femmes handicapées (9,8% contre 3,9%).

L'analyse suivant les provinces, indique que les mêmes niveaux d'alphabétisation sont plus élevés au Yatenga (8,2%) et plus faibles dans le Zondoma (5,7%) (graphique 9.6). Aussi, quelle que soit la province, les femmes sont moins alphabétisées que les hommes.

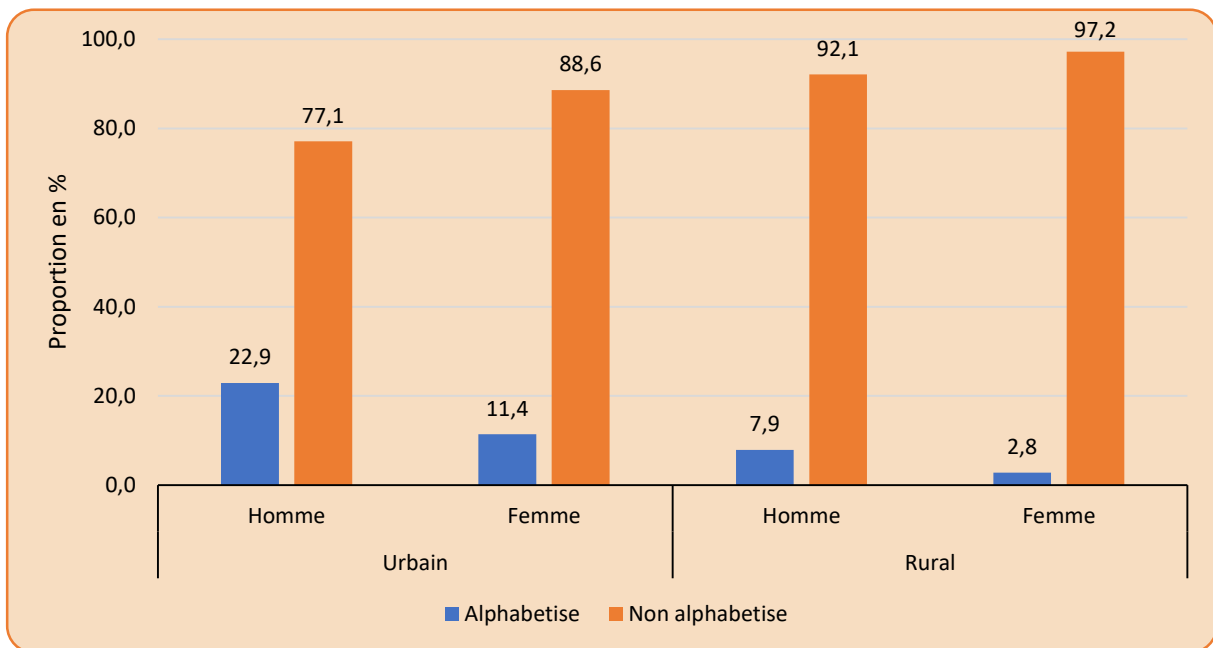
Graphique 9.8: Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation par province et par sexe



9.7.2. ALPHABETISATION ET MILIEU DE RESIDENCE

L'analyse du niveau d'alphabétisation des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus montre que quel que le milieu de résidence, les hommes sont plus alphabétisés que les femmes. Par ailleurs, quel que soit le sexe, le taux d'alphabétisation est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural.

Graphique 9.9 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus selon le niveau d’alphabétisation, par milieu de résidence et par sexe



9.8. ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES HANDICAPEES

Les personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus de la région sont pour la plupart mariées (56,2%), célibataires (20,8%) ou veuves (20,2%). La proportion des divorcées/séparées (2,0%) et des unions libres (0,7%) sont relativement plus faibles. La proportion des mariés ainsi que celle des célibataires est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. A l'inverse, la proportion des veufs/veuves est plus faible chez les hommes (4,0%) que chez les femmes (35,6%). Le même constat s'observe aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 9.5: Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus par milieu de résidence et par sexe selon l'état matrimonial

Milieu de résidence	Sexe	Statut matrimonial					Total
		Célibataire	Marié (e)	Divorcé (e)/ séparé (e)	Veuf / Veuve	Union libre	
Urbain	Masculin	27,3	65,7	1,6	3,9	1,5	100,0
	Féminin	19,1	43,6	1,3	34,8	1,2	100,0
	Ensemble	23,0	54,2	1,5	20,0	1,3	100,0
Rural	Masculin	26,7	67,0	1,6	4,1	0,6	100,0
	Féminin	14,5	46,4	2,7	35,8	0,6	100,0
	Ensemble	20,5	56,5	2,1	20,3	0,6	100,0
Ensemble	Masculin	26,7	66,9	1,6	4,0	0,8	100,0
	Féminin	15,1	46,1	2,5	35,6	0,7	100,0
	Ensemble	20,8	56,3	2,0	20,2	0,7	100,0

CONCLUSION

La prévalence du handicap chez les personnes âgées de 5 ans ou plus dans la région du Nord est de 1,1%. Le phénomène touche plus les hommes (1,2%) que les femmes (1,1%). La prévalence du handicap est plus élevée en milieu rural (1,2%) qu'en milieu urbain (1,0%). La comparaison entre les provinces montre que la prévalence du handicap est plus élevée dans la province du Passoré et plus faible dans le Yatenga. Le taux de prévalence du handicap croît avec l'âge aussi bien chez les hommes que les femmes.

Le handicap moteur (mobilité), suivi du handicap visuel (vision), puis du handicap auditif (audition) sont les plus fréquents au sein de la population des personnes handicapées, et ce, quels que soient la province et le milieu de résidence. Plus d'une personne handicapée sur trois (33,8%) a un multi-handicap c'est-à-dire une limitation dans au moins deux domaines de fonctionnement. Cette proportion est quasi-identique entre le milieu urbain et le milieu rural d'une part et, d'autre part, entre les femmes et les hommes.

Sur le plan de l'éducation, il ressort que 66,7% des personnes handicapées n'ont jamais fréquenté l'école formelle. La proportion de celles qui sont scolarisées à la date du recensement est de 18,9%. Cette discrimination reste plus accentuée chez les femmes et aussi en milieu rural. De même, la proportion des non alphabétisées au sein de cette population est très élevée avec des disparités selon le sexe et le milieu de résidence.

En ce qui concerne l'état matrimonial, la proportion des mariés ainsi que celle des célibataires est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. A l'inverse, la proportion des veufs/veuves est plus faible chez les hommes (4,0%) que chez les femmes (35,6%).

CHAPITRE 10 : POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE

INTRODUCTION

Le système d'état civil au Burkina Faso est peu développé. Ce système d'observation continue pourrait pourtant fournir des données de bonne qualité à tout moment sur un ensemble d'événements tels que les naissances, les décès, les mariages, etc. La possession d'un acte de naissance est un droit fondamental pour tout citoyen et surtout pour les enfants qui ont besoin d'être scolarisés.

Collecte des données

La question qui a été posée lors du 5^e RGPH pour identifier les personnes possédant un acte de naissance est formulée comme suit : « (NOM) possède-t-il/elle un acte de naissance ou toute autre pièce justifiant sa date de naissance » ?

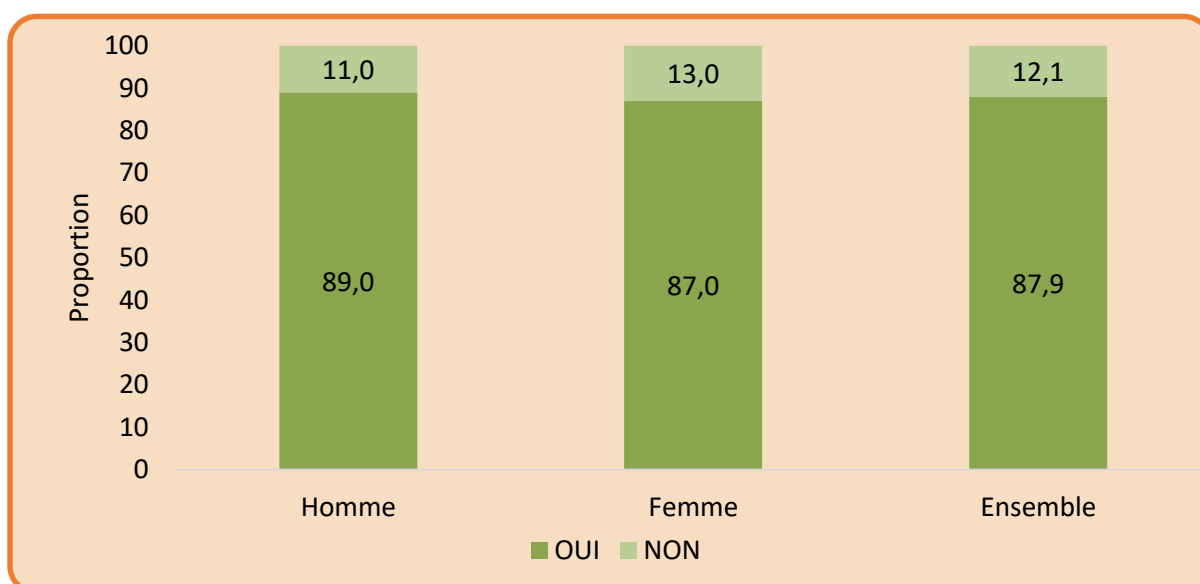
Définition des concepts

La possession d'un acte de naissance est le fait d'avoir un acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance.

10.1. DONNEES GLOBALES

Dans la région du Nord, 87,9% de la population disposent d'un acte de naissance et 12,1% n'en disposent pas. Une analyse différentielle selon le sexe permet de dégager les mêmes tendances avec une proportion de personnes possédant un acte de naissance légèrement supérieure chez les hommes (89,0% contre 87,0% chez les femmes) (graphique 10.1).

Graphique 10.1: Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif



10.2. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR GROUPE D'ÂGE

Lorsqu'on s'intéresse aux enfants de 0 à 6 ans sans distinction de sexe, les proportions de possession d'acte de naissance varient entre 80,2% et 83,2%. Une analyse différentielle selon le sexe montre que la proportion des garçons possédant un acte de naissance est quasiment identique à celle des filles.

En considérant les groupes d'âge, la possession des actes de naissance augmente avec le groupe d'âge jusqu'à 55-59 ans avant de baisser.

Tableau 10.1: Répartition (%) de la population par âge, groupe d'âge et par sexe selon la possession d'acte de naissance

Age	Possession d'un acte de naissance			
	Sexe	Oui	Non	Total
0	Homme	80,2	19,8	100,0
	Femme	80,2	19,8	100,0
	Total	80,2	19,8	100,0
1	Homme	83,5	16,5	100,0
	Femme	83,3	16,7	100,0
	Total	83,4	16,6	100,0
2	Homme	83,6	16,4	100,0
	Femme	82,6	17,4	100,0
	Total	83,1	16,9	100,0
3	Homme	82,9	17,1	100,0
	Femme	83,0	17,0	100,0
	Total	82,9	17,1	100,0
4	Homme	82,8	17,2	100,0
	Femme	81,8	18,2	100,0
	Total	82,3	17,7	100,0
5	Homme	82,0	18,0	100,0
	Femme	81,1	18,9	100,0
	Total	81,6	18,4	100,0
6	Homme	82,6	17,4	100,0
	Femme	81,9	18,1	100,0
	Total	82,2	17,8	100,0
Groupe d'âge	Sexe	Oui	Non	Total
0-4	Homme	82,7	17,3	100,0
	Femme	82,2	17,8	100,0
	Total	82,4	17,6	100,0
5-9	Homme	83,4	16,6	100,0
	Femme	82,5	17,5	100,0
	Total	82,9	17,1	100,0
10-14	Homme	87,3	12,7	100,0
	Femme	86,9	13,1	100,0
	Total	87,1	12,9	100,0
15-19	Homme	91,3	8,7	100,0
	Femme	89,5	10,5	100,0

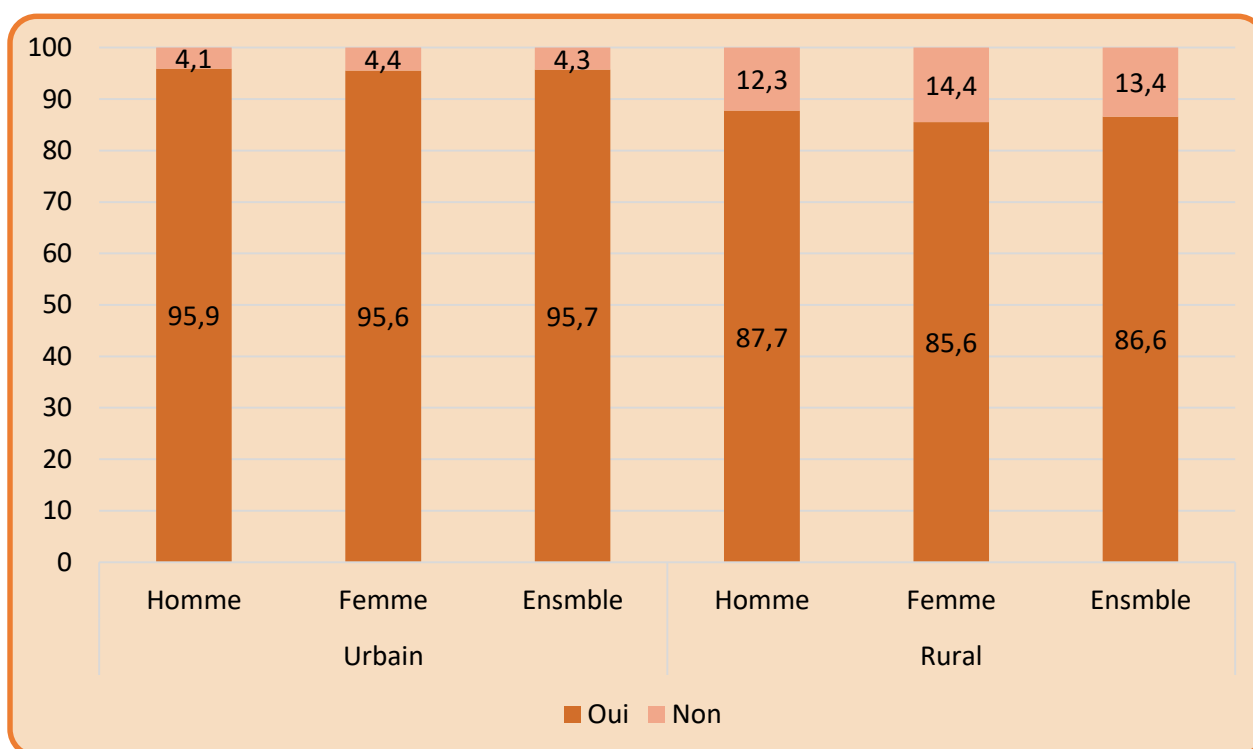
Age	Possession d'un acte de naissance			
	Sexe	Oui	Non	Total
	Total	90,4	9,6	100,0
20-24	Homme	93,8	6,2	100,0
	Femme	90,1	9,9	100,0
	Total	91,8	8,2	100,0
25-29	Homme	94,5	5,5	100,0
	Femme	90,4	9,6	100,0
	Total	92,2	7,8	100,0
30-34	Homme	94,6	5,4	100,0
	Femme	91,1	8,9	100,0
	Total	92,7	7,3	100,0
35-39	Homme	94,9	5,1	100,0
	Femme	91,6	8,4	100,0
	Total	93,0	7,0	100,0
40-44	Homme	95,0	5,0	100,0
	Femme	91,7	8,3	100,0
	Total	93,2	6,8	100,0
45-49	Homme	95,1	4,9	100,0
	Femme	92,0	8,0	100,0
	Total	93,4	6,6	100,0
50-54	Homme	95,1	4,9	100,0
	Femme	90,3	9,7	100,0
	Total	92,5	7,5	100,0
55-59	Homme	95,4	4,6	100,0
	Femme	91,1	8,9	100,0
	Total	93,0	7,0	100,0
60-64	Homme	94,7	5,3	100,0
	Femme	87,0	13,0	100,0
	Total	90,5	9,5	100,0
65-69	Homme	94,8	5,2	100,0
	Femme	87,2	12,8	100,0
	Total	90,8	9,2	100,0
70-74	Homme	92,5	7,5	100,0
	Femme	80,4	19,6	100,0
	Total	86,0	14,0	100,0
75-79	Homme	93,0	7,0	100,0
	Femme	80,8	19,2	100,0
	Total	86,8	13,2	100,0
80-84	Homme	89,1	10,9	100,0
	Femme	74,9	25,1	100,0
	Total	81,2	18,8	100,0
85 ou +	Homme	85,2	14,8	100,0
	Femme	70,4	29,6	100,0
	Total	77,0	23,0	100,0
Total	Homme	88,8	11,2	100,0
	Femme	87,0	13,0	100,0
	Total	87,9	12,1	100,0

10.3. POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE ET MILIEU DE RESIDENCE

Le niveau de la possession d'acte de naissance est plus bas en milieu rural qu'en milieu urbain. Dans le milieu urbain, 95,7 % des résidents possèdent un acte de naissance. Dans ce milieu, la répartition des individus par sexe selon la possession d'un acte de naissance révèle que 95,9 % des hommes possèdent un acte de naissance contre 95,6 % des femmes.

Dans le milieu rural, 86,6 % des résidents ont un acte de naissance. En milieu rural, la désagrégation selon le sexe indique que 87,7% des hommes possèdent des actes de naissance contre 85,6% des femmes. Dans ce milieu, l'écart entre femme et homme en matière de possession d'acte de naissance est plus considérable que dans le milieu urbain (cf. graphique 10.2).

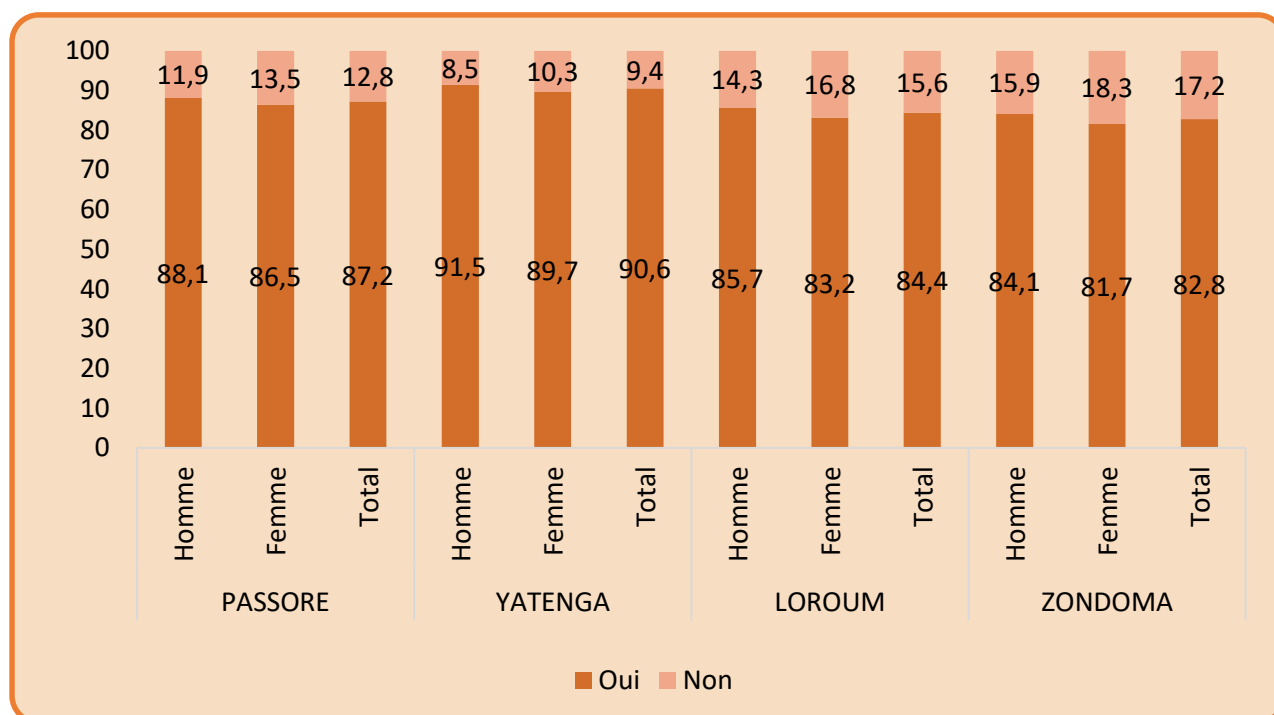
Graphique 10.2: Répartition (%) de la population par milieu de résidence selon la possession d'un acte de naissance



10.4. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR PROVINCE

En considérant les provinces de la région, c'est dans la province du Zondoma que la possession d'acte de naissance est moins importante. Dans cette province, la proportion des personnes qui possèdent des actes de naissance s'élève à 82,8% alors que dans la province Yatenga qui enregistre le niveau maximal, cette proportion est de 90,6%. Il convient également de relever que, quelle que soit la province, la possession d'actes de naissance est plus importante chez les hommes que chez les femmes.

Graphique 10.3: Répartition (%) de la population par province selon le statut de possession d'un acte de naissance



10.5. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE DANS LES COMMUNES

En considérant les communes dans la province du Passoré, la proportion des possédants d'actes de naissance varie d'un minimum de 80,0% dans la commune de Pilimpikou à un maximum de 90,9% dans la commune de Samba. Dans la province du Yatenga, cette proportion varie d'un minimum de 80,4% dans la commune de Thiou à un maximum de 97,5% dans la commune de Ouahigouya. Concernant la province du Loroum, ce minimum est de 82,5% dans la commune de Titao et le maximum est de 95,1% dans la commune de Banh. Quant à la province du Zondoma, alors que le niveau de possession d'actes de naissance est plus faible dans la commune de Tougo (75,9%), il est plus élevé dans celle de Leba (89,3%).

Tableau 10.2: Répartition (%) de la population par commune selon la possession d'acte de naissance

Commune	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Passoré			
Arbolé	87,4	12,6	100,0
Bagaré	81,0	19,0	100,0
Bokin	88,4	11,6	100,0
Gomponsom	80,1	19,9	100,0
Kirsi	85,2	14,8	100,0
La-todin	90,0	10	100,0
Pilimpikou	80,0	20	100,0
Samba	90,9	9,1	100,0
Yako	89,5	10,5	100,0
Total Passoré	87,2	12,8	100,0
Yatenga			
Barga	87,6	12,4	100,0
Kain	89,1	10,9	100,0
Kalsaka	85,6	14,4	100,0
Kossouka	95,7	4,3	100,0
Koumbri	89,8	10,2	100,0
Namissiguima	89,0	11,0	100,0
Ouahigouya	97,5	2,5	100,0
Oula	92,6	7,4	100,0
Rambo	91,1	8,9	100,0
Seguenega	87,9	12,1	100,0
Tangaye	87,1	12,9	100,0
Thiou	80,4	19,6	100,0
Zogoré	89,8	10,2	100,0
Total Yatenga	90,6	9,4	100
Loroum			
Banh	95,1	4,9	100,0
Ouindigui	84,2	15,8	100,0
Sollé	82,9	17,1	100,0
Titao	82,5	17,5	100,0
Total Loroum	84,4	15,6	100,0
Zondoma			

Bassi	81,4	18,6	100,0
Boussou	80,8	19,2	100,0
Gourcy	85,5	14,5	100,0
Leba	89,3	10,7	100,0
Tougo	75,9	24,1	100,0
Total Zondoma	82,8	17,2	100,0

En examinant les niveaux de possession d'actes de naissance pour les enfants de moins de cinq ans, on note que globalement, c'est dans la province du Yatenga que se trouvent les taux de possession d'actes de naissance les plus élevés. Dans l'ensemble de la région, les communes qui présentent les taux les plus élevés sont Ouahigouya (97,0%) et Kossouka (95,1%) dans la province du Yatenga. A l'opposé, les communes où les taux sont les plus faibles sont Gomponsom (62,4%) et Pilimpikou (63,2%) dans la province du Passoré (tableau 10.3).

Tableau 10.3: Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'acte de naissance

Commune	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Passoré			
Arbolé	80,7	19,3	100,0
Bagaré	68,3	31,7	100,0
Bokin	81,4	18,6	100,0
Gomponsom	62,4	37,6	100,0
Kirsi	77,0	23,0	100,0
La-todin	82,2	17,8	100,0
Pilimpikou	63,2	36,8	100,0
Samba	82,2	17,8	100,0
Yako	82,2	17,8	100,0
Total Passoré	78,1	21,9	100,0
Yatenga			
Barga	83,5	16,5	100,0
Kain	79,6	20,4	100,0
Kalsaka	83,3	16,7	100,0
Kossouka	95,1	4,9	100,0
Koumbri	87,2	12,8	100,0
Namissiguima	84,8	15,2	100,0
Ouahigouya	97,0	3,0	100,0
Oula	90,7	9,3	100,0
Rambo	89,7	10,3	100,0
Seguenega	84,5	15,5	100,0
Tangaye	80,0	20,0	100,0
Thiou	72,7	27,3	100,0
Zogore	87,4	12,6	100,0
Total Yatenga	87,3	12,7	100,0
Lorum			
Banh	94,3	5,7	100,0
Ouindigui	77,0	23,0	100,0
Sollé	79,6	20,4	100,0
Titao	75,5	24,5	100,0
Total Lorum	78,6	21,4	100,0
Zondoma			
Bassi	76,9	23,1	100,0

Commune	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Boussou	70,3	29,7	100,0
Gourcy	80,1	19,9	100,0
Leba	81,1	18,9	100,0
Tougo	69,8	30,2	100,0
Total Zondoma	76,4	23,6	100,0

CONCLUSION

La possession d'un acte de naissance constitue l'un des droits fondamentaux de tout individu et, particulièrement chez les enfants. Il existe cependant, des enfants qui ne possèdent pas un acte de naissance. En effet, dans la région du Nord, environ 12 personnes sur 100 ne possèdent pas un acte de naissance.

Dans le milieu urbain, 95,7% des personnes possèdent un acte de naissance contre 86,6% dans le milieu rural. Les écarts entre femmes et hommes sont plus faibles en milieu urbain qu'en milieu rural.

En considérant les provinces de la région, c'est dans la province du Zondoma que la possession d'acte de naissance est moins importante. Il convient également de relever que, quelle que soit la province, la possession d'actes de naissance est plus importante chez les hommes que chez les femmes. En examinant les niveaux de possession d'actes de naissance pour les enfants de moins de cinq ans, on note que globalement, c'est dans la province du Yatenga que se trouvent les taux de possession d'actes de naissance les plus élevés.

CHAPITRE 11 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES

INTRODUCTION

L'examen des principales caractéristiques des ménages permet d'avoir une bonne connaissance des conditions de vie des populations. Il permet d'avoir la répartition spatiale des ménages et constitue une source importante d'information pour l'élaboration des politiques en matière d'amélioration des conditions de vie des ménages.

Deux grandes parties font l'objet de ce chapitre sur les caractéristiques des ménages. Une première partie examine les effectifs et la taille moyenne des ménages et une deuxième partie qui s'intéresse à la structure par sexe, par âge et quelques caractéristiques socioéconomiques des chefs de ménage.

Collecte des données

Le statut de résidence, le lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, le statut matrimonial, la religion, l'occupation, renseignent sur les caractéristiques des ménages et du chef de ménage.

Définition des concepts

Concession

La concession est l'unité d'habitation formée par un ou plusieurs ensembles de constructions entourées ou non par une clôture, où habitent un ou plusieurs ménages. Les immeubles habités sont considérés comme des concessions. La concession peut également comporter en milieu rural un ensemble de constructions clôturées autour duquel existent une ou plusieurs maisons d'habitation dont les occupants déclarent appartenir à l'ensemble clôturé.

Logement

Il désigne tout local à usage d'habitation et plus spécialement, toute partie d'une maison où l'on réside habituellement.

Ménage

Le ménage est l'unité fondamentale du recensement. Le sens donné au mot ménage dans le cadre du recensement est fort différent et ne saurait se confondre à celui de famille. On distingue deux (2) types de ménage : le ménage ordinaire et le ménage collectif.

Ménage ordinaire : la définition du ménage ordinaire se réfère à deux concepts essentiels : unité d'habitation ou de logement, relations de parenté. Le ménage ordinaire est généralement considéré comme l'unité socioéconomique de base au sein de laquelle les différents membres sont apparentés ou non. Ils vivent ensemble dans la même concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Ils reconnaissent en général, un des leurs comme chef de ménage, indépendamment du sexe de celui-ci. En général un ménage comprend un homme, son épouse ou ses épouses, ses enfants non mariés, d'autres parents et domestiques non mariés et qui vivent ensemble.

Ménage collectif : un ménage collectif est constitué par un groupe de personnes généralement sans lien de parenté entre elles, habitant ensemble dans des conditions spéciales, c'est-à-dire utilisant principalement les installations qu'un établissement met à leur disposition pour subvenir

à leurs besoins essentiels (repas, logement, soins).

Seuls les ménages ordinaires sont pris en compte dans cette analyse.

Taille du ménage : C'est le nombre de personnes qui vivent habituellement dans le ménage. La taille moyenne des ménages correspond à la moyenne du nombre de personnes qui vivent habituellement dans les ménages.

11.1. EFFECTIF ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES

Au 5^e RGPH, il a été dénombré 294 917 ménages dans la région du Nord. Seulement 17,6% de ces ménages, soit un effectif de 52 000 ménages, résident en milieu urbain. La taille moyenne des ménages dans la région est plus élevée que celle au plan national. En effet, en moyenne 5,8 personnes vivent habituellement dans chaque ménage tandis que pour l'ensemble du pays cette moyenne est de 5,2 personnes. Les ménages en milieu urbain comptent en moyenne moins de personnes (4,8) que ceux en milieu rural (6,0) (tableau 11.1).

Tableau 11.1: Effectifs et taille moyenne des ménages par milieu de résidence

Milieu de résidence	Nombre de ménages	Proportion (%)	Taille moyenne des ménages
Urbain	52 000	17,6	4,8
Rural	242 917	82,4	6,0
NORD	294 917	100,0	5,8

11.2. EFFECTIFS ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES PAR PROVINCE

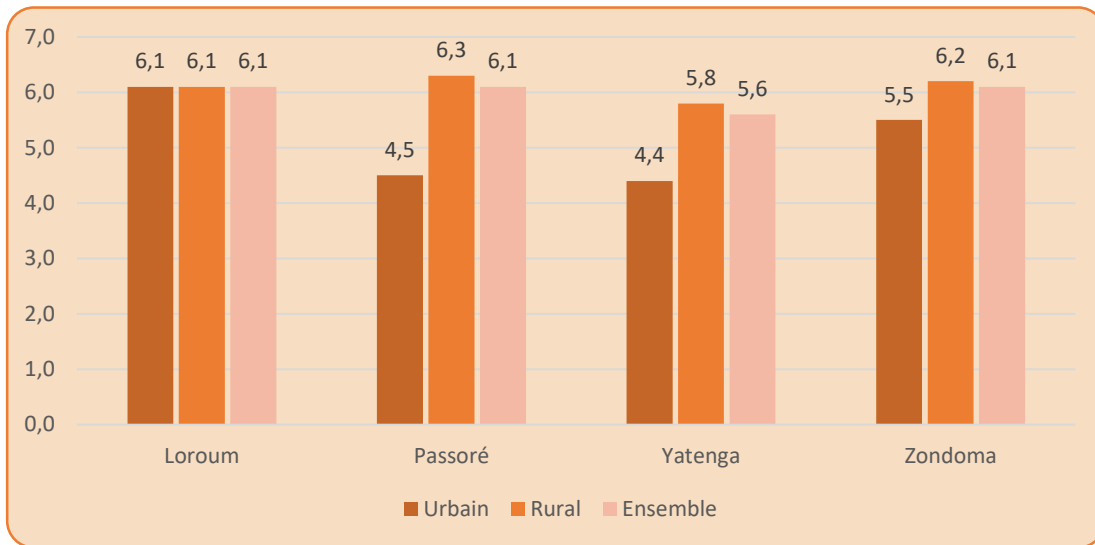
La distribution des ménages selon la province montre que globalement, près de 4 ménages sur 5 vivent en milieu rural, quelle que soit la province. La proportion des ménages résidant en milieu urbain est plus élevée dans la province du Loroum (24,4%) et plus faible dans celle du Passoré (11,4%) (tableau 11.2).

Tableau 11.2: Effectifs et taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence

Province	Milieu de	Nombre de	Proportion (%)	Taille moyenne des
Loroum	Urbain	7 930	24,4	6,1
	Rural	24 552	75,6	6,1
	Ensemble	32 482	100,0	6,1
Passoré	Urbain	8 550	11,4	4,5
	Rural	66 580	88,6	6,3
	Ensemble	75 130	100,0	6,1
Yatenga	Urbain	28 210	19,1	4,4
	Rural	119 841	80,9	5,8
	Ensemble	148 051	100,0	5,6
Zonoma	Urbain	7 310	18,6	5,5
	Rural	31 944	81,4	6,2
	Ensemble	39 254	100,0	6,1

Globalement, le nombre moyen de personnes par ménage varie peu d'une province à l'autre. C'est en milieu urbain que cette variation est importante (graphique 11.1).

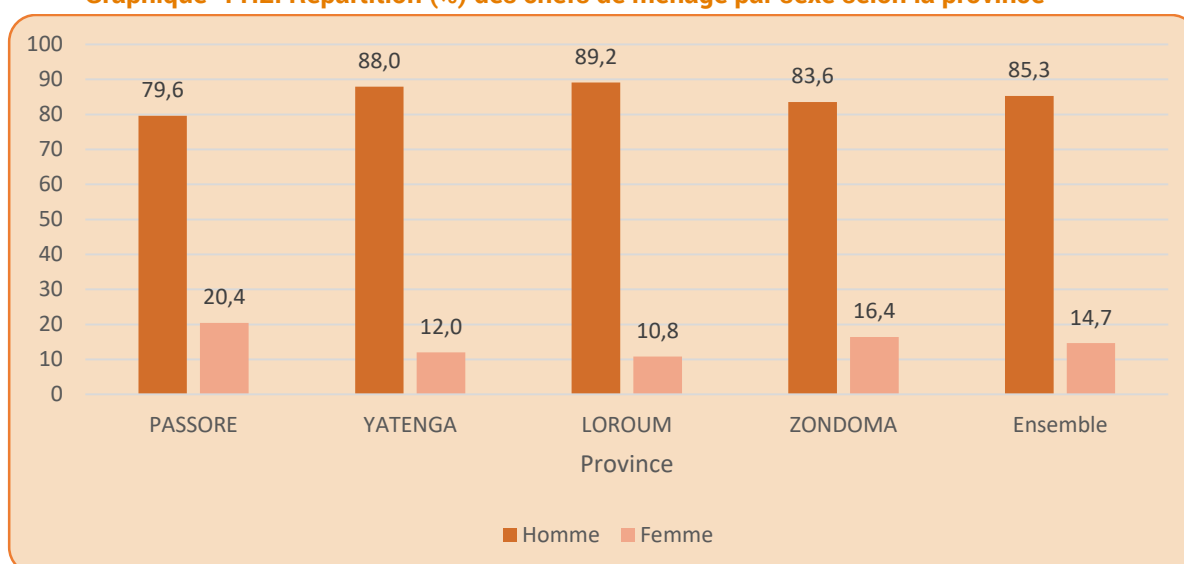
Graphique 11.1: Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence



11.3. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE

La répartition des chefs de ménage selon le sexe indique que ceux-ci sont majoritairement des hommes, quelle que soit la province (graphique 11.2). La proportion des ménages dirigés par les femmes varie entre les provinces. Elle est plus élevée dans la province du Passoré (20,4%) et plus faible dans celle du Loroum (10,8%).

Graphique 11.2: Répartition (%) des chefs de ménage par sexe selon la province



La structure par âge des chefs de ménage peut permettre d'apprécier certaines attitudes sur le plan démographique, social et économique. Plusieurs raisons peuvent entraîner une personne à assumer à un âge relativement jeune le rôle de chef de ménage.

La moyenne d'âge des chefs de ménage est de 42,7 ans. Cette moyenne est plus élevée en milieu rural (43,1 ans) qu'en milieu urbain (40,7 ans). La proportion des chefs de ménage ayant un âge compris entre 25 et 45 ans est élevée. En effet, les ménages dont le chef est âgé de 25-44 ans représentent plus de la moitié des ménages de la région (50,6%). Cette proportion varie en fonction du milieu de résidence. Elle est de 55,6% pour le milieu urbain et 49,5% pour milieu rural.

La proportion des chefs de ménage de moins de 25 ans est de 10,0% pour l'ensemble de la région (respectivement 10,5% en milieu urbain et 9,9% en milieu rural). Celle des chefs de ménage de plus de 65 ans est de 8,5% pour l'ensemble (respectivement 7,6% en milieu urbain et 8,8% en milieu rural).

Tableau 11.3: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âge	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
10-14	0,1	0,2	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
15-19	1,9	4,1	2,3	1,1	5,4	1,7	1,2	5,1	1,8
20-24	7,4	11,1	8,1	7,7	10,4	8,1	7,7	10,5	8,1
25-29	13,8	12,9	13,6	13,6	10,6	13,2	13,6	11,1	13,3
30-34	17,4	12,8	16,5	14,7	10,9	14,1	15,1	11,3	14,5
35-39	15,0	11,2	14,4	12,1	9,5	11,7	12,6	9,9	12,2
40-44	11,9	7,9	11,2	10,7	9,3	10,5	10,9	9,0	10,6
45-49	8,9	6,9	8,5	8,1	7,7	8,0	8,2	7,5	8,1
50-54	7,0	7,2	7,0	7,9	8,4	7,9	7,7	8,1	7,8
55-59	5,1	6,4	5,3	6,5	7,5	6,6	6,3	7,3	6,4
60-64	3,9	5,6	4,2	5,4	6,5	5,5	5,1	6,3	5,3
65-69	2,6	4,6	3,0	4,1	4,3	4,1	3,8	4,4	3,9
70-74	2,2	3,7	2,5	3,5	4,0	3,6	3,3	4,0	3,4
75-79	1,4	2,5	1,6	2,1	2,1	2,2	2,0	2,2	2,0
80 et +	1,4	2,9	1,7	2,5	3,3	2,7	2,4	3,2	2,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Age moyen	40,4	42,4	40,7	43,1	43,3	43,1	42,6	43,1	42,7
Age médian	37,0	38,0	37,0	40,0	40,0	40,0	39,0	40,0	39,0

11.4. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE SELON LA PROVINCE

Parmi les provinces de la région du Nord, l'âge moyen des chefs de ménage est plus élevé dans les provinces du Passoré (44,7 ans) et du Zondoma (44,0 ans) et plus faibles dans celles du Yatenga (41,6 ans) et du Loroum (41,6 ans). La structure par sexe et âge des chefs de ménage observée au niveau de chaque province de la région indique une faible représentativité des chefs de ménage ayant moins de 25 ans ainsi que ceux âgés de 65 ans et plus.

Tableau 11.4: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon la province et le milieu de résidence

Groupe d'âge	Passoré			Yatenga			Loroum			Zondoma		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
10-14	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0
15-19	4,1	1,7	1,9	1,7	1,7	1,7	2,1	1,9	1,9	2,5	1,6	1,8
20-24	10,9	6,2	6,7	7,6	9,2	8,9	8,2	9,1	8,8	6,8	7,4	7,3
25-29	12,9	10,6	10,8	14,3	14,6	14,6	13,7	14,8	14,5	11,5	12,3	12,2
30-34	15,0	12,6	12,9	17,4	15,0	15,4	16,4	14,6	15,1	15,0	13,9	14,1
35-39	13,0	11,6	11,7	15,8	11,9	12,6	12,7	12,4	12,5	12,0	11,2	11,3
40-44	10,0	10,7	10,6	11,5	10,5	10,7	10,7	10,6	10,6	11,9	10,0	10,4
45-49	8,3	9,2	9,1	8,9	7,4	7,7	7,9	7,8	7,8	7,9	8,0	8,0
50-54	7,3	8,7	8,6	6,6	7,4	7,3	7,5	7,2	7,3	7,8	8,6	8,5
55-59	4,9	7,5	7,2	5,0	6,1	5,9	5,6	6,4	6,2	6,7	6,9	6,9
60-64	4,2	6,5	6,2	3,8	5,0	4,7	4,7	4,8	4,8	5,2	6,0	5,8
65-69	3,1	4,6	4,5	2,4	3,7	3,5	3,6	3,8	3,7	4,4	4,7	4,6
70-74	2,6	4,3	4,1	2,1	3,2	3,0	2,9	2,9	2,9	3,8	4,2	4,1
75-79	1,7	2,5	2,4	1,3	2,0	1,8	1,9	1,9	1,9	2,3	2,2	2,2
80 et +	1,8	3,2	3,1	1,5	2,3	2,2	1,9	1,9	1,9	2,3	2,9	2,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Age moyen	40,1	45,2	44,7	40,1	41,9	41,6	41,5	41,6	41,6	43,3	44,1	44,0
Age médian	37	43	42	37	39	38	38	39	38	40	41	40

11.5. AUTRES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DU CHEF DE MENAGE

L'analyse selon la situation matrimoniale indique que la grande majorité des chefs de ménage sont mariés (88,3%). La proportion des chefs de ménage mariés est plus élevée en milieu rural (90,7%) qu'en milieu urbain (77,0%). Les chefs de ménage célibataires représentent 15,2% des chefs de ménage en milieu urbain alors qu'ils ne représentent que 3,2% des chefs de ménage en milieu rural.

Aussi, une large majorité des chefs de ménage de la région du Nord sont de religion musulmane (82,1%). Les chefs de ménage sont également pour la plupart sans niveau d'instruction (78,7%). Par ailleurs, 39,4% d'entre eux ont une occupation professionnelle au moment du recensement (tableau 11.5).

Tableau 11.5: Répartition (%) des chefs de ménage par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon le milieu de résidence

Caractéristiques	Urbain	Rural	Ensemble
Etat matrimonial			
Célibataire	15,2	3,2	5,3
Marié	77,0	90,7	88,3
Divorcé (e)/ séparé (e)	0,8	0,6	0,6
Veuf (ve)	5,2	4,7	4,8
Union libre	1,8	0,8	1,0
Total	100,0	100,0	100,0
Religion			
Animiste	0,4	7,4	6,1
Musulman	82,2	82,1	82,1
Catholique	13,6	7,9	8,9
Protestant	3,8	2,5	2,8
Autre	0,0	0,0	0,0
Sans religion	0,0	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0
Niveau d'instruction			
Aucun	52,3	84,3	78,6
Primaire	12,3	8,6	9,3
Post-primaire	11,6	4,1	5,4
Secondaire	17,2	2,3	5,0
Supérieur	6,6	0,7	1,7
Total	100,0	100,0	100,0
Situation d'occupation			
Occupés	50,8	37,0	39,4
Non occupé	3,4	3,7	3,6
Hors main-d'œuvre	45,8	59,4	57,0
Total	100,0	100,0	100,0

L'analyse de l'état matrimonial des chefs de ménage selon la province montre que la proportion des chefs de ménage mariés est plus élevée dans la province du Loroum (93,0%) et plus faible dans la province du Passoré (84,6%). Concernant la religion, les musulmans représentent 97,5% de la population de la province du Loroum et 95,6% de la population du Yatenga. Dans la province du Passoré, la proportion des musulmans n'est que 47,8%, les animistes et les catholiques y représentent respectivement 21,5% et 22,8% de la population. Pour ce qui est du niveau d'instruction, la proportion des chefs de ménage sans aucun niveau d'instruction est plus élevée dans la province du Loroum (84,4%) et plus faible dans celle du Yatenga (77,5%). Quant à l'activité économique, la proportion des chefs de ménage occupés (disposant d'un emploi) est plus forte dans le Passoré (47,6%) et plus faible dans le Zondoma (27,7%).

Tableau 11.6: Répartition (%) des chefs de ménage par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon la province

Caractéristiques	Passoré	Yatenga	Loroum	Zoncoma	Ensemble
Etat matrimonial					
Célibataire	6,5	5,6	2,4	4,1	5,3
Marié (e)	84,6	89,3	93,0	88,5	88,3
Divorcé (e)/séparé (e)	0,9	0,5	0,5	0,6	0,6
Veuf /Veuve	6,3	4,0	3,3	5,7	4,8
Union libre	1,7	0,6	0,8	1,1	1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Religion					
Animiste	21,5	0,3	0,2	2,4	6,1
Musulman	47,8	95,6	97,5	87,3	82,1
Catholique	22,8	3,2	1,7	8,6	8,9
Protestant	7,7	0,9	0,6	1,6	2,8
Autres	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Sans religion	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Niveau d'instruction					
Aucun	78,6	77,5	84,4	79,0	78,6
Primaire	8,9	9,2	8,2	11,0	9,3
Post-primaire	5,3	5,8	4,7	4,5	5,4
Secondaire	5,4	5,5	2,2	4,0	5,0
Supérieur	1,8	2,0	0,5	1,5	1,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Situation d'occupation					
Occupés	47,6	37,8	42,0	27,6	39,4
Non occupés	2,9	3,9	3,2	4,2	3,6
Hors main-d'œuvre	49,5	58,3	54,8	68,2	57,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

11.6. EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS

Le nombre de ménages dans la région du Nord est passé de 183 134 en 2006 à 294 917 en 2019 soit une augmentation de 61,0% en 13 ans. Cela correspond à une augmentation annuelle moyenne de 4,7% par an. La proportion des ménages résidant en milieu urbain a augmenté, en passé de 14,0% en 2006 à 17,6% en 2019. La taille moyenne des ménages a connu une augmentation, passant de 6,5 personnes par ménage en 2006 à 5,8 personnes par ménage en 2019. Il est à noter également une croissance de la proportion des chefs de ménage de sexe féminin (de 13,0% en 2006 à 14,7% en 2019) et cela s'observe aussi bien en milieu urbain (17,2% à 18,8%) qu'en milieu rural (12,8% à 13,8%) (tableau 11.7).

Tableau 11.7: Evolution de quelques indicateurs

Année	Milieu de résidence	Nombre de ménages	Proportion (%) des ménages	Proportion (%) des ménages dirigés par des femmes	Taille moyenne des ménages	Taux d'accroissement (%) des ménages entre 2006 et 2019
2006	Urbain	25 595	14,0	17,2	5,5	NA
	Rural	157 539	86,0	12,8	6,6	NA
	Ensemble	183 134	100,0	13,0	6,5	NA
2019	Urbain	52 000	17,6	18,8	4,8	103,2
	Rural	242 917	82,4	13,8	6,0	54,2
	Ensemble	294 917	100,0	14,7	5,8	61,0

CONCLUSION

Le nombre de ménages dans la région du Nord est passé de 87 202 en 2006 à 294 917 en 2019 soit une hausse de plus de 66,9%. Ces ménages résident essentiellement en milieu rural (82,4%) et sont inégalement répartis entre les provinces de la région.

La taille moyenne des ménages est de 5,8 personnes. Ce nombre moyen de personnes par ménage est de 6,0 en milieu rural et de 4,8 en milieu urbain.

Les femmes chefs de ménage représentent 14,7% des chefs de ménage.

L'analyse des caractéristiques des chefs de ménage montre que ces derniers sont le plus souvent mariés (88,3%), pratiquent la religion musulmane (82,1%) et sont sans niveau d'instruction (78,7%). Cependant, 39,4% de ces chefs de ménage sont sans occupation au moment du recensement.

CHAPITRE 12 : CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

INTRODUCTION

Les milieux socioéconomique, culturel et physique déterminent les caractéristiques de l'habitation et le cadre de vie des populations. Les ménages, selon le milieu physique, les habitudes culturelles et le niveau de vie, ont un type d'habitation bien spécifique. Les politiques et programmes visant l'amélioration des conditions de vie des populations doivent tenir compte des informations comme l'accès à un logement décent et sûr, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, etc.

En plus des précisions sur la collecte et les définitions de base, ce chapitre traite des caractéristiques des unités d'habitation et des conditions de vie des ménages dans la région du Nord.

Collecte des données

Les analyses qui suivent permettent d'appréhender les caractéristiques de l'habitation à travers un certain nombre d'informations collectées : mode d'évacuation des eaux usées, mode d'évacuation des ordures ménagères, la source d'eau de boisson, la source d'énergie pour la cuisson des aliments et le type d'aisance.

Définition des concepts

Type d'habitation

C'est le type de bâtiment occupé par le chef de ménage. Il peut s'agir d'immeuble à appartements, de villa, de maison individuelle simple, de bâtiment à plusieurs logements, de case.

Unité d'habitation

C'est l'ensemble des bâtiments occupés par le ménage.

Immeuble à appartements

C'est un bâtiment de type moderne d'un ou plusieurs niveaux (étages) divisés en appartements. Chaque appartement peut abriter au moins un ménage.

Villa

C'est une maison individuelle comportant un séjour (salon), une ou plusieurs chambres ainsi que les commodités intérieures suivantes : cuisine, douche, WC avec fosse septique et cela indépendamment des matériaux de construction de la maison. Les maisons à un seul niveau, du genre duplex sont à inclure dans cette catégorie. Elles sont ordinairement destinées à l'hébergement d'un seul ménage.

Maison individuelle simple

C'est une maison individuelle n'ayant pas le standing d'une villa.

Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)

Construction sans niveau formée de plusieurs logements séparés, et pouvant abriter plusieurs ménages.

Case

Construction de type traditionnel, généralement de forme circulaire ou rectangulaire, en banco ou

en paille avec un toit de forme conique ou pyramidale faite de branchages recouvert de paille.

Type d'aisance

Il s'agit du type d'aisance utilisé par le ménage. Il peut s'agir de chasse d'eau personnelle, de chasse d'eau en commun, de latrine simple, de latrine ventilée, de la brousse/nature.

Chasse d'eau personnelle

Installation moderne à usage personnel située généralement à l'intérieur de la maison dans un cabinet prévu à cet effet et pourvue d'une cuvette et d'une chasse d'eau. Il s'agit d'un WC utilisant une fosse septique pour la décantation avec un système d'épandage.

Chasse d'eau en commun

Similaire au premier cas, il s'agit d'une installation moderne généralement située dans une concession et destinée à un usage collectif.

Latrine simple

Il s'agit d'une latrine couverte par une dalle sans cheminée d'aération.

Latrine ventilée

Trou aménagé, couvert et comportant une cheminée pour l'évacuation des odeurs. Elle peut être constituée d'une ou de deux fosses. Les latrines ordinaires dites améliorées entrent dans cette catégorie.

Brousse/Nature

Les besoins sont faits en plein air, dans la brousse, ou dans des ruines de maison, etc.

12.1. TYPE D'HABITATION

Le type d'habitation utilisé est le reflet des habitudes culturelles de la localité. A cet effet, il peut se modifier avec le temps.

12.1.1. TYPE D'HABITATION ET MILIEU DE RESIDENCE

Le type d'habitation essentiellement utilisé par les ménages est la maison individuelle simple. Il représente 81,9% de l'ensemble des unités d'habitations. Ce type d'habitation est suivi des bâtiments à plusieurs logements (10,4%). Les constructions en matériaux précaires sont moins importantes.

Les analyses selon le milieu de résidence permettent de voir qu'en milieu rural, 84,6% des ménages vivent dans des maisons individuelles simples alors qu'en milieu urbain cette proportion est de 68,8%. Les ménages ayant des bâtiments à plusieurs logements sont plus nombreux en zone urbaine (18,5%) qu'en zone rurale (8,7%) (tableau 12.1).

Tableau 12.1 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le milieu de résidence

Type d'habitation	Urbain	Rural	Ensemble
Immeuble à appartements	2,0	0,2	0,6
Villa	7,7	0,6	1,8
Maison individuelle simple	69,8	84,5	82,0
Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	18,4	8,7	10,4
Case	0,1	2,6	2,1
Tente	0,0	0,2	0,1
Autres	2,0	3,2	3,0
Total	100,0	100,0	100,0

12.1.2. TYPE D'HABITATION ET PROVINCE

L'examen des types d'habitations selon les provinces laisse apparaître que les ménages qui ont des maisons individuelles simples sont les plus importants quelle que soit la province. Concernant les bâtiments à plusieurs logements, ils sont plus utilisés dans les provinces du Yatenga (11,8%) et du Passoré (11,8%). A l'inverse, les ménages dont les constructions sont en case sont plus importants dans la province du Loroum (4,6%).

Tableau 12.2 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon la province

Type d'habitation	Passoré	Yatenga	Loroum	Zondoma	Ensemble
Immeuble à appartements	0,1	1,0	0,1	0,1	0,6
Villa	1,4	2,5	0,7	1,0	1,8
Maison individuelle simple	82,6	78,8	83,3	91,3	82,0
Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	11,8	11,8	6,5	5,2	10,4
Case	2,0	1,9	4,6	1,6	2,1
Tente	0,1	0,2	0,1	0,0	0,1
Autres	2,0	3,8	4,7	0,8	3,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.2. MODE D'ÉCLAIRAGE

Dans cette section, il est analysé le principal mode d'éclairage des ménages de la région selon le milieu de résidence et selon la province.

12.2.1. MODE D'ÉCLAIRAGE ET MILIEU DE RESIDENCE

Dans la région du Nord, la lampe torche est le principal mode d'éclairage utilisé par les ménages (40,2%), suivi du panneau solaire (33,1%) et de l'électricité de la SONABEL (12,7%). Le mode principal d'éclairage varie selon le milieu de résidence. En effet, en milieu urbain, la majorité des ménages (50,8%) utilisent l'électricité de la SONABEL tandis qu'en milieu rural les ménages s'éclairent plus avec les lampes torches (45,4%) les panneaux solaires (35,4%). On note que les panneaux solaires sont également utilisés par une grande partie des ménages urbains (22,2%).

Tableau 12.3 : Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon le milieu de résidence

Mode d'éclairage	Urbain	Rural	Ensemble
Electricité du réseau SONABEL	50,8	4,6	12,7
Plateformes multifonctionnelles	0,8	0,4	0,5
Panneau solaire	22,2	35,4	33,1
Groupe électrogène et batterie	0,7	0,8	0,8
Lampe à gaz	0,0	0,1	0,1
Lampe à pétrole	0,2	0,6	0,5
Lampe à huile	0,0	0,1	0,1
Lampe rechargeable	6,7	9,6	9,1
Lampe torche	16,3	45,4	40,2
Bougie	0,0	0,0	0,0
Bois/paille	0,0	0,6	0,5
Autres	2,3	2,4	2,4
Total	100,0	100,0	100,0

12.2.2. MODE PRINCIPAL D'ÉCLAIRAGE ET PROVINCE

La distribution des ménages par mode principal d'éclairage selon la province laisse observer que les panneaux solaires, la SONABEL et la lampe torche sont les trois principaux modes d'éclairage et cela, quelle que soit la province. L'électricité de la SONABEL est plus utilisée dans la province du Yatenga (18,5%) que dans les autres provinces de la région.

Tableau 12.4 : Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon la province

Mode principal d'éclairage	Passoré	Yatenga	Loroum	Zonoma	Ensemble
Electricité du réseau SONABEL	7,7	18,4	3,6	7,8	12,8
Plateformes multifonctionnelles	0,4	0,5	0,8	0,6	0,5
Panneau solaire	24,1	35,8	36,2	38,1	33,1
Groupe électrogène et batterie	0,3	1,0	1,4	0,6	0,8
Lampe à gaz	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0
Lampe à pétrole	0,6	0,6	0,2	0,3	0,5
Lampe à huile	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1

Mode principal d'éclairage	Passoré	Yatenga	Loroum	Zondoma	Ensemble
Lampe rechargeable	7,1	10,3	13,3	5,5	9,1
Lampe torche	57,0	30,3	41,2	44,3	40,2
Bougie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bois/paille	0,4	0,6	0,5	0,2	0,5
Autres	2,3	2,3	2,6	2,5	2,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.3. SOURCE D'ÉNERGIE POUR LA CUISSON

Le type de combustible utilisé par les ménages a un impact sur le cadre de vie et la préservation de l'environnement. L'analyse sur la source principale d'énergie pour la cuisson est faite selon le milieu de résidence et la province.

12.3.1. SOURCE PRINCIPALE D'ÉNERGIE POUR LA CUISSON ET MILIEU DE RÉSIDENCE

L'utilisation des combustibles solides est très répandue dans la région du Nord. En effet, plus de 82% des ménages utilisent le bois (79,8% en foyer simple et 2,8% en foyer amélioré) et 5,7% utilisent le charbon de bois comme source d'énergie pour la cuisson. Le gaz est relativement peu utilisé par les ménages comme source d'énergie pour la cuisson (7,1%).

En milieu urbain, en plus du bois (52,0%), le gaz (29,7%) est également un moyen de cuisson utilisé par une bonne partie des ménages (tableau 12.5).

Tableau 12.5 : Proportion des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon le milieu de résidence

Source principale d'énergie pour la cuisson	Urbain	Rural	Ensemble
Electricité	3,7	0,7	1,2
Gaz ou Biogaz	29,7	2,3	7,1
Pétrole	0,1	0,3	0,2
Charbon de bois	10,1	4,7	5,7
Bois (foyer amélioré)	4,2	2,4	2,8
Bois (foyer simple)	47,8	86,7	79,8
Non concerné	2,2	0,8	1,1
Autres	2,2	2,1	2,1
Total	100,0	100,0	100,0

12.3.2. SOURCE PRINCIPALE D'ÉNERGIE POUR LA CUISSON ET PROVINCE

Le bois (foyer simple) est la source principale d'énergie pour la cuisson des aliments la plus utilisée dans chacune des provinces avec une utilisation plus élevée dans les provinces du Loroum (89,6%) et du Zondoma (89,1%). L'utilisation du gaz/biogaz est plus importante dans les provinces du Yatenga (9,3%) et du Passoré (6,2%).

Tableau 12.6 : Proportion (%) des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon la province

Source principale d'énergie pour la cuisson	Passoré	Yatenga	Loroum	Zondoma	Ensemble
Electricité	1,2	1,5	0,4	0,6	1,2
Gaz ou Biogaz	6,2	9,3	1,8	4,5	7,1
Pétrole	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2
Charbon de bois	4,0	7,4	4,8	3,4	5,7
Bois (foyer amélioré)	2,8	2,9	3,6	1,6	2,8
Bois (foyer simple)	82,9	74,9	86,0	87,5	79,8

Source principale d'énergie pour la cuisson	Passoré	Yatenga	Loroum	Zonoma	Ensemble
Non concerné	1,4	1,0	0,8	1,0	1,1
Autres	1,3	2,8	2,3	1,2	2,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.4. PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON

La santé des populations et surtout des enfants est très tributaire de la qualité de l'eau consommée. Cette section permet d'appréhender les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson des ménages de la région selon le milieu de résidence et la province.

12.4.1. PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON ET MILIEU DE RESIDENCE

L'eau de robinet n'est utilisée pour la boisson que par 6,4% des ménages de la région du Nord. Les principales sources d'approvisionnement en eau les plus utilisées par les ménages sont les puits ordinaires (46,2%), le forage (17,3%) et la fontaine publique (14,7%). La réalité est différente selon le milieu de résidence. En effet, en milieu urbain les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson sont l'eau de robinet (33,5%), les puits ordinaires non busés (29,0%) et la fontaine publique (20,4%) tandis qu'en milieu rural ce sont plutôt les puits ordinaires non busés (49,9%) et le forage (19,6%) qui sont les plus utilisés. Seulement 0,6% des ménages consomment l'eau de barrage, de rivière, de lac et cours d'eau (tableau 12.7).

Tableau 12.7 : Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence

Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	Urbain	Rural	Ensemble
Barrage/rivière/cours d'eau/lac	0,2	0,7	0,6
Puits ordinaire	28,9	49,9	46,2
Puits busé ordinaire	7,7	12,4	11,6
Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage	0,7	2,4	2,1
Forage	6,4	19,6	17,3
Fontaine publique	20,4	13,5	14,7
Robinet compteur intérieur propre	20,0	0,2	3,7
Robinet compteur intérieur partagé	12,6	0,3	2,4
Robinet dans une autre cour	0,9	0,2	0,3
Autres	2,2	0,8	1,1
Total	100,0	100,0	100,0

12.4.2. PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON ET PROVINCE

L'analyse de la principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon la province permet de voir que l'eau de robinet est plus utilisée dans la province du Yatenga (8,8%) et plus faible dans celle du Loroum (3,1%). L'eau de forage et celle de fontaine publique sont plus utilisées dans la province du Passoré.

Tableau 12.8 : Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon la province

Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	Passoré	Yatenga	Loroum	Zonдома	Ensemble
Barrage/rivière/cours d'eau/lac	0,6	0,5	2,2	0,0	0,6
Puits ordinaire	38,4	47,4	57,5	49,1	46,2
Puits busé ordinaire	4,5	13,1	11,4	19,9	11,6
Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage	2,3	2,4	0,8	1,3	2,1
Forage	25,0	14,9	9,9	16,4	17,3
Fontaine publique	24,0	11,4	14,3	9,2	14,7
Robinet compteur intérieur propre	2,5	5,1	2,0	2,1	3,7
Robinet compteur intérieur partagé	1,7	3,5	0,7	1,3	2,4
Robinet dans une autre cour	0,4	0,2	0,4	0,2	0,3
Autres	0,8	1,5	0,8	0,5	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.5. TYPE D'AISANCE

Le type d'aisance des ménages est analysé dans cette section selon le milieu de résidence et la province.

12.5.1. TYPE D'AISANCE ET MILIEU DE RESIDENCE

Plus de 43% des ménages utilisent la latrine simple en commun aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. La brousse ou la nature est utilisée par 33,0% des ménages de la région. L'utilisation des latrines simples en commun est plus répandue en milieu urbain (60,2%) qu'en milieu rural (39,8%). Par contre, l'utilisation de la brousse/nature comme type d'aisance est le fait du milieu rural (39,3% contre seulement 3,6% en milieu urbain. Par ailleurs, les latrines simples personnelles qui sont utilisées par 11,0% des ménages de la région, soient 23,2% des ménages urbains et 8,4% des ménages ruraux.

Tableau 12.9 : Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon le milieu de résidence

Type d'aisance	Urbain	Rural	Ensemble
Chasse d'eau personnelle	3,8	2,3	2,5
Chasse d'eau en commun	4,2	5,3	5,1
Latrine simple personnelle	23,2	8,4	11,0
Latrine simple en commun	60,2	39,8	43,4
Latrine ventilée personnelle	1,0	0,3	0,5
Latrine ventilée en commun	0,6	0,8	0,8
Brousse/nature	3,6	39,4	33,1
Autres	3,4	3,7	3,6
Total	100,0	100,0	100,0

12.5.2. TYPE D'AISANCE ET PROVINCE

La brousse/nature est plus utilisée comme type d'aisance dans la province du Passoré que les trois autres provinces de la région. En effet, dans le Passoré où la brousse/nature est le type d'aisance le plus utilisé, 52,6% des ménages utilisent ce type d'aisance. Dans les trois autres provinces de la région, le premier type d'aisance des ménages est la latrine simple en commun, suivie de la brousse/nature (tableau 12.10).

Tableau 12.10 : Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon la province

Type d'aisance	Passoré	Yatenga	Loroum	Zonoma	Ensemble
Chasse d'eau personnelle	2,0	3,1	2,5	1,5	2,5
Chasse d'eau en commun	3,8	5,5	6,8	5,1	5,1
Latrine simple personnelle	9,0	10,5	15,5	13,5	11,0
Latrine simple en commun	28,5	50,2	41,3	48,2	43,4
Latrine ventilée personnelle	0,2	0,6	0,6	0,4	0,5
Latrine ventilée en commun	0,8	0,9	0,2	0,7	0,8
Brousse/nature	52,6	24,6	29,9	29,2	33,1
Autres	3,1	4,6	3,2	1,4	3,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.6. MODE D'EVACUATION DES ORDURES

L'analyse des données selon le principal mode d'évacuation des ordures permet de mieux cerner les conditions environnementales et socioéconomiques dans lesquelles vivent les ménages. Elle s'intéresse particulièrement à la gestion des ordures ménagères aussi bien dans les milieux urbains que ruraux dans les provinces.

12.6.1. PRINCIPAL MODE D'EVACUATION DES ORDURES ET MILIEU DE RESIDENCE

Dans la région du Nord, très peu de ménages (6,8%) disposent de bac à ordures pour l'évacuation des ordures. Cette proportion est nettement plus élevée en milieu urbain (17,0%) qu'en milieu rural (4,7%). La rue est le principal mode d'évacuation des ordures le plus répandu (33,1%), suivi des fosses fumières (31,2). Les tas d'immondices sont utilisés par 18,9% de l'ensemble des ménages de la région (21,5% en milieu urbain et 18,4% en milieu rural).

Tableau 12.11 : Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence

Principal mode d'évacuation des ordures	Urbain	Rural	Ensemble
Ramassage privé	9,6	2,7	3,9
Tas d'immondices	21,5	18,4	18,9
Fosses fumières	17,8	34,1	31,2
Bac à ordures	17,0	4,6	6,8
Rue	28,7	34,0	33,1
Fossé (fosses/caniveaux)	0,6	0,7	0,7
Autres	4,8	5,5	5,4
Total	100,0	100,0	100,0

12.6.2. PRINCIPAL MODE D'EVACUATION DES ORDURES ET PROVINCE

En considérant les provinces, c'est dans le Loroum (39,7%) que la rue est le plus utilisée comme principal mode d'évacuation des ordures. Si les fosses fumières sont le principal mode d'évacuation des ordures le plus utilisé dans la province du Zondoma, dans les trois autres provinces de la région, c'est la rue qui est le mode le plus utilisé.

Tableau 12.12 : Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon la province

Principal mode d'évacuation des ordures	Passoré	Yatenga	Loroum	Zondoma	Ensemble
Ramassage privé	4,1	4,5	3,8	1,2	3,9
Tas d'immondices	19,7	17,7	13,0	26,4	18,9
Fosses fumières	27,2	29,2	32,0	45,5	31,2
Bac à ordures	5,6	8,1	4,7	6,1	6,8
Rue	36,1	34,4	39,7	17,6	33,1
Fossé (fosses/caniveaux)	0,9	0,7	0,5	0,5	0,7
Autres	6,4	5,4	6,3	2,7	5,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.7. PRINCIPAL MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES

Le mode principal d'évacuation des eaux usées par les ménages est révélateur de la problématique de l'hygiène et l'assainissement et du niveau de vie dans la région. Ce paragraphe analyse la répartition des unités d'habitation par mode principal d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence et selon la province.

12.7.1. PRINCIPAL MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES ET MILIEU DE RESIDENCE

Les principaux modes d'évacuation des eaux usées les plus utilisés dans la région du Nord sont la rue/nature (74,5 %) et la cour (11,4 %). La nature ou la rue demeure le principal mode d'évacuation en milieu urbain (71,1%) comme en milieu rural (75,2%).

Tableau 12.13 : Répartition des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence

Mode d'évacuation des eaux usées	Urbain	Rural	Ensemble
Cour	10,2	11,6	11,4
Rue/Nature	71,1	75,2	74,5
Puisards	2,1	2,8	2,7
Caniveau	2,9	0,7	1,1
Fosse septique	8,7	4,5	5,2
Autres	5,0	5,2	5,1
Total	100,0	100,0	100,0

12.7.2. PRINCIPAL MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES ET PROVINCE

Dans la région du Nord, la proportion des ménages qui évacuent les eaux usées dans la rue ou la nature varie d'un minimum de 69,0% dans la province du Loroum à un maximum de 80,0% dans le Zondoma. Aussi, certains ménages évacuent les eaux usées dans la cour (tableau 12.14).

Tableau 12.14 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la province

Principal mode d'évacuation des eaux usées	Passoré	Yatenga	Loroum	Zondoma	Ensemble
Cour	11,8	12,2	12,2	6,9	11,4
Rue/Nature	75,4	73,5	69,0	80,0	74,5
Puisards	2,0	3,2	3,6	1,5	2,7
Caniveau	0,5	1,5	1,5	0,5	1,1
Fosse septique	5,6	4,1	7,0	7,4	5,2
Autres	4,7	5,5	6,7	3,7	5,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.8. BIENS D'ÉQUIPEMENT

Les biens d'équipement traduisent les richesses du ménage. Pendant le recensement il a été demandé le nombre des biens possédés dans le ménage. Pour un bien précis, l'analyse fait simplement la distinction entre les ménages qui en possèdent au moins un et les ménages qui n'en possèdent pas du tout.

12.8.1. BIENS D'ÉQUIPEMENT ET MILIEU DE RESIDENCE

Dans la région du Nord, les biens les plus possédés par les ménages sont le téléphone cellulaire (87,4%), la radio (53,2%) et la télévision (23,3%). La proportion de ménages ayant accès à la connexion internet (7,9%) est relativement faible.

En milieu urbain, la quasi-totalité des ménages possède des téléphones cellulaires (93,2%). La possession des différents biens d'équipements est nettement plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 12.15 : Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon le milieu de résidence

Biens d'équipements	Urbain	Rural	Ensemble
Radio	53,6	53,1	53,2
Télévision	51,6	17,2	23,3
Téléphone fixe	2,0	1,4	1,5
Téléphones cellulaires	93,2	86,1	87,4
Réfrigérateur / Congélateur	13,7	0,9	3,1
Ordinateur	11,1	0,9	2,7
Foyer amélioré	12,1	2,8	4,5
Décodeur /parabole	31,4	3,8	8,7
Cuisinière à gaz/électrique	25,2	5,6	9,1
Connexion internet	20,9	5,2	7,9

12.8.2. POSSESSION DE BIENS D'ÉQUIPEMENT DANS LES PROVINCES

Les biens les plus possédés par les ménages sont le téléphone cellulaire et la radio, quelle que soit la province. La proportion des ménages qui possèdent la télévision varie d'un minimum de 13,4% dans le Passoré à un maximum de 30,9% dans la province du Yatenga.

Tableau 12.16 : Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon la province

Biens d'équipement	Passoré	Yatenga	Loroum	Zonoma	Ensemble
Radio	42,8	58,8	56,6	50,2	53,2
Télévision	13,4	30,9	18,7	17,2	23,3
Téléphone fixe	1,3	1,7	1,3	1,5	1,5
Téléphones cellulaires	88,1	87,4	84,2	88,4	87,4
Réfrigérateur / Congélateur	2,0	4,4	1,0	1,9	3,1
Ordinateur	2,3	3,5	1,1	1,8	2,7
Foyer amélioré	3,8	5,5	3,9	2,5	4,5
Décodeur /parabole	5,9	11,4	4,8	6,5	8,7
Cuisinière à gaz/électrique	9,9	10,7	5,6	4,1	9,1
Connexion internet	9,5	8,7	4,2	4,9	7,9

12.9. BIENS DE DEPLACEMENT

Les moyens de déplacement sont indispensables aux membres des ménages pour mener les différentes activités. L'analyse ne s'intéresse qu'à la possession d'au moins un bien par type.

12.9.1. BIENS DE DEPLACEMENT ET MILIEU DE RESIDENCE

Le moyen de déplacement le plus disponible dans les ménages de la région du Nord est la bicyclette. En effet, 71,5% des ménages possèdent au moins une bicyclette. Il est suivi par la mobylette/moto qui est possédée par 51,6% des ménages. Cependant, la voiture demeure toujours un moyen de déplacement de luxe. Sa possession est marginale et ne représente que 1,2% des ménages.

En milieu rural, les ménages utilisent le plus la bicyclette (73,7%) contre 61,5% en milieu urbain comme moyen de déplacement. La motocyclette est plus utilisée en milieu urbain (64,6%) et milieu rural (48,8%) par les ménages.

Cependant, les ménages ruraux ne possèdent pratiquement pas de voiture (0,6%) par rapport aux ménages de la ville (3,9%) (tableau 12.17).

Tableau 12.17 : Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon le milieu de résidence

Biens de déplacement	Urbain	Rural	Ensemble
Bicyclette	61,5	73,7	71,5
Bicyclette pour personne handicapée	64,6	48,8	51,6
Mobylette/Moto	1,5	2,0	1,9
Moto tricycle	0,2	0,2	0,2
Moto tricycle pour personne handicapée	2,6	3,1	3,0
Voiture	3,9	0,6	1,2
Pirogue	0,1	0,1	0,1
Charrette	14,5	36,1	32,3
Chameau	0,5	1,5	1,3
Cheval	0,6	1,6	1,5
Ane	14,3	42,6	37,6

12.9.2. MOYENS DE DEPLACEMENT DANS LES PROVINCES

Quelle que soit la province, c'est la bicyclette qui est le moyen de déplacement le plus utilisé (tableau 12.18). C'est la mobylette/moto qui vient en deuxième position, suivi de la charrette.

Tableau 12.18 : Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon la province

Biens de déplacement	Passoré	Yatenga	Loroum	Zoundoma	Ensemble
Bicyclette	82,9	64,8	65,0	78,9	71,5
Bicyclette pour personne handicapée	46,9	57,5	44,1	44,2	51,6
Mobylette/Moto	1,5	2,2	2,0	1,5	1,9
Moto tricycle	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2
Moto tricycle pour personne handicapée	3,3	3,1	2,7	2,4	3,0

Biens de déplacement	Passoré	Yatenga	Loroum	Zondoma	Ensemble
Voiture	1,0	1,5	0,5	0,8	1,2
Pirogue	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
Charrette	39,6	26,8	44,9	29,4	32,3
Cheval	1,5	1,2	1,1	2,5	1,5
Ane	47,7	29,8	46,8	40,3	37,6

CONCLUSION

De l'analyse des caractéristiques des habitations dans la région du Nord, il ressort que de nombreux efforts restent à faire pour l'amélioration des conditions, du cadre de vie des populations et la protection de l'environnement. En effet, près de 90% des ménages de la région utilisent toujours les combustibles solides pour la cuisson et près de 90% ne disposent que de la latrine simple (sans aucune ventilation) ou de la nature comme type d'aisance.

Le mode d'évacuation des eaux usées est essentiellement la nature, car 74,5% des ménages évacuent les eaux usées dans la nature et 11,4% les versent dans la cour.

Les biens d'équipement les mieux possédés par les ménages sont les téléphones cellulaires, la radio, la télévision, les décodeurs et l'internet. Quant aux biens de déplacement, les plus répandus dans les ménages sont la bicyclette et la mobylette. La voiture demeure toujours un moyen de déplacement de luxe, car peu de ménages en possèdent.

CONCLUSION GENERALE

La région du Nord compte trente-une (31) communes réparties dans quatre provinces à savoir le Passoré, le Yatenga le Loroum et le Zondoma. Au plan économique, la région du Nord est confrontée à des conditions climatiques difficiles avec des populations fortement orientées vers l'agriculture, l'élevage et le commerce. Elle connaît des précipitations insuffisantes et irrégulières, avec des sols qui sont pour la plupart caractéristiques de sols pauvres.

La population de la région s'élève à 1 722 115 individus, dont 899 373 femmes et 822 742 hommes, soit un ratio de 91,5 hommes pour 100 femmes. Cette région compte donc plus de femmes que d'hommes. Sa population est à prépondérance jeune. Seulement 14,6% de cette population vivent en milieu urbain.

La population de la région du Nord est peu alphabétisée et peu instruite. En effet, le taux d'alphabétisation de la population de 15 ans ou plus est de 23,4% et 60,6% des personnes âgées de 6 ans ou plus sont sans instruction.

Parmi les enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans), seulement 44,8% sont scolarisés et 36,4 % n'ont jamais fréquenté l'école. Le niveau de scolarisation demeure peu satisfaisant surtout au préscolaire et au supérieur. L'accès à l'éducation est plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain. Il est également plus faible chez les femmes que chez les hommes.

En matière de possession d'acte de naissance, 87,9% de la population de la région ont déclaré avoir un acte de naissance ou un jugement supplétif. Chez les enfants de moins de 5 ans, 82,4% possèdent un acte de naissance.

Le niveau de la fécondité demeure élevé dans cette région, avec un ISF de 6,2 enfants par femme

Dans l'ensemble de la région, 294 917 ménages ont été dénombrés, dont 14,7% de ménages dirigés par des femmes. La taille moyenne des ménages dans cette région est de 6,1 personnes par ménages, contre 5,2 personnes au niveau national. Elle est plus élevée en milieu rural (6,2) qu'en milieu urbain (5,5). Concernant l'habitation, 82,0% des unités d'habitation des ménages sont des maisons individuelles simples.

En raison de la faible couverture du réseau SONABEL (utilisé par 12,8% des ménages pour l'éclairage), une proportion importante des ménages (33,1%) utilise les panneaux solaires comme principale mode d'éclairage. C'est en milieu rural que la couverture du réseau SONABEL est la plus faible (4,6% contre 50,8% en milieu urbain).

Le bois de chauffe est utilisé par 82,5% des ménages pour la cuisson des aliments. Dans la région, l'eau de robinet est utilisée par 6,4% des ménages pour la boisson. Les sources d'eau les plus utilisées par les ménages sont le puits ordinaire (46,2%), le forage (17,3%) et la fontaine publique (14,7%).

Dans la région du Nord, les actifs occupés représentent 27,6% de la population contre 3,7% pour les chômeurs et 68,7% pour les hors main-d'œuvre. Le taux d'activité s'élève à 31,3%, avec un niveau plus élevé en milieu urbain (34,1%) qu'en milieu rural (30,7%).

Le taux de chômage au sens du BIT est de 11,9%, tandis que le taux de chômage combiné atteint 53,6%. Le chômage est plus faible en milieu rural par rapport au milieu urbain dans les provinces du Yatenga et du Zondoma tandis que la situation inverse s'observe dans le Loroum et le Passoré, quelle que soit la définition du chômage retenue (BIT ou taux combiné). Aussi, le chômage touche les femmes plus que les hommes. Ce résultat demeure valable dans les quatre provinces et dans la plupart de leurs communes.

BIBLIOGRAPHIE

Conseil régional du Nord (2018), Plan régional de développement du Nord (2018-2022), Rapport final, 138p

ESPAGNAC M. (2015), Populations à risque de handicap et restrictions de participation sociale, *Dossiers solidarité et santé*, n°68, 20p.

INSD (2009), Monographie de la région du Nord, 184p.

KOBIANÉ Jean-François (2006), Ménages et scolarisation des enfants au Burkina Faso : à la recherche des déterminants de la demande scolaire, Collection "Monographies de l'Institut de Démographie de l'UCL", Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 306 p.

Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité (2021), Annuaire statistique 2020 de l'administration du territoire, 139p.

NATIONS UNIES (2006), Convention relative aux droits des personnes handicapées et protocole facultatif, 38p.

ANNEXES

Tableau A. 1: Répartition par groupe d'âge et par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région du Nord en 2019

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	136 870	135 605	272 475
10-14	110 157	107 720	217 877
15-19	78 080	87 780	165 860
20-24	56 344	68 146	124 490
25-29	45 563	57 174	102 737
30-34	40 973	49 446	90 419
35-39	31 864	40 758	72 622
40-44	26 967	33 668	60 635
45-49	19 934	25 163	45 097
50-54	18 637	22 582	41 219
55-59	14 890	17 993	32 883
60-64	12 265	15 396	27 661
65-69	9 180	10 099	19 279
70-74	8 068	9 214	17 282
75-79	4 944	5 134	10 078
80-84	2 985	3 696	6 681
85 ou +	3 020	3 782	6 802
Nord	620 741	693 356	1 314 097

Tableau A. 2: Répartition par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région des Nord par province en 2019

Province	Masculin	Féminin	Ensemble
Passoré	166 947	197 462	364 409
Yatenga	303 076	326 701	629 777
Loroum	63 239	67 882	131 121
Zoundama	87 479	101 311	188 790
Région	620 741	693 356	1 314 097

Tableau A. 3: Possession d'un acte de naissance par âge et milieu de résidence

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			Total
	Milieu de résidence	Oui	Non	
0-4	Urbain	93,7	6,3	100,0
	Rural	80,8	19,2	100,0
	Total	82,4	17,6	100,0
5-9	Urbain	93,6	6,4	100,0
	Rural	81,5	18,5	100,0
	Total	82,9	17,1	100,0
10-14	Urbain	95,2	4,8	100,0
	Rural	85,8	14,2	100,0
	Total	87,1	12,9	100,0
15-19	Urbain	96,8	3,2	100,0
	Rural	89,1	10,9	100,0
	Total	90,4	9,6	100,0
20-24	Urbain	97,2	2,8	100,0
	Rural	90,5	9,5	100,0
	Total	91,8	8,2	100,0
25-29	Urbain	97,0	3,0	100,0
	Rural	91,2	8,8	100,0

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Milieu de résidence	Oui	Non	Total
30-34	Total	92,2	7,8	100,0
	Urbain	97,0	3,0	100,0
	Rural	91,8	8,2	100,0
35-39	Total	92,7	7,3	100,0
	Urbain	97,4	2,6	100,0
	Rural	92,1	7,9	100,0
40-44	Total	93,0	7,0	100,0
	Urbain	96,9	3,1	100,0
	Rural	92,5	7,5	100,0
45-49	Total	93,2	6,8	100,0
	Urbain	97,5	2,5	100,0
	Rural	92,6	7,4	100,0
50-54	Total	93,4	6,6	100,0
	Urbain	96,6	3,4	100,0
	Rural	91,8	8,2	100,0
55-59	Total	92,5	7,5	100,0
	Urbain	97,0	3,0	100,0
	Rural	92,4	7,6	100,0
60-64	Total	93,0	7,0	100,0
	Urbain	96,5	3,5	100,0
	Rural	89,6	10,4	100,0
65-69	Total	90,5	9,5	100,0
	Urbain	95,9	4,1	100,0
	Rural	90,1	9,9	100,0
70-74	Total	90,8	9,2	100,0
	Urbain	93,7	6,3	100,0
	Rural	84,9	15,1	100,0
75-79	Total	86,0	14,0	100,0
	Urbain	94,7	5,3	100,0
	Rural	85,6	14,4	100,0
80-84	Total	86,8	13,2	100,0
	Urbain	91,7	8,3	100,0
	Rural	79,8	20,2	100,0
85 ou +	Total	81,2	18,8	100,0
	Urbain	89,3	10,7	100,0
	Rural	75,4	24,6	100,0
Total	Total	77,0	23,0	100,0
	Urbain	95,7	4,3	100,0
	Rural	86,6	13,4	100,0
	Total	87,9	12,1	100,0

Tableau A. 4: Possession d'un acte de naissance par âge et province de résidence

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Province	Oui	Non	Total
0-4	Passoré	78,1	21,9	100,0
	Yatenga	87,3	12,7	100,0
	Loroum	78,6	21,4	100,0
	Zoundoma	76,4	23,6	100,0
	Total	82,4	17,6	100,0
5-9	Passoré	81,6	18,4	100,0
	Yatenga	87,1	12,9	100,0

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Province	Oui	Non	Total
	Loroum	78,9	21,1	100,0
	Zondoma	75,3	24,7	100,0
	Total	82,9	17,1	100,0
10-14	Passoré	88,1	11,9	100,0
	Yatenga	89,6	10,4	100,0
	Loroum	82,7	17,3	100,0
	Zondoma	80,9	19,1	100,0
	Total	87,1	12,9	100,0
15-19	Passoré	91,6	8,4	100,0
	Yatenga	91,7	8,3	100,0
	Loroum	87,2	12,8	100,0
	Zondoma	85,7	14,3	100,0
	Total	90,4	9,6	100,0
20-24	Passoré	92,4	7,6	100,0
	Yatenga	93,2	6,8	100,0
	Loroum	89,0	11,0	100,0
	Zondoma	87,0	13,0	100,0
	Total	91,8	8,2	100,0
25-29	Passoré	92,5	7,5	100,0
	Yatenga	93,5	6,5	100,0
	Loroum	89,2	10,8	100,0
	Zondoma	88,7	11,3	100,0
	Total	92,2	7,8	100,0
30-34	Passoré	93,0	7,0	100,0
	Yatenga	94,1	5,9	100,0
	Loroum	89,5	10,5	100,0
	Zondoma	89,4	10,6	100,0
	Total	92,7	7,3	100,0
35-39	Passoré	93,5	6,5	100,0
	Yatenga	94,1	5,9	100,0
	Loroum	90,2	9,8	100,0
	Zondoma	90,2	9,8	100,0
	Total	93,0	7,0	100,0
40-44	Passoré	93,6	6,4	100,0
	Yatenga	94,2	5,8	100,0
	Loroum	90,7	9,3	100,0
	Zondoma	90,5	9,5	100,0
	Total	93,2	6,8	100,0
45-49	Passoré	93,7	6,3	100,0
	Yatenga	94,0	6,0	100,0
	Loroum	91,7	8,3	100,0
	Zondoma	91,6	8,4	100,0
	Total	93,4	6,6	100,0
50-54	Passoré	92,2	7,8	100,0
	Yatenga	93,6	6,4	100,0

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Province	Oui	Non	Total
	Loroum	90,7	9,3	100,0
	Zondoma	90,7	9,3	100,0
	Total	92,5	7,5	100,0
55-59	Passoré	92,5	7,5	100,0
	Yatenga	94,0	6,0	100,0
	Loroum	92,1	7,9	100,0
	Zondoma	91,7	8,3	100,0
	Total	93,0	7,0	100,0
60-64	Passoré	89,4	10,6	100,0
	Yatenga	92,3	7,7	100,0
	Loroum	89,6	10,4	100,0
	Zondoma	87,9	12,1	100,0
	Total	90,5	9,5	100,0
65-69	Passoré	89,3	10,7	100,0
	Yatenga	92,6	7,4	100,0
	Loroum	88,7	11,3	100,0
	Zondoma	89,8	10,2	100,0
	Total	90,8	9,2	100,0
70-74	Passoré	83,6	16,4	100,0
	Yatenga	88,7	11,3	100,0
	Loroum	84,2	15,8	100,0
	Zondoma	84,6	15,4	100,0
	Total	86,0	14,0	100,0
75-79	Passoré	84,4	15,6	100,0
	Yatenga	89,7	10,3	100,0
	Loroum	84,2	15,8	100,0
	Zondoma	85,2	14,8	100,0
	Total	86,8	13,2	100,0
80-84	Passoré	77,9	22,1	100,0
	Yatenga	86,7	13,3	100,0
	Loroum	76,3	23,7	100,0
	Zondoma	75,6	24,4	100,0
	Total	81,2	18,8	100,0
85 ou +	Passoré	72,2	27,8	100,0
	Yatenga	83,8	16,2	100,0
	Loroum	72,3	27,7	100,0
	Zondoma	72,8	27,2	100,0
	Total	77,0	23,0	100,0
Total	Passoré	87,2	12,8	100,0
	Yatenga	90,6	9,4	100,0
	Loroum	84,4	15,6	100,0
	Zondoma	82,8	17,2	100,0
	Total	87,9	12,1	100,0

Tableau A. 5: Répartition (%) des densités dans les communes

Commune	Densités
Banh	27,1
Ouindigui	71,4
Solle	52,5
Titao	52,5
Arbole	108,0
Bagare	69,4
Bokin	72,5
Gomponsom	225,6
Kirsi	158,6
La-todin	115,1
Pilimpikou	73,3
Samba	115,6
Yako	32,9
Barga	117,0
Kain	13,8
Kalsaka	121,0
Kossouka	198,0
Koumbri	154,5
Namissiguima	108,1
Ouahigouya	370,7
Oula	115,5
Rambo	149,5
Seguenega	129,8
Tangaye	94,4
Thiou	57,2
Zogore	85,4
Bassi	172,1
Boussou	71,6
Gourcy	168,7
Leba	44,2
Tougo	127,0
Total NORD	84,4

Tableau A. 6: Effectif et taille moyenne des ménages selon la commune

Commune	Nombre de ménages	Proportions (%)	Taille moyenne des ménages
Banh	6 395	19,7	6,0
Ouindigui	5 121	15,8	6,4
Solle	3 433	10,6	6,4
Titao	17 533	54,0	6,0
LOROUM	32 482	100,0	6,1
Arbole	9 654	12,8	6,2
Bagare	4 852	6,5	6,9
Bokin	12 890	17,2	6,3
Gomponsom	4 094	5,4	6,6
Kirsi	4 373	5,8	6,8
La-todin	6 081	8,1	6,4

Commune	Nombre de ménages	Proportions (%)	Taille moyenne des ménages
Pilimpikou	3 529	4,7	6,6
Samba	7 421	9,9	6,2
Yako	22 236	29,6	5,3
PASSORE	75 130	100,0	6,1
Barga	9 605	6,5	5,3
Kain	1 867	1,3	6,3
Kalsaka	12 316	8,3	6,3
Kossouka	4 368	3,0	6,1
Koumbri	10 669	7,2	5,8
Namissiguima	10 378	7,0	5,7
Ouahigouya	41 743	28,2	4,7
Oula	10 889	7,4	5,8
Rambo	7 560	5,1	6,2
Seguenega	17 524	11,8	5,6
Tangaye	6 450	4,4	6,1
Thiou	11 049	7,5	6,0
Zogore	3 633	2,5	6,5
YATENGA	148 051	100,0	5,6
Bassi	5 730	14,6	6,0
Boussou	5 283	13,5	6,2
Gourcy	19 190	48,9	6,1
Leba	2 109	5,4	6,4
Tougo	6 942	17,7	5,9
ZONDOMA	39 254	100,0	6,1
Total NORD	294 917		5,8

Tableau A. 7: Répartition (%) des unités d'habitation par type d'habitat selon la commune

Commune	Autres	Immeuble à appartements	Villa	Maison individuelle simple	Batiment à plusieurs logements (non immeuble)	Case	Tente	Total
Arbole	3,8	0,1	0,8	76,9	15,0	3,5	0,0	100,0
Bagare	0,3	0,1	0,4	83,7	9,7	5,4	0,3	100,0
Bokin	1,6	0,1	0,6	85,2	10,2	2,2	0,2	100,0
Gomponsom	1,9	0,0	0,1	90,0	6,6	1,3	0,1	100,0
Kirsi	4,6	0,0	1,0	86,1	6,8	1,3	0,1	100,0
La-todin	0,6	0,1	1,0	81,9	15,3	1,2	0,0	100,0
Pilimpikou	0,1	0,0	0,3	84,7	10,8	4,1	0,0	100,0
Samba	1,6	0,2	0,5	83,0	13,8	0,9	0,1	100,0
Yako	2,3	0,1	3,0	80,9	12,4	1,1	0,1	100,0
Barga	6,2	0,0	0,4	87,3	2,3	3,8	0,0	100,0
Kain	2,4	0,2	0,0	85,5	0,3	11,5	0,1	100,0
Kalsaka	3,5	0,1	0,4	87,0	6,7	2,1	0,1	100,0
Kossouka	3,8	0,0	0,6	82,5	11,1	1,8	0,2	100,0
Koumbri	4,3	0,0	0,4	85,1	8,3	1,8	0,1	100,0
Namissiguima	1,6	0,9	1,7	84,9	9,4	1,5	0,1	100,0
Ouahigouya	2,7	2,8	7,1	67,0	20,3	0,1	0,0	100,0
Oula	1,5	0,0	0,5	81,7	12,6	3,6	0,0	100,0
Rambo	0,7	1,4	0,3	90,8	6,0	0,8	0,0	100,0
Seguenega	6,1	0,2	1,2	78,1	11,2	2,4	0,7	100,0
Tangaye	11,0	0,1	0,5	76,0	8,8	3,3	0,3	100,0
Thiou	4,2	0,2	0,4	82,2	9,1	3,2	0,8	100,0
Zogore	4,5	0,0	0,7	85,4	8,3	1,1	0,0	100,0
Banh	10,6	0,0	0,0	65,7	4,4	19,1	0,1	100,0
Ouindigui	3,2	0,0	0,2	83,8	4,8	7,8	0,2	100,0
Solle	1,5	0,0	0,0	95,8	0,9	1,7	0,0	100,0
Titao	4,3	0,2	1,1	84,6	8,3	1,4	0,0	100,0
Bassi	0,9	0,0	0,8	95,9	1,7	0,7	0,0	100,0
Boussou	0,4	0,1	0,3	91,7	4,4	3,2	0,0	100,0
Gourcy	1,1	0,1	1,6	89,3	7,4	0,5	0,0	100,0
Leba	0,1	0,0	0,4	94,7	2,7	1,7	0,2	100,0
Tougo	0,2	0,1	0,7	91,9	3,2	3,9	0,0	100,0
Total NORD	3,0	0,6	1,8	81,9	10,4	2,1	0,1	100,0

Tableau A. 8 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'éclairage selon la commune

Commune	Autres	Electricité du réseau SONABEL	Plateformes multifonctionnelles	Panneau solaire	Groupe électrogène et batterie	Lampe à gaz	Lampe à pétrole	Lampe à huile	Lampe rechargeable	Lampe torche	Bougie	Bois/paille	Total
Arbole	1,9	3,1	0,3	25,4	0,2	0,0	1,0	0,2	9,5	57,9	0,0	0,3	100,0
Bagare	7,2	3,4	1,0	19,9	1,2	0,0	0,3	0,0	5,0	60,6	0,0	1,3	100,0
Bokin	1,7	5,9	0,4	27,4	0,1	0,0	0,3	0,1	6,3	57,5	0,1	0,3	100,0
Gomponsom	0,4	1,5	0,1	18,7	1,1	0,0	0,3	0,0	3,8	73,8	0,0	0,2	100,0
Kirsi	5,2	3,0	0,1	35,2	0,7	0,1	2,9	0,1	5,4	46,8	0,0	0,5	100,0
La-todin	1,3	7,6	0,0	22,0	0,0	0,0	0,4	0,0	10,1	58,3	0,1	0,1	100,0
Pilimpikou	2,1	0,4	0,1	9,4	0,5	0,0	0,9	0,0	7,2	78,1	0,0	1,2	100,0
Samba	2,7	2,3	0,0	29,0	0,0	0,0	0,4	0,0	7,7	57,2	0,0	0,6	100,0
Yako	1,8	17,0	0,6	22,4	0,1	0,0	0,2	0,1	6,9	50,4	0,0	0,4	100,0
Barga	2,3	0,1	0,2	53,2	3,9	0,0	0,2	0,1	10,5	29,5	0,0	0,1	100,0
Kain	1,1	0,0	0,2	34,0	0,0	0,0	0,1	0,1	26,5	29,6	0,0	8,6	100,0
Kalsaka	1,6	2,4	0,6	38,0	1,7	0,1	0,8	0,1	9,4	43,7	0,1	1,5	100,0
Kossouka	1,6	3,1	0,0	59,2	2,1	0,0	0,4	0,0	5,4	28,2	0,0	0,1	100,0
Koumbri	1,1	4,4	0,1	38,9	0,3	0,0	0,2	0,1	11,0	43,0	0,0	0,7	100,0
Namissiguima	1,9	17,4	0,3	44,5	0,3	0,0	0,4	0,1	8,9	26,1	0,0	0,1	100,0
Ouahigouya	1,9	53,3	0,6	22,2	0,3	0,0	0,2	0,0	6,2	15,2	0,0	0,0	100,0
Oula	1,8	4,3	0,4	40,8	0,6	0,0	1,9	0,1	13,7	36,0	0,0	0,3	100,0
Rambo	1,4	1,9	0,1	48,8	0,6	0,1	0,4	0,0	9,8	36,6	0,1	0,3	100,0
Seguenegha	3,2	7,0	0,5	42,6	1,7	0,1	1,4	0,2	12,6	30,4	0,1	0,2	100,0
Tangaye	5,2	0,0	2,1	32,9	1,3	0,1	0,8	0,0	15,4	41,4	0,0	0,7	100,0
Thiou	4,1	2,7	0,1	25,4	0,5	0,1	0,2	0,2	18,5	45,4	0,0	2,9	100,0
Zogore	5,4	0,3	0,6	28,7	1,5	0,1	0,3	0,0	11,2	51,5	0,0	0,3	100,0
Banh	0,4	0,2	0,0	45,2	0,1	0,0	0,0	0,0	16,6	36,8	0,1	0,6	100,0
Quindigui	1,7	0,0	1,1	38,1	0,8	0,1	0,2	0,1	12,2	44,8	0,1	0,9	100,0
Solle	3,7	0,0	0,0	22,2	1,0	0,0	0,1	0,1	13,7	59,0	0,0	0,1	100,0
Titao	3,0	5,8	1,1	36,4	1,9	0,1	0,3	0,1	12,9	38,2	0,0	0,3	100,0
Bassi	1,5	1,6	0,0	47,3	0,2	0,0	0,2	0,0	6,0	43,0	0,0	0,1	100,0
Boussou	0,6	1,0	0,0	24,8	0,4	0,0	0,5	0,0	7,3	64,7	0,0	0,5	100,0
Gourcy	2,5	14,5	0,3	35,3	0,8	0,1	0,3	0,0	4,8	41,1	0,0	0,3	100,0
Leba	3,7	4,8	7,0	49,3	0,3	0,0	0,2	0,0	5,4	29,1	0,0	0,1	100,0
Tougo	4,3	0,8	0,2	44,7	0,9	0,0	0,3	0,0	5,4	43,3	0,0	0,1	100,0
Total NORD	2,4	12,8	0,5	33,1	0,8	0,1	0,5	0,1	9,1	40,3	0,0	0,5	100,0

Tableau A. 9 : Répartition (%) des unités d'habitation par source d'énergie pour la cuisson selon la commune

Commune	Autres	Electricité	Gaz ou Biogaz	Pétrole	Charbon de bois	Bois (foyer amélioré)	Bois (foyer simple)	Non concerné	Total
ARBOLE	1,9	0,5	4,7	0,5	4,3	4,6	83,0	0,4	100,0
BAGARE	4,8	3,0	4,3	0,0	0,7	4,9	81,1	1,1	100,0
BOKIN	0,8	0,7	4,9	0,1	5,7	2,7	83,8	1,3	100,0
GOMPONSOM	0,2	0,0	0,8	0,0	0,0	1,3	97,1	0,5	100,0
KIRSI	2,7	0,7	3,4	2,0	1,3	3,1	85,7	1,1	100,0
LA-TODIN	0,5	0,9	6,4	0,0	4,9	5,2	79,1	3,0	100,0
PILIMPIKOU	0,7	0,0	1,3	0,0	0,4	1,2	95,3	1,0	100,0
SAMBA	0,4	0,1	3,7	0,0	7,0	0,7	87,4	0,5	100,0
YAKO	0,9	2,3	11,3	0,1	4,0	2,2	77,2	2,1	100,0
BARGA	2,4	0,8	0,8	0,1	1,4	2,3	91,2	1,1	100,0
KAIN	0,7	0,1	0,1	0,0	0,5	4,0	94,3	0,3	100,0
KALSAKA	1,0	0,4	3,4	0,7	7,8	3,1	83,2	0,5	100,0
KOSSOUKA	0,6	0,5	2,3	0,0	1,1	1,2	93,8	0,5	100,0
KOUMBRI	1,3	0,3	0,3	0,1	8,9	1,8	86,8	0,4	100,0
NAMISSIGUIMA	1,9	2,5	1,9	0,0	4,3	1,4	87,5	0,5	100,0
OUAHIGOUYA	2,3	3,8	28,1	0,2	12,1	4,0	48,0	1,7	100,0
OULA	3,1	0,2	0,6	0,0	2,2	1,6	90,5	1,7	100,0
RAMBO	6,1	0,4	2,3	0,0	3,2	4,5	83,0	0,3	100,0
SEGUENEGA	4,3	0,5	4,1	0,8	8,6	2,2	79,4	0,2	100,0
TANGAYE	4,7	0,0	0,4	0,1	5,1	6,6	82,9	0,3	100,0
THIOU	4,8	0,8	1,0	0,0	6,0	1,2	84,6	1,6	100,0
ZOGORE	2,5	0,1	1,2	0,1	10,5	0,7	83,2	1,7	100,0
BANH	1,2	1,1	0,0	0,0	3,3	2,1	91,7	0,6	100,0
OUIINDIGUI	0,6	0,1	0,2	0,2	8,8	5,8	84,0	0,2	100,0
SOLLE	0,4	0,1	0,2	0,0	0,8	0,5	97,2	0,7	100,0
TITAO	3,3	0,3	2,8	0,5	5,0	3,9	83,2	0,9	100,0
BASSI	0,9	1,2	1,8	0,1	5,6	1,6	88,5	0,2	100,0
BOUSSOU	0,6	0,0	3,5	0,0	0,4	2,5	92,5	0,4	100,0
GOURCY	1,2	0,6	6,7	0,4	4,4	1,1	83,7	1,8	100,0
LEBA	3,9	0,2	1,9	0,0	1,0	3,2	89,5	0,2	100,0
TOUGO	1,0	0,4	2,3	0,0	1,9	1,6	92,6	0,3	100,0
Total NORD	2,1	1,2	7,1	0,2	5,7	2,7	79,8	1,1	100,0

Tableau A. 10: Répartition (%) des unités d'habitation par source d'approvisionnement en eau de boisson selon la commune

Commune	Autres	Barrage /rivière /cours d'eau /lac	Puits ordinaire	Puits busé ordinaire	Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage	Forage	Fontaine publique	Robinet compteur intérieur propre	Robinet compteur intérieur partagé	Robinet dans une autre cour	Total
ARBOLE	0,3	1,3	20,1	1,0	3,7	35,4	37,9	0,1	0,0	0,0	100,0
BAGARE	2,3	0,0	55,4	3,9	2,6	20,1	14,9	0,1	0,3	0,2	100,0
BOKIN	0,2	2,0	23,4	2,2	3,7	30,2	37,4	0,3	0,1	0,5	100,0
GOMPONSOM	0,1	0,0	44,5	6,2	2,2	32,3	14,5	0,1	0,0	0,0	100,0
KIRSI	0,9	0,0	31,0	3,6	4,9	32,3	26,0	0,5	0,6	0,1	100,0
LA-TODIN	0,1	0,1	56,1	6,8	0,4	17,3	17,1	0,3	1,0	0,7	100,0
PILIMPIKOU	0,1	0,4	22,6	3,5	3,4	38,9	31,1	0,1	0,0	0,0	100,0
SAMBA	0,1	0,3	45,4	1,2	0,2	31,1	19,6	0,5	1,6	0,1	100,0
YAKO	1,5	0,1	47,0	7,9	1,2	13,4	15,8	7,8	4,5	0,8	100,0
BARGA	0,5	0,9	66,7	22,6	0,4	6,6	2,3	0,0	0,0	0,0	100,0
KAIN	0,6	0,6	61,9	25,3	0,0	0,3	11,3	0,0	0,0	0,0	100,0
KALSAKA	0,4	0,8	48,3	12,9	3,8	15,8	16,7	0,2	0,1	1,1	100,0
KOSSOUKA	0,4	1,2	38,3	21,0	5,8	23,6	9,3	0,2	0,2	0,0	100,0
KOUMBRI	0,3	0,5	46,3	19,3	3,6	22,6	7,2	0,0	0,1	0,0	100,0
NAMISSIGUIMA	1,1	0,0	55,5	10,9	0,7	20,2	7,8	1,8	1,9	0,1	100,0
OUAHIGOUYA	1,9	0,1	32,7	7,7	2,0	9,5	16,9	17,2	11,7	0,3	100,0
OULA	1,3	0,3	51,1	14,1	5,4	18,3	9,3	0,0	0,1	0,1	100,0
RAMBO	0,5	1,9	41,6	9,8	1,7	24,2	20,0	0,0	0,0	0,3	100,0
SEGUENEGA	2,3	1,2	52,1	18,9	2,1	15,3	7,8	0,4	0,1	0,0	100,0
TANGAYE	3,5	0,0	55,0	8,3	3,6	22,7	6,9	0,0	0,0	0,0	100,0
THIOU	3,0	0,2	68,2	9,2	0,4	11,2	7,3	0,3	0,0	0,0	100,0
ZOGORE	0,4	0,1	58,1	16,4	1,9	18,3	4,7	0,0	0,0	0,0	100,0
BANH	0,4	0,2	55,4	12,0	0,1	20,0	11,8	0,0	0,0	0,0	100,0
OUIINDIGUI	0,0	2,7	73,2	4,9	0,8	12,9	5,4	0,0	0,0	0,0	100,0
SOLLE	0,0	4,8	38,4	2,8	0,0	14,6	39,3	0,0	0,0	0,0	100,0
TITAO	1,2	2,0	57,7	14,3	1,1	6,2	12,4	3,3	1,1	0,7	100,0
BASSI	0,2	0,1	40,8	19,3	3,8	24,5	11,0	0,3	0,0	0,0	100,0
BOUSSOU	0,3	0,0	50,3	24,7	0,8	12,1	10,7	0,1	0,6	0,3	100,0
GOURCY	0,4	0,0	49,2	23,9	0,9	11,0	7,4	4,2	2,5	0,4	100,0
LEBA	2,5	0,0	63,5	14,1	2,4	9,0	7,7	0,6	0,0	0,0	100,0
TOUGO	0,2	0,1	50,1	7,2	0,3	30,0	12,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Total NORD	1,1	0,6	46,2	11,6	2,1	17,3	14,7	3,7	2,4	0,3	100,0

Tableau A. 11 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'aisance selon la commune

Commune	Autres	Chasse d'eau personnelle	Chasse d'eau en commun	Latrine simple personnelle	Latrine simple en commun	Latrine ventilée personnelle	Latrine ventilée en commun	Brousse/nature	Total
Arbole	2,7	2,2	4,0	8,2	30,7	0,3	3,4	48,3	100,0
Bagare	6,0	1,3	1,5	12,4	20,5	0,1	0,2	57,9	100,0
Bokin	2,3	2,5	2,7	4,1	28,2	0,1	0,2	59,9	100,0
Gomponso m	0,2	0,9	3,4	2,7	18,7	0,1	0,1	73,9	100,0
Kirsi	5,7	5,2	9,8	5,4	31,1	0,2	3,9	38,7	100,0
La-todin	3,9	0,2	6,8	19,8	33,6	0,2	0,1	35,4	100,0
Pilimpikou	0,5	0,3	0,5	4,5	9,1	0,0	0,1	85,0	100,0
Samba	2,6	0,3	3,6	4,8	26,4	0,4	0,3	61,6	100,0
Yako	3,3	2,7	3,6	12,6	33,0	0,3	0,3	44,3	100,0
Barga	6,2	2,9	8,0	7,4	53,2	0,2	0,4	21,7	100,0
Kain	1,1	0,0	3,8	5,4	35,3	0,2	1,1	53,2	100,0
Kalsaka	3,3	5,0	7,3	6,3	33,1	0,7	1,2	43,2	100,0
Kossouka	0,7	0,2	5,0	13,9	52,2	0,2	0,3	27,6	100,0
Koumbri	3,5	1,8	7,6	6,0	39,7	0,4	0,4	40,6	100,0
Namissigui ma	4,3	0,5	5,5	6,3	65,3	0,3	2,6	15,2	100,0
Ouahigouya	3,8	4,5	5,5	18,3	62,1	0,8	0,8	4,2	100,0
Oula	6,7	0,7	2,1	8,0	50,5	0,3	0,3	31,4	100,0
Rambo	1,7	6,0	7,5	5,6	41,1	0,6	1,9	35,6	100,0
Seguenega	7,0	4,3	7,3	10,2	47,3	1,1	1,2	21,6	100,0
Tangaye	8,8	2,1	1,8	5,1	47,4	0,4	0,4	34,1	100,0
Thiou	5,4	0,5	1,2	8,1	29,7	0,1	0,3	54,7	100,0
Zogore	5,5	0,9	3,3	3,2	41,6	0,1	0,6	44,9	100,0
Banh	3,9	6,2	5,7	5,5	29,3	0,2	0,2	49,0	100,0
Ouindigui	1,1	3,6	7,5	12,0	47,7	0,3	0,2	27,6	100,0
Solle	2,9	1,7	4,0	15,3	36,2	0,0	0,0	39,9	100,0
Titao	3,6	1,7	7,3	18,4	43,3	0,9	0,3	24,7	100,0
Bassi	1,5	1,2	3,5	9,6	53,7	0,3	0,4	29,9	100,0
Boussou	1,2	1,6	4,8	6,4	28,4	0,1	0,4	57,2	100,0
Gourcy	1,3	1,7	5,4	18,2	53,3	0,5	0,7	18,8	100,0
Leba	4,2	0,3	7,1	18,4	50,8	0,5	0,0	18,4	100,0
Tougo	0,7	1,6	5,0	8,0	44,2	0,3	1,1	39,2	100,0
Total NORD	3,6	2,5	5,1	11,0	43,4	0,5	0,8	33,0	100,0

Tableau A. 12: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des ordures selon la province

Commune	Autres	Ramassage privé	Tas d'immondices	Fosses fumières	Bac à ordures	Rue	Fossé (fosses/caniveaux)	Total
ARBOLE	5,9	4,6	19,2	30,1	4,7	34,8	0,7	100,0
BAGARE	10,8	0,7	16,1	40,4	3,8	24,3	3,9	100,0
BOKIN	4,7	5,2	10,8	13,0	4,1	61,6	0,7	100,0
GOMPONSOM	1,9	2,5	49,2	25,7	4,1	16,6	0,1	100,0
KIRSI	12,2	5,3	14,9	28,9	8,3	30,1	0,4	100,0
LA-TODIN	7,6	0,6	12,6	39,4	6,8	30,0	3,0	100,0
PILIMPIKOU	6,7	0,3	26,0	28,8	1,9	35,1	1,1	100,0
SAMBA	7,0	5,0	10,1	40,3	3,4	34,1	0,2	100,0
YAKO	5,6	5,4	25,6	23,3	8,2	31,7	0,3	100,0
BARGA	7,6	0,5	14,5	25,9	11,6	39,7	0,3	100,0
KAIN	1,0	7,2	12,6	31,0	1,4	46,6	0,2	100,0
KALSAKA	4,5	2,6	19,7	27,2	5,4	39,7	0,8	100,0
KOSSOUKA	7,1	1,4	21,3	40,1	4,7	25,0	0,4	100,0
KOUMBRI	4,7	5,8	12,2	29,7	6,0	41,2	0,5	100,0
NAMISSIGUIMA	4,8	1,7	22,1	39,5	3,5	27,7	0,7	100,0
OUAHIGOUYA	3,6	9,3	22,8	19,2	15,4	29,0	0,6	100,0
OULA	8,6	1,8	13,4	40,3	3,3	31,9	0,7	100,0
RAMBO	5,1	2,9	12,6	41,3	4,0	33,2	0,8	100,0
SEGUENEGA	5,3	4,0	11,0	40,7	3,9	34,0	1,0	100,0
TANGAYE	7,6	0,5	16,0	28,5	5,3	41,6	0,6	100,0
THIOU	4,6	2,8	18,7	17,8	6,8	48,7	0,5	100,0
ZOGORE	14,1	0,1	18,8	27,9	3,1	33,2	2,9	100,0
BANH	7,0	5,3	1,6	43,0	1,1	41,6	0,4	100,0
OUIINDIGUI	2,6	4,7	25,2	28,5	9,0	29,7	0,4	100,0
SOLLE	5,8	5,2	11,6	28,3	7,3	40,7	1,1	100,0
TITAO	7,1	3,0	12,9	31,2	4,0	41,4	0,4	100,0
BASSI	3,3	0,2	19,5	60,5	2,1	13,9	0,7	100,0
BOUSSOU	3,2	0,1	44,9	33,6	3,8	13,9	0,4	100,0
GOURCY	2,7	1,7	26,2	40,9	8,9	19,2	0,4	100,0
LEBA	6,2	0,0	4,7	45,3	2,3	39,2	2,1	100,0
TOUGO	0,9	1,4	25,4	55,0	4,6	12,4	0,3	100,0
Total NORD	5,4	3,9	18,9	31,2	6,8	33,1	0,7	100,0

Tableau A. 13: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la commune

Commune	Autres	Cour	Rue/Nature	Puisards	Caniveau	Fosse septique	Total
Arbole	5,1	9,4	78,9	2,1	0,5	4,0	100,0
Bagare	9,2	3,7	67,8	3,2	1,7	14,4	100,0
Bokin	3,5	9,7	82,6	2,4	0,2	1,8	100,0
Gomponsom	5,1	18,7	71,2	1,2	0,1	3,7	100,0
Kirsi	4,4	12,6	81,4	0,1	0,0	1,4	100,0
La-todin	5,3	15,0	61,4	4,7	1,0	12,6	100,0
Pilimpikou	5,5	14,1	73,5	2,3	0,5	4,1	100,0
Samba	3,5	9,6	78,8	0,5	0,3	7,3	100,0
Yako	4,3	13,9	74,0	1,8	0,4	5,5	100,0
Barga	8,1	19,3	59,8	4,9	3,8	4,1	100,0
Kain	0,8	17,2	69,3	9,0	0,1	3,5	100,0
Kalsaka	3,8	13,3	73,7	6,3	0,5	2,4	100,0
Kossouka	1,4	19,6	76,3	2,3	0,1	0,2	100,0
Koumbri	5,3	10,1	79,4	2,1	0,4	2,7	100,0
Namissiguima	6,4	14,0	72,7	2,6	0,3	3,9	100,0
Ouahigouya	3,4	10,6	72,9	2,4	3,5	7,1	100,0
Oula	8,9	9,7	72,5	3,4	0,1	5,4	100,0
Rambo	6,9	15,0	70,5	3,0	1,2	3,4	100,0
Seguenega	5,5	10,5	76,9	3,9	0,3	2,9	100,0
Tangaye	7,6	15,6	74,0	1,5	0,3	1,1	100,0
Thiou	6,0	7,8	82,3	2,5	0,4	1,0	100,0
Zogore	14,0	11,5	71,9	0,4	0,0	2,2	100,0
Banh	9,2	9,4	68,4	0,5	3,8	8,8	100,0
Ouindigui	2,2	8,7	77,8	5,9	0,2	5,3	100,0
Solle	5,5	9,7	79,2	0,1	0,7	4,8	100,0
Titao	7,4	14,1	65,3	4,3	1,4	7,5	100,0
Bassi	2,3	8,1	77,2	1,8	0,0	10,6	100,0
Boussou	4,7	7,7	83,4	3,0	0,2	1,2	100,0
Gourcy	4,6	6,2	79,4	0,9	0,3	8,6	100,0
Leba	6,8	1,4	75,1	6,0	3,9	6,7	100,0
Tougo	0,4	9,3	82,9	0,7	0,3	6,4	100,0
Total NORD	5,1	11,4	74,5	2,7	1,1	5,2	100,0

Tableau A. 14: Possession (%) de bien d'équipement par commune

Commune	Radio	Télévision	Téléphone fixe	Téléphones cellulaires	Réfrigérateur / Congélateur	Ordinateur	Foyer amélioré	Décodeur /parabole	Cuisinière à gaz/électrique	Connexion à internet
Arbole	52,1	9,0	1,1	84,7	1,0	1,8	5,8	3,5	7,9	15,5
Bagare	43,8	8,6	1,5	87,7	1,0	2,0	8,8	3,5	11,4	7,1
Bokin	36,8	13,7	0,9	89,8	1,5	1,6	2,1	5,0	7,9	4,2
Gomponsom	42,1	8,7	0,7	90,5	0,7	0,5	1,7	1,9	3,4	5,2
Kirsi	57,3	20,2	2,5	88,5	0,9	1,5	5,7	4,0	5,9	10,5
La-todin	44,4	9,6	0,5	89,3	1,1	1,8	3,3	5,3	13,9	10,6
Pilimpikou	37,8	3,0	4,1	84,1	0,6	0,7	0,4	1,6	2,5	5,0
Samba	42,8	6,8	0,6	87,5	0,7	1,4	0,8	2,8	7,6	2,1
Yako	39,5	20,7	1,4	88,7	4,5	4,0	4,5	10,9	14,3	14,0
Barga	60,7	24,4	1,2	84,7	0,6	0,5	5,1	4,8	6,0	4,9
Kain	62,9	20,8	2,3	76,7	0,7	0,3	3,0	3,4	3,3	7,0
Kalsaka	58,3	24,1	2,7	87,0	1,0	0,9	4,9	3,5	10,3	5,7
Kossouka	60,6	27,2	1,0	93,1	0,9	1,3	1,8	4,7	4,7	12,7
Koumbri	59,9	19,3	1,2	81,0	0,5	0,4	3,4	2,6	8,0	2,3
Namissiguima	59,6	29,0	1,1	91,1	1,0	0,6	1,8	6,4	7,2	9,6
Ouahigouya	55,6	51,7	2,1	89,9	13,1	10,1	12,3	29,5	22,2	17,8
Oula	60,8	16,2	1,2	87,6	0,8	0,3	1,0	2,4	2,1	2,6
Rambo	58,6	24,1	2,5	89,8	0,9	1,2	3,4	4,8	9,8	6,8
Seguenega	56,0	28,5	1,3	87,3	1,6	1,2	1,2	6,8	3,5	4,6
Tangaye	67,7	14,5	1,9	83,5	1,7	1,7	5,8	3,9	4,6	3,1
Thiou	65,7	21,2	1,1	82,3	1,0	0,9	1,4	2,5	7,1	2,6
Zogore	58,3	7,4	1,6	87,3	0,5	0,6	1,2	1,4	5,3	3,2
Banh	72,5	21,1	1,6	71,2	0,6	0,4	2,9	3,7	6,1	5,5
Ouindigui	63,1	16,3	1,8	90,6	0,5	0,2	13,9	3,2	6,7	2,6
Solle	45,2	19,4	1,3	76,5	0,4	0,4	0,6	3,3	1,3	1,6
Titao	53,8	18,7	1,2	86,9	1,3	1,5	2,5	5,6	6,0	4,7
Bassi	55,1	17,0	0,5	90,6	0,7	0,7	4,1	5,1	1,7	5,4
Boussou	43,3	6,5	0,6	82,8	0,4	0,9	1,0	1,9	3,2	2,1
Gourcy	48,7	20,6	1,8	89,3	3,3	3,0	3,2	9,8	6,2	6,4
Leba	51,6	15,8	5,7	90,2	1,0	0,9	1,2	2,6	5,4	4,8
Tougo	55,1	16,5	1,0	87,7	0,6	0,5	0,6	3,0	0,8	2,6
Ensemble	53,2	23,3	1,5	87,4	3,1	2,7	4,5	8,7	9,1	7,9

Tableau A. 15: Possession (%) de bien de déplacement par commune

Commune	Bicyclette	Bicyclette pour handicapé	Mobylette/Moto	Moto tricycle	Moto tricycle pour handicapé	Voiture	Pirogue	Charette	Chameau	Cheval	Ane
ARBOLE	81,7	47,4	1,9	0,1	2,9	1,1	0	48,9	0,6	2,4	56,4
BAGARE	89,3	38,9	2	0,1	3,1	0,3	0,1	39,8	0,5	0,7	60,7
BOKIN	83,1	49,4	1,3	0,1	3,1	0,8	0,1	37,6	0,3	0,6	44,2
GOMPONSOM	88,9	44,8	0,8	0,1	3,9	0,4	0,1	35,5	0,3	4	50,4
KIRSI	87,7	62,7	1,7	0,2	4,9	0,4	0,1	41,2	1,0	6	48,7
LA-TODIN	89,1	42,1	1,3	0,1	3,5	0,7	0	43,6	0,5	0,9	55,6
PILIMPIKOU	85	46,2	1,3	0,1	2,5	0,5	0	40,7	0,3	0,8	45,1
SAMBA	87	44,2	2,3	0,1	4,4	0,6	0	37,2	0,5	1,3	48,5
YAKO	76,4	46,6	1,2	0,2	2,9	1,9	0	36,6	0,4	0,9	40,2
BARGA	39,6	56,6	1,5	0,1	2,3	0,7	0	29,5	1,1	1,4	30,2
KAIN	64,5	49	1,5	0,4	4,6	0,4	0	60,3	19,0	3,7	62
KALSAKA	82,3	58	4	0,4	5,9	0,7	0,3	35,2	0,8	3,9	45,8
KOSSOUKA	82	59,2	1,6	0,2	3,2	0,5	0,1	26,1	0,5	0,7	32,4
KOUMBRI	52,4	49	2	0,1	1,6	0,5	0	37,5	2,7	1	38,4
NAMISSIGUIMA	54,2	59,4	2,1	0,1	1,9	0,6	0,1	33,3	0,5	1,3	33,8
OUAHIGOUYA	54,6	66,1	1,8	0,2	1,9	3,5	0,1	8,8	0,4	0,4	8,5
OULA	71,6	47,4	3,3	0,1	2,7	0,2	0	33,4	0,6	0,8	41,5
RAMBO	82,2	58,4	1,7	0,2	5,5	0,6	0,1	36,5	0,6	2,9	44,1
SEGUENEGA	76	62,4	1,7	0,3	6	1	0,2	30,3	0,8	0,7	33
TANGAYE	79,8	42	3,4	0,3	2	0,9	0,1	33,6	0,9	1,3	36,4
THIOU	74,1	47,8	2,5	0,1	3,5	0,5	0,1	40,1	3,2	1,5	43,1
ZOGORE	77,4	38,1	2,1	0,1	1,3	0,3	0	28,9	0,3	0,4	36,6
BANH	81,8	59,5	2,3	0,1	5,6	0,2	0,1	70,7	22,1	1,6	74,5
OUIINDIGUI	73,9	39,1	2,9	0,3	2,2	0,4	0,1	42,8	0,7	1	46,8
SOLLE	55	33,1	1,7	0,1	1,8	0,3	0	48,6	10,5	1	50,6
TITAO	61,3	44	1,8	0,1	2,4	0,6	0,1	39,3	2,2	1	40,3
BASSI	74,4	50,5	1,3	0	2,3	0,7	0	26,4	0,3	3,2	36,4
BOUSSOU	81,6	32,9	1,4	0	1,7	0,4	0	30,5	0,2	1,5	52,6
GOURCY	79,9	44,4	1,5	0,1	2,8	1,2	0	30,6	0,5	1,9	38,8
LEBA	77,3	37,5	2,7	0,2	2,4	0,5	0	29,7	0,7	1,4	44,3
TOUGO	78,5	48,9	1,6	0	2	0,3	0,1	27,9	0,5	4,4	37
Ensemble	71,5	51,6	1,9	0,2	3	1,2	0,1	32,3	1,3	1,5	37,6

Tableau A. 16: proportion (%) des étrangers par région

REGIONS	Burkinabè	Etrangers	Ensemble
BOUCLE DU MOUHOUN	99,9	0,1	100,0
CASCADES	99,9	0,1	100,0
CENTRE	99,1	0,9	100,0
CENTRE - EST	99,9	0,1	100,0
CENTRE-NORD	100,0	0,0	100,0
CENTRE-OUEST	99,9	0,1	100,0
CENTRE-SUD	99,9	0,1	100,0
EST	99,9	0,1	100,0
HAUTS-BASSINS	99,8	0,2	100,0
NORD	99,9	0,1	100,0
PLATEAU CENTRAL	99,9	0,1	100,0
SAHEL	99,9	0,1	100,0
SUD-OUEST	99,9	0,1	100,0

EQUIPE D'ELABORATION DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

COORDINATION

NOM ET PRENOMS	FONCTION
OUEDRAOGO Boureima	Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
BERE Bernard	Vice-Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
OUEDRAOGO Issaka	Directeur régional de l'INSD-Hauts-Bassins
RAMDE Bakary	Directeur régional de l'INSD-Est
COULIBALY Zoumité Thierry Stephen	Directeur régional de l'INSD-Sahel
GANSONRE Moctar	Directeur régional par intérim de l'INSD-Sahel
BAYALA/ARISTE Laure Leïla	Directrice de la Démographie

EQUIPE DE REDACTION DE LA MONOGRAPHIE DES CASCADES

NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURES
BARRY Ousmane	Direction Régionale de l'INSD-Est
BONKOUNGOU K. Franck	Direction de l'informatique et du Management de l'Information Statistique
COULIBALY Amidou	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
COULIBALY Z. Thierry Stephen	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
HEMA K. D. Félicité	Direction de la Démographie
ILBOUDO P. Vincent De Paul	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
NABIE Drissa	Direction Régionale de l'INSD-Est
OUEDRAOGO Flore Gabrielle	Direction de la Démographie
OUEDRAOGO Issaka	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
OUEDRAOGO S. Clément	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
RAMDE Bakary	Direction Régionale de l'INSD-Est
SANON Barnabé	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
SAVADOGO Noufou	Direction de la Démographie
SOMDA S. Rogatien	Direction de la Coordination Statistique, de la Formation et de la Recherche
SOME D. Alexandre	Direction de l'informatique et du Management de l'Information Statistique
TAPSOBA/TAPSOBA T. V. M. Edith	Direction de la Démographie
ZIDA/BANGRE Hélène	Direction de la Démographie
ZONGO Issa	Direction de la Démographie
GANSONRE Moctar	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
BELLA Sény	Direction de la Démographie

EQUIPE DE REDACTION DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

N°	MONOGRAPHIE	EQUIPE DE REDACTION
1	Boucle du Mouhoun	OUEDRAOGO Clément
		DEMBELE Bernard
2	Centre	ZIDA/BANGRE Hélène
		SAWADOGO Soumaïla
3	Centre-Est	BELLA Seny
		GNESSIEN Bouakarou
4	Centre-Nord	ZONGO Issa
		GAZAMBE Brahim
5	Centre-Ouest	KIEMA W Charlotte
		SAWADOGO S. Paul
6	Centre-Sud	COULIBALY Idrissa
		OUEDRAOGO Flore G.
7	Est	YIRA Parfait
		NABIE Idrissa
8	Hauts-Bassins	KOUADIMA/DIALLO Kadidiatou
		COMPAORE Abdoul Aziz
9	Nord	SAVADOGO Noufou
		NOMBRE Abdou
10	Plateau Central	BATIONO Jérémie
		KABORE Mahamoudou
11	Sahel	TONDE Hamado
		HEMA Konéré Djouma
12	Sud-ouest	TAPSOBA Théophile
		SOMDA S. Rogatien
13	Bobo-Dioulasso	KAM Togné
		GUISSOU Sibi
14	Ouagadougou	TAPSOBA/TAPSOBA T. V. M. Edith
		BARRY Ousmane

LISTE DES AUTRES CONTRIBUTEURS

NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURES
TRAORE Issouf	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification/Cascades
TRAORE Lozanga	
DOUBARE Abdoulaye	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles /Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MOMO B. Bérenger	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Hauts-Bassins
BAMOGO Souleymane	
HEBIE Mahamadou	
TRAORE Yaya	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre Nord
SAWADOGO Moniratou	
SAVADOGO Sanouso	
SOME Napouori	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Nord
ZALLE Djibirou	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Boucle du Mouhoun
ZONGO K. Audrey	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Est
NOUKOUBRI Moussa	
OUEDRAOGO S. Ismaël	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Ouest
TAMBOURA Adama	
OUEDRAOGO Hamadou	
ZOUNGRANA Robert	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Sahel
SAVADOGO G. Basile Désiré	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Sud
ADIANABA L. Christian	
SOME Cyrille	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Est
SOMDA N. Adolphe	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Sud-Ouest
CESSOUMA Ismael Prudence	
ZONGO Moussa	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre
MALGOUBRI Abdou-Aziz	
OUATTARA Maténé	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Plateau Central
ZONO Bibata	

INSD/2022/RGPH 2019/15

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

Avenue Pascal ZAGRÉ, Ouaga 2000
01 BP 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso
Tél. : (00226) 25 49 85 02 - Fax : (00226) 25 37 62 26
Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf